

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1974-1975.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

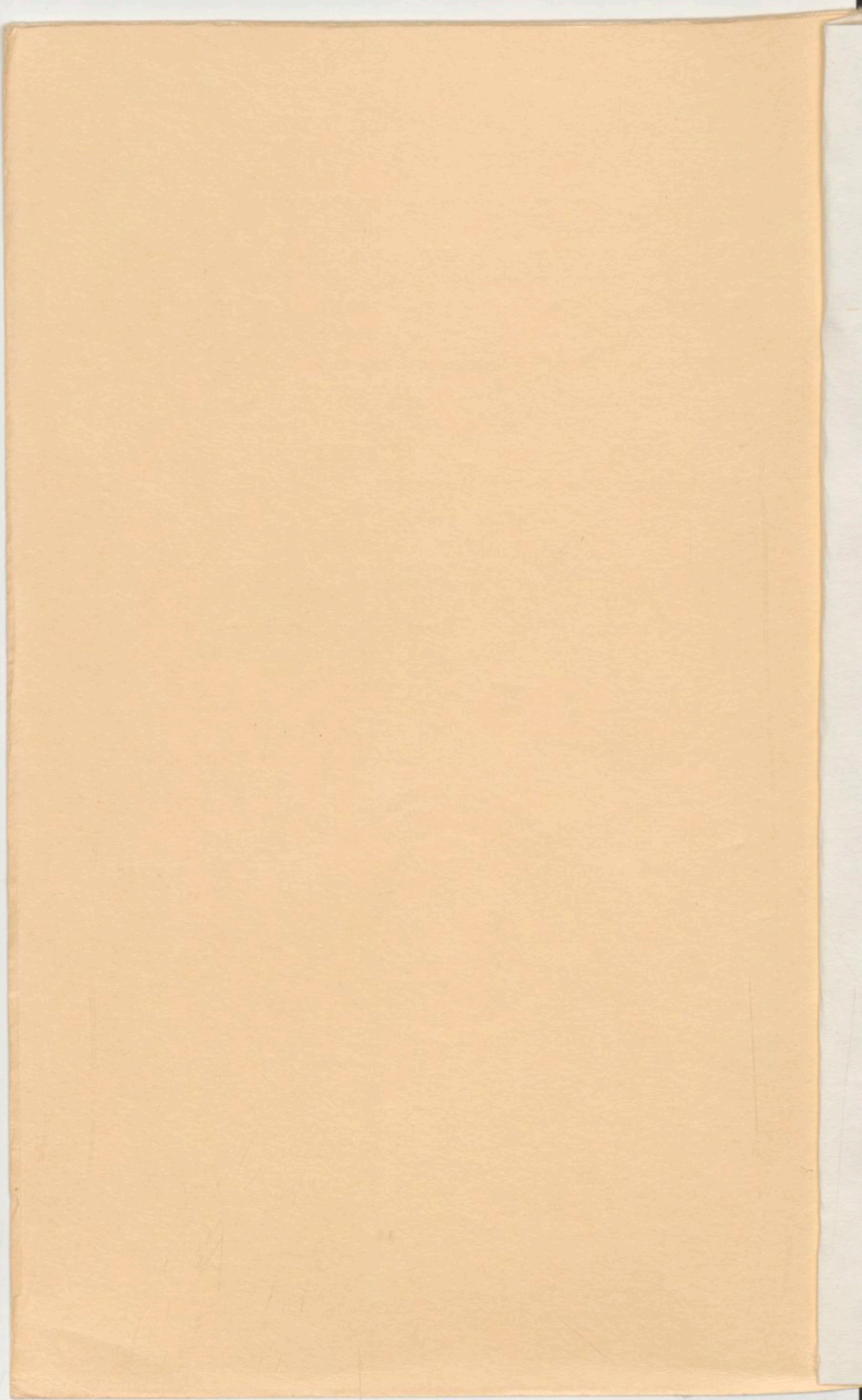
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

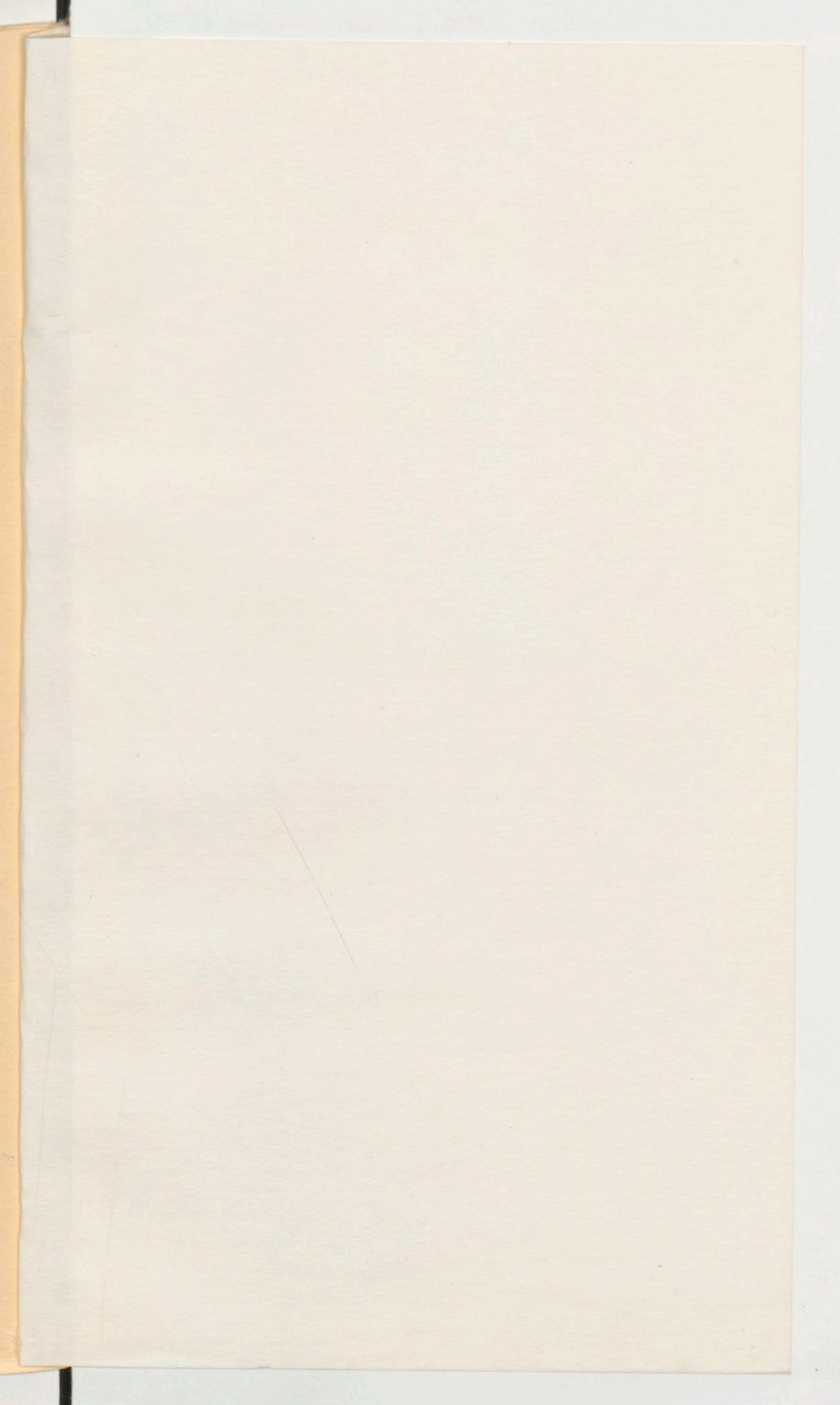
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS
DE ROUEN

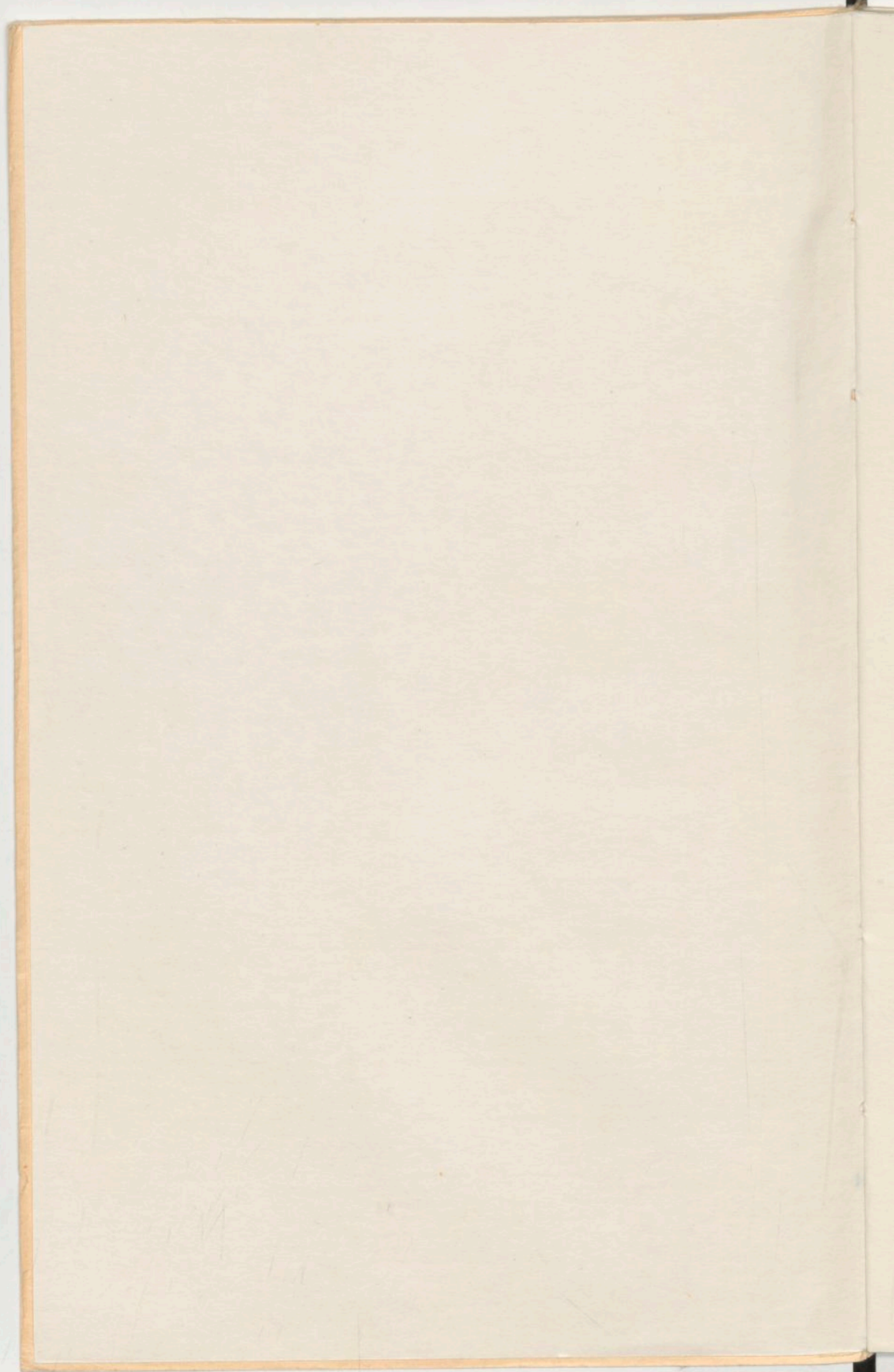
1974 - 1975



FÉCAMP
L. DURAND & FILS
1976



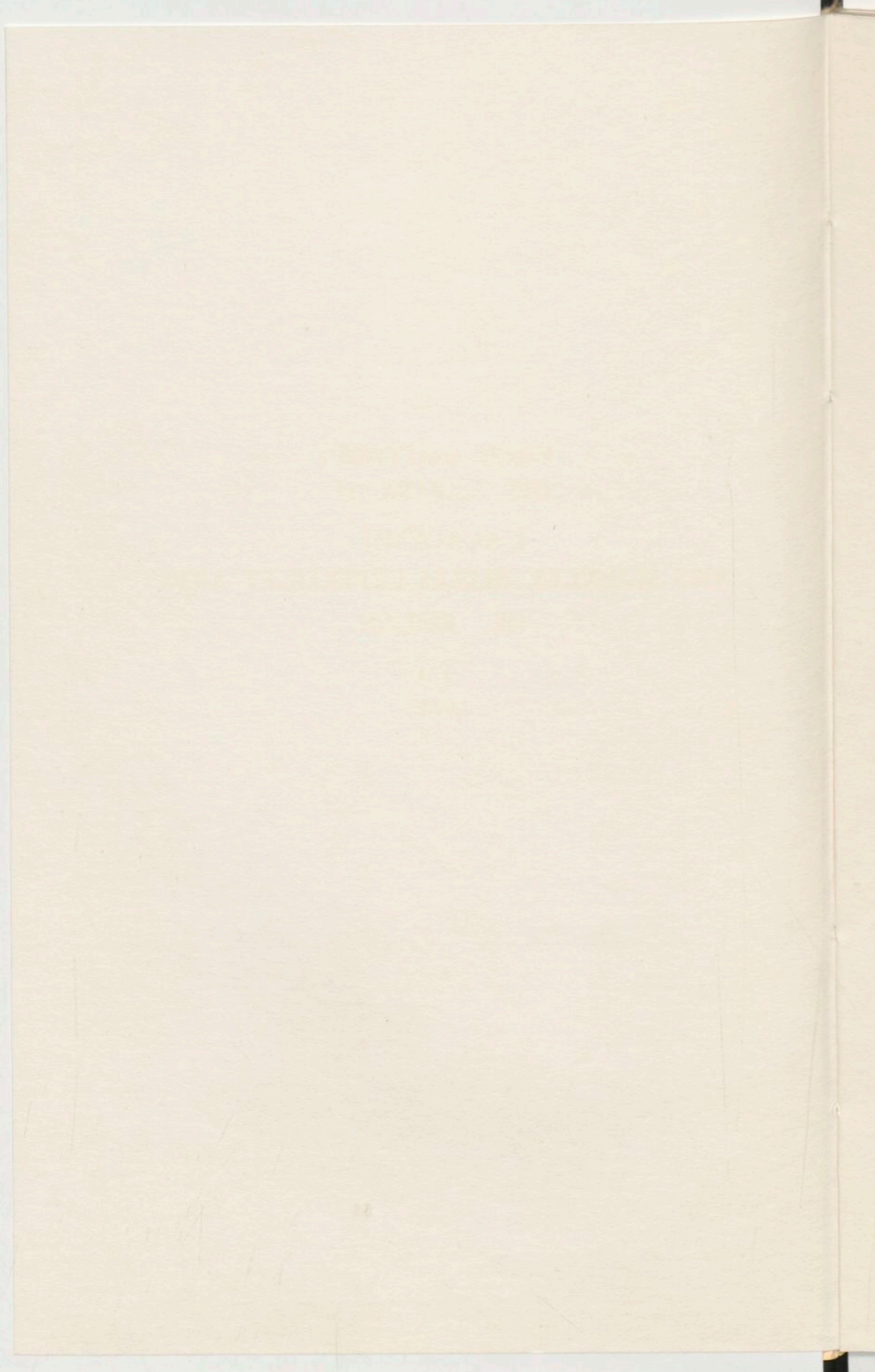




PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1974

1975



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1974
1975



ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

1974
1975

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1974

1975



FÉCAMP - L. DURAND & FILS
PARIS - A. PICARD, RUE BONAPARTE, 82
1976

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN

1974
1975



PARIS - A. PICARD, RUE BOYSSIERE, 83
RÉDIGÉ - L. DURAND & FILS
1976

TABLEAU
de
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
(au 31 Décembre 1975)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME.
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE.
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL.
- M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 23^e DIVISION MILITAIRE.
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
- M. LE MAIRE DE ROUEN.

MEMBRES TITULAIRES RÉSIDANTS

- M. Marcel LANQUETUIT, ✱, I 🌿, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
- M. René-Gustave NOBÉCOURT, O ✱, 🌿, 🏛️, historien (12 mai 1939).
- M. Robert TROUDE, ✱, 🌿, I 🌿, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille (28 novembre 1942).
- M. René ROUAULT DE LA VIGNE, O 🌿, vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).
- M. Victor BOUTROLLE, O ✱, notaire honoraire (25 octobre 1947).
- M. Raymond QUIBEL, I 🌿, artiste peintre (11 février 1950).
- M. Jacques LIGER, O 🌿, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
- M. Pierre PETITCOLAS, C ✱, 🌿, 🏛️, 🏛️, docteur ès sciences (10 janvier 1953).
- M. Louis HÉDIN, ✱, ingénieur agronome (21 mai 1955).
- M^{lle} Elisabeth CHIROL, ✱, 🌿, 🏛️, diplômée de l'École du Louvre, conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
- M. André ROBINNE, O ✱, 🌿, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
- M. Pierre SEMENT, assureur conseil, président honoraire de l'École Sociale (17 octobre 1959).
- M. Daniel LAVALLÉE, O 🌿, 🏛️, professeur au Collège d'enseignement secondaire Fontenelle (13 février 1960).
- M. André RENAUDIN, ✱, O 🌿, journaliste honoraire (27 mai 1961).

- M. Charles SCHNEIDER, ✱, ☼, 🌿, président de la Société normande d'archéologie préhistorique et historique et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
- Dom René HESBERT, ✱, ☼, moine bénédictin de Solesmes en résidence à l'abbaye de Saint-Wandrille (20 octobre 1962).
- M. Bernard LEFEBVRE, ☼, O 🌿, 🏠, art et techniques photographiques (18 mai 1963).
- M. le Docteur J.-B. ANDRIEU-GUITRANCOURT, médecin laryngologiste des Hôpitaux (24 octobre 1964).
- M. l'abbé André FOURÉ, ☼, secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie (22 janvier 1966).
- M. Jean VÉRON, C ✱, ☼, 🏠, général du cadre de réserve (5 mars 1966).
- M. Jean MONTIER, ✱, 🏠, historien (23 avril 1966).
- M. François BURCKARD, ☼, directeur des Archives de la Seine-Maritime, président de la Société de l'Histoire de Normandie (25 juin 1966).
- M. Raoul LEROY, O ✱, ☼, 🏠, architecte en chef de la Seine-Maritime (28 janvier 1967).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C ✱, ancien élève de l'Ecole Polytechnique (24 juin 1967).
- B. Bernard BOULLARD, ☼, professeur à la Faculté des Sciences (24 février 1968).
- M. Philippe DESCHAMPS, professeur (14 février 1970).
- Maître Fedia JULIA, ✱, ☼, 🏠, avocat, ancien bâtonnier, (11 avril 1970).
- M. le docteur Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE, ✱, 🏠, médecin honoraire des hôpitaux de Rouen, ancien président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (6 juin 1970).
- M^{me} Ch. LEMERCIER-QUELQUEJAY, orientaliste (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, ingénieur agricole (24 avril 1971).
- M. le chanoine Robert DELESTRE, maître de chapelle de la Cathédrale (6 novembre 1971).
- M. Georges MAC GRATH, O ✱, docteur en droit, avocat au barreau de Rouen, ancien préfet (élu membre correspondant le 20 juin 1970 et reçu comme membre résidant le 21 octobre 1972).
- M^{me} Germaine RICOU, écologiste, maître de recherche à l'INRA (3 février 1973).
- M. Gaston SÉBIRE, ☼, artiste peintre, (24 novembre 1973).
- M. Maurice MORISSET, journaliste (16 février 1974).
- M. François DE BEAUREPAIRE, historien (26 octobre 1974).

MEMBRES TITULAIRES NON RÉSIDANTS

- M. Jean DELACOUR, O ✱, O ☼, ornithologiste (30 novembre 1934).
- M^{lle} Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste honoraire du Calvados (22 novembre 1947).
- M. François BLANCHET, ✱, I 🌿, conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
- M. Henri VAN EFFENTERRE, ✱, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
- M. Georges HEULLANT, poète (27 novembre 1965).
- M^{lle} Jeanne DUPIC, ✱, archiviste paléographe, ancienne directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).

- M. le docteur Pierre NICOLLE, ✱, †, †, †, chef de service à l'Institut Pasteur (élu membre correspondant le 13 décembre 1958, reçu comme membre titulaire le 12 novembre 1966).
- M. Albert ROBIN, O ✱, docteur en médecine, reçu comme membre titulaire le 24 juin 1950.
- M. Michel CHEVALIER, ✱, agrégé de l'Université (29 octobre 1966).

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Paul PARAY, compositeur et chef d'orchestre, membre de l'Académie des Beaux-Arts (28 octobre 1948).
- M. Emmanuel BONDEVILLE, directeur de l'Opéra, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
- M. André COUDER, astronome, membre de l'Académie des Sciences (23 février 1957).
- M. Jean LECOMTE, physicien, membre de l'Académie des Sciences (25 mai 1963).
- M. Georges CHAUDRON, professeur de chimie, membre de l'Académie des Sciences (9 novembre 1963).
- Dom Paul GRAMMONT, abbé du Bec (15 mai 1971).
- M. Michel DE BOÛIARD, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (membre correspondant le 27 février 1960, membre associé le 2 mars 1974).
- M. Michel DE SAINT-PIERRE, écrivain (2 mars 1974).

MEMBRES CORRESPONDANTS

- Mgr ANDRIEU-GUITRANCOURT, Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut Catholique de Paris (16 juin 1945).
- M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
- M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
- M. Charles BRISSON, conservateur du Muséum d'Elbeuf (29 janvier 1937).
- M. Marc CHESNEAU, professeur à Stockholm (8 mai 1942).
- M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Etrangères (13 mai 1961).
- M. le D^r Marc DOLLFUS, archéologue, Lyons-la-Forêt (12 novembre 1955).
- M^{lle} Geneviève DUHAMELET, ✱, †, professeur et femme de lettres, vice-présidente de l'Association des Ecrivains Catholiques (11 avril 1964).
- M. Clément DUVAL, directeur de Recherches au C.N.R.S. (23 février 1957).
- M. Bernard FAY, écrivain et professeur à Fribourg (Suisse) (9 décembre 1932).
- M. le D^r Louis GOSSELIN, à Caen (25 février 1938).

- M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
- M. Maurice D'HARTOY, homme de lettres, à Paris (5 juin 1925).
- M. François LENOUVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
- M. Fernand LE PELLETIER, ✱, †, †, professeur honoraire à l'Institut Catholique de Paris (26 février 1944).
- M. Wilfrid LUCAS, homme de lettres, à Paris (30 avril 1937).
- M. Gilbert MARTIN, agriculteur, membre de l'Académie d'Agriculture, à Le Theillement-Boissey-le-Chatel (mai 1961).
- M. André MASSON, inspecteur général honoraire des bibliothèques de France, à Pau (12 juin 1942).
- M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
- M. Alphonse-Georges POULAIN, conservateur des Archives et du Musée de Vernon (14 décembre 1928).
- M. Georges PRIEM, ancien professeur, au Havre (23 novembre 1962).
- M. Jean ALBERT-SOREL, avocat, homme de lettres, à Paris (février 1961).
- M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuseville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
- M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
- M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
- M. Maurice YVART, conservateur des Musées de Lillebonne et de Fécamp (30 janvier 1954).
- M. Marcel THOMAS, conservateur en chef des manuscrits à la Bibliothèque nationale (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, musicien, à Paris (11 février 1967).
- M. le chanoine Henri BIÉVELET, directeur des fouilles archéologiques de Bavai (Nord) (14 octobre 1967).
- M. Maurice DURUFLÉ, professeur au Conservatoire national supérieur, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (14 octobre 1967).
- M. Gabriel OLIVIER, avocat, à Paris (4 mai 1968).
- M. Max PINCHARD, compositeur de musique (4 mai 1968).
- M. Reynold ARNOULD, artiste peintre, à Paris (12 octobre 1968).
- M. Jacques GUILLOUET, conservateur du Musée de Douai (8 mars 1969).
- M. Jean-Jacques ANTIÉ, historien de la Marine (8 mars 1969).
- M. Maurice MOINE, économiste (22 mars 1969).
- M. Jacques NOBÉCOURT, historien, correspondant à Rome du journal *Le Monde* (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur du Musée national d'Art moderne (22 mars 1969).
- M. Maurice CARITÉ, O ✱, journaliste (20 juin 1970).
- M. André QUEVAUVILLER, docteur en pharmacie (20 juin 1970).
- M. l'abbé François COULON, vice-président de la Commission d'Art Sacré (20 juin 1970).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur aux Archives de France (16 janvier 1971).
- M. Pierre BAZIN, conservateur du Musée du Vieux Château, à Dieppe (16 janvier 1971).
- M. Michel CIRY, artiste peintre et graveur, à Varengeville-sur-Mer (16 janvier 1971).
- Maître Jacques GIFFARD, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, à Paris (16 janvier 1971).
- M. Jacques LE ROY-LADURIE, président de la Fédération des Comités de propagande des produits agricoles, ancien député, à Villeray (Calvados) (15 mai 1971).

- M. Michel MANGARD, archéologue, à Lillebonne (25 mars 1971).
 R.P. Dom Jean LAPORTE, moine de Saint-Wandrille (20 janvier 1973).
 M. Armand JARDILLIER, conservateur du château d'Harcourt (2 février 1974).
 M^{me} Françoise PERROT, chargée de recherches au C.R.N.S., archéologue (24 mai 1975).
 M. Jean MALAURIE, géographe, professeur d'anthropologie et d'écologie arctiques (24 mai 1975).
 M. l'abbé Jean SAUSSAYE, vice-président de la Commission d'Art sacré du diocèse d'Evreux, membre de la Commission supérieure des Monuments historiques (24 mai 1975).

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, et historien (14 mai 1960).
 M. Robert CHOQUETTE, poète et romancier, à Ottawa, Canada (6 avril 1963).
 M^{lle} Clémentine DE COURTEN, professeur et critique littéraire, à Milan, Italie (1926).
 M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
 M^{lle} Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society et professeur à Oxford, Angleterre.
 M. Georges MÉAUTIS, professeur à l'Université de Neuchatel, Suisse.
 M. Giulio PRUNAI, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
 M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokio (2 décembre 1967).
-

MEMBRES DÉCÉDÉS

EN 1974

Membres titulaires :

- M. Louis LEMARIGNIER (20 novembre 1948), décédé le 29 mai 1974.
 M. Robert BLONDEL (14 février 1953), décédé le 21 juillet 1974.

Membre correspondant :

- M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES (élu en novembre 1962), décédé le 12 décembre 1974.

EN 1975

Membres titulaires :

- M. Pierre-Maurice LEFEBVRE (19 juin 1948), décédé le 26 janvier 1975.
 M. Jean LAFOND (3 avril 1925), décédé le 1^{er} octobre 1975.

CHRONIQUE
BUREAU

SEANCES DE L'ACADEMIE
 — ANNÉE 1974 —

Président : M. François BURCKARD.

Vice-Président : M. Raoul LEROY.

Secrétaire pour la classe des Lettres : M. R.-G. NOBÉCOURT.

Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIGER.

Trésorier : M. Victor BOUTROLLE.

Archiviste : M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.

— ANNÉE 1975 —

Président : M. Raoul LEROY.

Vice-Président : M. Bernard BOULLARD.

Secrétaire pour la classe des Lettres : M. R.-G. NOBÉCOURT.

Secrétaire pour la classe des Sciences : M. Jacques LIGER.

Trésorier : M. Victor BOUTROLLE.

Archiviste : M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.

BUREAU VEREIN

ANNEE 1874

Präsident: M. François Buisson
 Vice-Präsident: M. Louis Lagneau
 Secrétaire pour la classe des lettres: M. E. Nodding
 Secrétaire pour la classe des sciences: M. Jacques Lagneau
 Trésorier: M. Victor Bourgeois
 Archiviste: M. l'abbé Annet Fourné

1875

ANNEE 1875
 Président: M. Louis Lagneau
 Vice-Président: M. Bernard Bourgeois
 Secrétaire pour la classe des lettres: M. E. Nodding
 Secrétaire pour la classe des sciences: M. Jacques Lagneau
 Trésorier: M. Victor Bourgeois
 Archiviste: M. l'abbé Annet Fourné

CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1974

19 JANVIER. — M. François Burckard succède au général Véron au fauteuil présidentiel et M. Raoul Leroy accède à celui de la vice-présidence. — Communication de M. Charles Schneider sur « Le problème de l'énergie ».

2 FÉVRIER. — M. Schneider propose que l'Académie de Rouen et l'Académie de Caen se rencontrent au cours de l'été sur les chantiers de la ville nouvelle du Vaudreuil. — Une suite favorable est donnée à la suggestion de M. André Marie, président du Conseil Général, de publier en une centaine d'exemplaires la tragédie *Brutus*, de Catherine Bernard, dont on n'est pas certain qu'elle soit la nièce de Pierre Corneille. — M. Armand Jardillier, conservateur du château d'Harcourt, est élu membre correspondant. — Communication de M. Jacques Liger sur « L'énergie nucléaire, son historique et son principe ».

16 FÉVRIER. — Séance publique pour la réception de M. Maurice Morisset, au discours duquel répond M. R.-G. Nobécourt.

2 MARS. — MM. Michel de Boüard et Michel de Saint-Pierre sont élus membres associés. — Rapport financier de M. Victor Boutrolle, trésorier. — Débat ouvert par M. le professeur Boullard sur la destruction des arbres des boulevards.

16 MARS. — Discussion d'une motion à propos de la destruction des arbres des boulevards.

6 AVRIL. — Mise au point de la rencontre projetée au Vaudreuil de l'Académie de Rouen et de l'Académie de Caen. — M. Philippe Deschamps informe la Compagnie de l'avancement du volume

consacré au Palais de Justice qu'il a reçu le soin de mettre en œuvre. — Vote de la motion sur la destruction des arbres des boulevards. — Communication de M. Victor Boutrolle sur le poète normand Paul Labbé.

27 AVRIL. — Conférence, en séance publique, de M. Maurice Morisset sur la tragédie de P. Corneille *Othon*.

11 MAI. — Conférence, en séance publique, de Maître Jacques Giffard, membre correspondant, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, sur « les Françaises à la conquête des emplois publics ».

8 JUIN. — L'Académie se réunit à la Maison Vacquerie-Victor Hugo de Villequier. Elle y entend une conférence de M. Jean-Pierre Ribaut, professeur de lettres aux Facultés catholiques de Lille, sur Ulric Guttinguer et l'élection de Victor Hugo, comme membre correspondant, à l'Académie de Rouen. Mlle Élisabeth Chirol, conservatrice du musée Victor-Hugo, fait ensuite visiter celui-ci à ses confrères et à ses invités. — Au début de la séance, M. R.-G. Nobécourt rend hommage à la mémoire de M. Louis Lemarignier, membre résidant, décédé le 29 mai.

22 JUIN. — Réunion commune au Vaudreuil de l'Académie de Rouen et de l'Académie de Caen : exposé des conceptions et des plans concernant la ville nouvelle et visite de son site.

12 OCTOBRE. — Communication de M. l'abbé André Fouré sur « la vie quotidienne du Chapitre en 1786 ». — Échange de vues sur la nature et la remise des prix de vertu.

26 OCTOBRE. — Séance publique pour la réception de M. François de Beaurepaire. M. François Burckard répond au discours de celui-ci.

9 NOVEMBRE. — Communication de M. Mac Grath sur « le Surréalisme ».

23 NOVEMBRE. — Rapports des Commissions sur les prix littéraires et les prix de vertu et désignation des lauréats.

7 DÉCEMBRE. — Séance publique annuelle des prix qu'agrémentent par leurs chants les enfants de la Maîtrise Saint-Evode et que suit une réception des lauréats, des maîtrisiens, des épouses des membres de la Compagnie et de nombreux invités.

21 DÉCEMBRE. — M. Raoul Leroy est élu président et M. Bernard Boullard vice-président pour l'année 1975. Les autres membres du Bureau sont reconduits. — Communication de M. Georges Dethan, membre correspondant, sur « Pierre Patris, gentilhomme de Caen et poète ».

ANNÉE 1975

18 JANVIER. — M. François Burckard remet la présidence à M. Raoul Leroy, auquel M. le professeur Bernard Boullard succède à la vice-présidence. — MM. Burckard, Renaudin, Montier, Sement et Mac Grath sont élus membres de la Commission du *Précis*. — Communication de M. Schneider sur l'installation éventuelle de centrales nucléaires en Normandie et les critères de leur localisation.

1^{er} FÉVRIER. — Le président rend hommage à la mémoire de M. Pierre-Maurice Lefebvre, membre résidant, décédé le 26 janvier. — Rapport financier de M. Victor Boutrolle, trésorier, sur l'exercice 1974. — M. R.-G. Nobécourt souhaite une prochaine délibération sur le contenu et le volume du *Précis* 1973. — M. Raoul Leroy informe la Compagnie de l'état d'avancement de l'*Histoire du Palais de Justice* que le Premier Président de la Cour d'Appel a confié à l'Académie le soin de composer.

28 FÉVRIER. — Après un exposé de M. R.-G. Nobécourt sur les conditions financières actuelles de la publication du *Précis* et à la demande ferme du trésorier, M. Boutrolle, et du président, M. Leroy, l'Académie arrête à 15.000 francs la somme qui devra être consacrée à l'impression du *Précis* 1973, cette somme étant prélevée uniquement sur la subvention du Conseil Général, portée à 20.000 francs. Il est souhaité que le volume 1973 paraisse avant la fin de l'année et que le volume 1974, comprenant aussi l'année 1975, soit remis à l'imprimeur de façon à rattraper le retard que les lenteurs de la fabrication ont accentué. — Communication de M. l'abbé Fouré sur la carrière cléricale et les recherches archéologiques de l'abbé Cochet, dont le centenaire sera célébré prochainement.

2 MARS. — Messe annuelle de l'Académie à la mémoire de ses membres défunts, célébrée à la chapelle du couvent d'Ernemont par Monseigneur Pincet, doyen du Chapitre.

15 MARS. — Communication de M. le professeur Boullard sur « la photographie en fausses couleurs et l'état sanitaire des massifs forestiers... ».

5 AVRIL. — Communication du R.P. Dom Hesbert sur « Louis Veillot et Dom Guéranger ». — Présentation par MM. Boullard et Schneider d'une motion sur la protection des sites et de l'environnement.

19 AVRIL. — Communication de M. le professeur Boullard sur « le monde étrange des champignons ».

3 MAI. — Proposition et discussion d'un vœu concernant la défense de l'environnement contre les nuisances et les dégradations de tous ordres (chimiques, physiques, esthétiques, psychiques.)

24 MAI. — Élection de trois membres correspondants : Madame Françoise Perrot, MM. Jean Malaurie et l'abbé Jean Saussaye. — Nouvel examen du vœu relatif à la protection de l'environnement.

7 JUIN. — Communication de M. Armand Jardillier, membre correspondant : « La vie originale du marquis de Sourdeac » metteur en scène sur son théâtre du Neubourg, de « La Toison d'or » de Pierre Corneille. — Vote de la motion sur la protection de l'environnement. — Échange de propos, à bâtons rompus, sur quelques problèmes du moment.

21 JUIN. — Visite de « la Maison Michelet » au château de Vascoeuil.

11 OCTOBRE. — Vote de félicitations à l'adresse de Monsieur et Madame Jean-Pierre Chaline, professeurs agrégés d'histoire. — Le bicentenaire de Boïeldieu sera célébré le 13 décembre et la proclamation des prix de vertu est reportée en conséquence au 17 janvier. — Quelques indications, encore incertaines, sont données sur l'impression de *l'Histoire du Palais de Justice* à laquelle ont collaboré plusieurs membres de l'Académie.

25 OCTOBRE. — Séance publique : conférence du Révérendissime Père Dom Grammont, abbé du Bec, sur le thème « Dialogue et rencontre ; la dimension personnelle et la quête du sens dans le judéo-christianisme ». — Hommage à la mémoire de M. Jean Lafond.

8 NOVEMBRE. — Communication de M. l'abbé Fouré sur « l'abbé François Farin, clerc matriculier et historien de Rouen ». — Communication de M. André Renaudin sur « Georges Bizet et ses parents ». — Compte rendu de M. Victor Boutrolle sur l'état et les conditions de fermage de l'herbage d'Isigny, légué à l'Académie par M. Jacques Nicolle, qu'il est allé reconnaître.

22 NOVEMBRE. — Communication de M. B. Boullard sur le Sahel.

13 DÉCEMBRE. — Séance solennelle où est célébré le bicentenaire de Boïeldieu sous la présidence de M. Emmanuel Bondeville, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, membre de la Compagnie, et avec le concours musical de la chorale « La Cantate ».

PRIX DE L'ACADÉMIE

20 DÉCEMBRE. — Rapport de la Commission des prix de vertu et attribution de ces prix. — Vote de félicitations à l'adresse de M. Pierre Hommeril, géologue, agrégé de l'Université, docteur ès sciences naturelles, professeur à la Faculté des Sciences de Rouen, et de M. Pierre Valentin, docteur ès sciences physiques, maître de conférence à l'Université de Rouen. — M. le professeur Bernard Boullard est élu président de l'Académie et M. Philippe Deschamps vice-président pour l'année 1976.

PRIX LITTÉRAIRES

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE. — M. le Secrétaire de la Classe des Lettres

R.-G. NOBÉCOURT.

PRIX GOSNIEP. — M. le Secrétaire de la Classe des Lettres

PRIX D'HISTOIRE LOCALE. — M. le Secrétaire de la Classe des Lettres

PRIX DE VERTU

GRAND PRIX GOSNIEP. — M. Guy LAFRANÇOIS, de Rouen.

PRIX D'ÉTATÉ BOULLARD. — M. Daniel THOMAS, de Rouen.

PRIX HENRI-VALENTIN. — M. Pierre THOMAS, de Rouen ;
M. et M^{me} Raphaël de FÉLIXCOURT.

PRIX FÉLIXCAT. — M^{me} Emma GOSNIEP, résidente à Rouen.

10 DÉCEMBRE. — Séance solennelle en l'honneur de M. Bonhomme. — M. le président de l'Académie a lu une lettre de remerciements adressée à M. Bonhomme par la Commission des prix de vertu et d'attribution de ces prix. — Vote de félicitations à l'adresse de M. Pierre Honnig, géologue, agrégé de l'Université, docteur en sciences naturelles, professeur à la Faculté des Sciences de Rouen, et de M. Pierre Valentin, docteur en sciences physiques, maître de conférence à l'Université de Rouen. — M. le professeur Bernard Bouchard est élu président de l'Académie et M. Philippe Deschamps vice-président pour l'année 1920.

11 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de vertu et d'attribution de ces prix. — M. le président a lu également un rapport sur les travaux de la Commission des prix de science et de littérature. — M. le président a lu enfin un rapport sur les travaux de la Commission des prix de morale. — M. le président a lu également un rapport sur les travaux de la Commission des prix de médecine et de pharmacologie. — M. le président a lu enfin un rapport sur les travaux de la Commission des prix de droit et de législation. — M. le président a lu également un rapport sur les travaux de la Commission des prix de philosophie et de lettres. — M. le président a lu enfin un rapport sur les travaux de la Commission des prix de beaux-arts et de lettres.

12 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de vertu et d'attribution de ces prix.

13 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de science et de littérature.

14 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de morale.

15 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de médecine et de pharmacologie.

16 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de droit et de législation.

17 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de philosophie et de lettres.

18 DÉCEMBRE. — M. le président a lu un rapport sur les travaux de la Commission des prix de beaux-arts et de lettres.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1974

PRIX LITTÉRAIRES

GRAND PRIX DE L'ACADÉMIE : M. Jules LAMBERT, professeur de musique et organiste à la Cathédrale de Rouen.

PRIX GOSSIER : Docteur Jean FOURNÉE pour son ouvrage « *Le culte populaire et l'iconographie des saints en Normandie* ».

PRIX D'HISTOIRE LOCALE : Madame Claude ROGÈRE pour sa monographie « *Le chasse-marée, voiturier de poisson de mer* ».



PRIX DE VERTU

GRAND PRIX GADON : M. Guy LEFEBVRE, de Rouen.

PRIX OCTAVE ROULLAND : M. Didier JEANNE, de Rouen.

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : M^{me} Jeanne BENARD, de Rouen ;
M. et M^{me} RAFRAFI, de Petit-Quevilly.

PRIX PELLECAT : M^{elle} Hassina GOULANALY, étudiante à Rouen.

PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNÉE 1975

PRIX LITTÉRAIRE

MÉDAILLE DE L'ACADÉMIE : M. Roger PARMENT, pour le recueil de ses chroniques « *A l'écoute de la Normandie et des Normands* ».

★★★

PRIX DE VERTU

GRAND PRIX GADON : M. et M^{me} André DUHAMEL, de Mont-Saint-Aignan

PRIX MARIE LAMBERT : M. Jean MANIER, de Rouen.

PRIX BRAQUEHAIS-VERDREL : M. et M^{me} Constant VIARD, de Petit-Quevilly.

La personnalité et l'œuvre
de l'abbé Cochet

Le centenaire de l'abbé Cochet

Le centenaire de l'abbé Cochet, mort à Rouen le 1^{er} juin 1875, a été l'occasion d'un colloque international d'archéologie qui s'est tenu les 3, 4 et 5 juillet 1975 à l'Hôtel des Sociétés Savantes. L'Académie, à laquelle appartient l'abbé Cochet — il y fut élu le 1^{er} juillet 1842 — s'associa à ce colloque. Sa contribution propre prend naturellement place dans ce Précis en accord avec le Comité de la publication des Actes du Colloque. Il a paru utile d'y ajouter le discours de réception de l'abbé Cochet à l'Académie de Rouen, discours qu'on ne trouve pas dans la collection du Précis, et la liste des communications faites par lui, telle qu'elle figure à la table manuscrite établie par M. Decorde.

Le centenaire de l'abbé Cochet

Le centenaire de l'abbé Cochet, mort à Rouen le 1^{er} juin 1872, a été l'occasion d'un colloque international d'archéologie qui s'est tenu les 2, 4 et 5 juillet 1972 à l'hôtel des Sociétés savantes. L'Académie, à laquelle appartient l'abbé Cochet — il y fut élu le 1^{er} juillet 1842 — s'est associée à ce colloque. Sa contribution propre prend naturellement place dans ce précis en accord avec le Comité de la publication des Actes du Colloque. Il a paru utile d'y ajouter le discours de réception de l'abbé Cochet à l'Académie de Rouen, discours qu'on ne trouve pas dans la collection du précis et les listes de communications faites par lui, telles qu'elles figurent dans la table manuscrite établie par M. Decroix.

Le centenaire de l'abbé Cochet, mort à Rouen le 1^{er} juin 1872, a été l'occasion d'un colloque international d'archéologie qui s'est tenu les 2, 4 et 5 juillet 1972 à l'hôtel des Sociétés savantes. L'Académie, à laquelle appartient l'abbé Cochet — il y fut élu le 1^{er} juillet 1842 — s'est associée à ce colloque. Sa contribution propre prend naturellement place dans ce précis en accord avec le Comité de la publication des Actes du Colloque. Il a paru utile d'y ajouter le discours de réception de l'abbé Cochet à l'Académie de Rouen, discours qu'on ne trouve pas dans la collection du précis et les listes de communications faites par lui, telles qu'elles figurent dans la table manuscrite établie par M. Decroix.

La personnalité et l'œuvre de l'abbé Cochet

par l'abbé André FOURÉ

M'ENTREtenant l'été dernier avec un ecclésiastique de ce diocèse de Rouen, j'eus la surprise de l'entendre me dire, alors que je lui annonçais le Colloque archéologique international de 1975 : « Mais, au fait, qui est donc cet abbé Cochet dont une rue de Rouen porte le nom ? ». A son excuse, je dois dire que mon interlocuteur n'était pas originaire de notre région, mais sa réflexion m'a ému.

Point n'est mon intention de porter pareil jugement d'ignorance sur les membres de l'Académie qui tous connaissent la réputation du célèbre archéologue et possèdent probablement quelques-unes de ses œuvres, mais il nous a paru bon tout de même d'essayer de faire revivre la personnalité de l'abbé Cochet, avec ses lumières comme avec ses ombres. Je le ferai en me reportant à la notice que lui consacra en 1876 un de nos anciens présidents, son ami l'abbé Julien Loth, directeur de la *Semaine religieuse du diocèse de Rouen*, à laquelle il apportait sa collaboration.

Ce sera, discrètement, au sein de notre Compagnie, l'un des premiers cercles à distinguer et à honorer sa valeur, l'occasion de marquer cette « année Cochet » et de redire à quel point chacun de nous se sent concerné par le succès de la solennelle commémoration de l'été 1975.

Jean, Benoît, Désiré COCHET naquit à Sanvic le 8 mars 1812, l'année de la désastreuse retraite de Russie. Son père, Jean-Marie, un artilleur qui avait été à Arcole, Rivoli, Tagliamento, portait la croix de chevalier de la Légion d'honneur, gardait alors la batterie de la Briqueterie avant d'aller remplir le même service à Étretat en 1814. Sa mère, Victoire, Pélagie Poidevin, vécut fort longtemps et s'installa près de lui dans sa maison de Dieppe où il vécut quelque vingt-cinq ans. Il fut baptisé le surlendemain de sa naissance par Dom Monthois, dernier prieur de Valmont, devenu curé de Sanvic après la Révolution.

A Étretat, il connaîtra le vieux curé, Guillaume Sortambosc, et de ce ministère il retiendra *les deux premières émotions qui marquèrent son enfance*. Il racontera comment il put voir sculpter sur place, dans l'atelier de Jean Goument, par un artiste du nom de Pouchet, un crucifix commandé par la famille Vatinel pour la paroisse de Manéglise et, l'année suivante, c'est-à-dire en 1819, un autre crucifix exécuté par le même artiste, mais cette fois, voulu et offert à leur paroisse par les habitants d'Étretat. Il se souvenait de la bénédiction, puis de la procession du Corps du Christ porté par 24 marins et de la mise en place au commandement du patron Beaufile : « Mettez-le bien fache à la mé, les gars » ! Autre émotion : la première expérience avec la réalité de la mort quand il vit son curé, revêtu de ses ornements, étendu sur un lit de parade, au presbytère, et promené ainsi sur le brancard funèbre dans les rues de sa paroisse.

En 1821, un ancien novice bénédictin de Fécamp, l'abbé Sence, avait succédé à l'abbé Sortambosc. Il remarqua l'enfant et lui donna ses premiers rudiments de science religieuse et de littérature. L'élève épuise vite la science du maître et la Providence le fait rencontrer M. Robin, futur évêque de Bayeux, alors curé de Notre-Dame du Havre qui le fait admettre en 5^e au Collège de la ville. L'année suivante, 1827, il entre au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades en 4^e. Il apprécie ses professeurs, dont l'abbé Andrieu, qui lui survivra. La maladie — déjà — interrompt ses études. Il les reprend et reçoit des prix de vers latins, version latine, version grecque, histoire et enfin le prix d'honneur en rhétorique. Ses maîtres discernent son intelligence vive et sa mémoire prodigieuse... mémoire qu'admira un jour Louis Veillot alors qu'au cours d'une visite à Jumièges, il avait multiplié des citations de ses auteurs préférés : il allait sans mal jusqu'au bout d'une tirade de 200 vers français ou latins !

En 1831, le voilà au Grand Séminaire de la rue Poisson confié par le cardinal-prince de Croy aux religieux des Sacrés-Cœurs de Picpus, disciples du P. Coudrin. Le P. Maigret, futur évêque et vicaire apostolique en Océanie, lui enseigne la philosophie.

En 1834, un événement, apparemment mineur, sera déterminant pour l'orientation de sa vie. Il est présenté à Emmanuel Gaillard, archéologue de l'arrondissement du Havre et de la cité de Lillebonne, membre de l'Académie de Rouen. L'entretien fut pour l'abbé Cochet, selon son expression, son « *fiat lux* »... il se sentit épris d'un amour irrésistible pour tout ce qui évoquait le passé de la province et la richesse encore quasi inexplorée de ses sites archéologiques (1). M. Robin le recommanda encore à Arcisse de Caumont et, le 26 mars de la même année, il a 22 ans, le baron Dupont-Delporte, préfet du département, le nommait *membre correspondant de la Commission départementale des Antiquités*. Dès 1835, le voilà explorant une villa romaine dans l'enclos du presbytère d'Étretat, la crypte de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, le château Gaillard dans le bois des Loges. Ses vacances ont été bien employées ! Le 28 mai 1836, il est ordonné prêtre par le cardinal de Croy qui, tout en le nommant vicaire à Saint-François du Havre, l'encourage à développer ses recherches. Au Havre, où il reste quatre ans, il fonde l'œuvre de Saint-François-Régis pour le mariage des pauvres avec le souci de « régulariser » un certain nombre d'unions canoniquement illégitimes.

En 1840, il est « transféré » comme premier vicaire à Saint-Rémi de Dieppe où non seulement il créera la même œuvre que dans la paroisse précédente, mais encore un cercle de jeunes gens qui se réunit le dimanche soir et dont le journal *Le Phare de Dieppe* vante la qualité de l'enseignement du jeune vicaire...

« *Raptim transit* »... « Il passe vite »... c'était la devise de Pie XI... c'est aussi la cadence de l'abbé Cochet qui, le 1^{er} avril 1842 était nommé aumônier du Collège royal de Rouen. Il se fait apprécier des professeurs comme des élèves et se créera de nombreuses et utiles relations qui lui seront certainement d'un grand secours dans la poursuite de ses travaux.

Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, le voilà élu à l'Académie de Rouen, honneur qui lui fut sensible : il prenait place dans la Compagnie où il siégeait près de Floquet, Déville, Pouchet, Grégoire, Chéruel et Girardin. Il est hors de propos d'analyser son discours de réception consacré à la place du Clergé dans l'avancement des Lettres et des Sciences. Grâce à notre confrère, M^e Jacques Giffard qui possède un exemplaire devenu rarissime, on pourra le lire intégralement. Si ses occupations nuisaient à son assiduité aux séances, l'abbé Cochet fut un membre actif : on peut

(1) Le premier mémoire archéologique adressé à E. Gaillard a été publié par M. Blanadet dans sa *Bibliographie de l'abbé Cochet*, Paris, Picard — Rouen, Lestringant — Le Havre, Bourdignon, 1895, pp. 159 sq.

en juger au nombre de communications qu'il fit à la Compagnie et dont beaucoup furent publiées dans notre *Précis*.

L'aumônier du Collège passa ainsi trois années à Rouen. Tout semblait lui réussir : un ministère qui lui convenait, des loisirs qui lui permettaient de se consacrer à ses propres recherches, la proximité de savants amis, d'archives, de bibliothèques...

Que se passa-t-il alors ?...

A partir de 1845, un mal étrange s'empare de lui, un état de dépression nerveuse qui va s'accroissant, s'établissant au plus profond de son âme. « Lui, si actif et si sociable, écrit l'abbé Loth, il se mit à rechercher la solitude la plus totale où, sombre et taciturne, il ne sortait du marasme où il était plongé que pour s'agiter en des crises passagères et cruelles. Il éprouvait un dégoût, une sorte d'aversion pour tout ce qu'il avait aimé et recherché. Tout devenait pour lui un tourment. Les médecins étaient impuissants à le soulager.... impuissants aussi ses meilleurs amis auxquels il fermait sa porte, se refusant à les écouter. Vingt fois il changea de domicile, ne trouvant nulle part l'apaisement, mû par des craintes soudaines et irrésistibles ».

Il faudrait avoir expérimenté soi-même tel ou tel de ces drames intérieurs, ou en avoir reçu la confiance, pour comprendre la détresse de ce jeune prêtre à la carrière déjà exceptionnelle : anxiété maladive, scrupules pathologiques, remise en cause au fond de sa conscience et en face de Dieu, de la droiture de sa vocation, tout en conservant d'ailleurs une Foi sans réserve dans l'Église et sa doctrine... incompréhensions ou jalousies humaines... basses intrigues dont on se découvre l'objet... blessures venant de personnes qu'on imaginait sincères et qui font d'autant plus mal que l'esprit déjà frappé en exagère la portée... nul ne saura vraiment la nature de la souffrance intime de l'abbé. Ici et là, dans sa correspondance, pourrait-on découvrir quelque allusion, mais il est à craindre qu'il ne se soit guère livré à ce sujet et que les lettres faisant état de ce qui préoccupait son entourage aient été détruites dans un souci de légitime discrétion.

« Son état physique était alarmant : la faiblesse s'accroissait, le teint était livide, le corps amaigri et éterné ». Tel est le témoignage de l'abbé Loth.

Mis au courant, Mgr Blanquart de Bailleul lui imposa une année de repos absolu et le docteur Achille-Cléophas Flaubert, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu (père du romancier), qui avait quelque influence sur lui, lui conseilla de retourner à Dieppe où l'air marin ne pouvait que lui être salutaire.

Il accepta. Au début tout paraissait aller mieux, mais très vite, c'était la rechute. On désespérait de le sauver. Le 1^{er} février

1846, il avait donné sa démission d'aumônier du Collège de Rouen et son ancien professeur, l'abbé Andrieu, lui avait offert avec le titre de prêtre habitué, une chapelle et un confessionnal en l'église Saint-Jacques dont il était archiprêtre. Physiquement, il lui était cependant devenu impossible de remplir certaines fonctions sacerdotales. S'il confessa jusqu'à la fin de sa vie, et de grands personnages eurent recours à lui, par exemple le docteur Flaubert qui le fit venir près de lui quand il sentit la mort approcher, s'il prêcha quelquefois par exemple lors de cérémonies organisées à la mémoire des abbés Briche et d'Anfernet de Bures, victimes de la Révolution, il cessa pratiquement de célébrer la messe quotidienne. De 1846 jusqu'à la fin de ses jours, nous confie l'abbé Loth, il ne montait à l'autel que trois ou quatre fois par an et au prix de quelles difficultés ! Il partait très tôt, vers un sanctuaire écarté de préférence, chez des religieuses. Souvent alors, il était pris comme d'un vertige, avait des sueurs froides, des troubles visuels, et le sentiment qu'une syncope était proche. Il devait alors interrompre la célébration et prendre un moment de repos à son fauteuil. Il avait pourtant gardé la Foi, la confiance de ses supérieurs et un immense respect de l'Eucharistie. Nous n'aurons pas l'indélicatesse, après l'avoir plaint de tout notre cœur, de rechercher la raison fondamentale de son désarroi... au moment de recevoir le Viatique, il dit en propres termes que « s'il n'avait pu célébrer quotidiennement, le Juge des consciences savait quelle en avait été la cause et qu'il s'en remettait à son infinie miséricorde ».

Dégagé, avec le consentement de son archevêque, de tout ministère actif, l'abbé Cochet paraissait devoir sombrer définitivement dans la passivité et dans l'oubli. C'est alors que le miracle se produisit.

On vient un jour lui annoncer que sur le territoire de Neuville-lès-Dieppe, un jardinier a mis au jour un certain nombre de vases antiques... il se fait conduire sur le site et se trouve d'une émotion soudaine... malgré sa faiblesse, il prend lui-même une pioche et continue la fouille... Le choc était donné... la réaction complète qui cette fois aurait des lendemains. Son intelligence et son reste d'énergie triomphaient... Encore incapable d'écrire, il dicte ses observations à une main amie. A partir de cette journée, il reprenait les outils de l'archéologue et se remettait définitivement à l'ouvrage.

Dans la maison du 105 rue d'Écosse⁽¹⁾ où il s'était installé avec

(1) Maison située sur la paroisse Saint-Remi de Dieppe.

sa vieille maman dont on devine les angoisses et qui veillait sur lui, il recevait ses visiteurs dans son bureau tapissé de livres et garni d'objets de fouilles. La pièce était éclairée par un vitrail composé pour lui et qui représentait la Cathédrale de Rouen, Saint-Jacques de Dieppe, des colonnes ruinées, des tombeaux, des instruments de travail et des spécimens de ses propres découvertes.

Il serait fastidieux de relire ici la longue liste de ses œuvres que les uns ou les autres avons maniées et auxquelles nous nous sommes souvent référés. Pour mémoire, citons *Les églises de l'arrondissement du Havre*, achevé en 1846, celles de Dieppe, en 1850, celles d'Yvetot, en 1852. « Ces travaux, écrit l'abbé Loth, auraient suffi à mériter la reconnaissance du diocèse à leur auteur ». Faisant œuvre de critique, le même écrivain qui était professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie de Rouen, rendait hommage à l'abbé Cochet pour ses talents de poète et de peintre. Il ne craint pas de regretter le trop grand lyrisme de bien des chapitres, comme aussi l'absence de formation de chartiste de son ami. « Il y a, dit-il, des lacunes et des inexactitudes dans ses premiers ouvrages trop vite composés. L'auteur lui-même était conscient de ses défauts et, en accumulant des notes, il disait un jour : « Je ne veux pas mourir sans avoir réimprimé mes Églises : on ne les reconnaîtra plus ». La mort ne lui permit pas cette satisfaction. « Heureusement, écrit encore l'abbé Loth, ces textes revus, annotés et préparés pour une édition nouvelle, sont pieusement conservés. Quand le moment opportun sera venu, on pourra exécuter facilement cette publication si précieuse et si désirable ».

Ces trois volumes attirèrent à nouveau l'attention sur l'abbé Cochet. Déjà membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes depuis 1843, il était admis à l'audience de Louis-Philippe au château d'Eu en 1846. En 1847, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décernait une mention honorable ; en 1849 il était nommé inspecteur des Monuments historiques et en 1853 reçu membre de la Société des Antiquaires de France.

Ses études sur les églises du département ne l'empêchent pas de poursuivre l'exploration des cimetières antiques d'Étretat, Neuville, Saint-Pierre-l'Épinay, Londinières, Douvrend, le bois des Loges, Bouteilles, près de Rouxmesnil. L'étude comparée des objets découverts donne lieu en 1854-1855 à *La Normandie souterraine*, travail remarqué en France, en Angleterre, en Suisse et en Suède. Il sera couronné par l'obtention de la première Médaille d'or de l'Institut. Il avait un faible pour ce livre : entre les deux couvertures, disait-il à un jeune Anglais venu le visiter sur recommandation de l'abbé Malais, curé de Martin-Église, était contenue toute sa science. Une fois ce livre désorganisé ou perdu, il aurait

de la peine à retrouver ses matériaux. En cette même année 1855, le baron Ernest Le Roy, préfet du département, lui remettait la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le « *cursus honorum* » n'arrêtait pas celui des travaux. En 1857, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* viennent compléter *La Normandie souterraine*, puis, en 1859, c'est *Le Tombeau de Childéric I^{er}, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie et des découvertes récentes faites en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne et en Angleterre*. « L'ouvrage, dit l'abbé Loth, considéré comme le chef-d'œuvre du maître, est le résumé le plus complet, le plus saisissant de toutes ses recherches et la synthèse de la science de la sépulchrologie qu'il avait créée ».

En 1864, il fait hommage au Préfet et au Conseil Général de *La Seine-Inférieure archéologique et historique*. A la suite de cette publication, notre Compagnie lui confère l'honorariat, la plus haute des distinctions prévues alors par les statuts.

A ces études magistrales, il faudrait ajouter les centaines d'articles et d'opuscules, comme les milliers de lettres qu'il écrivit. Appliquant à l'abbé Cochet le mot attribué à Buffon : « Le style, c'est l'homme », l'abbé Loth ajoute : « Ses lettres le manifestent tout entier, avec sa verve, son originalité, ses élans, sa bonté, sa franchise, ses travers, ses inégalités, ses lacunes, son impressionnabilité. Cet amas de textes, où l'on devrait nécessairement faire un choix sévère, serait d'un intérêt considérable pour l'histoire de son âme et de son temps. Mais, qui pourra entreprendre une telle œuvre, d'autant plus qu'emporté par une activité fébrile, il composait trop rapidement, ne formant pas ses caractères, à tel point qu'on se trouvait en face d'hiéroglyphes qu'on ne parvenait à déchiffrer qu'après de longs efforts ! ». Si l'on songe que celui qui portait ce jugement était un correspondant habituel de l'archéologue, on devine la difficulté de nos contemporains qui veulent « aller aux sources et se trouvent souvent devant des grimoires quasi indéchiffrables ! Ce sera le mérite de Mme Flavigny, assistante au musée des Antiquités, de s'être appliquée à cette tâche délicate, en vue du Colloque de 1975.

En dépit de sa fragilité physique, l'abbé Cochet demeurait d'une activité débordante. En 1861, Mgr de Bonnechose le nommait Inspecteur des monuments religieux de son diocèse de Rouen. Dans le rapport biennal qu'il adressa à son supérieur, il notait avoir examiné, durant la belle saison, environ 160 églises et chapelles des parties du diocèse qu'il n'avait encore ni visitées ni décrites. Nul doute qu'il inspira aussi en 1864, à son arche-

vêque, l'ordonnance qui prescrivait à tous les curés de tenir avec soin un Registre d'Annales de leurs paroisses... Certains le firent sérieusement, tel l'abbé Vincheneux, du Tréport, dont on a retrouvé récemment un registre à Bonsecours, document versé aux Archives départementales.

Le 17 décembre 1864, au lendemain de son élection comme membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, l'abbé Cochet était nommé, par le Préfet, vice-président de la C.D.A. à laquelle il était associé depuis quelque trente ans. Il en dirigerait les travaux pendant onze ans. Son biographe, lui-même membre de cette assemblée, dit que « seuls, ceux qui ont participé à ces réunions peuvent attester quel intérêt, quelle vie, quelle activité il leur imprimait. Il arrivait toujours chargé de notes, de communications, d'objets découverts dans ses fouilles ou achetés par ses soins, dont les plus curieux iraient rejoindre les collections du Musée départemental des Antiquités dont il deviendra le conservateur en 1867 ».

De son éternité, l'abbé Cochet doit se réjouir de voir cet établissement, né d'un vœu de la C.D.A., prospérer sous l'impulsion d'une d'entre nous — M^{lle} Elisabeth Chirol — qui continue son œuvre, qui conserve mais encore entretient, restaure et met en valeur les objets exposés et ne doit se plaindre que d'être à l'étroit pour présenter des richesses qui font de notre musée l'un des plus beaux de France.

Lui qui avait eu, durant au moins une partie de sa vie, le souci de la formation morale et intellectuelle des jeunes, doit aussi se féliciter de l'exploitation pédagogique du même établissement au bénéfice de nombreux groupes de jeunes. Pour ce garçonnet ou pour cette fillette, le contact direct avec les objets sera peut-être ce « *Fiat lux* » qui fut la conséquence providentielle de la rencontre du jeune abbé Cochet avec Emmanuel Gaillard... nous en formons le vœu !

La vieillesse arriva prématurément et l'abbé Loth estime que le désastre de 1870 hâta le déclin de cette vie intellectuelle si active. Durant l'invasion, il eut encore la force de corriger les épreuves du *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, puis de rédiger quelques articles pour la *Semaine religieuse*. Toutefois, « le cœur, l'élan, la flamme n'y étaient plus et les dernières productions sont pénibles et ressemblent aux lueurs affaiblies d'une lampe qui s'éteint ! ».

Fin avril 1875, dans sa maison de la rue Saint-Patrice, l'abbé Cochet était frappé d'une paralysie progressive compliquée bientôt d'un érysipèle de la face. A sa demande, le vicaire de la paroisse

toute proche lui apporta le Viatique et le cardinal de Bonnechose tint à venir personnellement l'encourager dans son épreuve. Il s'éteignit le 1^{er} juin à 4 heures du soir. Il avait 63 ans.

Après le service religieux célébré en l'église Saint-Patrice, son corps était conduit par le curé, l'abbé Étienne Cayez, au cimetière monumental de Rouen où ses amis ne tardèrent pas à lui faire édifier un tombeau à quelques mètres de celui d'un autre archéologue, Hyacinthe Langlois. Nul doute que la sépulture sera l'objet cet été d'un pèlerinage pour les savants conviés par M. le Directeur de la Circonscription archéologique et la C.D.A., à célébrer dans un colloque de portée internationale, la personnalité, la science et le rayonnement du savant abbé.

Puisse le succès de ces assises tenues avec le concours du Conseil Général du département et les plus vifs encouragements de M. le Préfet de Région, apporter un fleuron supplémentaire à la couronne de ceux qui honorèrent notre confrère mort voici cent ans et dont nous avons gardé la mémoire. Que l'hommage posthume contribue encore à dissimuler, sans la faire oublier, la couronne d'épines... ce mystérieux tourment de la vie ardente, féconde et douloureuse de l'abbé Cochet.

toute pacifique. Le Valentin et le cardinal de Bonald
 ont à peine connaissance de leur fuite. Ils
 étaient le jour à 4 heures du soir. Il avait
 été arrêté le 20 septembre 1793. Le Valentin
 avait été conduit par le carde l'abbé Eusebe
 Montmorin. Les deux ont été menés à la
 prison de la Bastille. On les a mis dans
 la même cellule. Le Valentin a écrit
 de là une lettre à son épouse et à ses
 enfants. Il leur a dit qu'il était
 prisonnier. Il leur a dit qu'il
 espérait qu'ils seraient tous réunis
 un jour. Il leur a dit qu'il les
 aimait beaucoup. Il leur a dit
 qu'il leur manquait.

Le 21 septembre 1793, le Valentin a été
 conduit à la guillotine. On a coupé
 sa tête. On a jeté sa tête dans
 la paille. On a jeté son corps
 dans la paille. On a jeté ses
 vêtements dans la paille. On a
 jeté tout dans la paille.

Le Valentin a été conduit à la guillotine
 le 21 septembre 1793. On a coupé
 sa tête. On a jeté sa tête dans
 la paille. On a jeté son corps
 dans la paille. On a jeté ses
 vêtements dans la paille. On a
 jeté tout dans la paille.

Le Valentin a été conduit à la guillotine
 le 21 septembre 1793. On a coupé
 sa tête. On a jeté sa tête dans
 la paille. On a jeté son corps
 dans la paille. On a jeté ses
 vêtements dans la paille. On a
 jeté tout dans la paille.

L'abbé Cochet un prêtre du XIX^e siècle^(*)

par M^{me} Nadine-Josette CHALINE

DANS la figure de l'abbé Cochet, l'archéologue efface un peu l'ecclésiastique, le savant prend souvent le pas sur l'homme d'Église. Peut-on cependant comprendre l'un sans l'autre ? Nous ne le pensons pas et c'est pourquoi cet exposé envisagera le personnage sous son aspect sacerdotal. Quel prêtre fut l'abbé Cochet ? La question mérite d'être posée, mais elle prend tout son intérêt lorsqu'on replace le prêtre Cochet dans son milieu et son époque. Cochet est-il représentatif du clergé diocésain du XIX^e siècle ? Sa science est-elle exceptionnelle dans le clergé de son temps ?

J.-B. Cochet naît à Sanvic, près du Havre, le 7 mars 1812, dans un pays de forte pratique religieuse, un pays « églisier ». Le souvenir de la tourmente révolutionnaire commence à s'estomper, la réorganisation du diocèse par le cardinal Cambacérès est terminée ; elle fut d'ailleurs très rapide dans cette contrée. Dès l'an XIII, dans certaines communes du Pays de Caux personne ne se dispense plus du devoir pascal, et « au Havre le peuple est fort religieux, nous dit le préfet Beugnot... C'est la ville du département où on a fait le plus de sacrifices au rétablissement du culte » (1). Cette partie occidentale du diocèse restera jusqu'à nos jours la région la plus pratiquante et celle qui a fourni le plus de prêtres. Le jeune Cochet naît donc dans un fervent « pays de chrétienté ».

Il appartient à ce milieu modeste, certes, mais non dans la pauvreté, qui donne beaucoup de ses fils à l'Église (2). J.-B. Cochet

(*) Communication au Colloque international d'archéologie pour le centenaire de l'abbé Cochet.

reçoit d'ailleurs la formation typique du prêtre du XIX^e siècle. En effet, à Étretat, où son père est nommé gardien de batterie alors qu'il a deux ans, le curé « ayant remarqué dans le jeune Cochet des dispositions précoces lui enseigna ce qu'il savait » (3), c'est-à-dire le latin et quelques autres rudiments. A cette époque l'archevêque de Rouen estimait à environ 60 le nombre d'élèves préparés ainsi individuellement par les curés, ce qui en donnait « à peu près 8 à 10 par an pour les séminaires » (4). En 1826, l'abbé Robin, curé de Notre-Dame du Havre et futur évêque de Bayeux, fait entrer Jean-Baptiste en classe de cinquième au Collège du Havre : « Prêtre par ses soins et par ses aumônes, toute ma vie sacerdotale est son œuvre », reconnaît l'abbé Cochet (5). Puis, l'année suivante, en 1827, c'est l'arrivée au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades dans la banlieue de Rouen. Cet établissement, dont la fondation est contemporaine de la réorganisation du Grand Séminaire à la fin de 1805, s'était installé en 1819 dans l'ancien prieuré du Mont-aux-Malades de Mont-Saint-Aignan grâce au legs testamentaire du cardinal Cambacérès. Lors de l'entrée de J.-B. Cochet, cette école secondaire ecclésiastique est en plein essor, comptant 220 élèves (6).

On peut se demander si cet enfant remarqué par son curé pour ses dons et son caractère avait la « vocation » ? La question est délicate ; on ignore la réaction des parents, du père surtout, vieux grognard de Napoléon. Il faut pourtant se garder de juger avec nos idées d'aujourd'hui ; les enfants de cette époque se posaient beaucoup plus tôt que de nos jours la question de leur avenir, on allait au travail à 13 ans — parfois même beaucoup plus tôt — et il ne paraissait pas alors surprenant qu'un garçon de 15 ans veuille être prêtre.

Au Petit Séminaire, Cochet est l'élève d'hommes nourris de Lettres classiques, et, à maintes reprises, il rendra hommage à ses maîtres, revenant souvent au Mont-aux-Malades, assistant notamment en 1862 à la bénédiction de la chapelle à laquelle il consacra une brochure (7).

En 1831, il entre au Grand Séminaire de Rouen, rue Poisson. Il y arrive à une époque où le recrutement est abondant (certainement la meilleure période du XIX^e siècle à cet égard), mais où l'on n'accepte pas les candidats sans discernement : « quelques séminaristes qui n'avaient pas les qualités requises pour entrer dans le sacerdoce furent renvoyés à leurs parents après une longue et mûre délibération » (8), écrit l'archevêque au préfet en 1833.

Pendant ses années de Grand Séminaire, Cochet rencontre Emmanuel Gaillard, ancien élève du vicaire général Malleux, et dont les débuts en archéologie furent guidés par l'abbé Rever qui avait entrepris de fouiller le sol de Lillebonne (9). Dès cette époque

la santé de Cochet se révèle médiocre, Gaillard s'en inquiète dans une lettre du 28 décembre 1835 et prodigue à son disciple ménagements, conseils, mais aussi réprimandes : « Je suis fâché de voir que votre santé vous a donné de graves sujets de plaintes... [mais] veuillez vous souvenir des fouilles dont vous êtes chargé. Déjà vos lenteurs ont été l'objet d'assauts qu'il m'a fallu soutenir au sein de la commission. De grâce, remplissez votre mission. »⁽¹⁰⁾. Au dire de ses disciples, « à l'époque où il entra dans les ordres, il était si émacié... qu'on croyait qu'il ne vivrait pas »⁽¹¹⁾.

Le 28 mai 1836, avec 28 autres jeunes lévites, l'abbé Cochet est ordonné prêtre par le cardinal de Croy et retrouve sa région d'origine comme vicaire à Saint-François du Havre. Il semble y être très apprécié de ses paroissiens qui interviendront même auprès de l'archevêque lorsque leur vicaire devra partir pour Saint-Rémy de Dieppe.

Les sermons qu'il nous a laissés sont d'un genre très classique. Ceux que conserve la bibliothèque municipale de Rouen peuvent se répartir en trois centres d'intérêt. Exigences pastorales et catéchèse fournissent les trois quarts des sujets : divinité de Jésus-Christ, immortalité de l'âme, confession (ce dernier thème est revenu neuf fois de 1838 à 1850). Quelques sermons traitent de problèmes sociaux comme l'aumône, la charité, la pauvreté. Le thème de l'aumône a été repris dix-sept fois en l'espace de quelques années. Sa conception de la pauvreté est encore héritée des siècles passés, alors que la précoce industrialisation de la région a accru le nombre des pauvres et rendu la misère particulièrement criante : « Le pauvre a été créé pour le riche... C'est à vous que le pauvre a été confié comme un dépôt sacré dont il vous sera demandé compte » (sermon du 31 décembre 1849)¹². L'abbé Cochet aborde parfois les grandes questions débattues à son époque comme l'éducation des enfants ou « les mauvais livres ». Tous ces thèmes n'ont rien d'original ; ils sont empruntés aux lettres pastorales des archevêques de Rouen et sont ceux que l'on trouve aussi dans les recueils de sermons qui sont à la disposition des prêtres pour les aider dans la préparation de leurs homélies, tels *Le panorama des prédicateurs* de l'abbé Martin ou *L'atlas des prédicateurs* de l'abbé Tharin. Enfin dans tous ses sermons l'abbé Cochet fait preuve d'une éloquence qui aujourd'hui prête à sourire. A plusieurs reprises, d'ailleurs, Gaillard le presse de se défaire du « poétique, [de] la pompe, [du] fracas, [de] l'enluminure moderne qui dépare » alors que « le style veut, pour être goûté, qu'on ne songe pas à briller, mais à rendre ses idées clairement et avec précision »⁽¹³⁾.

Dans ses deux paroisses successives, le jeune abbé implante la Société de Saint-François-Régis destinée à régulariser les unions illégitimes et à faciliter le mariage religieux des plus pauvres, souvent incapables de réunir les papiers nécessaires. Cette œuvre fondée en 1824⁽¹⁴⁾ par un magistrat parisien avait été établie à Rouen en 1836 ; c'est l'abbé Cochet qui l'organise au Havre en 1839, puis à Dieppe en 1842. Et durant les années qu'il passe dans ces deux paroisses il s'occupe de ces sociétés avec le plus grand soin comme en témoignent les comptes rendus qu'il a rédigés même après son retour à Rouen. Ainsi au Havre, en à peine dix-huit mois, il régularise 65 unions et fait légitimer 64 enfants.

L'abbé Cochet, conscient aussi, lors de son séjour à Dieppe, de l'abandon dans lequel sont laissés les jeunes gens, crée à leur intention, avec l'aide de son curé, les conférences du dimanche soir dont on trouve quelques échos dans *Le Phare de Dieppe*, les anecdotes historiques et le chant semblent constituer la base des séances. Il s'intéresse aussi aux premiers « cercles d'ouvriers »⁽¹⁵⁾. Mais peut-on le ranger parmi les précurseurs du catholicisme social ? Les documents font défaut pour répondre de façon rigoureuse. Il a lu La Mennais et en cite parfois des passages dans ses sermons⁽¹⁶⁾, mais on ne peut dire s'il s'agit de simples citations destinées à agrémenter une homélie ou s'il faut y voir une réelle influence des idées mennaisiennes.

Le 1^{er} avril 1842, il devient aumônier du Collège Royal de Rouen alors qu'il n'a que trente ans. C'est là une carrière extrêmement rapide ; la reconnaissance de ses talents intellectuels lui vaut ce poste auquel les archevêques nomment des prêtres de haute valeur comme plus tard l'abbé Vacandard. Mais son ministère n'y fut que de courte durée car une maladie nerveuse, dont on a vu les premiers signes dès l'époque du séminaire, s'abat sur lui et le 1^{er} février 1846 il doit donner sa démission. Sur les *Ordos* de 1846 à 1847 il figure comme prêtre habitué à Saint-Gervais de Rouen, puis de 1848 à 1861 comme prêtre habitué de Saint-Rémy de Dieppe. Lorsqu'en 1861 le cardinal de Bonnechose le nomme inspecteur des églises de son diocèse, il écrit toute sa satisfaction à son ami Brianchon : « Je suis très flatté de revenir ainsi... dans les rangs du clergé militant du diocèse. J'étais sans titre ecclésiastique, en voilà un qui me va à merveille »⁽¹⁷⁾. En effet, même lorsque sa maladie, sur laquelle nous n'avons que peu de détails, l'empêche de célébrer la messe, il continue à confesser et à prêcher et sa fidélité à l'Église n'a jamais faibli. Il offre régulièrement ses ouvrages au Pape et, lors du Concile du Vatican, il confie à l'abbé Tougard : « Pour moi, je n'aurai aucune peine à me soumettre à la décision du Concile, j'ai toujours cru depuis l'enfance

à l'infailibilité et je ne crois pas que l'on hésite devant l'autorité » (18).

Lors de sa réception à l'Académie de Rouen en 1842, il commence son discours par un hommage à la mission civilisatrice de l'Église et une affirmation très nette des services rendus à la science par le clergé français. Il se veut à la fois prêtre et homme de sciences mais sépare toujours les deux domaines : « Je veux rester purement scientifique... et archéologique. Tout ce qui est orthodoxie m'est sacré. Je me sens trop profane pour y toucher » (19). C'est là toute la prudence de ce siècle qui croit en la toute puissance de la science, il faudra attendre les années 1920 pour voir les savants catholiques ne plus séparer leur foi de leurs découvertes scientifiques.

Ce prêtre savant qu'est l'abbé Cochet est-il représentatif du clergé diocésain ? Quel est le niveau intellectuel de ce clergé ? Les études faites jusqu'alors m'ont révélé des prêtres très consciencieux, zélés, mais fuyant parfois le travail intellectuel dans les presbytères de campagne (20) ; ainsi, quand sur les conseils de Cochet, le cardinal de Bonnechose recommande à ses prêtres de tenir des *Annales Paroissiales* retraçant l'histoire de leur paroisse, bien peu en rédigent.

Mais dans les villes, il existe un clergé très instruit, surtout à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. On peut citer, parmi les contemporains de l'abbé Cochet, Jean-Eugène Decorde (ordonné un an avant lui), historien du Pays de Bray. Les frères Labbé, directeurs de la Maison d'Yvetot de 1826 à 1871, qui furent en relation avec Newman et mêlés à la conversion de ses disciples lors du Mouvement d'Oxford (certaines de ces conversions eurent lieu dans la chapelle même d'Yvetot). Il faut aussi nommer l'abbé Tougard (1841-1920), disciple de l'abbé Cochet, docteur ès lettres et rassembleur d'une bibliothèque très riche et dont il fera don au Petit Séminaire ; l'abbé Le Barcq, éditeur des œuvres de Bossuet ; l'abbé Fouard (1837-1903) dont la *Vie du Christ* était une réponse à celle de Renan et fut traduite en plusieurs langues. On peut ajouter des orientalistes comme l'abbé de Genouillac et surtout Mgr Grébaud, ou des érudits comme l'abbé Vacandard en rapport avec Mgr Duchesne et les cercles parisiens. Dans le domaine de l'archéologie enfin, le R.P. Delattre qui fouilla le sol de Carthage à la fin du siècle dernier.

L'abbé Cochet est finalement représentatif, non certes de la moyenne d'un clergé plus dévoué que vraiment cultivé et intellectuel, mais d'une certaine élite cléricale concordataire, à qui les

structures d'Église ont offert la possibilité d'épanouir leur intelligence et leurs talents ; dans un sens il rappelle un peu ces abbés savants du XVIII^e siècle à qui l'Église fournissait statut social et moyens d'existence. Mais d'un autre côté, vrai savant et vrai prêtre, affirmant une présence religieuse dans ce qui était alors un des secteurs de pointe de la recherche historique, et témoignant par là, même s'il prend soin de séparer ces deux domaines⁽²¹⁾, qu'il n'est point de contradiction entre science et foi, même quand la première semble par ses théories ébranler la seconde, il annonce déjà les grandes figures d'ecclésiastiques préhistoriens du XX^e siècle, tels que l'abbé Breuil ou même, au niveau ultime, Teilhard de Chardin. A mi-chemin entre les simples prêtres érudits du XIX^e siècle et le savant auteur du *Phénomène humain*, telle pourrait être la place de l'abbé Cochet.

NOTES

- (1) Archives nationales F 1 CIII SI 8.
- (2) CHALINE (N.-J.) : *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Rouen au XIX^e siècle*, in *Revue d'Histoire Économique et Sociale*, 1971.
- (3) LOTH (Mgr J.) : *Notice sur l'abbé Cochet*, Rouen, 1877. Cette notice est la reprise des articles parus dans la *Semaine Religieuse* en 1876.
- (4) A.N. F 19 857 b. Réponse du cardinal de Croy du 29 avril 1828 à l'enquête sur les écoles secondaires ecclésiastiques.
- (5) COCHET : *Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe*, Rouen, 1850, p. 150. Cette remarque figure dans l'article consacré à l'église de Bracquemont, village natal de Mgr Robin.
- (6) Chiffre donné par le vicaire général Libert dans sa lettre au préfet du 24 août 1829. Arch. départ. Seine-Maritime série V1 (2).
- (7) COCHET : *Bénédiction de la chapelle du Petit Séminaire de Rouen*, Rouen, 1862.
- (8) Lettre du cardinal de Croy au préfet du 20 mai 1833. Arch. diocésaines.
- (9) TOUGARD (A.) : *L'abbé Cochet et quelques-uns de ses correspondants*, in *Revue catholique de Normandie*, 1893, p. 130.
- (10) *Idem*, p. 160.
- (11) BRIANCHON (M.) : *L'abbé Cochet*, Dieppe, 1877, p. 18.
- (12) Sermons de l'abbé Cochet conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen sous la cote Ms mm 183 à 186.
- (13) TOUGARD (A.) : art. cité p. 135. Lettre de Gaillard du 8 mars 1834.
- (14) DUVAL (V.) : *La charité à Rouen*, Rouen, 1895, p. 446.
- (15) Cf. la dédicace de Brianchon dans sa brochure consacrée à l'abbé Cochet.
- (16) Sermon prononcé à Dieppe le 24 mai 1840 et reproduit dans la *Revue du Havre* du 20 juin 1840.
- (17) Lettre du 5 mars 1861. Arch. départ. Seine-Maritime 22 J 21.
- (18) *Bulletin religieux du diocèse de Rouen* du 2 mars 1912, p. 211. Article de Mgr Jouen sur l'abbé Cochet.
- (19) Lettre de Cochet à Boucher de Perthes du 27 décembre 1860 (manuscrits de la Bibliothèque municipale d'Abbeville).
- (20) CHALINE (N.-J.) : *Quelques aspects du clergé au XIX^e siècle d'après les procès-verbaux des visites canoniques du diocèse de Rouen*, in *Annales de Normandie*, 1972, pp. 225 à 251.
- (21) Cf. sa correspondance avec Boucher de Perthes citée plus haut : « C'est chose curieuse que la polémique religieuse excitée en Angleterre par la découverte de vos hachettes. Cela prouve quel mauvais rôle les passions religieuses jouent dans la science et combien l'on doit écarter la foi qui guide les âmes de cette science proprement humaine qui ne fait que satisfaire l'intelligence ». (Lettre du 29-11-1860).
« Je ne veux pas de querelles théologiques. Science et foi sont deux choses : la foi guide mes mains ; la science règle mes études ». (Lettre du 22-12-1860).

Il est à remarquer que les citations de cet ouvrage sont...

NOTES

1) Les citations de cet ouvrage sont...

2) Les citations de cet ouvrage sont...

3) Les citations de cet ouvrage sont...

4) Les citations de cet ouvrage sont...

5) Les citations de cet ouvrage sont...

6) Les citations de cet ouvrage sont...

7) Les citations de cet ouvrage sont...

8) Les citations de cet ouvrage sont...

9) Les citations de cet ouvrage sont...

10) Les citations de cet ouvrage sont...

11) Les citations de cet ouvrage sont...

12) Les citations de cet ouvrage sont...

13) Les citations de cet ouvrage sont...

14) Les citations de cet ouvrage sont...

15) Les citations de cet ouvrage sont...

16) Les citations de cet ouvrage sont...

17) Les citations de cet ouvrage sont...

18) Les citations de cet ouvrage sont...

19) Les citations de cet ouvrage sont...

20) Les citations de cet ouvrage sont...

21) Les citations de cet ouvrage sont...

22) Les citations de cet ouvrage sont...

23) Les citations de cet ouvrage sont...

24) Les citations de cet ouvrage sont...

25) Les citations de cet ouvrage sont...

26) Les citations de cet ouvrage sont...

L'abbé Cochet, l'abbé Langlois et la formation archéologique du clergé diocésain au XIX^e siècle ⁽¹⁾

par Philippe DESCHAMPS

DANS le petit groupe des amis ecclésiastiques de l'abbé Cochet, l'abbé Langlois tient une place à part. Les deux hommes s'étaient connus tout enfants, puis retrouvés au Séminaire où leur amitié ne fit que grandir. Plus tard, des ministères différents les séparèrent : l'abbé Cochet fut nommé vicaire à Saint-François du Havre, tandis que l'abbé Langlois revenait comme professeur au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades. Mais une correspondance régulière s'établit entre eux, et pour le plus grand bien de l'abbé Cochet : en effet, non seulement son ami lui fournissait des éléments de travail qu'il allait chercher pour lui à la Bibliothèque de Rouen ou aux Archives départementales, mais avec une grande liberté de langage il modérait son imagination et l'obligeait à vérifier les hypothèses que Cochet avançait parfois imprudemment.

Sur un point du moins, les deux hommes étaient bien d'accord : c'est l'incapacité du clergé diocésain à remplir la mission archéologique et restauratrice que sa situation lui imposait. « O honte ! », écrivait Langlois le 23 mars 1840, « les grands établissements religieux, les merveilles de l'art chrétien sont appréciés, sont vantés par des laïques, des hommes sans principes religieux, des Caumont, des Laborde, des Vitet, etc. Le clergé n'écoute pas, il méprise cet hymne que des étrangers entonnent à la louange du christianisme. Qu'ils restaurent nos monuments, qu'ils les

(1) Communication au Colloque international d'archéologie pour le centenaire de l'abbé Cochet.

relèvent, qu'ils les sauvent des injures des siècles et des badigeonneurs, le clergé leur en abandonne toute la fatigue et toute la gloire » (1).

L'abbé Cochet se rappelait-il cette violente sortie de son ami, lorsque, élu en 1842 membre de l'Académie de Rouen, il consacra son discours de réception au rôle du prêtre dans l'avancement des lettres et des sciences ? Il y prenait la défense du clergé, montrant que celui-ci ne saurait mépriser l'art et la littérature sans se renier lui-même, puisqu'au Moyen Age « l'église ...renfermait toute science, et toute lumière s'allumait à son céleste flambeau » (2).

On s'explique en tout cas l'indifférence de la plupart des prêtres quand on sait combien l'enseignement des sciences profanes était négligé dans les séminaires. L'abbé Cochet lui-même aimait à raconter que le cardinal de Croy, confirmant au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades le 19 juillet 1829 et apprenant qu'on y étudiait surtout l'histoire sainte, se prit à dire : « Il faut apprendre *toutes* les histoires ! » (3).

C'est précisément au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades que l'abbé Langlois fit à partir de 1840 une expérience que nous relate sa correspondance avec l'abbé Cochet.

Converti à l'archéologie par un jésuite de passage au Petit Séminaire, le Père Arthur Martin, il avait décidé non seulement d'approfondir ses propres connaissances, mais aussi d'initier ses élèves à la connaissance de l'art religieux du Moyen Age.

Un des excellents moyens qu'il employa pour cela, ce furent des promenades archéologiques les jours de congé. « Je prends... trois élèves avec moi », écrit-il à l'abbé Cochet, « on part à une heure et demie, on va prendre le calque d'une pierre tumulaire à Saint-Ouen ou ailleurs, ensuite on étudie l'église... puis on fait un tour à la campagne de quatre à sept heures » (4).

A l'occasion de ces promenades, l'abbé Langlois formait le goût de ses jeunes élèves en leur montrant à quels « embellissements » fâcheux pouvait conduire le zèle mal éclairé de certains curés ou de certaines fabriques : « Hier, j'ai visité le Boisguillaume avec mes trois compagnons. L'épidémie du badigeon a aussi attaqué cette pauvre église. J'ai vu de délicieux filigranes empâtés de lait de chaux et de peinture à la colle. J'ai vu une chaire peinte en style de devant de boutique, etc... » (4).

Excellent pédagogue, il savait aussi la valeur des travaux pratiques et leur faisait exécuter des calques de pierres tombales à l'aide d'un procédé d'estampage que lui avait communiqué le Père Arthur Martin. Un certain nombre de ces calques furent envoyés à la Préfecture, au dépôt de la Commission des Antiquités, où nous n'avons pu malheureusement les retrouver ; d'autres furent

offerts à Arcisse de Caumont qui les reproduisit dans son « Cours d'Antiquités Monumentales » et, plus tard, dans son « Abécédaire ou Rudiment d'Archéologie ». Enfin, l'abbé Langlois — qui n'était pas Normand pour rien — s'arrangea pour négocier quelques-unes de ces empreintes par l'entremise de l'abbé Cochet : il espérait ainsi pouvoir acquérir certains ouvrages de base et les mettre dans la bibliothèque du Séminaire.

« Je tâcherai, écrit-il à l'abbé Cochet, de te faire visite en compagnie de Maître Jean de Godarville, puissant abbé de Saint-Ouen au XIII^e siècle, que je te laisserai pour te tenir compagnie dans ton cabinet ; tu tâcheras de t'en servir pour exciter l'appétit du docteur Robin⁽⁵⁾. Si lui et d'autres nous fournissaient une cinquantaine de francs, plus ou moins, moyennant quelques empreintes de pierres, je mettrais les œuvres de M. de Caumont dans notre bibliothèque, et je tâcherais de faire filtrer tant soit peu d'archéologie dans l'esprit de nos élèves, ce que je ne puis guère faire sans livres »⁽⁶⁾.

L'abbé Langlois et ses disciples n'avaient pas besoin d'aller loin pour se livrer à ces travaux archéologiques : le Petit Séminaire occupait en effet l'emplacement d'une ancienne léproserie reconstruite en 1174 par Henri II Plantagenêt et placée par lui sous le patronage de saint Thomas le Martyr. L'église du Prieuré était devenue église paroissiale à la Révolution, mais elle restait enclavée dans les bâtiments du Séminaire auquel elle servait en même temps de chapelle⁽⁷⁾. L'abbé Langlois souhaitait ardemment la restauration de cette église, et en particulier le débouchage des dix-huit fenêtres hautes murées depuis longtemps. Pour obtenir les subsides nécessaires, il faisait valoir ce qu'il appelait « la juxtaposition du Séminaire ». Car, écrivait-il à l'abbé Cochet : « Gâter, gaspiller, badigeonner une église sous les yeux de nos jeunes gens, c'est préparer le gaspillage de vingt autres églises ; les instruire, en restaurant l'église avec intelligence, c'est préparer le salut de vingt monuments... »⁽⁸⁾.

L'abbé Cochet croyait aussi à la vertu de l'exemple. En 1862, il écrivait à propos de la nouvelle chapelle du Séminaire qui venait d'être inaugurée : « On peut dire que cet édifice, quoique limité aux stricts besoins du service, n'en est pas moins un petit modèle placé chaque jour sous les yeux de jeunes élèves du sanctuaire destinés à devenir plus tard les gardiens de nos églises »⁽⁹⁾.

Nous avons parlé de dalles tumulaires : l'église Saint-Thomas de Cantorbéry en possédait un certain nombre, notamment celles de Laurent le Chambellan et de sa femme Maheut, bienfaiteurs de la léproserie au XIII^e siècle. La pierre tombale de « Madame Maheut » fut calquée avec soin par les jeunes séminaristes et présentée au Supérieur, M. Couillard, jusqu'alors assez réticent.

Le Supérieur se déclara satisfait et l'abbé Langlois put écrire à son ami Cochet : « Elle [l'archéologie] ne sera pas, je l'espère, toujours exilée des séminaires et proscrite à l'égal des hérésies de Luther et de Jansénius ; elle a déjà jeté une petite racine au Mont-aux-Malades ; dans notre dernière séance académique, j'ai fait présenter par un élève un petit essai descriptif et historique sur une très belle pierre tumulaire que notre église possède ; j'y joignis l'empreinte de la pierre, de grandeur naturelle, de plus de deux mètres de longueur. Grand fut l'étonnement quand on vit cette énorme image, marbrée en noir, suspendue à la muraille. Je risquais d'être bafoué en produisant une pareille nouveauté ; mais à ma grande surprise, elle a été très bien accueillie, même de M. Couillard qui, chose étrange, m'a beaucoup encouragé... Voilà donc l'étude de l'archéologie implantée au Mont-aux-Malades, petite et timide encore comme la plante qui commence à poindre au-dessus du sol. Laissons-la tout doucement grandir, ne précipitons rien : ce qui s'élève vite périt vite ; les chênes robustes croissent lentement » (10).

Qu'il fût difficile d'intéresser le clergé au sort des églises et de leur mobilier, nul ne le savait mieux que l'abbé Cochet. Avant même d'être nommé, en 1861, inspecteur des monuments religieux du diocèse, dans un brouillon de lettre à Mgr de Bonnechose, il énumérait les bévues commises par des curés mal informés et trop souvent naïfs : « J'ai cité à Votre Grandeur une croix du XIII^e siècle recouverte d'émaux de Limoges, aliénée par l'église de Beaubec-la-Rosière pour la chétive somme de 25 frs. Je puis ajouter aujourd'hui un bon tableau sur bois du XVII^e siècle, vendu par M. le Curé de Hautot près Dieppe pour une somme plus minime encore » (11). Son inquiétude n'était pas moindre en ce qui concerne les églises : « A tous ces détails, Monseigneur, je pourrais ajouter la mutilation des églises elles-mêmes, faute d'en connaître ou d'en pouvoir apprécier le style ou la valeur. Que n'aurais-je pas à dire des destructions intempestives, des restaurations inintelligentes, des constructions parasites ? » (12).

Le cardinal de Bonnechose lisait avec attention ces rapports et secondait les efforts de l'abbé Cochet, soit en donnant lui-même des conseils aux curés lors de ses tournées pastorales, soit en leur adressant des circulaires relatives à la protection des monuments anciens (13). Une circulaire du 28 avril 1864 allait même plus loin en prescrivant aux curés de recueillir les chroniques et les traditions de leur paroisse et d'ouvrir un registre afin d'y consigner pour l'avenir les événements religieux du pays (14). Deux autres mesures furent envisagées par le cardinal de Bonnechose, mais restèrent, semble-t-il, à l'état de projets : la création d'une com-

mission diocésaine siégeant à l'Archevêché et appelée à donner son avis sur toutes les constructions, reconstructions ou décorations d'églises (15) — et l'établissement au Grand Séminaire d'un cours d'archéologie sacrée, dont l'abbé Cochet ne put se charger en raison de sa mauvaise santé (16).

En dépit de ces efforts, la masse du clergé restait assez indifférente au sort des édifices et du mobilier religieux. C'est du moins ce qui ressort d'une lettre adressée à Cochet en 1874 — c'est-à-dire un an avant sa mort — par un jeune prêtre de ses amis, l'abbé V. Coipel : « Pour un grand nombre de prêtres, écrit-il, les objets ou les usages liturgiques remontant à 200 ans et même à moins sont aussi inconnus que les mystères du culte de Mithra. Le symbolisme, l'iconographie, la tradition liturgique n'existent pas pour eux. On va jusqu'à affirmer que l'Église ne se mêle point des arts. Je n'ose rapporter les sottises que j'ai entendues à ce sujet. Ce n'est pas à moi d'indiquer les remèdes : je voudrais seulement étudier à fond cette partie de la science ecclésiastique, pour moi, d'abord, ensuite peut-être, dans la vague prévision d'être utile à quelques-uns... » (17). Hélas ! cet émule de l'abbé Cochet — dont les premiers travaux étaient si prometteurs — devait mourir, lui aussi, l'année suivante, âgé seulement de 31 ans !

Il ne semble pas que les successeurs immédiats du cardinal de Bonnechose se soient préoccupés d'assurer la formation historique et archéologique de leurs séminaristes. Et pourtant, certains évêques l'avaient compris, face à la crise moderniste, il devenait urgent de relever le niveau des études dans les petits et les grands séminaires. Dans un mémoire confidentiel adressé à Léon XIII en 1881 sur l'état de l'Église, Mgr Meignan, archevêque de Tours, écrivait : « Il faut reconnaître que le clergé de France, dans la grande généralité, n'est pas suffisamment instruit pour combattre à armes égales les erreurs que nous avons signalées et qui nous dévorent. Les grands et petits séminaires ne possèdent que rarement des professeurs capables de réfuter sérieusement les erreurs allemandes devenues françaises : ils sont insuffisants au point de vue de la philosophie, de l'histoire, de l'archéologie et des sciences naturelles » (18).

C'était aussi l'opinion de Mgr Fuzet, qui fut archevêque de Rouen de 1900 à 1915 et qui avait déjà marqué comme évêque de Beauvais l'intérêt qu'il portait à la réforme des études ecclésiastiques (19). Lorsqu'en 1900 il donna de nouveaux « Statuts généraux » au Grand Séminaire de Rouen, il prévit un cours d'archéologie religieuse qui durerait quatre ans, à raison d'une classe par semaine. Le programme de ce cours était le suivant : 1^{re} année : Notions générales sur l'Antiquité chrétienne ; 2^e année :

Histoire de l'Art chrétien, architecture et mobilier ; 3^e année : L'iconographie et le symbolisme chrétien ; 4^e année : Histoire et géographie monumentales de la Normandie (20).

L'*Ordo diocésain* de 1903 mentionne effectivement, parmi les professeurs du Grand Séminaire, un chanoine Pasquet, professeur d'histoire ecclésiastique et d'archéologie, auquel devait succéder le savant chanoine Jouen, historien du Manoir Archiépiscopal de la Cathédrale et de l'abbaye de Jumièges.

L'abbé Langlois et l'abbé Cochet n'en restent pas moins les promoteurs de cet enseignement archéologique ; c'est pourquoi nous avons tenu à rappeler cet aspect de leur œuvre et à les associer dans le même hommage.

NOTES

- (1) *Lettres d'érudition et de critique adressées par M. l'abbé Langlois à M. l'abbé Cochet*, publiées par l'abbé A. Tougard, Dieppe, Imprimerie Paul Leprêtre, 1880, pp. 12 et 13.
- (2) *Discours de réception de M. l'abbé Cochet à l'Académie de Rouen*, Rouen, N. Périaux, 1842, p. 4.
- (3) *Lettres d'érudition et de critique*, p. 70, n. 23.
- (4) *Ibid.*, p. 26.
- (5) Il s'agit du calque de la dalle tumulaire de cet abbé. Quant au docteur Robin, c'était un amateur d'antiquités habitant Goderville.
- (6) *Lettres d'érudition et de critique*, pp. 14 et 15.
- (7) Sur ce Prieuré, voir : *Léproseries et maladreries rouennaises : le Prieuré du Mont-aux-Malades et ses rapports avec Thomas Becket*, par Ph. Deschamps, in *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, 4^e trim. 1967, n^o 48.
- (8) *Lettres d'érudition et de critique*, p. 40.
- (9) Cité par Mgr Besson dans sa *Vie du cardinal de Bonnechose*, t. II, p. 431.
- (10) Lettre de l'abbé Langlois à l'abbé Cochet datée du 14 mars 1840 et communiquée par M. Jouas à M. l'abbé R. Deschamps, auteur d'une monographie sur la paroisse Saint-Jacques et l'église Saint-Thomas de Cantorbéry du Mont-aux-Malades.
- (11) Brouillon de lettre de l'abbé Cochet à Mgr de Bonnechose (30-11-1859), Arch. départ. 22 J 54 (p. 198).
- (12) *Ibid.*, p. 199.
- (13) Voir notamment la lettre de Mgr de Bonnechose à l'abbé Cochet en date du 2 janvier 1863, Arch. départ. 22 J 20¹ (p. 103). Cette lettre figure dans le catalogue de l'exposition *La Normandie souterraine* sous le n^o 184.
- (14) « Les souvenirs du passé sont la lumière du présent » disait cette circulaire qui, malgré un rappel en 1867, ne semble pas avoir eu beaucoup d'écho dans le clergé diocésain. Nous ne possédons en effet qu'un très petit nombre de ces « Annales paroissiales » (Le Tréport, Pissy-Pôville, etc.).
- (15) L'abbé Cochet souhaitait la création d'une telle commission et avait indiqué à Mgr de Bonnechose les noms de prêtres et de laïcs susceptibles d'en faire partie. Cf. brouillon de lettre cité plus haut, Arch. départ. 22 J 54 (p. 201).
- (16) *Quelques pages d'archéologie extraites des notes de M. l'abbé V. Coipel (1844-1875), professeur au Pensionnat de Mesnières*, publiées avec une notice sur l'auteur par l'abbé A. Tougard, Rouen, Cagniard, 1876, p. 33, n^o 1.
- (17) *Op. cit.*, pp. 33 et 34.

- (18) *L'Église de France sous la Troisième République*, par le R.P. Lecanuet, Paris, Librairie Félix Alcan, 1930-31, t. IV, p. 320.
- (19) Dans une lettre adressée à MM. les Supérieur et Professeurs du Grand Séminaire de Beauvais (4 nov. 1894), Mgr Fuzet écrivait : « Est-il besoin, Messieurs, de vous faire remarquer ici que, dès le commencement du siècle, on a rappelé au Clergé qu'il y a un art chrétien, que de savants et ingénieux critiques, de grands écrivains et de grands orateurs ont affiné parmi nous le sens religieux, en littérature, en architecture, en sculpture, en peinture et en musique sacrée?... Initions nos jeunes aspirants au sacerdoce à la connaissance de ce côté si attrayant de notre histoire contemporaine : ils formeront leur goût, ils acquerront des notions qui leur seront très profitables quand ils auront à apprécier, à conserver, à décorer les églises confiées à leurs soins. Épris des douces et salutaires visions du beau, ils s'étudieront à les faire resplendir autour d'eux, à attirer ainsi les âmes, toujours sensibles à leur éclat, vers la source divine d'où elles émanent ».
- (20) Statuts généraux du Grand Séminaire de Rouen : 4^e partie : « Des études », art. 17.

L'abbé Cochet et la Politique ⁽¹⁾

par M^r Jacques GIFFARD

PARLER de politique à propos de l'abbé Cochet ressemble à une gageure. De fait, à prendre la politique au sens où on l'entend communément aujourd'hui, rien n'est moins politique que l'œuvre de Cochet et l'homme lui-même, avec sa rude franchise et son originalité parfois déconcertante, se présente, à bien des égards, comme l'anti-portrait du « politique ». Il ne détînt aucun mandat électif et, s'il en brigua un, fort modeste, ce ne fut dans sa vie qu'un épisode, d'ailleurs non dénué de pittoresque. Mais, si l'on envisage la politique à la manière de Bossuet, de Bonald et de Joseph de Maistre ; si, à l'école de Platon, d'Aristote et de Thomas d'Aquin, l'on s'abstient de séparer la politique pure (et naturellement la moins pure) de la morale et de la métaphysique, alors, il faut associer à la politique le nom de Cochet et il est même permis de parler d'une « *politique de l'abbé Cochet* ». Fondée sur quelques idées simples et éprouvées, au demeurant partagées par nombre des contemporains de l'abbé, elle a inspiré l'ensemble de son œuvre et, s'il ne lui a consacré aucun livre, aucune brochure, pas même un modeste article, elle transparait, souvent de façon inattendue, à travers tous ses écrits, même les plus éloignés de l'actualité, ce qui n'est pas peu dire. Tout au long de son existence, Cochet fut fidèle à sa politique et il n'est certainement pas déplacé de lui appliquer aujourd'hui cette réflexion que lui inspira la mort de l'abbé Gossier : « C'est une chose rare et digne de remarque que de voir arriver au terme de sa vie un vieillard qui n'a jamais vacillé dans ses opinions, dont les convic-

(1) Communication au Colloque pour le centenaire de l'abbé Cochet.

tions sont toujours restées les mêmes et qui, suivant avec persévérance les impressions reçues dans son enfance, n'a pas dévié de la route qu'il s'était tracée » (1). C'est cette « politique de l'abbé Cochet » que je voudrais essayer de résumer, telle qu'elle s'est imposée à mon esprit à la lecture de ses publications, de ses sermons et de sa correspondance, telle aussi qu'elle m'a été enseignée par le plus qualifié des maîtres. Il s'appelait Henri Cahingt (2). Son père avait été l'un des principaux collaborateurs de Cochet et lui-même en était le filleul. Ancien professeur au Collège de Dieppe et membre de la Commission départementale des Antiquités, déjà largement octogénaire, il égrenait patiemment ses souvenirs, pour l'émerveillement de l'historien en culotte courte qui l'interrogeait inlassablement au cours des années 30. Grâce à lui, j'ai l'impression, aujourd'hui encore, d'avoir un peu connu l'abbé Cochet.

Tout homme est tributaire des êtres et des choses qui ont peuplé son enfance, de l'époque où il l'a vécue, de l'éducation qu'il y a reçue, des lieux où elle s'est déroulée. Pour tenter de comprendre où voulait aller l'abbé Cochet, il faut d'abord savoir d'où il venait. Par sa famille paternelle comme par sa famille maternelle, Cochet appartient à *la classe moyenne* ; non point à la bourgeoisie, ni davantage aux classes populaires, mais bien à cette « classe moyenne » alors abondamment répandue dans les villes comme dans les campagnes, généralement très croyante, souvent royaliste, travailleuse, économe et pétrie de bon sens. Après avoir fourni à la Monarchie expirante nombre de ses meilleurs serviteurs, elle a subi la Révolution plus qu'elle n'y a donné la main et elle ne s'y est guère enrichie. Tout au long du XIX^e siècle, ses fils, après avoir reçu la rude formation des séminaires ou celle, non moins rude, des lycées impériaux et des collèges royaux, pourvoient la France nouvelle de ses cadres les plus solides : religieux, militaires et civils. Né au sein de la classe moyenne, Cochet en est conscient ; il en est fier. C'est qu'elle représente à ses yeux le refuge et le conservatoire des vertus. D'un de ses aînés à l'Académie de Rouen, il écrira : « Il appartenait à cette classe moyenne de la société qui forme le fond de toute nation et dans laquelle se réfugient et se conservent les vertus, alors que les classes élevées sont livrées, sans frein, à la corruption » (3). En 1834, encore séminariste, Cochet voit se présenter une occasion, sinon de rompre avec son milieu, du moins de prendre par rapport à lui quelque élévation. Sur la recommandation d'un certain M. de Noinville, auquel Emmanuel Gaillard avait parlé de son jeune protégé, le comte du Merle offre à l'abbé, pour une durée de dix ans, la charge de précepteur de ses deux fils. Cochet décline l'offre et Emmanuel Gaillard l'en

gronde : « A part moi, je me disais : il a 23 ans... Pendant dix ans, il aura, en très bonne école, appris l'usage du monde, les manières simples et aisées de la bonne compagnie. Ses études se seront fortifiées dans l'heureux loisir d'une éducation bornée à deux élèves ; et nous en ferons un homme comme M. l'abbé Delarue... » (4). Mais Cochet ne tient pas à ressembler au délicat auteur des « Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands ». Il lui suffit d'être l'abbé Cochet ; il le restera, pour sa satisfaction et pour la nôtre. Tout au plus, certains de ses contemporains ont-ils pu regretter qu'il fût demeuré jusqu'à la fin tel que Dieu l'avait forgé, c'est-à-dire, selon le mot de l'un d'entre eux, avec « le fourreau moins travaillé que la lame » (5).

Né à Sanvic, près du Havre où l'appellera son premier ministère sacerdotal, élevé à Étretat, ayant partagé le reste de ses jours entre la ville de Rouen et celle de Dieppe, Cochet se présentera toujours comme *un Normand*, comme un Cauchois, comme un homme des falaises. Ce sont pour lui autant de titres de fierté. Traitant un jour d'un quartier de Rouen, le quartier Saint-Gervais, il écrit que l'on appelle aussi « cauchoise » cette partie de la ville, « parce que la population qui la compose est toute d'origine cauchoise ». Et d'ajouter, non sans malice, « ce qui n'est pas la pire » (6). Retraçant la vie de Noël de La Morinière, voyageur et pamphlétaire né à Dieppe, il laisse échapper cette réflexion : « Tout homme est poète s'il naît avec une imagination ardente et s'il passe les premières années de sa vie au milieu des accidents de la falaise » (7). De la Normandie en général et du pays cauchois en particulier, il se dit « le plus dévoué des enfants » et c'est sur eux qu'il veut « attirer l'attention publique » par ses « travaux d'art » et ses « recherches scientifiques » (8).

Né en 1812, Cochet appartient à la génération *romantique*. Il en a la sensibilité ; elle est chez lui presque pathologique et elle explique sans doute, pour une part, ce que Loth appelle « la névrose générale de 1845 » (9). Des romantiques, Cochet a également cette imagination fertile que son meilleur et plus sûr ami, Langlois, tantôt son disciple et tantôt son maître, lui reproche si souvent et avec tant d'esprit : « Tiens ! Veux-tu que je te conte ta bonne aventure ? Écoute, et dis si je mens : « L'abbé Cochet est dévoré du désir de savoir ; mais il n'a ni livres, ni archives, ni rien de ce qui fait les sources de l'histoire. Alors sa prodigieuse imagination et sa plume singulièrement facile viennent à son secours. Il sort des merveilles de son cerveau ; mais mieux vaudrait qu'elles sortissent des auteurs contemporains des faits qu'il

raconte ». ... Je veux bien qu'il y ait eu des salines à Bouteilles, des marsouins à Étretat, de la crevette à Tancarville, des dindons au Tilleul... et des cruches à Mélamare ; mais ça ne prouve pas que tout ça venait au marché de Juliobona tout droit, comme le Père Flippe... allait à Gonneville, « montai » sur la Blanche... Prouve-moi d'abord qu'il y avait des voies romaines, montre-les moi ; après cela, fais galoper tout ce que tu voudras dessus, et je te croirai plus facilement... » (10). Le style lui même est d'un romantique. Abstraction faite de quelques négligences portant principalement sur le choix des mots, plusieurs pages pourraient prendre place dans une anthologie des bons écrivains romantiques. Emmanuel Gaillard fut ici sévère : « Pardon, encore une fois pardon. Mais votre style, le style qui est tout l'homme, le style sans lequel l'auteur le plus divin est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain ; le style veut, pour être toujours goûté, qu'on ne songe pas à briller, mais à rendre ses idées clairement et avec précision ; et qu'on néglige le descriptif, le poétique, la pompe, le fracas... — Vous m'avez écrit une lettre charmante. Bien, bien cela ! Mais, pour Dieu, laissez la mer, les flots, les orages et les générations qui dorment. Songez que nous autres, pauvres antiquaires, un fait, deux faits, dix faits, voilà ce que nous cherchons, aimons, accueillons, vantons et demandons à tous les échos d'alentour... » (11). Comme la plupart des romantiques, Cochet est doué d'une curiosité intellectuelle insatiable. Bien que ses études l'invitent à se tourner essentiellement vers le passé, il garde les yeux sur le présent et l'avenir le passionne. Tout l'intéresse : l'industrie, le chemin de fer, le tourisme, la médecine. Ses écrits sont pleins d'observations et de réflexions qui relèvent parfois de la prospective. Ici encore, Langlois le taquine : « D'abord, je ne dis rien d'une amplification un peu écolière, un peu longue sur Le Havre, sur ses cotons, savons, poivres, sels, dindons et cornichons, etc., etc... A la première lecture, j'étais tout ébahi de m'enfoncer jusqu'au cou dans le moderne, m'étant attendu à plonger dans l'ancien » (12).

Appelé dès l'enfance au service des autels et ayant répondu d'enthousiasme à cet appel, Cochet est, avant tout, *prêtre* : prêtre de l'Église Romaine bien sûr, mais prêtre de l'Église de France, prêtre de l'Église de Rouen. C'est au séminaire que s'est précisée et fixée sa vocation. Il s'en explique dans son discours de réception à l'Académie : « Pour nous, qui sommes venus les derniers dans l'ordre sacerdotal, nous n'avons pu recueillir l'héritage de nos pères. Nous sommes arrivés juste à point pour voir passer leurs funérailles et pour contempler cette Église de France, cette Reine antique des Gaules, assise sur des tombeaux et pleurant sur des

ruines... Elle nous a jetés, cette Église, à travers le monde pour y relever les ruines de ses temples, pour rebâtir les murailles de ses églises et pour arracher les ronces et les épines qui croissaient dans ses sanctuaires. Elle nous a donné à défricher une terre devenue ingrate par l'absence, et à cultiver une vigne devenue sauvage comme un enfant du désert » (13). A cette mission, Cochet se donne pleinement dans l'accomplissement du ministère vicarial qui lui est confié, d'abord au Havre, puis à Dieppe, et aussi dans l'exercice de ses fonctions d'aumônier au Collège Royal de Rouen. Il ne s'y consacre pas moins, contre toute apparence, lorsque, devenu simple prêtre habitué, beaucoup ne le regardent plus que comme un archéologue. Il n'y a pas deux hommes en l'abbé Cochet : un prêtre et un archéologue. Il n'y en a qu'un : *un prêtre qui exerce son sacerdoce dans l'archéologie*. Dès 1839, dans l'un de ses premiers articles, consacré à l'église de Saint-Jean-d'Abbetot, il écrit : « Interrogez les statues des temples et les images des autels ; interrogez les brillants monastères et les humbles chapelles, les vastes basiliques et les gigantesques cathédrales. Interrogez la pierre des tombeaux et le marbre des tribunes, le fût des colonnes et le fronton des portiques ; partout vous trouverez écrit jusque sur la poussière des ruines : J.H.S. Jésus sauveur des hommes... » (14). En tête de ses *Églises de l'arrondissement d'Yvetot*, il inscrit ces simples mots, empruntés au psalmiste : « *Domine, zelus domus tuae comedit me* » et cet autre verset des psaumes trouve place en tête des *Églises rurales de l'arrondissement de Dieppe* : « *In ecclesiis benedicam te, Domine* ». C'est bien le zèle de la maison de Dieu qui conduit son action. Tout est pour lui prétexte à conforter sa foi, à raviver celle des autres : « Fouillez dans le champ de notre histoire et de notre archéologie et vous en reviendrez plus chrétien. Vous verrez qu'elle est toute catholique, cette archéologie qui vient de naître... Elle exercera sur vous un apostolat que vous ne prévoyez pas. Vous conclurez, comme moi, qu'il n'est pas une pierre qui ne parle de Jésus-Christ... » (15).

En politique, l'abbé Cochet, comme beaucoup de prêtres de son époque, professe des *opinions théocratiques*. La terre est pour l'homme un lieu de passage où il doit, avant tout, assurer son salut. Le premier besoin de l'humanité, c'est l'assistance religieuse et c'est naturellement aux ministres de Dieu, à son Église, qu'incombe le rôle essentiel dans le gouvernement des hommes. A l'Église également reviennent, au moins pour partie, l'enseignement et la charité, nous dirions aujourd'hui les activités éducatives et sociales. En cette matière, Cochet se montre relativement en avance sur son temps. Ses sermons et ses instructions aux sociétés de Saint-François-Régis qu'il a fondées au Havre et à Dieppe en

portent témoignage. Il veut une Église agissante, efficace. La Révolution a coupé l'Église des masses populaires, du moins dans les grandes villes. Alors l'Église doit aller aux masses populaires. Elle doit aller à elles, non pour partager leurs erreurs et leurs faiblesses, mais pour corriger les premières et redresser les secondes. Il ne s'agit point pour l'Église de compromettre sa dignité, mais d'y faire accéder l'ensemble des enfants de Dieu. Sûre de sa mission et de ses éternelles destinées, l'Église de l'abbé Cochet se suffit à elle-même. Elle n'a rien à demander à l'État, sinon d'assurer l'ordre à l'intérieur et la sécurité aux frontières. « Ce qu'il rêvait pour son pays », devait dire sur sa tombe Gustave Gouellain, « c'était un pouvoir paternel et loyal, capable de protéger contre toute atteinte ces grands principes primordiaux qui ont pour base *la religion, la famille et la patrie*, qu'il ne cessa d'honorer pendant sa vie et dans le respect desquels il est mort » (16). Cochet était royaliste et il ne s'en cachait pas. Il l'était à la manière des petites gens de l'Ancien Régime, qui voyaient avant tout dans le Roi un fédérateur et un médiateur. La République lui fut toujours suspecte et il avait tendance à se méfier de ceux qui s'en réclamaient. Quelques mois avant sa mort, écrivant à Brianchon et ne lui cachant pas le mal qu'il pensait de l'œuvre politique de Thiers, il précisait : « Ne montrez pas ce passage à M. de Laboulaye qui a la faiblesse d'être républicain » (17). Son siècle de prédilection était le XIII^e siècle. Il l'appelait « le siècle chrétien par excellence ». Il le voyait « tout empreint de la pensée chrétienne » et ayant « pu mettre au service de cette pensée les hommes et les choses ; voilà ce qui explique tant d'institutions monastiques, tant de monuments, tant d'églises, tant de chapelles, tant de basiliques, tant d'abbayes, tant de cathédrales. Tout le monde alors travaillait pour Dieu, car Dieu dominait toute la société » (18). A lire les pages qu'il consacra à l'abbé Briche et à l'abbé d'Anfernet de Bures, tous deux « morts pour la foi » sur l'échafaud, on mesure combien il regrette le temps où l'amour de Dieu et celui de la Patrie pouvaient se confondre dans un cœur de prêtre. De l'avis des contemporains, il n'était jamais plus éloquent, ni plus émouvant que lorsqu'il parlait de ces deux victimes de la Terreur.

La Révolution française lui est un sujet de profonde tristesse. Pour lui, comme pour beaucoup d'historiens et de politiques, elle forme un tout, mais un tout qu'il condamne sans appel. La Constituante évoque pour lui « les confiscations », la Législative « les proscriptions » et la Convention « les massacres » (19). La Révolution française, c'est l'époque où « les patriotes chauffaient leur salpêtrière avec le bois des chaires, des bancs et des autels » (20) ; c'est le temps où « le sang du juste coulait sur... nos places publiques et se mêlait à ces flots de sang innocent versé dans toutes les grandes villes de France... » (21). *L'Église constitu-*

tionnelle ne trouve pas grâce à ses yeux : « Quelle lamentable histoire que celle de cette Église éphémère qui, moissonnée en dix ans, n'a guère laissé dans le collège de ses pontifes que le souvenir de jacobins, de conventionnels, de régicides, de prêtres mariés ou de chrétiens apostats ! » (22). En dépit du respect et de l'affection qu'il témoigne à son père, Cochet est loin de partager les sentiments que cet ancien soldat porte à Bonaparte. Le bilan du Consulat et celui de l'Empire lui paraissent négatifs. Même le *Concordat*, seule concession habituellement faite à Bonaparte par ses détracteurs, ne trouve pas grâce à ses yeux. Il y voit « l'intervention du sabre dans les questions religieuses, ... la griffe du lion cachée sous une charte pacifique ». Et de s'expliquer : « C'était, en effet, l'épée de Brennus, jetée dans la balance catholique... Pour triompher dans la lutte, la véritable Église n'avait peut-être pas besoin de cet alliage étranger : la justice de sa cause valait bien pour elle le glaive d'un dictateur » (23). A l'égard de la *Restauration et de la Monarchie de Juillet*, son jugement est naturellement moins sévère. Il demeure cependant réservé. D'abord, Cochet admet difficilement que l'héritage de la Révolution n'ait pas été intégralement répudié. En particulier, le recours, même limité, aux procédés démocratiques, lui paraît blâmable. Selon l'excellente formule de Gustave Gouellain, il « avait rapporté du champ de ses vastes études sur la civilisation romaine aux prises avec le monde barbare un certain dédain pour les procédés... à l'aide desquels on prétend régir la société moderne » (24). Le développement de la Franc-Maçonnerie ne laissait pas de l'inquiéter. Il l'appelait l'« association pour le mal » et il déclarait ne pouvoir entendre « sans frémir la révélation de tant de sociétés secrètes pour le renversement de l'ordre et pour la ruine de la société » (25). Dès avant la fin de la Monarchie de Juillet, la position de Cochet est arrêtée. Parcourant les écrits de l'abbé Gossier, il y relève cette pensée : « Il est beau de voir la politique et la religion marcher ensemble en temps de calme ; mais je ne suis pas surpris que quelques personnes instruites ou bien intentionnées aient pensé qu'aux approches de l'orage, ce sont deux vaisseaux qui, pour éviter le choc, doivent se séparer, au risque d'être privés, au besoin, d'un secours mutuel ». Cochet voit là une « noble pensée..., digne d'être gravée au fond du cœur d'un prêtre chrétien dans les temps orageux que nous vivons ». Et d'ajouter : « Cette belle pensée prouve dans M. Gossier un esprit élevé et supérieur à son époque ; ce qu'il ne faisait qu'entrevoir est devenu depuis la règle de conduite du Clergé de France » (26).

De cette règle de conduite, Cochet, pour sa part, ne déviara guère. Sous la Monarchie de Juillet, sous l'éphémère II^e Répu-

blique, sous le Second Empire, sous la III^e République, il sera pour les pouvoirs publics un auxiliaire loyal et efficace. Du Pouvoir, quel qu'il soit, il sollicitera, avec toute l'insistance nécessaire, et il obtiendra le plus souvent, les concours indispensables à la conduite de ses travaux. Il ne dédaignera pas, même s'il les accueille avec modestie, les honneurs qui lui seront décernés. Mais sa collaboration ne s'exercera que dans le domaine de la science. Partout ailleurs, Cochet entend garder son jugement, qui a souvent le tranchant de l'acier. Le 8 mai 1870, à l'approche du plébiscite qui devait marquer l'apogée de l'Empire, pourtant tout proche de sa fin, il enrage de voir le pays paralysé par les préparatifs de cette « coûteuse et inutile mascarade ». Il écrit à Brianchon : « Que m'importe le plébiscite ! Je ne m'agite pas pour oui et non. Parlons mosaïque, cela m'intéresse davantage... Il n'y a à parler de rien avec le Préfet. Il est tout accaparé par le plébiscite... Je ne sais encore quand nous aurons commission des Antiquités. J'ai pensé au jeudi 19. La Préfecture est toute plébiscitaire » (27). Avec *les autorités locales*, la franchise n'est pas moins grande. Dans son livre sur Étretat, abondamment diffusé sur place, il n'hésite pas à écrire : « Je l'avoue ici, dans toute l'amertume de mon âme d'archéologue et de Normand, je ne pardonnerai jamais au Maire ni au Curé d'Étretat la double faute qu'ils ont commise, en détruisant le plus vieux monument de mon cher village et en déshonorant l'église qui est son plus beau titre de gloire » (28).

Mais c'est sans doute à l'Administration que Cochet réserve ses meilleurs traits, une Administration qu'il juge « faible et inintelligente ». Dans son *Guide du baigneur dans Dieppe et ses environs pour 1858*, il relate la petite histoire suivante, que l'on croirait extraite des œuvres de Courteline : « Les deux communes de Sauqueville et de Saint-Aubin étaient en querelle et cherchaient à maintenir chacune leur église, afin de conserver leur existence communale et paroissiale tout à la fois. L'Administration civile ne l'entendait pas ainsi. Elle voulait fondre ces deux sections et renoncer surtout à l'entretien de deux édifices communaux. En vain, un homme intelligent et cultivé, M. Jules Delamarre, proposa de couvrir l'église (de Sauqueville) à ses frais : on refusa son offrande. L'Administration envoya un expert sur les lieux pour juger quelle était la plus ancienne des deux églises de Sauqueville ou de Saint-Aubin. La bureaucratie, à part tout intérêt artistique, faisait de la question d'antiquité une question de vie ou de mort. Le diplomate chargé de cette mission de confiance se contenta de lire, à l'entrée de chaque église, le chiffre que le menuisier avait placé sur le bois de la porte. Par malheur, le portail de Sauqueville

avait été raccommodé dix ans après celui de Saint-Aubin. La sentence fut portée en vertu de cette pièce unique : on conserva la grange et l'on vendit la basilique » (29). *Les grands de ce monde* ne sont pas épargnés : « Tandis que des roturiers, des enfants du peuple, des hommes sans nom, s'occupent sans cesse de réhabiliter le Moyen Age, de raviver les vieux souvenirs, d'honorer et de consacrer le passé, des hommes, au contraire, dont le nom et l'histoire remplissent tout le passé, semblent le dédaigner et le mépriser profondément. Dernièrement, les Mortemart, les Crillon et les d'Havaray, héritiers des sires de Manneville, ont vendu non seulement la terre de Manneville et le manoir y attenant, mais encore jusqu'au mobilier et aux tableaux. Parmi ces derniers se trouvait un portrait de M. Asselin de Fresnelle, peint par Hyacinthe Rigaud en 1715, qui a été acheté 6 francs chez un fripier de Dieppe par un amateur de notre ville » (30). Personne n'est ménagé, pas même *le Clergé*, dont Cochet fustige l'« incroyable ignorance » et dont il dénonce « les méfaits ». Rien ne lui est douloureux comme de voir un prêtre mutiler ou dépouiller son église pour sacrifier à une mode éphémère : « Si cette manie continue, il ne restera plus rien dans nos églises et il faudra aller étudier l'art chrétien et la liturgie ecclésiastique dans les profanes collections... » (31).

C'est au début de la II^e République que se situe *l'aventure électorale* à laquelle je faisais allusion au début de cette communication. Elle est peu connue et elle mérite, je crois, d'être contée. Le 25 février 1848, à Dieppe où l'abbé Cochet s'était retiré deux années plus tôt, une nouvelle à peine croyable se propageait (32). Dans l'après-midi, l'unique journal local, *La Vigie*, paraissait avec un article de tête qui commençait ainsi : « Après trois jours d'anxiété et de stupeur, un immense événement vient de s'accomplir : la Monarchie a disparu... L'ordre est le premier besoin des Nations. Que le gouvernement nommé de se dissimule pas qu'il doit avant tout sauvegarder ce bien si précieux pour un grand peuple... ». Nombre de Dieppois qui s'étaient levés orléanistes allaient se coucher républicains et même « républicains de la veille » (le mot date d'alors). Le 3 mars, un arrêté du Commissaire provisoire de la République française pour le département de la Seine-Inférieure, Deschamps, prononçait la dissolution du Conseil municipal de la ville de Dieppe et instituait une Commission provisoire de 23 membres. Plusieurs d'entre eux appartenaient au « Comité Républicain ». Le citoyen Bautier était nommé Maire provisoire. Toutefois, il se voyait appelé, quelques semaines plus tard, à siéger sur les bancs de l'Assemblée Nationale et le citoyen P.-J. Feret était désigné pour le remplacer à la tête de la muni-

cipalité provisoire. Des flots d'éloquence se déversaient sur la ville, qui n'émanaient pas tous des membres du « Comité Républicain ». Ainsi qu'il arrive parfois, certains membres du Clergé n'hésitaient pas à prononcer des sermons ressemblant comme des frères aux discours des tribuns, voire à ceux des agitateurs. De ces sermons et de ces discours, un journaliste facétieux a recueilli les thèmes principaux ; il en a fait des vers de mirliton qui sont venus jusqu'à nous :

*Il ne faut plus vous désoler,
Malheureux prolétaires,
Votre position va changer ;
Nous allons vivre en frères ;
Quelle agréable condition !*

*Chacun de vous, mes bons amis,
Aura le confortable,
Et bientôt nous serons assis
Tous à la même table.*

*Maintenant les Français n'auront
Qu'une seule fortune,
Les femmes même deviendront
Propriété commune ;
Joyeuse vie nous mènerons.*

*Avant d'être en communauté,
Quel sort était le nôtre !
La sottise était d'un côté,
Et le bon sens était de l'autre.
A présent, ils feront fusion.*

*Le peuple va se divertir
En buvant du champagne,
Car la France va devenir
Un pays de Cocagne :
Tous les abus disparaîtront.*

*Frères, faut nous serrer la main,
Etreinte générale,
Et si, par un mauvais destin,
Nous nous donnons la gale,
Ensemble nous nous gratterons,*

.....
Au communisme j'applaudis, bien sûr,

..... (33).

Les fêtes populaires se succèdent et le Clergé y prend sa part, peut-être même un peu plus. Par deux fois, il le fait avec solennité. Le dimanche 2 avril, dans l'après-midi, un arbre de la liberté est planté devant l'Hôtel de Ville. Comme en 1792, c'est d'un peuplier (*populus*) qu'il s'agit. Selon *La Vigie* du 4 avril, la cérémonie a été « civile et religieuse tout à la fois. Car, ici comme à Paris, comme à Amiens, le Clergé a été invité à sanctifier par ses prières ce nouveau représentant de la démocratie. C'était saint Rémy baptisant dans les ondes chrétiennes le sauvage enfant de la civilisation moderne » (34). Les trois paroisses, pour une fois unies, « formaient le chœur autour du héros de la fête ». Les paroles que prononça le curé de Saint-Jacques ont été perdues pour la postérité, « la faiblesse de son organe » n'ayant pas « permis de les recueillir » (35). Le 29 juillet a lieu l'inauguration solennelle du chemin de fer de Rouen à Dieppe, dont *La Vigie* rend compte dans son numéro du 1^{er} août. Le convoi officiel, attendu pour deux heures, n'entre en gare qu'à trois heures et demie. Quatre mille hommes de troupe, échelonnés sur la ligne, ont assuré sa sécurité. En descendant : le ministre des Travaux Publics, Recurt, le général Lebreton, cinq représentants du peuple, le général Gérard, le procureur général près la Cour d'Appel et, comme il se doit, divers « administrateurs du chemin de fer ». Le Clergé au grand complet est venu recevoir les voyageurs à leur descente du convoi. Le curé-doyen de l'arrondissement, le chanoine honoraire Varet, prononce « quelques paroles élogieuses », appelant la bénédiction du ciel sur « cette œuvre nouvelle du génie de l'homme, ainsi que sur l'honorable assistance ». Puis il procède à la bénédiction de la locomotive (36).

L'abbé Cochet, on s'en doute, se tient, autant qu'il le peut, à l'écart de toute cette agitation. Comme ses amis de « la Maison d'Yvetot » (37), il sait que le bruit ne fait pas plus de bien que le bien ne fait de bruit. « Le désordre », dit-il, « n'arrange jamais les affaires du Seigneur » : « *Non in comotione Dominus* ». Dans sa maison de la rue d'Écosse (38), Cochet travaille, sans se désintéresser pour autant des affaires publiques. Le 23 mars, il écrit à Arcisse de Caumont : « Voilà une révolution qui a dû bien vous surprendre et vous déranger dans vos plans ; aujourd'hui, personne ne parle plus que politique. C'est toute la préoccupation du moment, et pour longtemps. On n'a plus d'oreille pour la science. Les savants, même les plus contemplatifs et les plus sérieux, ont dû se trouver ébranlés jusqu'au fond de l'âme. L'ermite le plus intrépide sort de sa grotte aujourd'hui pour aller sur la place publique s'occuper des affaires de France ou d'Allemagne. Cependant, je ne crois pas que vous abandonniez votre devoir pour cela. J'aime à croire que vous continuez de réunir les hommes dévoués à la Patrie pour s'occuper de ses arts et de ses monu-

ments. Il ne faut pas que tout le monde les abandonne à la fois ». Il entretient ensuite son correspondant de ses travaux, de ses projets, de ses désirs. Et il termine ainsi : « J'espère que le Calvados vous portera député à l'Assemblée Nationale. Je le désire. Continuez courageusement votre bulletin, vos publications et vos sociétés. Tout à vous » (39). Donné à Rome le 23 mars 1848, un bref de Pie IX remercie Cochet de l'envoi du premier tome de ses *Églises de l'arrondissement de Dieppe*. Le Saint-Père conjure « humblement le Dieu très grand et très bon de répandre » ses dons sur l'auteur et de le « couvrir de sa protection spéciale ». La *Revue de Rouen* publie ce bref dans son numéro de mai et elle l'accompagne d'un commentaire félicitant Cochet de demeurer au nombre des « hommes zélés et consciencieux qui, au milieu de nos tempêtes politiques..., poursuivent leurs paisibles travaux ». La *Vigie* reproduit l'article dans son numéro du 6 juin.

Moins d'un mois plus tard, un décret du 3 juillet 1848 ordonne le « renouvellement intégral des Conseils municipaux de toutes les communes de la République ». Ce seront les premières élections municipales au suffrage universel (encore réservé aux hommes). A Dieppe, où 24 sièges sont à pourvoir, les candidats sont nombreux. Tous sont républicains, il va sans dire. Ceux qui le sont le plus, les « Rouges », comme on dit déjà, sont patronnés par le « Comité Républicain », que préside le maire provisoire Feret. Parmi les autres, le « Comité de l'Ordre et de l'Union » fait choix de 24 noms que *La Vigie* recommande, non sans réserves pour certains, au suffrage des électeurs raisonnables. Les opérations débutent le 30 juillet et un second tour (pour 5 sièges) a lieu le 1^{er} août. Tous les candidats de la liste de l'Ordre et de l'Union sont élus. La plupart d'entre eux l'ont été dès le premier tour avec un nombre de voix allant de 1.001 à 467 sur 4.022 électeurs inscrits et 1.067 votants. Les candidats de la liste démocratique n'ont obtenu que de 270 à 20 voix au premier tour et le second tour a accentué leur déroute. Sur le nom du maire provisoire, P.-J. Feret, se sont seulement portés 113 suffrages au premier tour et 45 au second. Charles Lebon, autre républicain notoire et qui remplit provisoirement les fonctions de sous-préfet, a obtenu 225 voix au premier tour et 233 au second. L'éditorial de *La Vigie* du vendredi 4 août est un cri de triomphe : « Les électeurs nous ont donné raison. La combinaison que nous avons spécialement recommandée a prévalu à une très forte majorité. L'opinion démocratique avancée n'a pas été heureuse... Il y a des hommes qui voient avec terreur, et nous sommes de ce nombre, nous le déclarons hautement, les concessions faites, même par le pouvoir actuel, aux idées qui renferment le communisme en germe ». Feret et ses amis ne vont pas pour autant quitter la direction des affaires

de la cité, une tâche à laquelle ils ont pris goût. Au demeurant, ils ont en haut lieu des amitiés agissantes et leur esprit n'est pas dénué d'ingéniosité. A leur instigation, cinq candidats, deux battus et trois élus (ceux au sujet desquels *La Vigie* avait fait des réserves) contestent les élections. Le numéro du 8 août de *La Vigie* annonce la nouvelle en ces termes : « Une protestation... a été déposée... dans les mains du maire provisoire. Cette protestation attaque les opérations électorales... Deux griefs sont articulés contre les élections : les listes n'auraient pas été révisées avant la publication faite par le maire ; le délai fixé par la loi n'aurait pas été observé. Cette protestation a été adressée au préfet qui devra la soumettre au Conseil de Préfecture. Nous aurons sans doute plus tard à nous expliquer, et sur les signataires de la protestation et sur la protestation elle-même. Nous pouvons dire, cependant, que l'on se vante très haut d'obtenir l'annulation des opérations. M. le Préfet ne peut refuser cette petite satisfaction à ses amis... Les électeurs auront plus tard à examiner le parti qu'ils devront prendre à l'égard des protestataires. Mais c'est là une question qui viendra en son temps ».

De fait, le 24 août 1848, un arrêté du Conseil de Préfecture annule les élections municipales qui se sont déroulées à Dieppe « pour défaut de publication des listes dans les délais voulus ». Un arrêté du préfet en date du 26 août convoque l'assemblée des électeurs pour le 10 septembre à l'effet de procéder aux nouvelles opérations. Du côté des amis de l'Ordre et de l'Union, la conduite à tenir ne prête guère à discussion. Dans son numéro du 5 septembre, *La Vigie* reprend sa « première combinaison », moins les trois élus qui avaient prêté la main à ce que le rédacteur appelle une mauvaise action destinée « à perpétuer un provisoire déplorable ». Pour remplacer ces trois « Judas », *La Vigie* propose trois autres candidats, également recommandés par le « Comité de l'Ordre et de l'Union ». Du côté des républicains, le défaitisme sévit. Feret décide de ne pas se représenter. Une nouvelle tête d'affiche s'avère nécessaire. On lance un nom : celui de l'abbé Cochet. Les Dieppois s'étonnent de cette proposition, où ils ont tendance à voir avant tout une nouvelle manœuvre destinée à semer « le désordre et la désunion chez les amis de l'Ordre et de l'Union ». Ils s'étonnent plus encore de voir l'abbé Cochet prêter une oreille attentive et même complaisante à cette proposition. C'est perdre de vue l'archéologie. Apparemment, Cochet et Feret sont faits pour se combattre, non pour s'entendre. Né au sein d'une famille qui s'honore d'avoir entretenu des relations épistolaires avec Voltaire et même d'avoir reçu celui-ci chez elle, neveu du conventionnel Pocholle, dont il s'est attaché à réhabiliter la mémoire, Feret vit dans le culte de la grande Révolution ; on le dit franc-maçon. Bref, à lui seul, il représente l'essentiel de ce

contre quoi Cochet se croit en devoir de lutter. Mais Feret n'en est pas moins un excellent homme ; ses principes sont fermes, son esprit élevé, son érudition vaste. Il est l'auteur de plusieurs publications, dont une notice appréciée sur *Dieppe, Arques et quelques monumens circonvoisins*. C'est un archéologue passionné et un grand amateur de fouilles. Cochet et lui ont plusieurs fois travaillé côte à côte, pioche en main. Ils s'estiment mutuellement et l'on imagine aisément que se sont nouées entre eux des relations préfigurant, culture en plus, celles de Don Camillo et de Peppone. Ceci suffit sans doute à expliquer cela.

Collaborateur habituel de *La Vigie*, Cochet en sollicite le concours. Il se heurte à un refus. Tout juste obtient-il la publication d'une lettre de lui ainsi rédigée : « Quelques personnes ayant trouvé étrange que mon nom figurât sur la liste du Comité Républicain, je viens vous prier d'insérer dans votre journal cette simple explication : Lorsqu'hier on est venu me dire que mon nom avait été prononcé avec quelque faveur dans une réunion électorale préparatoire, on m'a demandé en même temps si je consentais à être porté sur la liste des candidats. J'ai répondu que mon nom appartenait à tous mes concitoyens, mais que, pour mon compte, je n'appartenais à aucun parti. — Électeur et éligible, je ne puis qu'être très honoré des suffrages que m'accorderaient mes compatriotes sans distinction d'opinion. Étranger à la politique, je ne le serai jamais au bonheur et à la paix de mon pays. Mon unique devise et mon seul drapeau seront toujours : Dieu, la Patrie et la Liberté. L'abbé Cochet ». Cette lettre paraît dans le numéro du vendredi 8 septembre. Aucun commentaire ne l'accompagne. Mais l'éditorial du même numéro ne laisse aucun doute sur la nature des consignes données aux électeurs modérés : « Prenons les hommes qui ont donné des gages de leur amour de la paix publique... N'écoutons pas les suggestions perfides, ne tombons pas dans les pièges... tendus avec une astucieuse duplicité, et nous aurons rendu à leur obscurité ceux qui, sous prétexte de démocratiser la ville, la jettent hors de ses voies par les moyens les plus dangereux ». Les Dieppois entendent cet appel. Comme la première fois, tous les candidats du « Comité de l'Ordre et de l'Union » sont élus. Ils obtiennent de 1.829 à 968 voix sur 1.907 votants. Chez les républicains, la défaite est totale. Ils ont de 867 à 465 voix. L'abbé Cochet en recueille, pour sa part, 687. Son nom appartenait à tous ses concitoyens. Bien peu s'en sont réclamés. *La Vigie* du 12 septembre exulte : « Le corps électoral..., plus nombreux cette fois, a maintenu sa première décision..., sauf en ce qui concerne les signataires de la protestation qui a amené la convocation nouvelle du collège ». La carrière politique de l'abbé Cochet est terminée. Rendu à ses chères études, il ne les quittera plus.

La guerre de 1870-1871 le blesse cruellement dans son patriotisme et réveille en lui le vieux sang guerrier. A Alfred Caraven-Cochin, qui vient de troquer sa plume contre une épée, il écrit le 17 août 1870 : « Comme le vôtre, mon cœur est rempli de douleur à la vue des désastres et des humiliations de la Patrie. Moins heureux que vous, je ne puis marcher à sa défense et verser mon sang pour elle, comme le fit mon père aux champs de Rivoli, d'Arcole et de Tagliamento. Je bénis l'heureuse résolution que vous venez de prendre ; je l'admire et j'y bats des mains. Que Dieu vous rende fort comme Macchabée et heureux comme David... ! » (40). Pour sa part, Cochet poursuit sa tâche. A Eugène de Beaurepaire, il écrit, le 12 octobre 1870 : « Bien que l'on batte le rappel dans les rues de Rouen et que nous soyons sous le coup d'une invasion prussienne, je viens néanmoins correspondre avec vous et sacrifier à l'archéologie sous le bruit même des canons. — J'étais hier à Dieppe avec la triste pensée, hélas, que c'était peut-être la dernière fois que j'usais de la voie ferrée. J'ai profité de ma présence dans cette ville, où je suis connu, pour affranchir une note sur la fouille du théâtre romain de Saint-André ; j'espère qu'elle vous arrivera à bon port et que, le mois prochain, si vous n'êtes pas envahi, vous pourrez délibérer sur ma demande et examiner ma requête. — Enfin, la douce paix viendra, avec ses rameaux d'olivier, nous dédommager de tous ces cyprès et de tous ces lauriers qui nous accablent en ce moment ; avec la paix, si heureusement venue, nous verrons refleurir les lettres, les sciences et les arts si malheureusement jetés sur le dernier plan de la société. Quel bonheur, quand les yeux, les oreilles et l'intelligence reviendront à ce qui fait l'occupation de notre vie et notre constante préoccupation... » (41). Le 5 septembre 1870, au lendemain de la proclamation de la III^e République, il demande que soit réunie la Commission départementale des Antiquités. « Vous allez me trouver étrange », écrit-il le jour même à Brianchon, « mais j'ai demandé une réunion de la Commission des Antiquités pour jeudi prochain... Comme la Préfecture n'est pas libre, nous aurons notre séance à l'Hôtel des Sociétés Savantes, dans la salle de la Société de Médecine. Je veux que nous ressuscitions et que nous fassions de l'archéologie, malgré les Prussiens et la guerre. Apportez votre personne et une poignée de faits archéologiques... » (42). *Son musée* est pour Cochet la source d'une consolation à laquelle il se montre sensible. La guerre en a épargné les collections ; on le visite de plus belle et on l'apprécie. Il l'écrit à Le Métayer le 6 mars 1871 : « Mon musée n'a eu nullement à... souffrir, il a été visité par des officiers prussiens en masse, notamment par le Grand Duc de Mecklembourg et par le Prince Albrecht. Tous l'ont trouvé bien et digne d'intérêt » (43). Il l'écrit aussi à Cahingt le 7 avril 1871 : « Notre musée est sans cesse visité par l'armée allemande, officiers et soldats.

Tous les princes, même le Prince Royal, sont venus le voir et s'y sont intéressés ; nous n'avons eu nullement à nous plaindre » (44). Miracle de l'archéologie ! Le Prince Royal de Prusse et l'abbé Cochet penchés sur les vitrines du Musée départemental des Antiquités de la Seine-Inférieure et tous deux, devant quelques pauvres objets, extraits de tombes gallo-romaines, franques ou chrétiennes, mesurant ce qui, en dépit des divisions du temps et de l'espace, unit les hommes de l'Occident, tandis qu'à l'extérieur n'a pas cessé le fracas des armes. Scène touchante, qui devait être rappelée, qui devait l'être en ces lieux, qui devait l'être aujourd'hui, dans le cadre de ce Colloque international d'Archéologie qu'elle préfigurait en quelque sorte.

NOTES

- (1) COCHET : *Galerie Dieppoise*, 2^e éd., p. 81.
- (2) Sur Paul-Henri Cahingt, collaborateur de Cochet, v. le discours de réception d'Henri Eloy à l'Académie de Rouen, *Précis*, 1942-1944, pp. 217 et suiv.
- (3) COCHET : *Galerie Dieppoise*, 2^e éd., p. 82.
- (4) TOUGARD : *L'abbé Cochet et quelques-uns de ses correspondants*, Evreux, 1893, p. 22.
- (5) LOTH : *Notice sur M. l'abbé Cochet*, Rouen, 1877, p. 7.
- (6) COCHET : *Guide du Baigneur dans Dieppe et ses environs pour 1858*, p. 13.
- (7) COCHET : *Galerie Dieppoise*, 2^e éd., p. 107.
- (8) COCHET : *Les Inondations*, 1842, p. 3.
- (9) LOTH : *op. cit.*, p. 7.
- (10) TOUGARD : *Lettres d'érudition et de critique adressées par M. l'abbé P. Langlois à M. l'abbé Cochet*, Rouen, 1880, p. 58.
- (11) TOUGARD : *L'abbé Cochet et quelques-uns de ses correspondants*, p. 10.
- (12) TOUGARD : *Lettres d'érudition...*, p. 56.
- (13) COCHET : *Discours de réception à l'Académie de Rouen*.
- (14) *Journal La Vérité* (de Rouen), 4 mai 1839.
- (15) BRIANCHON : *Le Monument de l'abbé Cochet*, Rouen, 1879, p. 12.
- (16) *id. ibid.* p. 15.
- (17) Lettre de Cochet à Brianchon, du 28 mai 1873. Cette lettre et la plupart de celles citées ci-après nous ont été aimablement communiquées, en photocopie, par Mme Laurence Flavigny, assistante au Musée départemental des Antiquités de la Seine-Maritime, à qui nous demandons de bien vouloir trouver ici l'expression de notre vive gratitude, ainsi que celle de notre admiration pour l'intelligence, la compétence et l'efficacité avec lesquelles elle a contribué, auprès du Président Michel Mangard et de Mlle Elisabeth Chirol, à la préparation des manifestations destinées à célébrer le centenaire de l'abbé Cochet.
- (18) Sermon du 27 juillet 1842. BLANADET : *Bibliographie de l'abbé Cochet*, p. 177.
- (19) COCHET : *Discours de réception à l'Académie de Rouen*.
- (20) COCHET : *Galerie Dieppoise*, 2^e éd., p. 70.
- (21) *id. ibid.* p. 71.
- (22) *id. ibid.* p. 103.
- (23) *id. ibid.* p. 109.
- (24) BRIANCHON : *op. cit.*, p. 15.

- (25) Sermon du 27 juillet 1842, BLANADET : *op. cit.*, p. 177.
- (26) COCHET, *Galerie Dieppoise*, 2^e éd., p. 87.
- (27) Lettre de Cochet à Brianchon du 8 mai 1870.
- (28) COCHET : *Étretat*, 4^e éd., p. 29.
- (29) COCHET : *Guide du Baigneur dans Dieppe et ses environs pour 1858*, p. 54.
- (30) *id. ibid.* p. 53.
- (31) *id. ibid.* p. 34.
- (32) Sur la Révolution de 1848 à Dieppe, v. Georges LEBAS : *Histoire de la Ville de Dieppe de 1830 à 1875*.
- (33) *La Vigie*, 1848.
- (34) *id.*, 4 avril 1848.
- (35) *id.*, *ibid.*
- (36) *id.*, 1^{er} août 1848.
- (37) Sur « La Maison d'Yvetot » (1826-1908), célèbre institution ecclésiastique, v. Edward MONTIER : *La Maison d'Yvetot*, préface de Mgr Blanchet, Rouen, 1951.
- (38) Sur la demeure dieppoise de Cochet, v. *Quelques jours d'un jeune Anglais en Normandie au mois de juin 1869*, par E. B. Traduit de l'anglais par l'abbé Malais, Dieppe, 1875.
- (39) Lettre de Cochet à Arcisse de Caumont, du 23 mars 1848.
- (40) Lettre de Cochet à Alfred Caraven-Cochin, du 17 août 1870, *Journal de Rouen* du 8 mars 1912.
- (41) Lettre de Cochet à Eugène de Beaurepaire, du 12 octobre 1870.
- (42) Lettre de Cochet à Brianchon, du 5 septembre 1870.
- (43) Lettre de Cochet à Le Métayer, du 6 mars 1871.
- (44) Lettre de Cochet à Cahingt, du 7 avril 1871, citée par Eloy, *Précis Acad. Rouen*, 1942-1944, p. 239.

L'abbé Cochet et l'Administration ⁽¹⁾

par Georges MAC GRATH

MELLE Chirol qui prit une si grande part dans l'organisation de ce Colloque international, m'a demandé de vous parler des relations de l'abbé Cochet avec l'Administration de son époque. L'occasion m'était ainsi donnée, après une longue carrière dans l'Administration préfectorale, de cerner les aspects divers et variés de la vie administrative à Rouen et en Seine-Inférieure cent ans plus tôt. La recherche à laquelle j'aurais à me livrer me permettrait également de voir quelles furent les réactions des personnalités de l'époque : Préfet, membres du Conseil Général, par exemple, devant les initiatives si remarquables, pour ne pas dire exceptionnelles de l'abbé Cochet, dans l'exercice des missions administratives qui lui furent confiées.

Ces fonctions officielles furent au nombre de deux : celle d'Inspecteur des Monuments Historiques de la Seine-Inférieure et celle de Directeur du Musée départemental des Antiquités.

Je parlerai tour à tour de la manière dont l'abbé Cochet s'est acquitté de l'une et de l'autre. Mais au préalable, je me dois ici de remercier très sincèrement Mme Bruno-Flavigny, assistante au Musée départemental des Antiquités, qui m'a donné avec une précision très remarquable les références des documents d'archives à consulter pour cet objet, facilitant considérablement mon travail de prospection. Le dépouillement de ces dossiers d'archives me fut aisé ; leur classement est excellent.

En l'époque où vivait l'abbé Cochet, les années 1850 à 1870, par exemple, les Préfectures, celle de Rouen en la circonstance,

(1) Communication au Colloque pour le centenaire de l'abbé Cochet.

possédaient dans leurs cadres d'exécution des commis-expéditionnaires, qui sans nul doute avaient une très haute idée de leur mission. Les rapports de l'abbé Cochet, ses lettres à l'Administration, les accusés de réception de celle-ci ou ses brèves correspondances sont établies dans un style administratif et avec une calligraphie exemplaires. Rendons hommage à cette qualité de la présentation, à cette conscience professionnelle ainsi constatées, que la transformation des méthodes n'a pas fait disparaître totalement aujourd'hui.

Ce qui va beaucoup moins bien, ce sont les écrits de l'abbé Cochet lui-même, les minutes de ses correspondances par exemple. Son écriture est très fine, les lettres elles-mêmes sont souvent déformées; en définitive ses propres écrits sont difficilement déchiffrables. Mais cela n'a pas une très grande importance. En effet, l'essentiel de la correspondance de l'abbé Cochet a fait l'objet d'expéditions très faciles à lire.

Sur ses relations avec l'Administration, il me faut d'abord porter à votre connaissance une constatation de caractère général, qui malheureusement est en même temps l'expression d'une déception.

Ces relations à la vérité sont à sens unique. L'abbé Cochet rend compte de ses travaux au Préfet, à la Commission départementale, au Conseil Général, au Ministre de l'Intérieur. Mais, sauf exception, il n'est pas payé de retour. On se borne, et pas toujours, à lui accuser réception de ses correspondances, ou bien on lui notifie en quelques lignes la délivrance de l'autorisation sollicitée ou l'octroi du crédit demandé.

Une fois de plus se révèle exacte cette maxime administrative selon laquelle « ceux qui réussissent n'ont pas d'histoire ». Tout va bien dans le secteur de l'abbé Cochet. Lui-même et ses chercheurs font d'intéressantes découvertes; il lui faut, pour continuer sa tâche, du personnel supplémentaire ou quelques crédits nouveaux. La demande est faite toujours avec tant de justifications à l'appui, d'habileté dans l'expression, de modération dans son quantum, qu'elle est sans cesse agréée; mais, hélas, toujours en une ligne, jamais plus, sauf exception.

On ne sait pas, l'on ne saura donc jamais si les Préfets successifs de la Seine-Inférieure au temps de l'abbé Cochet et les membres du Conseil Général se sont réellement intéressés aux découvertes, aux remarques, aux hypothèses d'ordre historique ou archéologiques de celui-ci. Et pourtant il s'agissait, vous le savez tous, de travaux tout à fait nouveaux pour l'époque.

Ainsi prenait naissance sous les yeux des administrateurs du département, qui sans doute n'en ont pas mesuré toujours toute

la portée, la science archéologique moderne, telle que nous la rencontrons aujourd'hui, dans nos écoles, nos universités, nos centres de recherches.

Ces administrateurs ont une excuse : l'agitation d'alors, une époque riche en événements politiques extraordinaires : la fin de la Restauration, la II^e République, l'Empire. Les affaires courantes avec leur incidence politique les préoccupaient davantage.

C'est par une décision du 13 mars 1849 que le Ministre de l'Intérieur nommait l'abbé Cochet inspecteur des Monuments Historiques de la Seine-Inférieure. Il m'a paru intéressant de reproduire un extrait de sa lettre de candidature au Préfet :

Je suis parfaitement connu de tous mes compatriotes, et j'ose dire que dans ce pays ma réputation comme archéologue est depuis longtemps populaire.

L'abbé rappelle alors ses fouilles et travaux... Il poursuit :

Veillez, Monsieur le Préfet, interroger les Commissions des Antiquités et des Archives qui siègent à la Préfecture, l'Académie et les Sociétés Savantes, les hommes éminents qui composent le Conseil Général, le très Vénéré Pontife qui gouverne ce Diocèse, je ne doute nullement que leur témoignage ne soit favorable. — Né pauvre et fils d'un soldat de la République et de l'Empire, c'est par mes travaux seulement que je suis devenu membre des Académies de Rouen, Caen, Abbeville, Anvers, Liège, des Sociétés des Antiquaires de Normandie et de Picardie, et enfin correspondant du Comité des Arts et Monuments au Ministère de l'Instruction Publique. — J'aime à croire que ma qualité d'ecclésiastique ne sera pas un obstacle à vos yeux.

Cette lettre suppose une grande confiance de l'auteur en lui-même. Elle n'est pas dépourvue non plus d'un certain opportunisme (nous sommes sous la II^e République). L'allusion à l'état ecclésiastique est significative, dans tous les sens du terme.

Sa qualité d'inspecteur des Monuments Historiques amène l'abbé Cochet à rendre compte fréquemment au Préfet et annuellement au Conseil Général des nombreuses fouilles auxquelles il s'est livré.

Sont particulièrement intéressants à cet égard les rapports :

— du 30 juin 1870 (découverte au printemps 1870 de la belle mosaïque romaine de Lillebonne et description du thème de chasse) ;

— du 1^{er} juillet 1871 (en dépit de l'époque tourmentée et

de l'invasion allemande, les recherches se sont poursuivies : par exemple, l'exploration du Théâtre romain de Saint-André-sur-Cailly) ;

— du 1^{er} novembre 1874 (Jardin Saint-Ouen à Rouen : découverte du sol romain à 2 mètres au-dessous du portail des Marmousets ; cimetière gallo-romain à incinération au Havre, dans l'enclos du Couvent des Dominicaines, rue des Gobelins ; sépultures romaines à Bolbec ; une tuilerie gallo-romaine à Incheville à la suite des travaux du chemin de fer de la Bresle ; cercueil de pierres avec ossements dans la forêt de la Londe ; sépultures ecclésiastiques dans le chœur de l'église de Longueville ; ossements supposés du corps de Guillaume Malot dans l'ancienne église de Gravelle-Sainte-Honorine).

Suivent de nombreux rapports qu'il est impossible de citer in extenso, voire de résumer, par exemple : Rapport du 1^{er} août 1874 (à Saint-Martin-Osmonville) ; — du 21 septembre 1874 (la Cité des Limes près de Dieppe).

Parfois ces rapports s'accompagnent de petites demandes de crédit à la Commission départementale : le 10 mai 1874, 300 F. pour le cimetière romain de Lillebonne, 200 F. pour des sépultures franques à Épouville (près de Montivilliers).

Les rapports annuels destinés au Préfet distinguent entre époques Gauloise, Romaine, Franque et Moyen Age.

Voilà vraiment, en ces documents si clairs, si bien présentés, les premiers tableaux modernes de l'Archéologie normande, tels que l'abbé Cochet a su les broser.

Je m'excuse de ne pouvoir les citer plus longuement pour ne pas alourdir cette étude. Mais je conseille aux curieux d'en prendre connaissance aux Archives départementales.

Et l'Administration ? Eh bien ses représentants ont consciencieusement transmis au Conseil Général ces savants rapports. Chaque fois cette Assemblée en a donné acte et accordé le cas échéant les crédits demandés.

Exceptionnellement la lettre de transmission du Préfet s'accompagne d'un paragraphe élogieux. Ainsi pour la session d'août 1873 : « Vous lirez avec un vif intérêt les deux remarquables rapports de M. l'abbé Cochet, inspecteur départemental des Monuments Historiques et directeur du Musée départemental, sur l'ensemble du Service qui lui est confié. Les exposés du savant archéologue résument d'une façon claire et précise les résultats des fouilles et découvertes faites sur plusieurs points du département ».

Une fois, le Préfet a manifesté son mécontentement. C'est

l'objet de sa lettre du 4 avril 1862. L'abbé Cochet avait publié dans la *Revue de Normandie*, l'extrait d'un rapport au Sénateur-Préfet de la Seine-Inférieure relatant les fouilles faites à l'abbaye de Saint-Wandrille en 1861. Le Préfet s'exprime en ces termes : « La publication à l'insu de l'Administration pourrait contrarier les dispositions qu'elle aurait pu prendre ou projeter sur la destination ou la publicité à donner à vos rapports ». Il y a là une menace déguisée, qui heureusement ne fut jamais mise à exécution.

C'est par un Arrêté préfectoral du 1^{er} juin 1867 que l'abbé Cochet a été nommé directeur du Musée départemental des Antiquités. Dans sa lettre de candidature il disait : « Le Musée départemental est en partie le résultat de mes fouilles ».

Toujours cette même assurance, parfaitement justifiée en la circonstance. Le Préfet en le nommant tint à lui écrire : « Je me félicite d'avoir pu vous donner ce nouveau témoignage de confiance de l'Administration ».

Il aura exercé ces fonctions pendant huit années puisqu'il est décédé en 1875.

En cette qualité de directeur du Musée, il aura aussi fait preuve d'une haute conscience et d'un remarquable esprit d'organisation.

Au lendemain de sa nomination, il renforce le personnel. Il obtient la désignation d'un conservateur adjoint (octobre 1868), d'un concierge, d'un second gardien pour le service du dimanche. Il obtient en 1873 le « concours, le dimanche, d'un sergent de ville en costume afin de tenir l'ordre dans les cinq salles ». Ce concours est accordé par le Maire, qui consent pour cet objet une gratification de 50 F.

Les rapports annuels adressés par lui à l'Administration énumèrent les acquisitions faites en distinguant les époques : par exemple 30 juin 1874 : un beau collier d'or trouvé à Gilly en 1821, plus 10 monnaies d'or du Haut Empire, offerts par M. Enault de Rouen. On trouve à la date du 2 décembre 1867 un long rapport au Préfet sur le numérotage terminé, l'étiquetage des montres, armoires et autres pièces principales du Musée. Il rend compte du retour sans défaut des pièces envoyées à l'Exposition Universelle. Le 10 juillet 1873, il exprime avec joie sa satisfaction de voir le goût des musées se répandre de plus en plus dans le pays ; et il rend compte de la création au Havre d'un Musée d'Antiquités, aménagé dans l'une des galeries de la Bibliothèque.

Hélas, quelques mois plus tard, il doit faire part au Préfet d'un événement moins agréable : le vol effectué au Musée dans la nuit du 22 au 23 février 1874. Cachés dans l'établissement, les

malfaiteurs ont pris toutes les monnaies courantes de 1815 à 1874 ; mais, précise l'abbé Cochet, il n'a pas été enlevé un gramme de métal antique. Voici du reste un bref extrait de son rapport :

Ces malheureux ont été saisis par la Justice Humaine, et ils sont condamnés à 10 ans de travaux forcés. Mais comme les médailles modernes et courantes ont été le motif du crime, j'ai résolu d'arrêter mes collections numismatiques à 1789 ; de cette sorte, si nous privons la curiosité d'un élément, du moins nous enlevons un motif à la cupidité.

L'on notera là encore son esprit positif, réaliste.

Comme pour sa mission d'Inspecteur départemental des Monuments Historiques, je pourrais encore, concernant son rôle de directeur du Musée départemental, citer nombre d'autres rapports soulignant par exemple sa scrupuleuse gestion financière, ou bien son enthousiasme naturel lorsqu'il enregistre de nouvelles acquisitions et l'intérêt que leur porte le public.

Nous sommes heureux, écrit-il le 1^{er} janvier 1874, de cette lumière qui brille autour de nous et éclaire nos contemporains.

Mais il me faut mettre un terme à cet exposé, qui n'a d'autre objet que d'essayer de décrire avec quelle compétence, quelle habileté aussi, l'abbé Cochet, vu uniquement en tant que Chef de Service départemental, collaborateur du Préfet et des élus, a pu s'acquitter de ses tâches officielles.

A ces deux activités départementales, il a su donner une impulsion, une dimension qui les ont complètement transformées, leur conférant une envergure, qui depuis lors n'a cessé de s'étendre. Si l'Administration d'alors n'a pu participer davantage à l'œuvre de l'abbé Cochet, du moins a-t-elle voulu reconnaître officiellement ses mérites en lui décernant en 1855 (il avait alors 43 ans) la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Et le 17 décembre 1864, toujours dans un sentiment de gratitude, le Préfet le nommait vice-président de la Commission départementale des Antiquités. Il y avait trente ans qu'il appartenait à cette institution.

Je ne puis mieux faire, en terminant, que citer un extrait du Rapport Annuel, pour l'exercice 1912, de l'Association des Amis des Monuments Rouennais, relatant la commémoration du Centenaire de la naissance de l'abbé Cochet : « M. Pierre Chirol, secrétaire du Bureau, s'exprime en ces termes :

La cérémonie revêtit un grand éclat. Le matin, à l'église Saint-Maclou, un office religieux était célébré où Mgr Loth,

après les chants gracieusement exécutés par la Maîtrise, exaltait en termes affectueux et éloquents le Prêtre et l'Ami qu'il avait si bien connu. Rarement Orateur et Héro furent d'une telle allure.

« L'après-midi, au cimetière monumental, le Président Edouard Delabarre retraçait la carrière de l'illustre archéologue; et au musée des Antiquités, la poésie lyrique d'Edward Montier chanta les lauriers déposés au buste du Conservateur ».

Faisant allusion au patriotisme de l'abbé Cochet, à son souci de faire renaître la recherche sur les origines des civilisations, sur l'histoire de notre pays, M. Delabarre avait écrit :

Tout cela, il le chercha sur son sol, comprenant admirablement que seule la terre conservait encore avec les dépouilles de nos ancêtres, le secret de leurs pensées et de nos destinées... Il interrogea leurs tombeaux. Recueillant les cendres refroidies de nos pères, il les ranima de son souffle et refit la vie de la mort. Grâce à l'abbé Cochet, la France peut avec un œil calme, regarder l'avenir; elle a pour appuyer ses espérances, non plus l'enthousiasme d'un jour, mais tout son passé et toute sa gloire qu'il lui a rendus.

Je ne saurais ajouter rien d'autre à cet éloge, certes pompeux et grandiloquent, comme le voulait l'époque, mais sans aucun doute profondément sincère, qui témoigne de l'immense affection, de l'attachement fidèle portés à la grande figure de l'abbé Cochet. Je souligne, une fois de plus, la valeur exceptionnelle de ce savant qui sut être, en même temps, un administrateur d'une qualité, d'une probité et d'une conscience exemplaires.

ROUEN.

IMPRIMERIE CHEZ RICHTAS PÉRIER

107, RUE DE LA VICOMTE, 107.

1882.

à l'égard de certains groupes... par le Ministère...
concernant les termes officiels et... le 17 mars 1874...
travaux de l'administration... et l'histoire de nos

l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.

de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.

de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.

de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.

de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.
sur l'histoire de nos pays... M. Delaunay avait écrit:
de faire reconnaître... les origines des civilisations.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

DE

M. L'ABBÉ COCHET,

Aumônier du Collège royal de Rouen,
Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Société française, de la Commission des
Antiquités de la Seine-Inférieure, etc.



ROUEN.

IMPRIMÉ CHEZ NICÉTAIS PERIAUX,
RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

—
1842.

DISCOURS DE RÉCEPTION

A L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

MR. L'ABBÉ COCHET,

Aumônier du Collège royal de Rouen,
Membre de la Société des Antiquaires de Normandie,
de la Société française, de la Commission des
Antiquités de la Seine-Inférieure, etc.



ROUEN.

IMPRIME CHEZ NICETAS FERIAUX,

RUE DE LA VIGORIE, 25.

1822.

MESSIEURS,

Vous avez pensé que la robe du prêtre ne serait pas déplacée au milieu de vous, et que sa voix grave se mêlerait bien, dans cette enceinte, aux sérieux enseignements de la science.

Par là, Messieurs, permettez-moi de vous le dire, vous avez fait un retour vers votre première origine ; car le clergé fut toujours la source sacrée où puisèrent les vieilles sociétés savantes de la patrie. Si nous parcourons, en effet, les catalogues des académies, si nous examinons leurs archives, si nous compulsions leurs procès-verbaux, nous verrons les noms d'abbés revenir à chaque page. Le clergé, alors, composait vos plus beaux discours et écrivait vos plus savants mémoires. Le clergé, alors, marchait à la tête de la science et de la littérature, je dirais même à la tête de la civilisation tout entière.

L'église, à cette époque, renfermait toute science, et toute lumière s'allumait à son céleste flambeau. Le prêtre conduisait lui-même l'œuvre de ses cathédrales et de ses monastères. Il écrivait l'histoire de ses églises, celle même de nos villes et de nos provinces. Le religieux déroulait les diplômes de nos anciens rois, décrivait les monuments de la monarchie, recueillait ses vieux historiens, classait les chartes et les manuscrits, déchiffrait les médailles, les bas-reliefs, les inscriptions, les vases antiques, et formait ces *musées italiques*, devant lesquels pâlissent nos musées modernes.

Aujourd'hui, quelques hommes prévenus ou mal éclairés, accusent le clergé d'être ennemi de la science, et de vouloir étouffer la lumière. Quoi donc ! Messieurs, celui qui ouvrit dans ses temples un asile aux sciences et aux arts, celui qui fit de ses abbayes de véritables refuges de savants, serait accusé de violer les lois sacrées de l'hospitalité, et de bannir du sanctuaire ses premiers hôtes. Celui qui sauva du naufrage les langues grecques et romaines, qui mit au jour les chefs-d'œuvre de ces deux idiomes, qui de ses

propres mains les a copiés, commentés, traduits, annotés, serait tenté de rougir de son œuvre, et de plonger dans l'oubli des travaux que lui seul en avait tirés. Ces hommes qui ont fatigué des milliers de bras, usé des générations de bénédictins à copier les manuscrits, les chartes et les chroniques, voudraient aujourd'hui ensevelir, dans de nouveaux sépulcres, ces cartulaires et ces chroniques, leurs plus beaux titres de gloire ; les fils de ces *grands bâtisseurs*, de ces vieux *latomiers*, de ces anciens *maîtres machons*, qui ont élevé parmi nous ces majestueuses montagnes de pierre, qui les ont sculptées avec tant d'art et de patience, éclairées avec des jours si mystérieux, drapées de si magnifiques peintures, voudraient aujourd'hui renier ces chefs-d'œuvre, et les couvrir du voile de l'oubli ou de l'indifférence !

Non, Messieurs, cela n'est pas possible, vous ne l'avez pas cru, et, s'il en était autrement, nous protesterions ici, au nom de tous nos frères.

Si le clergé actuel est pauvre, n'accusez que le malheur des temps. Ce n'est pas lui qui a manqué à son siècle, c'est le siècle qui lui a manqué. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, les confiscations de la Constituante, les proscriptions de la Législative, les massacres de la Convention. Plusieurs d'entre nous ont assez vécu pour voir le clergé dispersé sur la terre d'exil, et ses débris servir à fonder les écoles centrales, les lycées, les académies et l'institut. Vous avez vu ses monuments passer en des mains étrangères, ou devenir des propriétés nationales ; ses monastères transformés en collèges, en hôpitaux, en prisons, en casernes et en ateliers d'industrie. Les livres de ses abbayes et de ses cathédrales, vous savez qu'ils sont la base et l'ornement de nos bibliothèques publiques. Les chartes, les diplômes, les manuscrits, les terriers, ont formé ces vastes dépôts d'archives départementales et d'archives du royaume, les sources les plus pures de notre histoire. Enfin les dépouilles opimes que les siècles avaient entassées dans les églises, enrichissent aujourd'hui nos musées d'antiquités, nos palais des beaux-arts, nos galeries publiques et nos collections particulières.

Pour nous qui sommes venus les derniers dans l'ordre sacerdotal, nous n'avons pu recueillir l'héritage de nos pères. Nous sommes arrivés juste à point pour voir passer leurs funérailles, et pour contempler cette Église de France, cette reine antique des Gaules, assise sur des tombeaux et pleurant sur des ruines.

Aussi, à peine sortis de l'aire paternelle, à peine formés à l'ombre des autels, elle nous a jetés, cette Église, à travers le monde, pour y relever les ruines de ses temples, pour rebâtir les murailles de ses églises, et pour arracher les ronces et les épines qui croissaient dans ses sanctuaires. Elle nous a donné à défricher

une terre devenue ingrate par l'absence, et à cultiver une vigne devenue sauvage comme un enfant du désert.

Toutefois, Messieurs, quoique jetés de bonne heure dans les travaux d'un pénible ministère, nous avons essayé d'en détacher de temps en temps quelques loisirs, pour les consacrer à l'étude de nos gloires passées. Le présent nous paraissait si pauvre, et le passé si riche ! Mais, pour le bien connaître, ce passé glorieux, tous les moyens nous manquaient à la fois ; relégués à l'extrémité de la province, nous n'avions ni livres, ni archives, ni bibliothèques, ni sociétés savantes. Il fallait donc se contenter de lire dans le seul livre qui fût à notre disposition, le sol, ce volume de six mille ans, et nous nous sommes fait de chaque château une page, et de chaque église un feuillet.

Aussi, Messieurs, nous l'avouerons franchement, jusqu'ici nous n'avons été que des explorateurs. Mais, ce travail, nous l'avons fait avec conscience, et, quand nous vous parlerons des rivages de la mer, des bords de la Seine, de la rive saxonique, nous le ferons avec confiance, car mille fois, le sac au dos, nous les avons parcourus pied à pied, comme des missionnaires. Pèlerins de châteaux et d'églises, nous avons interrogé toutes les pierres du chemin, nous avons recueilli religieusement toutes les traditions de nos pères, et nous avons décrit scrupuleusement tous les débris que les âges ont entassés sur le sol de la patrie. Aussi, une de nos plus chères espérances, c'est de faire connaître à l'Académie toutes les richesses archéologiques du pays, où elle règne selon la science.

Le premier travail que nous nous proposons de soumettre à ses observations et à ses lumières, est une notice sur les voies romaines de l'arrondissement du Havre. Mais, comme ce travail serait trop long à la fin d'une année, nous nous contenterons de lui présenter un état des marchandises qui circulèrent sur ces voies que nous supposerons prouvées. Ce sera comme un aperçu du commerce des Calètes à l'époque gallo-romaine ; faible et bien pâle reflet du savant traité de l'évêque d'Avranches sur le commerce des anciens.

Une chose intéressante pour l'histoire, pour la géographie et pour la science, c'est de rechercher et de rétablir ces anciens canaux, ces vieux conduits, ces veines primitives de la civilisation par lesquelles la vie se répandait jusqu'aux dernières limites de la contrée. Mais, pour les bien connaître dans l'arrondissement du Havre, il faut se placer au sein même de *Juliobona*, cette ancienne capitale des Calètes, qui fut long-temps le centre du pays ¹. A cette époque, toutes les routes du pays de Caux devaient tendre vers ce point important, comme toutes les veines du corps humain se dirigent vers le cœur.

Je me figure qu'à cette époque Lillebonne exerçait sur cet

arrondissement l'influence qu'y exerce aujourd'hui le Havre, l'influence qu'y exerçait Harfleur au moyen-âge. Tous les villages, tous les hameaux d'alentour devaient desservir cette ville, et lui payer chaque jour le tribut de leurs hommes, de leurs fruits et de leur industrie. De son côté, cette ville centrale leur envoyait l'argent, les lettres, les marchandises, les objets d'art, et les commodités de la vie.

Tout le monde connaît l'heureuse influence qu'exerce sur nos campagnes la nouvelle Tyr, la moderne Carthage, que François I^{er} a assise sur nos rivages, comme une reine sur le trône des mers. C'est vers elle que toutes les routes, que tous les chemins, que toutes les communications convergent et irradiant. C'est pour elle que mille barques de pêcheurs dépeuplent impitoyablement nos côtes ; que les laboureurs moissonnent dans les plaines du pays de Caux ou dans les vallées du Bocage ; que les bergers engraissent leurs troupeaux dans les prés salés de la Seine, et que les bûcherons de Brotonne et de Maulévrier coupent les arbres de la forêt. Chaque jour, elle voit affluer sous ses portes, des voitures, des chevaux et des chars qui apportent du bois, des légumes, du lait, des pommes, du poisson, de la viande, et toutes les provisions de la vie. Chaque jour, l'entrée de son port est encombrée par des navires, des bateaux, des allèges, qui reviennent chargés de tous les coins de la terre. C'est un grenier d'abondance qui se remplit et se vide sans cesse ; car rien n'y reste, ni les hommes, ni les choses. Tous les jours, et à toutes les heures du jour, elle expédie par ces mêmes portes d'innombrables voitures qui sèment dans les campagnes l'argent et les voyageurs. En échange des produits du sol, elle donne ses sucres, ses cafés, ses cotons, ses épices, ses huiles, ses vins, ses fers, ses cuirs, ses charbons, et toutes les richesses des deux mondes.

Tel, ou à peu près, fut le rôle de l'ancien Harfleur, lorsque les rois de France le proclamaient *le souverain port de la Normandie*, et que Charles-le-Sage faisait construire dans son *hâvre, grand appareil de nef, berges et vaisseaux*. « Il fallait voir, alors, les nef
« prêtes à s'élancer armées contre l'Angleterre, se presser à côté
« des galions d'Espagne² et des carraques de Gênes³, qui appor-
« taient les cuirs, les blés et les vins de leur patrie. Les hommes
« d'armes, les marins, les manœuvres fourmillaient, se heurtaient,
« se croisaient dans les rues avec les marchands de Castille⁴, de
« Lombardie⁵, de Bourgogne⁶ et de Portugal⁷ ». Venise y envoyait
ses vaisseaux, qui ont semé sur les sables de la Manche leurs monnaies à l'effigie du lion de Saint-Marc⁸. Le vaste quartier des mines recelait les trésors du commerce. Les vignobles de Graille, d'Oudales et d'Orcher, fournissaient au pays sa boisson ; les tanneurs de Montivilliers mégissaient les cuirs fournis par la navigation, et les fabriques de draps, alimentées par les laines de Castille,

rivalisaient pour la finesse des tissus avec les manufactures les plus renommées de la Flandre et du Brabant.

Disons maintenant de quelle manière l'antique Juliobona exerça son influence sur l'ancien pays de Caux. Ce ne fut pas seulement par ses jeux, ses bains, ses théâtres, ses portiques, chaînes dorées de l'esclavage⁹, que brilla parmi nous cette capitale des Calètes. Elle fut aussi le centre du commerce de la contrée, et, en échange de la liberté qu'elle enlevait à ces peuples généreux et sauvages, elle leur donna les arts, la civilisation, le commerce, l'industrie.

La grande voie de Paris à la mer devait être le transit de la Gaule et de la Germanie, vers la Grande-Bretagne. C'était la voie de terre pour les marchandises que l'on ne voulait pas confier aux caprices du fleuve et aux dangers de la navigation. Strabon lui-même semble nous révéler cette idée commerciale. « Les marchandises du midi, nous dit-il, sont transportées par terre de la Saône à la Seine, et, de là, on les dirige dans le pays des Lexovès et des Calètes¹⁰. De ce dernier point dans la Bretagne, la traversée se fait en moins d'un jour¹¹. »

C'est par cette voie que l'on voiturait chez nous les vins de la Champagne et de l'Isle-de-France, avant que saint Wandrille et saint Ansbert eussent planté la vigne sur nos coteaux¹². C'est par là que le Rhin envoyait ses urnes de verre, ses amphores, ses vases funéraires et ses poteries grises que l'on reconnaît jusqu'aux bouches de la Saône et de la Durdent¹³ ; c'est par là que descendaient des Pyrénées les marbres divers qui ornent encore les débris de nos *villas*¹⁴ ; par là que Rome envoyait ses légions, ses Césars, et peut-être ses innombrables médailles. C'est par là aussi qu'elle recevait les tributs des Calètes, des Belges et des Bretons, qu'elle appelait les derniers des hommes¹⁵. C'est par là, enfin, qu'elle faisait passer ses colonies, ses prêtres et ses Dieux. Mais elle ne savait pas que, par la même voie, Rome devenue chrétienne enverrait aussi ses missionnaires qui briseraient ses Dieux, les fers de l'esclavage, et qui rendraient à ces peuples leur liberté.

Caracotinum (Harfleur) devait fournir à Juliobona les produits des ports de mer, les marchandises étrangères, les perles, l'arkose, le schiste, l'ardoise, le charbon, mais surtout le fer, le plomb et l'étain, exploités dans les mines de la Grande-Bretagne dès le temps de César¹⁶. C'est par cette voie que Mélamare envoyait ses tuiles à rebords, ses tuiles plates, ses tuiles convexes, ses étuves forées, ses larges briques rouges, que l'on trouve avec tant d'abondance dans les assises du théâtre et dans les ruines de Juliobona¹⁷.

La voie d'Étretat dut servir à voiturier ces poissons, ces coquillages, ces moules, ces huîtres dont les débris jonchent partout le sol de la vieille cité. Étretat devait être alors le marché aux

poissons, comme il le fut au moyen-âge¹⁸. C'est par cette voie qu'Yport envoyait ses meules à broyer, en poudingues, que l'on taillait dans les bois des Hogues, et ces haches en silex que l'on préparait dans des brasiers dont les charbons éteints sont encore gisants sur le sol¹⁹. C'est par là que Vattetot expédiait les veines de fer que l'on tirait à force de bras des énormes fosses faisières que l'on voit sur la côte de Vaucottes²⁰; c'est par là que Bolbec amenait la pierre tuffeuse de ses vallées, ce travertin gaulois qui rappelait aux Romains la campagne de Rome²¹; par là que Mirville expédiait ses latones et ses statuettes, fabriquées au bord d'une fontaine²²; par là, enfin, que les Calètes apportaient leurs lins, leurs toiles, leurs fils, comme ils apportent aujourd'hui leurs calicots, leurs mouchoirs et leurs tissus de coton²³.

Par la voie de la Seine et de la Basse-Normandie, venaient les bœufs dont cette province fut toujours abondamment pourvue; puis les pommes et le cidre, car elle était déjà le cellier de la Haute-Normandie. On apportait aussi des sangliers, des daims, des chevreuils, des oiseaux sauvages pris dans la forêt de Brotonne et au marais de Vernier. Le poisson de la Seine des pêcheries d'Esteland²⁴, le marsouin qui remontait jusqu'à Jumièges²⁵, les harengs si nombreux à Pont-Audemer²⁶, l'esturgeon royal si recherché à Tancarville²⁷, les bois de construction, les bois de chauffage, devaient descendre le fleuve sur des radeaux, sur des allèges, et remonter jusqu'à Lillebonne, soit par la rivière, soit par la voie romaine de Breviodurum.

Le nord envoyait les pelleteries, les cuirs, les fourrures, les peaux de bêtes chassées par les Belges²⁸; les graines, les légumes, les racines, toujours abondantes en Picardie. Les fers de la Grande-Bretagne venaient faire concurrence aux fers de la Gaule²⁹. La Flandre expédiait sa cervoise tant aimée par les Celtes³⁰, et son levain doux qui rendait leur pain plus léger que celui de Rome³¹; le poisson salé de Dieppe³² se rencontrait avec le lard salé de la Seine³³, et les salines de Bouteilles³⁴ contribuaient, avec celles de l'Heure³⁵, à l'approvisionnement de la ville. Les truites de la Durdent durent orner la table des riches Romains, comme plus tard elles ornèrent celle des moines de Fécamp. Enfin, c'est par cette voie que les charriots indigènes³⁶ apportaient les chanvres de Vittefleury, les amphores et les urnes de verre de la forêt d'Eawy³⁷.

Dans une prochaine lecture, nous essaierons de dérouler ces voies de nos pères, et de les suivre pas à pas à l'aide de débris qui nous sont restés, soit sur le sol, soit dans les écrits, soit dans la tradition.

Toutefois, Messieurs, en finissant, qu'il me soit permis de remplir ici un des vœux les plus ardents de mon cœur; je m'estime heureux de pouvoir, dans cette enceinte, rendre hommage à un

savant homme qui en fit long-temps l'ornement, à M. Emmanuel Gaillard, dont le nom est si glorieusement écrit sur les ruines de cette Juliobona dont je viens de vous entretenir. Aussi, cette cité déchue, où la majesté romaine semble respirer encore, il l'appelait « sa gloire et ses amours » et je suis sûr que, si l'on eût ouvert son cœur après sa mort, on n'y eût trouvé que deux choses, l'amour de son pays et de ses antiquités. Ce cœur, je l'ai connu d'une manière intime, et j'ai souvent admiré tout ce qu'il contenait de zèle, de patriotisme, d'honneur, de bienveillance et de générosité. Comme vous, Messieurs, j'ai apprécié ses études biographiques si consciencieuses, ses recherches si profondes en histoire et en géographie ; mais plus que vous, j'ai connu sa bonté pour la jeunesse studieuse, les sages conseils et les encouragements flatteurs dont il se plaisait à entourer le jeune homme au début de la carrière. Aussi, en jetant sur sa tombe cette fleur tardive, j'acquitte la dette la plus sacrée de la reconnaissance. Certes, Messieurs, je ne pourrai jamais reproduire parmi vous, ni son style brillant, ni sa science profonde, mais je tenterai d'y faire revivre son amour pour le travail et son dévouement pour l'Académie ; en un mot, j'essaierai de rappeler, autant qu'il est en moi, celui qui m'apprit le premier

« Le plaisir qu'on éprouve à chanter sa patrie. »

NOTES

¹ Caletæ quorum civitas Juliobona. (Claudius Ptolemæus, lib. 2, cap. 8, apud Bouquet, t. 1, p. 72.)

² Nous pourrions citer, pour preuve du commerce de Harfleur ou du pays de Caux au moyen-âge, cette enquête faite à Yvetot, en 1461, dans laquelle trente-sept témoins déposèrent. On y dit que les marchands d'Espagne et d'ailleurs, qui descendaient leurs marchandises à Harfleur, les amenaient en la ville d'Yvetot pour les vendre aux marchands de France, qui en apportaient aussi d'autres pour les vendre. (Duplessis, t. 1.)

Outre ces preuves écrites, nous citerons de préférence les preuves monumentales tirées des noms de rues ou de places encore existantes dans nos contrées ; ainsi, pour les galères ou les galions d'Espagne, nous citerons la tour des Galères à Harfleur, la rue des Galions au Havre-de-Grâce, et la crique de l'Heure, qui s'est longtemps appelée la *crique d'Espagne*.

³ La rue des Carraques, à Harfleur.

⁴ La tour des Castellans, assise, en 1364, sur le grouing de Caux, aujourd'hui la Hève, phare destiné à éclairer la marche des navires castillans qui cherchaient l'entrée de Harfleur et de la Seine.

⁵ La rue Lombarderie, au Pollet de Dieppe.

⁶ La rue des Bourguignons, à Arques.

⁷ *Harfleur*, par M. Viau, dans *Le Havre et son arrondissement*.

⁸ Monnaies vénitiennes trouvées, par nous, sur le perrey d'Etretat, dans les grandes marées de l'équinoxe, en 1834.

⁹ Porticus et balneæ et conviviorum elegantiam idque apud imperitos humanitas videbatur cum pars servitutis esset. — (Tacit. Agricola, cap. 7.) — Voluptatibus quibus Romani plus adversus subjectos quam armis valent. (Tacit. *Hist.*, lib. 4, cap. 64.)

¹⁰ Les habitants du Lieuvain et du pays de Caux.

¹¹ Strabon, *Rev. géograph.*, lib. 4, in-fol. Paris, 1620.

¹² Quodam enim tempore a climate meridiano distantem a prefato cenobio passus fere quingentos hortatu ejusdem viri Dei (Ansberti) B. Wandregisilius vineam plantare et excolere cœpit. *Vit. sancti Ansberti*, cap. 2, apud Bollandistas. — VII^e siècle.

¹³ Découvertes faites, à Cany, en 1780 et en 1835, à Crosville-sur-Durdent en 1833, à Sainte-Marguerite-sur-Saône, de 1825 à 1842. — M. Féret, qui a fait une étude particulière de la poterie antique, assure que la plupart des amphores reconnues sur nos rivages, viennent des bords du Rhin. Il tient cette particularité de M. Brongniart, qui a classé et étiqueté toute la collection de Sèvres. Ce savant lui a assuré que la poterie d'un blanc pâle qu'il avait trouvée à Sainte-Marguerite, venait de Trèves, de Mayence et des bords du Rhin.

Dans une lettre de Paul, évêque de Verdun, en 625, à Desiderius, évêque de Cahors, il est question de vases, d'amphores, de tonnelets : « De Falerno nobili vasculis decem..... amphoram unam deposcimus vos eminentia vasa et ut dicam tunnas dirigere habuistis..... » Apud Bouquet, t. 4, p. 45.)

¹⁴ Les marbres trouvés, par M. Féret, à Sainte-Marguerite, en 1840 et 1841, ont été jugés, par M. Lenormand, architecte, provenir des carrières des Pyrénées. M. de Blainville y avait surtout reconnu l'espèce appelée la brèche verte. A Lillebonne, on en a trouvé qui venaient des Pyrénées, et même des carrières de l'Italie. La même chose au Vieil-Evreux, selon M. Bonin

¹⁵ Vectigal et onera commerciorum resolvimus. (Tacit., *Hist.*, lib. 4, cap. 65.)

Britanni vectigalia tolerant jam non difficilia a rebus que a Gallia et Britannia ultro citròque evehuntur, sunt autem eburnea fræna et torques et electrina et vitrea vasa aliæque id genus viles et promiscuæ merces. (Strab., *Geograph. rev.*, lib. 4.)

¹⁶ Le schiste se trouve dans les ruines de Lillebonne. (Voyez le *Mémoire sur le balnéaire de Lillebonne*, par M. Gaillard.) — L'ardoise est commune dans les débris romains d'Etretat, (entr'autres au puits à Blanquet). Le charbon que le peuple appelle de la crasse de maréchal, se rencontre à Etretat, à Yport, à Saint-Victor-l'Abbaye (hameau Dubreuil), au Bosc-le-Hard, à Bel-lencombe, etc. (Vid. Guilmeth, t. 4, cantons de Tôtes et de Belencombe. — Les meules à broyer en arkose ne sont pas rares dans nos pays. M. de Gerville disait, dans une lettre à M. Gaillard, qu'elles pouvaient venir des environs de Cherbourg. (Vid. M. Passy, *Géolog.*, 3^e part., chap. 19).

Profert insula (Britannia) aurum, argentum, ferrum. (Strab., lib. 4) — Catenas intendunt loco rudentum. (Ibid.) — Voilà les chaînes-cables en usage dans la plus haute antiquité. — Fert Britannia aurum, argentum, et alia metalla et Oceanus gignit margaritas. (Tacit., *Agric. vita*, cap. 5.) — Nascitur ibi plumbum album in mediterraneis regionibus, in maritimis ferrum. (Cæsar, *De bello gallico*, lib. 5, cap. 12.) — Que le commerce du plomb ait eu lieu dans nos pays à l'époque gallo-romaine, c'est une chose démontrée par des lingots trouvés, l'un à Lillebonne, dans le théâtre, l'autre dans les fouilles du Vieil-Evreux. Je tiens le premier fait de M. Deville, et le second de M. Bonin. — A Etretat, après les grandes marées de 1840, on a trouvé, sur les roches, 40 kilogrammes de minerai de cuivre que M. Girardin a reconnu provenir de la Cornouaille.

¹⁷ Une opinion assez généralement répandue parmi les antiquaires c'est que la brique rouge de Lillebonne venait de Mélamare. Les briqueteries de cette commune étaient encore exploitées, il y a cent ans, et sa terre est encore très connue de tous les maçons du pays de Caux. Toutes les constructions en arête, soit dans les châteaux, soit dans les églises, ont été faites avec les briques de Mélamare. (Passy, *Géologie de la Seine-Inférieure*, page 127.)

¹⁸ Les preuves de l'importance maritime d'Etretat, au moyen-âge, abondent. Je citerai entr'autres la franche-nef de l'abbaye de Fécamp, dont parle plusieurs fois M. Fallue, dans son histoire de ce célèbre monastère ; la franche-nef de Saint-Wandrille, donnée en 1024, par le duc Richard, en ces termes : Apud Estrutat unam navem liberam et quietam ad omnem piscationem per omnes portus Normanniæ » *Neustria pia* Saint-Wandrille) ; — La franche-nef de Saint-Georges-de-Boscherville, qui fut donnée à cette abbaye par les chambellans de Tancarville, avec le port de mer de Bruneval : « Portum meum de Berneval, et navem quam habeo quietam apud Estrutat. » (*Monasticum anglicanum*, t. 2, p. 952) ; — Enfin les comptes de François de l'Hôpital, clerc des arbalestriers, qui dit qu'en 1340, Etretat fournit à la flotte de Philippe de Valois plus de navires que Fécamp, et autant que Cherbourg.

Yport dut également fournir du poisson à Lillebonne, car, dans la donation de *Portus de Yport*, faite à l'abbaye de Fécamp, en 1217, par Pierre de *Criquebœuf*, nous trouvons : « *Consuetudines allectum (harengs), et maquerellorum (maquereaux), et aquarias eorumdem et leflet et pourpreis (rouge), et esterion (esturgeon), et piscem qui dicitur crassus piscis (marsouin), omnemque regalem piscem (dauphin).* » (Cartulaire de Fécamp. — Archives départ.)

¹⁹ A l'ouest du château des Hogues, près Yport, sur un plateau couvert de noires bruyères, on voit culminer des buttes en terre, dont la pointe, dégradée par les eaux, semble un front chauve de vieillard dépouillé par les années. A côté de ces buttes sont d'énormes fosses, dont quelques-unes ont plus de 30 mètres de profondeur ; ces buttes, ces fosses s'appellent les *faisières*. Ce nom nous ferait croire que ce sont d'anciennes mines de fer et de poudingues, très communes chez les Gaulois, comme le rapporte César : *apud Gallos magna ferraria*. En effet, les poudingues y abondent, et plusieurs sont ferrugineux. On y trouve des pyrites martiales, des cailloux roulés et des charbons de bois.

Nous engageons beaucoup les antiquaires et les géologues à visiter les *ferrières* des Hogues, et celles de Vattetot, qui sont en face. L'examen de ces exploitations antiques jettera un grand jour sur l'histoire du pays. Nous croyons volontiers que les meules à broyer en poudingue, que l'on rencontre au Havre, à St-Jouin, St-Aubin-sur-Mer, à Dieppe, au Château-Gaillard, et ailleurs, proviennent de ces mines abandonnées.

²⁰ Entre l'église de Vattetot et le fond de Vaucottes sont des buttes semblables à celles des Hogues, qui sont appelées les *faisières* ou les *ferrières*, tant par la tradition que par les archives de l'abbaye de Fécamp, qui possédait ces bois.

Tout nous porte à croire que ce fut aussi une usine pour fabriquer des haches en silex, lesquelles ne se faisaient qu'au moyen du feu, comme le prouvent les curieuses découvertes faites par M. Féret, dans l'enceinte de la cité de Limes, et la collection de hachettes à peine ébauchées qu'il a recueillies dans la bibliothèque publique de Dieppe, et qui toutes ont subi l'action du feu.

Nous dirons, en passant, que les meules à broyer ont survécu long-temps à la domination romaine dans les Gaules ; car il en est fait mention dans la vie de saint Ouen, au VII^e siècle. (Vid. Bollandistes, mens. Aug.)

²¹ Exploitation et extraction de la pierre tuffeuse dans la vallée de Bolbec et dans toutes nos vallées littorales, au temps des Romains. (Vid. *Descrip. géolog. de la Seine-Inf.*, par M. Passy, 3^e partie, chap. 12. — Collen-Castaigne, *Essai historique sur Bolbec*, 1840.)

²² Près le château de Mirville, non loin d'une motte qui est au milieu de la vallée, à la source de la Bolbec. Voir, sur ce sujet, les procès-verbaux de la commission des antiquités. Une de ces latones a été trouvée jusqu'à Luneray, à côté de grandes urnes en terre et en verre, et se voit à la Bibliothèque de Dieppe.

²³ Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges immo Galliæ universæ vela terunt. (Pline, *Hist. nat.*, lib. 19, cap. 2.)

²⁴ Dans les chartes de l'abbaye du Vallasse, il est souvent question des pescheries d'Esteland : *Villelmus de Esteiland dedi... duodecim solidos anui redditus assignatos in piscariis meis de Secanâ.* (XIII^e siècle, archiv. départ.) — Une charte de 1276 leur donne une pièce de terre située prope Secanam juxta viam dicitam ad Poissonniers, et, en 1245, dans une autre charte, ils gardent, pour usage, la pescherie d'une maison du Mesnil-sous-Lillebonne. (Archives départ. — Vallasse.)

²⁵ Dans une charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges, on lit : « Et

graspeis si forte capiantur. » *Monasticum anglic.*, t. II, page 977. — *Neustria pia*, page 323. — Il paraît que c'était là le nom que l'on donnait au marsouin, au moyen-âge. Voyez encore sur ce sujet l'*Essai sur la Seine-Inférieure*, par Noel, t. 2, page 168.

²⁶ Ex dono Walerani comitis mellenti sex millia allecium apud Pontem Aldemare. — (Charte originale de la fondation de l'abbaye du Vallasse donnée par Henri II. — Archiv. dép.) — Charte de Rotrou en 1168, apud Gall. Christ. — Le *Neustria pia* ajoute : Primâ hebdomadâ quadragesimæ, ce qui prouve que les harengs restaient plus long-temps sur nos côtes ou y frayaient plus tard qu'aujourd'hui ; ce qui prouve aussi qu'ils montaient plus avant en Seine que de nos jours.

²⁷ *Histoire du Château de Tancarville*, par M. Deville.

²⁸ Belgæ contra Cæsarem velis utebantur pelliceis. Efferuntur ex ea (Britania) pelles, canes, etc. Strabon. lib. 4. — Dans les fouilles si consciencieuses faites, par M. Feret, dans la cité gallo-belge de Limes, près Dieppe, M. de Blainville a reconnu des os de mouton, de bœuf, de sanglier, de chien, de renard, de chevreuil, de loup et de cerf. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1826). — Au Vieil-Évreux et dans la villa de Saint-Jean-de-Folleville, j'ai recueilli des défenses de sanglier d'une dimension effrayante.

²⁹ Pour les mines de fer de la vallée de Bray, de Forges, de Bellencombre, de Neuville-Ferrières, etc., voyez la *Descript. géolog. du département*, par M. Passy.

³⁰ Cervisia galliis usitata... Cervisia et plura genera in Galliâ ex aliis provinciis, quorum spuma cutem feminarum in facie nutrit. (Pline, lib. 22, cap. 25).

³¹ Galliæ et Hispaniæ, frumento in potum resoluto, spumâ ita concretâ pro fermento utuntur. (Id., lib. 18, cap. 12.)

³² Recueil des chartes et privilèges de la ville de Dieppe, chartrier rédigé, en 1396, par Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, aux archives départementales. — Concession de Gautier de Coutance, aux moines du Vallasse sur le perrey de Dieppe (superpetreium de Dieppâ), de mulets, de maquereaux et de harengs (mulvellorum, maskerellorum, allecium, etc.), 1201. Archives département. Vallasse. — Charte de Gosselin en 1030, qui accorde quatre mille harengs saurs à l'abbaye de la Trinité de Rouen, à prendre sur cinq maisons de la paroisse St-Rémy, dans la rue de la Barre. Vid. (*Mémoire de Guibert.*)

Découvertes de débris de poissons et d'hameçons en bronze, dans le cimetière romain de Caudecote, en 1826, par M. Féret. — Maisons romaines du Pollet, à Bonne-Nouvelle, où l'on trouve des hameçons, des arêtes de poisson et des coquillages.

³³ Omnis generis carnibus maximè suillis tùm recentibus tùm salitis utuntur. (Strabon, lib. 4)

³⁴ Les salines de Bouteilles étaient en plein rapport aux XI^e et XII^e siècles, et même au VII^e siècle. Voici les textes qui l'établissent : « Apud villam quæ dicitur Butelles duas salinas. » Charte de Richard II, à l'abbaye de Fécamp, 1027. — « Ex dono magistri Roberti de Butelles unam salinam apud Butelles. » (Charte de Richard Cœur-de-Lion, à l'abbaye du Vallasse.) — « Apud Butelles unum modium salis. » (Charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges. — *Neustria pia*. — Il est aussi fait mention des salines de Bouteilles, dans une charte de Childéric, donnée à Saint-Lantberg, en 672. On voit : In pago Tellou juxta fluvios Tellas (la Béthune), et Warinna (la Varenne), nominatos terram super littus maris positam et areas salinarum, quæ ibidem institutæ erant. (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XI, p. 6. —

Voyez aussi la coutume de Bouteilles, recueillie en 1396 par Guillaume de Vienne, où l'on voit que le commerce du sel se faisait à Bouteilles avec des nefs, des charrettes, des chevaux, des ânes et des hommes « qui portaient sel au col. »

³⁵ Les salines de l'Heure, de Gravelle et de Harfleur remontent à une haute antiquité. Il en est fait mention dans les chartes des XI^e et XII^e siècles. « Ex dono comitis Giffardi unum pondus salis apud Loiram. » (Charte de Richard Cœur-de-Lion, à l'abbaye du Vallasse.) — « Ex dono comitis Giffardi Walteri unum pondus salis apud Luram, singulis annis. » (Charte de Henri II, à la même abbaye.) — Apud villam quæ dicitur Lura tredecim sommas salis et hospites qui salinas custodiunt. » (Charte de Henri II, à l'abbaye de Jumièges. — *Neustria pia*. — Archives départementales, Vallasse.) — le duc Robert, dans une charte donnée à l'abbaye de Montivilliers, en 1035, concède « in monasterio villari duo molendina saline sexdecem viginti et octo agros de pratis, omnem vero decimam suburbii ejusdem loci. » (*Gallia Christiana*, t. XI, p. 327.) — Enfin, M. Fallue a trouvé, dans le cartulaire de Fécamp, une charte de Richard II, qui donne à l'abbaye de Fécamp six maisons d'Harfleur et soixante mesures de sel. « Apud Harosfloth hospitia sex et sex viginta pensas salis. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XII, p. 129.) C'est, sans doute, cette même charte, donnée en 1027, que nous retrouvons dans le *Neustria pia*, p. 216, qui, outre les salines de Harfleur, mentionne aussi celles d'Oudales : Apud Haroflutum hospitia sex et sexaginta pensas salis et decimam salinarum de Hulvedala (Oudales) ». — Dans un plan de Harfleur, dressé par M. Fallue, en 1840, par suite de ses découvertes, on voit figurer d'anciennes salines dans la vallée entre la route de Rouelles et celle de Montivilliers.

³⁶ Præceptum de Carris, de Théodoric III, dans les diplômes mérovingiens du VII^e siècle, recueillis par dom Bouquet, t. 5.

³⁷ *Description géologique de la Seine-Inférieure*, par M. Passy, page 357. — Une charte du XIII^e siècle donne à l'abbaye de Fécamp « novum castellum in vico potaria in foresta de Eawy. — (Cartulaire de Fécamp. — Archives départ.)

LES COMMUNICATIONS
DE L'ABBÉ COCHET
A L'ACADÉMIE DE ROUEN

Liste établie par M. l'abbé Fouré.

L'année et les pages de référence sont celles des volumes
du Précis des travaux de l'Académie de Rouen.

- 1 Discours de réception sur les Études archéologiques, 1842, p. 269.
- 2 Essai sur l'abbaye de Gravelle, histoire communale du Tilleul, notice sur Dom Guillaume Fillastre, 1842, p. 432.
- 3 Mémoire sur les voies romaines de l'arrondissement du Havre, 1843, p. 157.
- 4 Recherches sur l'architecture religieuse au Moyen Age, ibid.
- 5 Notice sur l'abbaye de Fécamp, 1843, p. 158.
- 6 Monographies des Églises du Diocèse de Rouen : Saint-Martin d'Harfleur, Notre-Dame de Lillebonne, l'abbaye de Saint-Victor, 1844, p. 106
- 7 L'église de Moulineaux, 1847, p. 428.
- 8 Les vignobles de la Seine-Inférieure, 1844, pp. 26 et 108.
- 9 Culture de la vigne en Normandie, 1847, p. 428.
- 10 Caveaux et Tombeaux de la chapelle du Collège de Rouen, 1845, p. 88.
- 11 Histoire des églises de l'arrondissement du Havre : les vitraux, 1845, p. 88.
- 12 Histoire des églises de l'arrondissement de Dieppe, 1848, p. 319.
- 13 Histoire des églises de l'arrondissement d'Yvetôt, 1854, p. 325.
- 14 Notice sur l'abbaye du Vallasse, 1846, p. 129.
- 15 Notice sur l'ancienne abbaye de Bellosanne, 1847, pp. 134, 327.
- 16 Notice sur l'église de Notre-Dame du Havre, 1851, p. 208.
- 17 Notice sur l'abbaye de Saint-Saëns, 1853, p. 310.
- 18 De l'ogive et du plein-cintre à propos de deux églises de campagne, 1847, p. 137.
- 19 Sépultures anciennes trouvées à Saint-Aubin-Epinay, 1847, p. 428.
- 20 Mlle de Rassent, ou la miraculée d'Archelles, 1848, p. CI.
- 21 Fouilles de Londinières, 1848, p. 319.
- 22 Le manoir d'Aliermont, 1849, p. 130.
- 23 Étretat : son présent, son passé, 1850, p. 369.
- 24 Notice sur un cimetière romain découvert en 1849, 1850, p. 369.
- 25 Notice sur un cimetière gallo-romain découvert à Fécamp, 1853, p. 309.

- 26 *Notice sur une sépulture du XIII^e siècle trouvée au Havre, section de l'Eure*, 1857, p. 238.
- 27 *Notice sur trois cercueils en pierre trouvés à Gouville*, 1862, p. 213.
- 28 *Notice sur un cimetière gaulois au Vaudreuil*, 1864, p. 143.
- 29 *Notice sur une sépulture gauloise trouvée dans la basse forêt d'Eu*, 1866, p. 153 et 1868, p. 556.
- 30 *Notice sur une sépulture gallo-romaine trouvée à Lillebonne*, 1865, pp. 108, 178, 216.
- 31 *Notice sur des sépultures anglo-normandes trouvées à Bouteilles*, 1855, pp. 307, 318 et 1856, p. 254.
- 32 *Notice sur des sépultures gauloises, romaines, etc.*, 1859, p. 329.
- 33 *Note sur cinq monnaies d'or trouvées dans le cimetière mérovingien de Lucy*, 1852, p. 374.
- 34 *Des sépultures romaines et mérovingiennes*, 1853, pp. 306, 369.
- 35 *Exploration archéologique du cimetière d'Envermeu*, 1855, p. 306.
- 36 *La Normandie souterraine*, 1855, p. 308.
- 37 *Epigraphie de la Seine-Inférieure*, 1855, p. 450 et 1858, p. 328.
- 38 *Antiquités découvertes à Caudebec-lès-Elbeuf*, 1852, pp. 252, 269.
- 39 *Notice biographique sur Mrs Nell de Bréauté*, 1856, p. 361.
- 40 *Notice biographique sur l'abbé Langlois*, 1864, p. 379.
- 41 *Notice biographique sur l'abbé Lefebvre, curé de Saint-Sever*, 1865, p. 361.
- 42 *Sépulture d'un guerrier franc découverte à Envermeu*, 1857, pp. 236, 347.
- 43 *Mémoire sur les fouilles faites à Bouteilles*, 1858, p. 193 et 1859, pp. 237, 389.
- 44 *Mémoire sur le tombeau de Childéric*, 1859, p. 235 et 1861, p. 407.
- 45 *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1860, p. 231 et 1869, p. 147.
- 46 *Répertoire archéologique de la France*, 1862, p. 312.
- 47 *Répertoire archéologique de l'arrondissement d'Yvetôt*, 1863, p. 392.
- 48 *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen*, 1866, p. 152 et 1867, p. 121.
- 49 *Prix décernés à la Sorbonne pour les quatre ouvrages ci-dessus*, 1863, p. 392 et 1869, p. 147.
- 50 *La Seine-Inférieure au temps des Gaulois*, 1860, pp. 267, 288.
- 51 *La Seine-Inférieure au temps des Romains*, 1861, pp. 236, 259, 273.
- 52 *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, 1864, pp. 141 et 155.
- 53 *Sur les hachettes diluviennes découvertes à Saint-Acheul par M. Boucher de Perthes*, 1861, p. 235 et 1862, p. 305.
- 54 *Sur la sépulture chrétienne du Moyen Age*, 1861, p. 407 ; 1864, p. 163 ; 1866, p. 153.
- 55 *Voie romaine de Lillebonne à Étretat*, 1861, p. 407.
- 56 *Inauguration du nouvel hôpital de Dieppe*, 1861, p. 407.
- 57 *Galerie dieppoise : notices biographiques*, 1862, p. 305.
- 58 *Découverte du cœur de Charles V dans la Cathédrale de Rouen*, 1863, p. 547.
- 59 *Envoi de crânes romains au musée archéologique*, 1864, p. 108.

- 60 *Les origines de Rouen d'après l'histoire et l'archéologie*, 1864, p. 142 et 1866, p. 432.
- 61 *Observations sur les habitations lacustres*, 1864, p. 144.
- 62 *Hachettes en bronze de la forêt d'Eawy*, 1864, p. 144.
- 63 *Portrait de Thomas Bazin dans l'église de Caudebec-en-Caux*, 1864, p. 145.
- 64 *Des poteries acoustiques des anciennes églises*, 1864, p. 326.
- 65 *Inscription tumulaire de la Congrégation de Saint-Maur*, 1864, p. 326.
- 66 *Rapports sur des opérations archéologiques accomplies dans la Seine-Inférieure*, 1865, p. 108 et 1867, p. 122.
- 67 *Inscription à Arques en l'honneur de Ducrotay de Blainville*, 1865, p. 109.
- 68 *Rapport sur l'essai sur la numismatique gauloise de M. Lambert*, 1865, p. 109.
- 69 *Observations sur quelques faits archéologiques*, 1866, p. 153.
- 70 *Découverte du tombeau de Bedford dans la cathédrale de Rouen*, 1867, p. 151.
- 71 *Proposition de donner à la rue du Nord celui de la rue Gossier*, 1868, p. 301.
- 72 *Lettre sur les fouilles archéologiques*, 1868, p. 304.
- 73 *Des tombeaux de sainte Honorine, d'Henri Courtmantel et du duc de Bedford*, 1868, p. 566.
- 74 *De l'usage du plomb pour les sépultures dans l'Antiquité et le Moyen Age*, 1869, pp. 148, 285 à 329 et 1870, pp. 187 à 238.
- 75 *Fouilles archéologiques à Héricourt, antiquités mérovingiennes*, 1869, p. 399.
- 76 *Mosaïque romaine découverte à Lillebonne*, 1870, p. 168.
- 77 *Note sur les fibules scandinaves*, 1870, pp. 169 et 408 à 420.
- 78 *Les porches de nos églises*, 1871, pp. 76 et 208 à 221.
- 79 *Sépultures anciennes trouvées dans le jardin de Saint-Ouen ou de l'Hôtel de Ville*, 1871, p. 78.
- 80 *Découvertes archéologiques faites à Cailly et au cimetière de l'église Saint-Laurent*, 1874, p. 183.
- 81 *Rétablissement de l'épitaphe des frères Raoulin dans l'église de Notre-Dame du Havre*, 1874, p. 184.
- 82 *L'abbé Cochet et l'abbé Lecomte : Pierre Blain d'Esnambuc*, 1863, p. 547.

- 60. Les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 61. Observations sur les habitations australiennes. 1884, p. 171.
- 62. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 63. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 64. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 65. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 66. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 67. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 68. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 69. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 70. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 71. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 72. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 73. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 74. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 75. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 76. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 77. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 78. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 79. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 80. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 81. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 82. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 83. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 84. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 85. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 86. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 87. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 88. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 89. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.
- 90. Recherches sur les origines de la civilisation en Australie. 1884, p. 171.

Ulric Guttinguer,
Victor Hugo et l'Académie de Rouen

Ulric Guttinguer

la querelle romantique
et l'élection de Victor Hugo
à l'Académie de Rouen

Le 8 juin 1974, l'Académie tenait séance dans la maison Vacquerie-Victor Hugo, à Villequier, où les accueillait son Conservateur, Mlle Élisabeth Chirol, membre elle-même de la Compagnie. Elle y entendait une conférence de M. Jean-Pierre Ribaut, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sur Ulric Guttinguer et l'élection comme membre correspondant de Victor Hugo à l'Académie de Rouen dont la querelle du romantisme animait alors les débats. Deux textes auxquels M. Ribaut se référait sont reproduits intégralement après celui de la conférence : le discours de réception d'Ulric Guttinguer à l'Académie le 2 avril 1813 (il avait été élu le 5 février) dont le Précis ne donne qu'un résumé (année 1813, page 93) et son rapport, le 22 décembre 1826, proposant l'élection de Victor Hugo comme membre correspondant.

Ulric Guttinguer

la querelle romantique
et l'élection de Victor Hugo
à l'Académie de Rouen

Le 8 juin 1874, l'Académie tenait séance dans la maison Victor-Hugo, à Villequier, où les accueillait son Conservateur, Mlle Elisabeth Cahot, membre elle-même de la Compagnie. Elle y entendait une conférence de M. Jean-Pierre Ribaut, professeur aux Facultés catholiques de Lille, sur Ulric Guttinguer et l'élection comme membre correspondant de Victor Hugo à l'Académie de Rouen dont la querelle du romantisme animait alors les débats. Deux textes auxquels M. Ribaut se référait sont reproduits intégralement après celui de la conférence : le discours de réception d'Ulric Guttinguer à l'Académie le 2 avril 1813 (il avait été élu le 2 février) dont le précis ne donne qu'un résumé (année 1813, page 97) et son rapport, le 22 décembre 1816, proposant l'élection de Victor Hugo comme membre correspondant.

ULRIC GUTTINGUER, VICTOR HUGO ET L'ACADÉMIE DE ROUEN

Ulric Guttinguer, Victor Hugo et l'Académie de Rouen

par M. Jean-Pierre RIBAUT

(8 juin 1974)

RAREMENT la poésie connut une aussi grande faveur que sous la Restauration, et si l'histoire n'a retenu que les noms les plus prestigieux, il n'en reste pas moins vrai que nombre de « petits romantiques », s'ils avaient vécu à une autre époque, auraient joui d'une plus grande renommée ; mais le voisinage de maîtres illustres les a rejetés dans l'ombre. Tel est le sort d'Ulric Guttinguer. Ses contemporains goûtèrent ses élégies, ses fables firent, dans les années 1820, l'agrément des séances académiques de Rouen. Cent ans après sa mort son œuvre est pratiquement oubliée, peu à peu son nom disparaît des dictionnaires, et même à Rouen, sa patrie, aucune plaque ne vient, au détour d'une rue, inquiéter le passant et lui rappeler qu'ici vécut les quarante premières années de sa vie, un jeune poète, disciple de Lamartine, confident de Sainte-Beuve, ami de Musset et de Victor Hugo.

Né le 31 janvier 1787, Ulric Guttinguer appartenait à une famille de marchands. Sous le règne de Louis XV, son père, Jean-Ulric, à l'instar de nombreux compatriotes, avait quitté la Suisse, son pays d'origine, pour s'établir en Normandie et y travailler dans l'industrie textile. Un patient labeur lui permit de s'élever peu à peu, et, de commis, il devint négociant. L'enfance du jeune Ulric fut perturbée par la Révolution et il nous rapporte dans son roman autobiographique *Arthur* quelques scènes de cette époque. Une jeunesse oisive succéda à cette enfance agitée et peut expliquer en partie la déconcertante facilité avec laquelle il traitait toute chose. Son être sensible et rêveur trouvait un merveilleux épanouissement dans la poésie, mais, avec l'âge, il

abordera avec bonheur, sinon avec succès, le roman, le théâtre, le journalisme et la critique littéraire. Car ce bourgeois devenu riche par un grand mariage pourra consacrer presque toute sa longue vie — il vécut jusqu'en 1866 ! — à la littérature. Rien ne laissait présager, vers 1810, cette féconde carrière, car elle fut, à ses débuts, bien contrariée.

* * *

A la fin du XVIII^e siècle, les Guttinguer possédaient, sur la place de Rouen, un commerce florissant. Quand Jean-Ulric, investi par la bienveillance de ses compatriotes de fonctions politiques, fut amené à se rendre de plus en plus souvent à Paris, il appartient à son fils de lui succéder. Malheureusement celui-ci n'avait pas hérité des goûts paternels : le métier de négociant ne lui souriait guère et il ne l'exercera jamais que par nécessité et sans grande passion. Son déchirement, il le définira lui-même, et c'est en toute vérité qu'il pourra dire : « Destiné dès mon enfance à des occupations presque étrangères aux lettres, je ne leur ai jamais appartenu que par l'attachement extrême que je leur porte » (1).

On comprend l'importance que peut revêtir aux yeux de ce jeune homme une société savante au sein de laquelle la littérature occupe une place privilégiée. Réinstallée solennellement, dix ans après sa disparition, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen avait tenu sa première séance à l'Hôtel de Ville, le 29 juin 1803, et cette cérémonie n'avait pas laissé insensible le jeune Ulric alors âgé de seize ans. Fidèle à la réputation que lui avaient valu ses débuts dans la seconde moitié du XVIII^e siècle jusqu'à sa suppression par la Convention le 8 août 1793, cette assemblée réunissait dans ses classes de Lettres et de Sciences ceux dont le talent, la notoriété et la compétence pouvaient enrichir les échanges ou les travaux qu'elle se proposait de susciter.

On accordait chez les Guttinguer une place importante aux activités intellectuelles. Jean-Ulric siégeait à la *Société libre du Commerce*, qui remplaça la Chambre de Commerce supprimée par un décret du 27 septembre 1791. Pendant l'année 1806, il assura même la présidence de cette société.

En novembre 1812, Ulric Guttinguer sollicite son admission à l'Académie de Rouen et présente comme titre un poème intitulé *Goffin ou les Mineurs sauvés*. Première maladresse : c'est un opuscule imprimé de onze pages in-8° qu'il apporte. Protestant de son dévouement à la Compagnie et de sa ferme volonté de se soumettre au règlement qui demandait une œuvre manuscrite, il envoie au Secrétaire un second poème : *Sur la naissance de ma fille* (2). Lors de la séance du 11 décembre 1812, l'Académie confie

pour examen et rapport ces deux pièces à une commission qui chargera M. Le Filleul des Guerrots, fabuliste fort apprécié de ses confrères, de transmettre à l'assemblée ses conclusions.

A la séance suivante, une semaine plus tard, les mérites littéraires de M. Guttinguer sont loin de convaincre tous les assistants. Déjà indisposés par l'audace du candidat, coupable d'avoir fait imprimer son poème avant même de connaître l'opinion de ses juges, les membres de la commission s'interrogent aussi sur les circonstances de la composition de *Goffin*. Cette œuvre n'était-elle pas destinée en premier lieu au concours de l'Académie française, et ne leur proposait-on pas avec désinvolture une pièce que les « Immortels » avaient refusé de couronner ? En cette même année 1812, l'illustre assemblée avait en effet choisi, dans sa séance du 9 avril, l'acte héroïque du mineur de Liège⁽³⁾ comme thème des compositions de cent vers au moins qui lui parviendraient avant le 15 juillet et qu'elle entendait récompenser le premier jeudi de septembre. Bref, M. Le Filleul des Guerrots ne goûtait guère *Goffin* et il en donne les raisons : les critères de la « poésie noble » ne sont pas respectés, et l'auteur encombre par trop ses vers d'« ouvriers » et de « paniers » ; il se montre peu soucieux des règles de la versification, abuse des « chevilles », fait du remplissage. A peine trouve-t-on quelques vers dignes d'éloge :

La crainte de la mort rend la mort plus certaine...

Plus d'espoir, la faim seule errant dans ces abîmes

D'un féroce regard y compte ses victimes.

Téméraire, le jeune auteur provoquait vraiment trop ces censeurs à l'esprit très classique. Dès le début de son poème, ne se détourne-t-il pas des maîtres reconnus et des sujets admis pour annoncer le fait divers contemporain qu'il entend chanter ? Chez un jeune homme de vingt-cinq ans, ce préambule peut prendre des allures de défi :

Assez d'autres sans moi, d'une orgueilleuse voix

Rempliront l'univers des victoires des Rois,

Assez d'autres vantant les malheurs de la terre

Des Achilles nouveaux deviendront les Homère ;

Laissons pour un moment les chants triomphateurs !

La guerre a ses beautés, mais elle a ses horreurs !

Un héros conquérant de la terre et de l'onde

Souffre au fond de son cœur des maux qu'il cause au monde.

Mais il est des vertus, mais il est des succès

Que le fiel des remords n'empoisonna jamais !

Tel est ce noble trait, cette touchante histoire

Dont Liège à jamais doit garder la mémoire.

Le préambule du rapport d'admission montre assez les réticences de ses auteurs pour ne pas laisser deviner la perplexité de l'assemblée :

Votre commission doit déclarer en commençant qu'elle avait de très fortes raisons de croire que le rapport qu'elle a l'honneur de lui soumettre aujourd'hui sur le poème de *Goffin* serait susceptible de modifications, car si l'auteur avait cru devoir communiquer avec elle, s'il avait voulu fonder ses dispositions et apprécier ses motifs, il aurait vraisemblablement fait disparaître les taches les plus marquantes de cet ouvrage, et elle ne se trouverait pas maintenant dans la nécessité de les exposer à vos yeux.

La carrière académique de Guttinguer débutait plutôt mal. Avant de lui ouvrir la porte, on lui conseillait d'éviter la facilité et de façonner davantage ses poèmes. Le scrutin d'admission, plusieurs fois retardé, n'eut lieu que le 5 février 1813. A l'annonce de son élection, le nouvel académicien envoie une lettre de remerciement dont le secrétaire fait état lors de la séance du 19. Il lui reste maintenant à préparer avec soin son discours, car la cérémonie de réception est fixée au 2 avril.

« Le plus doux emploi que l'homme du monde puisse faire de ses loisirs — dira le nouvel académicien — est de les consacrer à la culture des lettres ». Mais l'expérience l'a instruit : il confesse volontiers ses erreurs et compte sur la fonction critique et stimulante de la société de ses nouveaux confrères. Puis il chante sa palinodie : à la vaine tentation des sujets modernes il faut renoncer pour retrouver la veine épique des anciens, et Homère, dont il fait l'éloge, reste le maître dont il convient encore de s'inspirer. Étrange profession de foi classique dans la bouche du jeune poète qui avait déjà succombé au charme des dangereuses sirènes de la nouveauté !

Homme lettré, le Préfet Stanislas de Girardin (4) à qui il appartenait de recevoir Guttinguer, évoque avec humour la sévérité des censeurs, souligne l'attitude positive du récipiendaire face à la critique et conclut : « Vous venez de parler de la poésie comme un amant parle de l'objet qui l'enflamme ; cette chaleur de l'âme et cette vivacité d'imagination font préjuger qu'à l'exemple d'un de nos doyens, vous saurez allier la culture des Lettres aux spéculations commerciales et joindre les faveurs de Plutus aux bonnes grâces d'Apollon ».

En dépit de ces débuts difficiles, Guttinguer semble acquérir rapidement l'estime de ses collègues. Trois mois après son admis-

sion, il leur offre la primeur d'une fable : *L'Enfant et le Cerf-Volant*, inaugurant ainsi la longue série des poèmes qu'il composera à l'intention de l'assemblée hebdomadaire des académiciens de la Classe de Lettres. Dès août 1813, il figure dans une commission chargée du choix des ouvrages dignes d'être imprimés en entier dans le volume annuel des Travaux de l'Académie, et cette commission le choisit comme rapporteur. Les préventions suscitées par Goffin s'estompent rapidement et sa fable, lue à la séance publique annuelle de l'Académie, aura les honneurs du *Précis analytique des Travaux* de l'année 1813.

Convaincu du rôle essentiel des sociétés savantes, Ulric Guttinguer se montrera, en dépit de son jeune âge et de ses occupations professionnelles, un académicien assidu et actif. Si son négoce ne lui laisse pas la liberté souhaitable pour assister à toutes les séances et lui fait trouver trop lourd le rythme hebdomadaire de leur tenue, il paraît régulièrement chaque quinzaine et prend une part importante aux travaux de la Classe de Lettres. Rapports de commission ou comptes rendus d'ouvrages lui seront souvent demandés ; mais plus souvent encore, et de son propre mouvement, il viendra atténuer l'aspect parfois austère des séances, par la lecture de ses poèmes. En quinze ans de présence régulière, il composera quelque soixante pièces, des fables pour plus de la moitié, dont les manuscrits sont encore conservés dans les Archives⁽⁵⁾. Après une première publication dans les *Précis* annuels de l'Académie de Rouen, nombre de ces pièces seront reprises dans les différents volumes que fera imprimer l'auteur, en particulier les *Mélanges Poétiques* (1824), les *Fables et Méditations* (1837) et *Les Deux Ages du Poète* (1844).

Ses ouvrages, dont il fait hommage à l'assemblée de ses collègues, reçoivent de la part des rapporteurs, des appréciations élogieuses qui ne sont pas toutes dues à la complaisance. Auguste Le Prévost⁽⁶⁾ en tout cas se défend d'avoir cédé à l'amitié lorsqu'il rend compte de *Nadir, Lettres orientales*, le premier roman de Guttinguer, paru en novembre 1822. Il dit en avoir goûté les « chants tendres, faciles et voluptueux ». Le même critique profitera d'une absence de son ami pour faire à l'Académie l'éloge des *Mélanges Poétiques* de son Président.

Toute considération d'amitié mise à part — notera le secrétaire dans le procès-verbal de séance du 13 mars 1825 — M. Le Prévost affirme que le recueil de M. Guttinguer lui paraît l'un des plus beaux présents que la Poésie ait fait depuis longtemps à la Normandie. Parmi les poètes qui ont osé suivre la route tracée par M. de Lamartine, il n'en est aucun, ajoute M. le Rapporteur, dont le talent nous paraisse empreint d'une couleur plus aimable, d'une physionomie plus distincte

que celui de notre confrère. Moins audacieux dans son vol [que les *Méditations* de Lamartine], moins profond dans sa mélancolie, moins vague dans ses rêveries, moins vaporeux dans ses teintes, il est par cela même plus accessible à un grand nombre de lecteurs.

Quand la Duchesse de Berry, visitant la Normandie, se rend à Rouen, le 16 juillet 1824, Guttinguer, alors Vice-Président, conduit la délégation de l'Académie, prononce l'adresse et fait ensuite, une semaine plus tard, le compte rendu de la cérémonie aux confrères qu'il était chargé de représenter.

Ces activités aussi nombreuses que différentes suffisent à démontrer le rôle particulièrement actif que joua le poète au sein d'une assemblée qu'il estimait profondément utile aux lettres. Il est plus difficile de percevoir les sentiments des académiciens envers leur confrère si brillant. Une note pourtant paraît significative et témoigne tout autant de l'intérêt que l'assemblée portait à ses productions que de l'agrément qu'elle retirait de sa compagnie. Après une longue absence, en 1819, due à la maladie puis au décès de sa jeune épouse (7), Guttinguer revient le 26 novembre et le compte rendu de séance sortant de sa neutralité habituelle souligne en ces termes combien son retour est apprécié : « Deux fables lues par M. Guttinguer ont rappelé à l'Académie tout ce qu'elle avait perdu pour la trop longue absence de l'auteur ».

Couronnant les mérites de l'auteur des *Mélanges Poétiques*, l'Académie porte Guttinguer à sa présidence le 11 août 1824. Cette nouvelle fonction, il l'assumera avec compétence, et cette période marquera le sommet de sa carrière académique. Profitant de la tribune qui lui est offerte, le Président, dans deux discours importants, apportera une nouvelle fois un soutien total à la jeune école romantique dont il vient de se montrer, plus particulièrement encore ces derniers temps, un des plus ardents, mais aussi l'un des plus brillants défenseurs.

*
*
*

Depuis six mois, en effet, des discussions passionnées opposaient, au sein de l'Académie de Rouen, les partisans de la tradition aux tenants des nouvelles doctrines littéraires. Un discours de réception avait suffi à provoquer le débat, et cette nouvelle « Querelle des Anciens et des Modernes » devait se prolonger jusqu'à la fin de l'année académique et susciter douze discours. Auguste Le Prévost, conscient de l'importance du débat, et partageant avec Guttinguer une conception élevée du rôle des Sociétés littéraires, pourra dire, le 9 avril 1824 : « La grande révolution qui s'opère sous nos yeux ne pouvait manquer de fixer l'attention de la Compagnie ».

Car la polémique est dans l'air en cette année 1824. Avant même le discours d'Auger, le 24 avril, qui devait profiter de l'immense audience que lui procurait la séance publique annuelle de l'Institut Royal de France pour condamner les novateurs, l'Académie de Rouen a entamé le débat. Mais à la différence de l'Académie française qui, admettant le mot *romantique*, au début de mars, charge en même temps son directeur d'excommunier les adeptes de la nouvelle école, celle de Rouen use de tolérance. Chacun pourra dans cette assemblée provinciale exprimer librement son opinion et défendre les doctrines de son choix. Mieux encore, aucune conclusion n'engagera la Compagnie qui entend rester fidèle à son rôle de société savante facilitant les échanges d'idées, mais refusant d'imposer un point de vue.

Après la première passe d'armes qui oppose M. Bergasse⁽⁸⁾, un nouvel académicien qui entend, pour sa première intervention, tenter un timide plaidoyer pour l'école romantique, au président Adam⁽⁹⁾, Guttinguer prend position le 30 janvier. Il intitule son discours : *Un mot sur la littérature romantique*. 1824 n'est pas 1830 et si de nombreux poèmes qualifiés de romantiques ont déjà été composés et publiés à cette date, la doctrine n'est pas encore vraiment définie ; aussi ne faut-il pas s'attendre à trouver dans les déclarations qui fleurissent nombreuses en cette période, discours ou articles de journaux, l'expression d'une théorie parfaitement élaborée. Guttinguer le sent bien et il ne lui paraît pas superflu de le préciser lors de la publication du texte de ses interventions ; aussi indique-t-il dans une note : « L'obligation où j'ai été de rédiger ces mémoires dans l'intervalle d'une séance à l'autre, le peu d'habitude que j'ai des discussions littéraires, font qu'ils manquent de méthode et de liaison. Je me hâte de le déclarer avant la critique, et de m'excuser de n'avoir pas le temps de classer mes idées »⁽¹⁰⁾.

Par delà Guttinguer, cette observation s'applique également à l'ensemble des orateurs. Conservant un caractère oral très prononcé, cette suite de discours ne présente guère les qualités de synthèse d'un traité : les auteurs manquent encore du recul nécessaire pour percevoir tous les aspects d'une doctrine qui se précisera peu à peu, et surtout on sent trop la polémique animer leurs discussions. Aussi, se hâtant de réfuter les derniers arguments de l'adversaire, chacun s'empresse de composer une réponse sur un point très particulier. Seul, l'abbé Gossier⁽¹¹⁾ tente un développement rationnel de ses théories, et, véritable stratège, prépare un assaut concerté de la forteresse romantique.

Guttinguer déplore vivement, en débutant, la condamnation sans appel dont les novateurs font l'objet ; il n'y voit pour sa part que deux raisons : ou les adversaires n'ont pas lu les œuvres

critiquées, ou ils ne les ont pas comprises. Cette prise de position initiale qui révèle bien le caractère entier et passionné du personnage n'était pas faite pour lui attirer la sympathie de l'assemblée. Plus poète que diplomate, il est vrai, il ne se souciait guère que de défendre une cause qui lui tenait à cœur, et trouvait indigne de lui d'utiliser des moyens détournés. Avec conviction, il professe sa foi romantique : « Ce n'est donc pas par haine des auteurs classiques que je suis romantique, mais parce qu'il leur manque selon moi d'avoir été de leur temps, de s'être montré plutôt grecs, romains, païens que français et chrétiens ».

Le refus de la mythologie, de l'antiquité grecque et romaine, peut étonner dans la bouche d'un homme qui, il n'y a guère que dix ans, faisait, dans son discours de réception, l'éloge d'Homère et banissait les événements contemporains comme source d'inspiration. Mais l'affirmation maintes fois réitérée du caractère chrétien de la littérature romantique peut surprendre davantage chez un homme dont on situe généralement la « conversion » dans les années 1830. Certes, l'influence de Chateaubriand et de Lamartine, auteurs qu'il cite volontiers, est ici évidente. Mais l'évolution religieuse du poète, beaucoup moins brusque qu'on ne l'a dit, est perceptible dès 1824, date où il prend la défense d'une littérature nationale et chrétienne. Trouvant sans doute son autorité insuffisante, il cite Nodier : « Chez les Anciens, ce sont les poètes qui ont fait les religions, chez les Modernes, c'est la Religion qui crée enfin des poètes ».

La réplique ne tarde pas. Usant de cette diplomatie que refuse Guttinguer, et dont il sait jouer à merveille, l'abbé Gossier se présente comme un conciliateur dont le rôle se limite à atténuer les difficultés entre les deux camps. Mais sous ces dehors cauteleux se cache un ferme partisan des classiques, dont la première intervention dévoile vite les sympathies. Quinze jours lui ont suffi pour préparer sa réplique. Il tente d'abord, avec habileté, d'enfermer l'école nouvelle dans les contradictions d'une définition hâtive. Pour lui, elle se caractérise par le « genre naturel, sérieux et sentimental », ce qu'on ne saurait lui refuser, mais la démanaison de nouveauté lui semble tout aussi spécifique ; et il ne peut s'empêcher de souligner le danger de cette attitude qui consiste à « tenter de nouvelles voies sous tous rapports ».

Guttinguer a pris la mesure de l'adversaire et évalué le danger. Le 12 mars il intervient une seconde fois. Les définitions et les qualifications lui paraissent dangereuses et ce n'est que par souci de simplification et de clarté qu'il ne les accepte, non sans réticence : « Si vous nous dites que le romantique n'est que le genre simple, sentimental et naturel, si vous nous dites que ce genre n'est pas nouveau (...) à cela nous répondrons que la dénominati-

tion de *romantique* n'est qu'un mot de reconnaissance et de parti. On nous l'a donnée, nous ne l'avons pas prise ».

Reprenant à son compte la différence établie par Mme de Staël entre les deux grandes ères du monde : antérieure et postérieure au Christianisme, Guttinguer les applique à la littérature et insiste une nouvelle fois sur l'importance de deux caractéristiques qui lui paraissent essentielles : « Le genre romantique — quoique le mot ne le signifie pas — est encore le genre *national* et *chrétien* ».

On sent ici toute l'influence du Groupe de *La Muse Française*, familier à Guttinguer, et qui défend en cette période le premier romantisme monarchique et chrétien. C'est à celui-là que Guttinguer restera fidèle toute sa vie, et cette position l'éloignera peu à peu des amis de ce temps qui poursuivront leur évolution personnelle, tandis qu'il restera fermement attaché à une doctrine dont il fut l'un des théoriciens. L'élaboration de cette doctrine l'amène à fournir lui aussi une définition, et, devant l'Académie de Rouen, emporté par sa conviction, et aiguillonné par les attaques des adversaires, il lance la formule célèbre, citée encore de temps à autre par les historiens de la littérature et qui le sauve d'un oubli total dans le monde des lettres : « Etre romantique en littérature, c'est chanter son pays, ses affections, ses mœurs et son Dieu ».

Peu à peu, cependant, la discussion progresse, quelques malentendus disparaissent, et le débat s'élargit. L'abbé Gossier reçoit l'aide de Classiques déclarés, tel M. Marquis⁽¹²⁾ ou M. Licquet⁽¹³⁾, tandis qu'Auguste Le Prévost apporte un soutien sans réserves aux thèses défendues par son ami Guttinguer.

Les violentes attaques de M. Marquis tendent à réduire le romantisme, non pas à un genre nouveau comme le prétendent ses défenseurs, mais à une simple mode, tels le gongorisme ou la préciosité, et dont l'existence sera tout aussi éphémère. Frappé par le genre sombre des productions dites romantiques, M. Licquet, caricaturant le poète, ironise sur le thème du barde qui chante dans les brouillards.

Voyant approcher la vacance académique, et soucieux de réfuter les arguments de ces adversaires dont le nombre ne l'intimide nullement, Guttinguer prépare un troisième discours. Le 18 juin 1824, il se félicite des points d'accord auxquels la discussion a permis d'aboutir. Il prend acte avec satisfaction de l'abandon par tous de la mythologie païenne, et note avec un véritable plaisir que plus rien ne divise les orateurs sur la nécessité d'une inspiration chrétienne, sur la possibilité de chanter ses amours, et sur le rang privilégié accordé à l'histoire nationale comme source d'inspiration. La question de la forme paraît plus facile à résoudre.

Si d'aucuns peuvent la considérer comme secondaire, Guttinguer y attache une grande importance. Conservera-t-on, demande-t-il, la poétique et les formes rhétoriciennes des anciens ? Elles entravent la liberté de l'auteur et déjà la rénovation est commencée. Avec un ton prophétique (pensait-il à Victor Hugo ?) il appelle de ses vœux le « grand génie de notre langue [qui] légitimera cette révolution des formes poétiques ».

En attendant la *Réponse à un acte d'accusation* qu'il souhaitait, mais que Hugo ne publiera qu'en 1856, Guttinguer définira son « art poétique » en mars 1827 dans un poème lu à l'Académie et qu'il n'a pas repris dans ses volumes : *Conseils à un jeune ami de quinze ans* :

*Bannissons du discours l'antique périphrase
La forme aux pas réglés, nous voulons un Pégase
Sans frein, sans martingale, et d'un rapide essor...*

Espérant clore le débat, et par là emporter l'assentiment de l'assemblée, il termine sa dernière intervention en soulignant une fois encore son attachement aux thèmes de la littérature nouvelle : « La Patrie, la Religion, nos mœurs, nos usages, notre histoire, celle de nos voisins, voilà où nous puiserons des émotions nouvelles, profondes et attachantes ».

Voulant alors préciser la tonalité de ces émotions, il établit une curieuse distinction visant à séparer, chez le poète, l'être profond et l'être social. Le poète romantique, dit-il, chante la mélancolie de son âme et pourtant se défend de la tristesse dans la vie sociale. La mélancolie, essentielle au poète romantique, est en accord avec la poésie lyrique ; elle traduit bien les peines du cœur. « Les Romantiques aiment à rire pour eux et leurs amis, mais la gaîté qui est un état d'exception et le rire qui est une convulsion seraient, par leur permanence, plus fatigants que la douleur. Il faut toujours revenir à soi sous peine d'ignorer les deux grandes choses de la vie : *Dieu et l'Immortalité* et, partant de ce principe que la somme des chagrins l'emporte de beaucoup sur celle des plaisirs, (il) en conclut que le fond des âmes est profondément triste et que le remède est dans la poésie mélancolique, poésie de consolation, poésie sacrée qui fait si bien l'histoire de nos peines ».

Alors que l'abbé Gossier, imperturbable, poursuit le cycle de ses discours, auxquels il ajoutera, lors de la publication, des notes pour ceux qu'il n'a pu prononcer, la querelle prend une tournure nouvelle, et, succédant à l'emphase des longs développements, de petits poèmes vont illustrer les arguments échangés.

Profitant de la malencontreuse distinction de Guttinguer sur sa mélancolie profonde et ses qualités d'homme du monde, M. Marquis va le mettre en scène dans un conte piquant où les allusions cruelles durent blesser le trop sensible poète. *Les Rossignols du Clocher ou le Hibou maître de chant*, apologue, peut-être histoire, conte l'aventure d'un hibou qui, dépourvu lui-même des qualités nécessaires à émouvoir, veut enseigner à des rossignols un chant nouveau, plein de mystère et de mélancolie. L'effet escompté, on s'en doute, ne se produira pas, et il ne restera aux quelques niais qui se sont laissé prendre qu'à retrouver, avec leur humeur légère, le chant gai et brillant d'autrefois.

Ce hibou, sous couleur du poète de l'école nouvelle, met en scène Guttinguer, et pour qui n'aurait pas compris, une perfide allusion sur l'origine de son nom permet une identification plus certaine : « De cette romantique mesure (la tour gothique d'un antique monastère en ruines) un hibou fit son palais. Il était fraîchement arrivé de la Germanie, et passait pour philosophe : on assure qu'ils le sont tous. Celui-ci avait fait du chant l'objet de ses méditations : singulière étude pour un hibou ! dira-t-on. Quoi qu'il en soit, il se croyait un génie, et prétendait recréer l'art par un nouveau système... ».

Une fable permet au poète de répondre. Non sans humour, il se sert de l'exemple même qu'on lui a fourni ; mais c'est en opposition au ramage désordonné des serins qu'il évoque le chant du rossignol. Certes, comment ces oiseaux « joyeux et turbulents », capables de quelques « légers fredonnements » pourraient-ils comprendre l'hymne plaintif de l'oiseau solitaire ? Seules les âmes sensibles peuvent goûter son chant. La morale de la fable prend acte du fossé infranchissable qui sépare les tenants des deux écoles :

*De vos serins, énorqueillissez-vous
Amants obstinés du classique,
Nous n'en serons jamais jaloux,
Le rossignol est romantique.*

Toujours soucieuse d'équilibre, l'Académie ordonnera l'impression des deux pièces, mais Guttinguer, élu Président, en profitera, par deux fois, à l'occasion des discours que lui impose sa charge, pour indiquer les voies nouvelles dans lesquelles il souhaite voir s'engager la littérature.

Lors de la séance de rentrée, le 19 novembre 1824, parlant de la fonction des Académies, il souhaite qu'elles ne se limitent pas au rôle négatif de gardiennes des règles. Évoquant la rigueur de la condamnation portée par l'Académie française contre la

littérature romantique, il ne peut que la déplorer, car « ...si ces maximes de sévérité sont poussées trop loin, il est à craindre que les innovations littéraires ne se fassent avec violence et désordre, tandis que si elles eussent rencontré moins de rigueur et de préventions, elles eussent pu s'accomplir à la plus grande gloire de l'esprit humain. Un anathème foudroyant a été lancé dans des formes les plus solennelles contre les novateurs, contre ces *protestants* de la littérature, qu'on ne pouvait trop tôt se hâter d'excommunier » (14).

La formule employée par Guttinguer mérite d'être soulignée : « protestants de la littérature ». Elle définit assez bien tout ce qu'il pouvait y avoir de réaction passionnée contre le carcan de règles anciennes, considérées comme surannées. Mais l'orateur ne s'en tient pas à cette seule vision restrictive. Avec enthousiasme, il trace les perspectives nouvelles qui s'ouvrent devant les jeunes auteurs : « Qu'on nous pardonne de désirer que notre jeune littérature soit encouragée à tenter de nouvelles voies, plutôt que ramenée durement, comme j'en suis témoin tous les jours, dans les routes battues et usées de ses devanciers. Qui sait quelle face nouvelle, intéressante, prendrait notre théâtre, notre poésie, si, profitant à la fois des beautés hardies, des grandes études du cœur humain, et des défauts, des trivialités, du désordre des littératures allemande et anglaise, la nôtre allait surpasser ce qui est bien, et éviter ce qui est mal » (15).

Au moment de quitter la présidence, et d'achever ainsi sa période la plus féconde au milieu de cette assemblée, Guttinguer consacre une partie de son discours de la séance publique du 10 août 1825 à de longues considérations sur la poésie. Dans cette sorte de testament littéraire, il se réjouit du renouveau qu'il aperçoit et, une dernière fois, alors que s'apaisent les passions qui ont alimenté la querelle de 1824, il développe de façon imagée sa conception de la poésie : « Abandonnant les vallons délicieux, mais épuisés de l'antique Ausonie, les dieux, les héros, les amours de la Grèce, la poésie me paraît enfin chercher à peindre nos riantes contrées, nos mœurs, nos souvenirs, mais surtout le cœur de l'homme dans ses rapports avec nos lois, nos passions et notre religion » (16).

Pour assurer la victoire complète des idées qu'il défendait avec tant de conviction, Guttinguer entendait bien ne pas se contenter de paroles. Un projet depuis longtemps lui tenait à cœur et sa réalisation devait couronner l'année de sa présidence et assurer la victoire des Romantiques à l'Académie de Rouen. Conscient de tout l'avantage que cette Compagnie pourrait retirer d'une telle association face à l'attitude rétrograde de l'Académie française, il pressait, depuis plusieurs mois, le jeune chef de l'école

romantique, Victor Hugo, d'accepter le titre de membre correspondant de la Société qu'il présidait alors.

★★

Une ancienne habitude de passer les hivers à Paris avait permis à Guttinguer de fréquenter les milieux littéraires de la capitale. Reçu chez Nodier, le poète normand devait y rencontrer, vers 1820, le jeune lauréat des Jeux Floraux. Une rapide sympathie lia bientôt les deux hommes et le premier témoignage en apparaît dès la première édition des *Odes et Poésies diverses*, en juin 1822. L'ode quatorze, *L'Homme heureux*, porte la dédicace à M. Ulric Guttinguer (17).

1824 voit leur commune collaboration à *La Muse Française* pour la défense du romantisme et, tandis que Guttinguer retourne dans sa ville natale pour soutenir les « novateurs », l'idée germe en lui d'associer à la Compagnie une voix beaucoup plus autorisée que la sienne. Certes les *Mélanges Poétiques*, parus en janvier 1824, et le succès qu'ils obtinrent aussitôt, renforcent la position du Vice-Président de l'Académie engagé dans la bataille. L'importance de l'enjeu lui paraît tel qu'il ne peut y avoir d'issue incertaine : le Romantisme doit triompher.

Accédant à la présidence, Ulric Guttinguer reprend contact avec Victor Hugo. L'invitation qu'il lui adresse le 6 avril 1825 suppose, outre des démarches antérieures, l'acceptation implicite de son correspondant : « En attendant [vos nouvelles productions poétiques] envoyez vos *Odes* au Président de l'Académie de Rouen (et c'est moi) nous aurons la gloire de vous voir promptement des nôtres » (18).

Hugo ne semble pas partager l'impatience de Guttinguer. Préfère-t-il attendre d'avoir quelque chose de neuf à offrir à ses futurs pairs ? On peut le penser, car c'est au lendemain seulement de la parution des *Odes et Ballades* (19) que leur auteur répond au vœu de son ami rouennais, non sans un nouveau rappel : « L'Académie de Rouen aurait déjà vos livres et vous seriez son correspondant, mais ces volumes ne me sont point parvenus et je le regrette beaucoup pour elle. On vient de me prévenir pourtant qu'un paquet était à la Poste à l'adresse de l'Académie. Je vais y courir » (20).

La démarche que souhaitait Guttinguer depuis plus de dix-huit mois, voici que Victor Hugo se décidait à l'accomplir, et c'étaient trois volumes (21) qui parvenaient à l'Académie de Rouen. Le compte rendu de la séance du 8 décembre 1826 note :

Les poésies en 3 volumes offertes au nom de M. Hugo pour lequel l'agrégation a été demandée ont été renvoyées à MM. Licquet, Guttinguer et Durouzeau (22).

Une semaine suffit à Guttinguer pour composer le rapport dont il a eu le loisir, durant de trop longs mois d'attente, de tracer les grandes lignes et de peser tous les termes. « Ce rapport, notera le procès-verbal de la séance du 15 décembre 1826, se compose pour le fonds d'éloges variés du caractère poétique et moral du jeune Poète Lauréat de l'académie des Jeux Floraux ; ensuite d'un grand nombre de citations qui viennent à l'appui de ces éloges ou les motivent ; et il est terminé par le vœu très formel pour l'agrégation de l'auteur au nombre des correspondants de l'Académie » :

Quand ce nom retentira proclamé dans votre enceinte, dit M. le Rapporteur, il nous semblera voir l'ombre du grand Corneille se lever et tressaillir, ce superbe et mâle génie était aussi de ceux qui devançaient leur siècle, et lui proposaient un vaste chemin de gloire. Il savait faire apparaître le passé avec autant de force et de vérité que M. Victor Hugo sait faire penser le présent et l'avenir (23).

L'Académie acquiesce au vœu de la Commission et, dans sa séance du 12 janvier 1827, élit Victor Hugo au nombre de ses correspondants nationaux. Prévoyant quelque retard dans l'annonce de l'heureuse nouvelle et souhaitant personnellement lui faire part du succès de cette démarche pour laquelle il avait tant travaillé, Guttinguer lui écrit dix jours plus tard :

Avez-vous reçu votre diplôme d'académicien ? (24). Nos formes sont un peu longues et nous avons un secrétaire classique singulièrement épineux quoique brave homme au fond (25). Oserais-je vous demander une preuve de confiance et de bonne amitié à ce sujet, ce serait de me communiquer la réponse que vous serez dans le cas de faire à sa lettre d'envoi. La connaissance que j'ai du personnel académique me fait désirer cette complaisance et m'enhardit à vous conseiller de faire votre lettre aussi concise, aussi étroite, aussi classique que cela vous sera possible. Je vous dirai le pourquoi lorsque nous nous verrons, c'est-à-dire dans un mois à peu près. Il faut bien compter sur le sentiment poétique qui nous unit pour vous faire de telles propositions, ce n'est pas sans motifs que je m'y décide, vous le croyez bien, n'est-ce pas ? Nous devons être bien fiers de vous avoir, pour moi, ce n'est que de ce moment que je nous crois une Académie. Etre votre parrain est un souvenir qui se place au premier rang de ceux de ma vie (26).

Les recherches effectuées dans les archives de l'Académie de Rouen n'ont malheureusement pas permis de retrouver la lettre de remerciement de Victor Hugo. Écrite entre le 2 et le 8 février 1827, elle accusait réception du diplôme. Le Secrétaire en donne lecture à l'assemblée hebdomadaire du 9 février et le procès-verbal de séance mentionne cette « lettre annonciatrice du diplôme avec des remerciements et des protestations de dévouement à la Compagnie ». On a tout lieu de croire que le nouveau correspondant national avait suivi les conseils de son « parrain » pour rédiger sa lettre. D'ailleurs une lettre postérieure de deux mois, adressée au même Secrétaire pour le remercier de l'envoi du *Précis analytique des Travaux de l'Académie* pour l'année 1826, témoigne du même style concis et respectueux souhaité par Guttinguer :

Paris, 17 avril 1827.

Monsieur et cher Confrère,

J'ai reçu avec reconnaissance et lu avec intérêt le recueil de l'Académie. Je vous prie de vouloir bien agréer pour vous-même et faire agréer en mon nom à l'honorable Compagnie la double expression de ces sentiments. Je serai heureux si jamais mes faibles travaux peuvent donner [?] quelque place dans les mémoires annuels qu'elle publie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Secrétaire perpétuel, avec une considération très distinguée, votre très humble serviteur et indigne confrère.

V^r Hugo.

J'ai changé de demeure. Mon adresse actuelle est rue Notre-Dame-des-Champs, n° 11, Paris. (27)

Cette commune appartenance à la même société littéraire renforce encore l'amitié des deux poètes, et, chez Guttinguer, elle se manifeste par sa soif insatiable de nouveauté littéraire : à peine en possession des *Odes et Ballades* il en oublie les beautés dans l'attente impatiente de *Cromwell*. Faisant suite à de nombreuses et pressantes demandes, il écrit fin novembre 1827 : « Vous voulez donc que je vous tourmente encore pour *Cromwell* ! Nous voici à la fin du mois où il devait paraître, et tous les jours, je le cherche dans mon courrier ».

Enfin, le 5 décembre 1827, l'ouvrage paraît chez Dupont, et Victor Hugo en adresse un exemplaire en hommage à l'Académie de Rouen. Qui, mieux que Guttinguer pourrait, sans trahir la pensée de l'auteur, présenter l'œuvre nouvelle à la Compagnie ?

En même temps que du compte rendu, on le charge des remerciements dont il s'accomplit le 16 :

Votre noble présent [Cromwell] a fait sensation à l'Académie qui m'a chargé de ses remerciements, et de plus, de lui rendre compte du livre. Je ne fais pas autre chose la nuit que d'arranger ce rapport dans ma tête, je plaide mieux et plus fort que si c'était ma cause. Grâce au devoir qui m'est confié je vais passer quelques jours à vous écrire, et à épancher à d'autres qu'à vous toute l'admiration de mon cœur.

[...] Je suis bien fier de le tenir de vous [ce drame] et l'Académie pense comme moi je vous l'assure. Votre préface la scandalisera, je n'en doute pas, mais moins que ce que j'y ajouterai d'indignation contre Aristote, votre ouvrage me met en fureur contre les règles.

Adieu encore, tirez-nous de là une Tragédie pour les français, nous irons nous y faire tuer par les classiques.

Mais le compte rendu tarde, et l'hiver n'est pas la seule cause de la mise en sommeil des activités littéraires de Guttinguer. La cinquantaine passée, il s'accroche avec désespoir à une dernière liaison. Cette passion pour Rosalie ne lui laisse que peu de répit, et lorsque dignement la dame le quitte, à la fin de février 1828, le poète erre dans Paris, à la recherche de l'infidèle. Ce n'est qu'après l'affront suprême, lorsque Rosalie, à jamais libérée de son amour, lui jettera un regard de défi, le jour de Pâques, que l'amant dépité gagnera sa retraite de La Mivoie⁽²⁸⁾ pour tenter en vain d'y calmer sa douleur dans les douceurs de la poésie. Il se ressouvient alors de *Cromwell* et de l'analyse qu'il doit en faire pour l'Académie où il n'a pas paru depuis cinq mois quand, le 16 mai, il s'apprête à présenter l'œuvre de son ami. L'assemblée doit subir un long exposé (48 pages de petit format, sans compter les citations) ponctué d'extraits de la pièce que le rapporteur lit dans le volume. Le préambule témoigne de l'enthousiasme de Guttinguer pour cette œuvre « révolutionnaire » :

Partageant avec passion les doctrines de l'auteur, j'ai voulu avant d'arriver à une analyse qui met en fermentation toutes les puissances de mon cœur et de mon esprit, déclarer que le sentiment qui m'anime est surtout l'agrandissement, l'émancipation du génie, le besoin d'y participer de tous mes faibles moyens, et non le puéril désir de faire prévaloir mes opinions et d'offenser celle des autres.

L'auditoire, resté très classique dans ses goûts, apprécia peu le nouvel ouvrage, et, moins encore les outrances verbales dont Guttinguer crut bon d'agrémenter le compte rendu. Celui-ci se

Paris. 17 Août 1849

Monsieur le Secrétaire,

J'ai eu l'honneur de vous adresser
avalement le recueil de l'Académie.
Je vous prie d'excuser bien agréés pour
vous-même en faire agréés en deux fois
à l'honorable compagnie le Double
expression de un sentiment. Je suis heureux
de jamais me faire trahir par
devenir quelque place dans le monde
ensemble qui est public.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le
Secrétaire, avec une considération
très distinguée, votre très humble serviteur
et indigne secrétaire

J. H. H. H.

J'ai chargé de donner - mon adresse actuelle
en rue Notre Dame de Champs, n° 14, Paris.

LETTRE DE VICTOR HUGO
AU SECRÉTAIRE DE L'ACADÉMIE DE ROUEN
le remerciant de l'envoi du PRÉCIS de 1826

plaint à l'auteur du peu de succès obtenu devant l'assemblée, et blessé par son échec, en fait porter la responsabilité à l'esprit décidément trop rétrograde de l'Académie :

J'ai eu bien peu d'agrément, écrit-il le 7 juillet 1828, de mon rapport sur Cromwell, je ne crois pas qu'il y eut de ma faute, mais de toutes les tortues, de toutes les écrevisses, la plus lente, la plus rétrograde est peut-être la compagnie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir ! Ce n'est pas du public dont Champfort devait demander : Combien faut-il de bêtes pour en faire un, mais d'une Académie ?

Au moins j'ai eu le plaisir de heurter franchement et brutalement leurs préjugés et leur classiquerie. Il faut aussi être juste : la scène d'Overton avec Lambert a entraîné l'assemblée, un vieux juge en sortant disait : C'est du Corneille ! car nous croyons toujours devoir comparer notre plaisir et nos émotions.

★★

En décembre 1828, désirant sans doute moins s'établir à Paris que fuir sa ville natale où, depuis sa dernière aventure, le séjour lui devient intolérable, Guttinguer adresse à l'Académie sa démission de membre résidant. Depuis son année de présidence, il n'assistait plus aux séances de façon aussi régulière. Ainsi se terminaient seize années de présence active où Guttinguer avait apporté à l'Académie le meilleur de lui-même ; il reste d'ailleurs l'une des figures marquantes de cette époque. Mais, volontiers, il reconnaissait aussi tout ce qu'il devait à la bienveillance de ses confrères. Le rythme hebdomadaire des séances et les nombreuses lectures d'œuvres personnelles qui s'y faisaient créaient une salubre émulation et encourageait le jeune poète à composer. Mais surtout, il savait le bénéfice qu'il pouvait retirer de la présence de confrères compétents et, volontiers, insistait sur l'utilité de cette fonction critique de l'Académie. Recevant en tant que Président un nouveau membre résidant, Guttinguer soulignera tout le bienfait qu'il est possible de retirer des conseils de tels pairs : « Je peux mieux qu'un autre vous en parler en connaissance de cause. Jamais je n'ai fait une lecture dans cette enceinte sans que l'œuvre que j'apportais en soit devenue moins imparfaite. C'est un témoignage qu'il m'est doux de vous rendre ».

Loin de Rouen, et passé, du fait de cet éloignement, dans la classe des correspondants, Guttinguer n'oublie pas l'Académie. Il profite de toutes les occasions qui lui sont offertes pour reprendre contact avec le Secrétaire de la Classe des Lettres, et ces relations souvent empreintes d'une grande cordialité, dépassent le cadre des rapports ordinaires des membres correspondants avec la Compa-

gnie et témoignent de l'intérêt toujours vivace qu'il porte à ses activités. Lors de la parution de ses ouvrages poétiques, comme il le faisait au temps de sa présence, il en adresse un exemplaire en hommage à ses pairs ; et, lorsqu'à la veille de sa mort, en 1864, on collecte des photographies pour constituer le précieux album que conserve aujourd'hui le Salon de l'Académie, Guttinguer s'empresse de répondre favorablement au vœu d'une assemblée qu'il a pourtant quittée depuis plus de trente-cinq ans.

Victor Hugo ne tenait à l'Académie de Rouen que par l'intermédiaire de son ami. Quand celui-ci quitte Rouen, les relations des deux hommes se poursuivent mais l'Académie n'y tient plus de place. D'ailleurs le but recherché par le Président de 1824 est atteint : le jeune chef de l'école nouvelle a été agrégé à la Compagnie ; mais, en 1827, la « bataille romantique » sinon achevée du moins bien dépassionnée, l'événement ne produisit pas l'effet escompté. En attendant d'accéder à l'Académie française, avec les difficultés que l'on sait, en janvier 1841, Victor Hugo se voit admis dans différentes académies provinciales : avant d'être élu à Lyon, Besançon, sa ville natale le nomme membre correspondant de son Académie le 24 août 1827. Celle de Rouen peut s'honorer d'avoir, la première, effectué ce geste ; elle ne semble pas pour autant en avoir tenu une place exceptionnelle dans la longue vie de celui, qu'à l'instigation de Guttinguer, elle voulut accueillir au lendemain de ses premiers succès.

Son entrée à l'Académie de Rouen, et les brèves relations qu'il entretint avec elle, ne furent pour Victor Hugo qu'un court épisode dans la destinée exceptionnelle d'un écrivain dont l'activité devait embrasser presque tout son siècle. Dans le lent et majestueux déroulement de ses deux cents ans d'histoire, le passage d'Ulric Guttinguer illustre une page glorieuse de l'Académie et témoigne de sa vitalité au début du XIX^e siècle. Guttinguer, pour sa part, bénéficia, lors des années décisives de son apprentissage poétique, de l'aide et des conseils de ses confrères. Aussi, jusqu'à la fin de sa longue existence, et avec la prodigieuse jeunesse de cœur dont attestent tous ceux qui le connurent alors, conserva-t-il, pour l'Académie de Rouen, le seul lien qui le rattachait encore à sa ville natale, l'estime et l'admiration du jeune poète de vingt-cinq ans qui frappait à sa porte en 1812.

NOTES

- (1) Discours de réception à l'Académie de Rouen, 2 avril 1813 : cf. Annexe I.
- (2) Rose-Virginie que le poète appelle souvent Maria, dans sa correspondance avec Sainte-Beuve notamment. Née le 11 novembre 1812, elle épousera en avril 1836 Adolphe Herval de Vasouy. Décédée en 1893, elle est inhumée dans la concession de la famille Guttinguer au cimetière d'Amfreville-la-Mivoie.
- (3) Un trait de dévouement héroïque signala Hubert Goffin, maître mineur belge, à l'attention de ses contemporains. Le 28 février 1812, un coup de grisou obstrua la tranchée où il dirigeait l'exploitation de la houille dans une mine des environs de Liège (alors département français). Alors qu'il avait la possibilité de se sauver, Goffin, son fils Matthieu et deux autres mineurs restèrent au fond de la mine pour tenter de porter secours à leurs camarades emmurés. Pendant cinq jours, à l'aide d'un trou de sonde qui lui permettait de communiquer avec eux, Goffin soutint le courage de ces hommes, prisonniers à 180 mètres sous terre, sans provisions et qui se considéraient comme perdus. Les archives de l'Académie française conservent sous la cote 2 D 7, avec un manuscrit de son *Goffin*, une lettre de Guttinguer priant le Secrétaire perpétuel d'admettre son poème au concours malgré un envoi tardif. Cependant, en raison de ce retard, l'œuvre de Guttinguer fut écartée.
- (4) Stanislas de Girardin (1762-1827), comte d'Empire depuis janvier 1810, avait été nommé Préfet de la Seine-Inférieure le 20 mars 1812, et, maintenu par Louis XVIII, le restera jusqu'aux Cent Jours. Il représentera, plusieurs fois, le département à la Chambre des Députés sous la Restauration. Élu à l'Académie de Rouen le 17 avril 1812, il en devient directeur deux années consécutives, de 1812 à 1814.
- (5) Les archives de l'Académie de Rouen, déposées à la Bibliothèque municipale de cette ville, constituent un fonds important et d'une grande richesse mais qui nécessiterait un classement dont l'absence actuelle ne permet évidemment pas de renvoyer à des cotes précises pour les documents cités ici et qui en proviennent. Que M. R.-G. Nobécourt, Secrétaire perpétuel de l'Académie, qui m'a autorisé l'accès à ces archives, M. Simonnet, Conservateur, et tous ses collaborateurs de la Bibliothèque municipale dont l'incessante bonne grâce a facilité mes travaux de recherche, trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.
- (6) Reçu à l'Académie en même temps que Guttinguer, Auguste Le Prévost (1787-1859) fut Sous-Préfet de Rouen pendant l'Empire. Archéologue réputé, il portait également un grand intérêt à la littérature. Outre une étude sur les anciennes romances, faite dans le cadre de l'Académie de Rouen, il se signala par une édition annotée du *Roman de la Rose* en 1829. Sa compétence archéologique lui vaudra d'être nommé, en juin 1838, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

- Guttinguer et lui furent intimes de longues années, mais une brouille, survenue après 1830, les sépara et en fit d'irréductibles ennemis. Sainte-Beuve qui s'employa un moment à les réconcilier put noter avec amertume dans le *Cahier vert* : « Ne jamais écouter l'un sur l'autre les *ennemis intimes*, anciens amis brouillés à mort : ne jamais écouter (...) Auguste Le Prévost sur Guttinguer ». (Pensée 1118, *Cahiers*, éd. Raphaël Molho, Paris 1973, T. I, p. 271).
- (7) Virginie GUEUDRY, fille d'un ancien procureur à la Cour des Comptes de Normandie et membre de l'Assemblée provinciale de la Généralité de Rouen en 1787, née dans cette ville le 7 novembre 1792. Son appartenance à la riche bourgeoisie occasionna, de la part de son tuteur, nombre de difficultés pour son mariage avec Ulric Guttinguer, d'une famille plus modeste. Ce mariage fut célébré le 11 février 1811. Virginie mourut à Rouen le 13 mars 1819.
 - (8) Alphonse BERGASSE (1792-1853), avocat général près la Cour Royale, élu à l'Académie de Rouen le 31 janvier 1823, vice-président en août 1848, président pour l'exercice 1849-1850.
 - (9) André-Nic.-Franç. ADAM (1768-1840), élu le 31 janvier 1817, président en 1823-1824 et 1833-1834.
 - (10) *Du Classique et du Romantique*, recueil de discours pour et contre, lus à l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1824. Rouen, Nicéas Périaux jeune, 1826, p. 39. Les citations des différentes interventions sont extraites des textes manuscrits des auteurs, conservés dans le carton « Classe de Lettres 1824 » des archives de l'Académie de Rouen.
 - (11) Joseph-François GOSSIER (1765-1840), prêtre du diocèse de Rouen et chanoine de la Cathédrale, élu à l'Académie de cette ville le 16 janvier 1824. Sa brillante participation à cette « Querelle du Romantisme » lui valut d'être nommé vice-président dès août 1824, pendant l'année de présidence de Guttinguer auquel il succède à la tête de l'assemblée pour l'exercice suivant : 1825-1826.
 - (12) Alexandre-Louis MARQUIS (1777-1828), professeur de botanique au Jardin des Plantes, élu à l'Académie de Rouen le 5 février 1813, vice-président en août 1819, président en août 1821, secrétaire de la Classe des Sciences de novembre 1822 à novembre 1827.
 - (13) Théodore LICQUET (1787-1832), secrétaire adjoint à la mairie de Rouen, élu à l'Académie le 5 février 1813, vice-président en novembre 1826, président en août 1827, secrétaire de la Classe des Lettres du 11 mai 1832 à sa mort le 1^{er} novembre de la même année.
 - (14) *Précis analytique des travaux de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pendant l'année 1825*. Rouen, P. Périaux père, 1825, p. 304.
 - (15) *Ibid.*, p. 308.
 - (16) *Ibid.*, p. 6.
 - (17) L'épigraphe de cette pièce : « Beatus qui non prosper », et toute la tonalité du poème s'accordent parfaitement à l'insatisfaction permanente de Guttinguer, à sa mélancolie au milieu des richesses et des plaisirs, et supposent déjà une grande familiarité entre l'auteur et le dédicataire.
 - (18) Les autographes de toutes les lettres de Guttinguer à Victor Hugo citées ici appartiennent aux collections de la Maison de Victor Hugo, Place des Vosges à Paris, et je dois à la bienveillance de Madame Ecalle la connaissance de cette correspondance, ce qui concerne l'Académie

de Rouen en particulier. Je tiens à lui exprimer ma vive reconnaissance pour son aide précieuse.

- (19) Pour Victor Hugo ce recueil constitue le troisième volet de son œuvre poétique en 1826 ; et la lettre qu'il adresse, le 5 novembre, au rédacteur du *Globe* nous renseigne sur son état d'esprit et peut nous éclairer sur son attitude à l'égard de l'Académie de Rouen. Suite à des remarques sur les *Odes et Ballades*, l'auteur écrit : « ... J'aurais reçu avec reconnaissance, comme je les recevrais encore, les remarques de Monsieur le rédacteur du *Globe*, surtout s'il avait jugé à propos de les faire porter sur l'ensemble des trois volumes de poésie que j'ai déjà fait paraître, en considérant ces trois volumes comme trois époques dans ma vie et dans ce qu'il veut bien appeler *mon talent* ». (Victor Hugo, Œuvres complètes, édition chronologique sous la direction de Jean Massin, Paris, 1967 et sq., T. II 2, p. 1257).
- (20) Lettre du 9 décembre 1829.
- (21) Les trois volumes envoyés par Victor Hugo comme pièce d'admission à l'Académie de Rouen ont disparu des archives. Il semble qu'il s'agisse des trois in-18 de l'édition Ladvocat : *Odes*, septembre 1825, *Nouvelles Odes*, septembre 1824, *Odes et Ballades*, novembre 1826, ces deux derniers volumes étant des éditions originales.
- (22) Pierre-Denis DUROUZEAU (1766-1837), avocat général à la Cour Royale de Rouen, élu à l'Académie de cette ville le 31 janvier 1817, vice-président en 1820-1821, président de novembre 1821 à novembre 1822.
- (23) Rapport de M. Guttinguer, au nom d'une commission, sur les œuvres de M. V. Hugo : cf. Annexe II.
- (24) Ce diplôme, conservé à la Maison de Victor Hugo à Paris, est actuellement au Musée Victor-Hugo de Villequier. Cf. reproduction hors-texte ci-après.
- (25) Nicolas BIGNON (1759-1848), professeur de rhétorique au lycée de Rouen, élu le 29 août 1804, vice-président d'août à novembre 1832, où, par suite de la mort de Théodore Licquet, il assume à nouveau les fonctions de secrétaire de la Classe des Lettres jusqu'en juin 1834, date à laquelle il démissionne. Il avait précédemment, et durant près de vingt ans, d'août 1812 à mai 1832, assuré avec beaucoup de soin cette même charge. Il assura la présidence durant l'exercice 1855-1856.
- (26) Lettre du 22 janvier 1827.
- (27) Lettre inédite : archives de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. C'est au début du printemps 1827 que Victor Hugo quitte la rue de Vaugirard pour la rue Notre-Dame-des-Champs où, dans un logement plus vaste, il pourra aisément réunir ses amis et poursuivre la série des lectures de ses œuvres, telle celle de *Cromwell* qui eut lieu en mars 1827.
- (28) Guttinguer désigne sous ce nom une élégante résidence de campagne qu'il possédait dans les environs de Rouen, à Amfreville-la-Mivoie. C'est son beau-père Jacques-André Gueudry qui, à la fin du XVIII^e siècle, avait fait élever sur les rives de la Seine une grande maison en pierre, à allure de château, dont le toit disparaît derrière une galerie à balustres. En 1850, Madame Moutier, la seconde fille du poète, vendit cette demeure, où furent reçus Sainte-Beuve et Alfred de Musset, à Edouard Rondeaux, le grand-père maternel d'André Gide. (R.-G. NOBÉCOURT : *Les nourritures normandes d'André Gide*, aux Editions Médicis, Paris, 1949).

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations algébriques et différentielles.

On a vu également que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

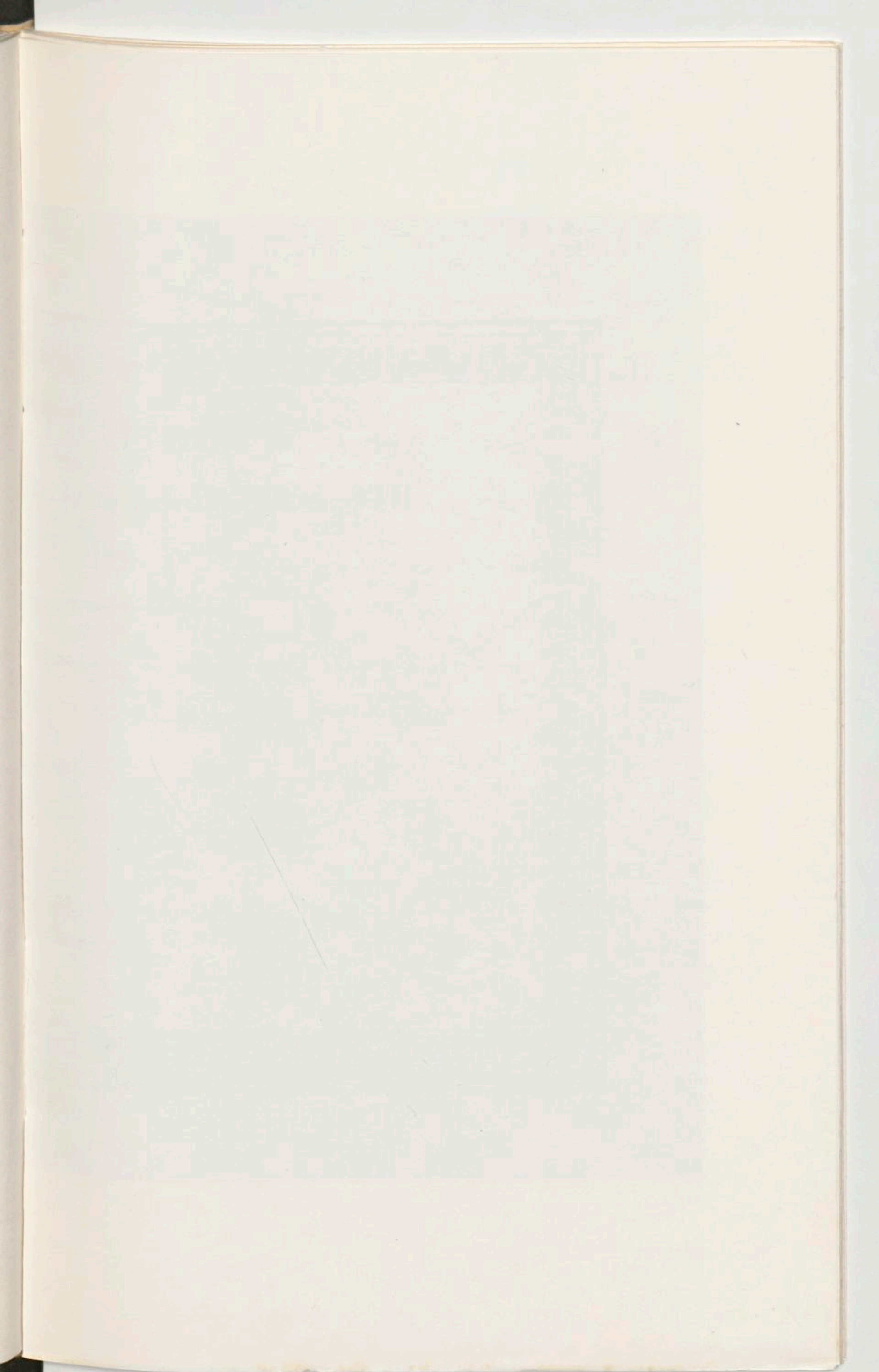
On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.

On a vu que la méthode de Newton est applicable à la solution des équations différentielles linéaires et non linéaires.



ACADÉMIE ROYALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN.

L'Académie, dans sa Séance du 12 janvier 1827, a admis, au nombre de ses
Membres Correspondants, Monsieur Victor Hugo

À Rouen, le 21 janvier 1827



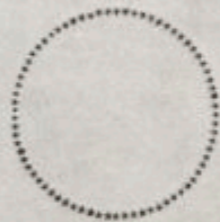
M. L. Maignan

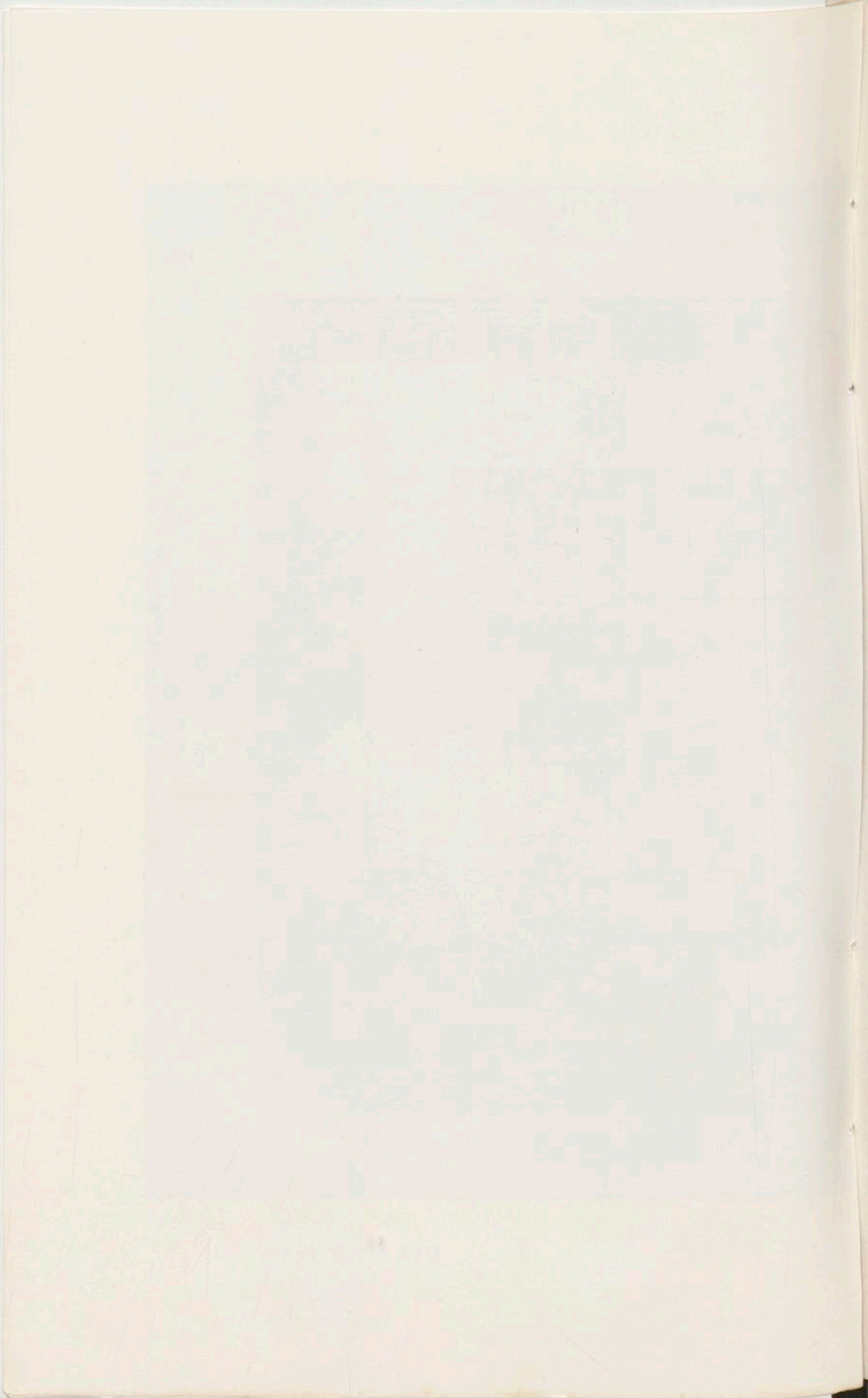
Secrétaire perp. pour les Sciences.

Président de l'Académie.

Liquet *W. Biçnon*

Secrétaire perp. pour les Belles-Lettres.





Documents annexes

I

DISCOURS DE RÉCEPTION D'ULRIC GUTTINGUER

(2 avril 1813)

Le plus doux emploi que l'homme du monde puisse faire de ses loisirs est de les consacrer à la culture des lettres.

Heureux celui qui peut les considérer comme des délassements utiles et qui fait servir ses plaisirs à l'agrément de son siècle ; heureux encore celui qui moins ambitieux s'éloigne du grand théâtre des rivalités et des haines et qui après avoir vainement essayé d'arriver au temple de la gloire cherche des succès moins éclatants, épure ses goûts, instruit sa famille, intéresse un petit cercle d'amis par l'étude, la lecture et de modestes productions. Pour lui la carrière littéraire n'est semée ni de chagrins ni de dégoûts ; il profite de la critique au lieu de s'en plaindre. Sa philosophie brave jusqu'aux traits de la satire ; elle a beau lui donner des ridicules il ne les prend pas et trouve ainsi le secret si difficile d'associer le bonheur et la tranquillité à la condition difficile d'auteur. C'est parmi vous surtout, Messieurs, que cette union doit exister avec tous ses charmes, c'est parmi vous que la littérature doit offrir ses fleurs et ses fruits, sans aucunes épines, sans aucun mélange d'amertume.

Assemblés par le même but, réunis par le même sentiment, environnés tous de la considération publique si justement acquise, faits pour vous estimer, pour vous instruire mutuellement, vous trouvez sans cesse dans vos assemblées des agréments qu'on rencontre parfois dans les Sociétés et des ressources qu'on a nulle part (*sic!*).

Cette masse de talents aimables, de connaissances solides offre chaque jour de nouveaux plaisirs et de plus grands avantages ; des discussions animées, mais sans fiel, des observations fruit de l'étude, du génie ou de l'expérience, des projets fondés sur une longue pratique autant que sur d'ingénieuses théories et exposés avec élégance et simplicité éclairent et

embellissent des séances où l'on s'occupe à la fois des plaisirs personnels et de l'intérêt général.

Telle est, Messieurs, l'idée que je me forme de l'Académie, tels sont les sentiments qui me rendent aussi heureux que fier d'appartenir à un corps aussi respectable, et s'il suffit de sentir son bonheur pour le mériter, personne plus que moi n'en serait digne. Mais destiné dès mon enfance à des occupations presque étrangères aux lettres, je ne leur ai jamais appartenu que par l'attachement extrême que je leur porte ! Puisse cet amour échauffé dans ce sanctuaire faire éclore quelque chose qui me rende digne à mes yeux et aux vôtres de la faveur que j'obtiens, puissais-je, nouveau Prométhée allumer au soleil mon faible flambeau !

Ce sera commencer déjà à répondre à vos vœux, Messieurs, ce sera partager vos opinions, vos sentiments et remplir un devoir bien doux et sacré que de vous parler en ce moment de tout ce que m'inspire le magistrat éclairé qui préside à votre réunion.

Combien ne doit-on pas savoir gré à l'homme public de son goût pour la littérature et les beaux-arts ! Que ne doit-on pas attendre du mélange heureux de la justesse, de la profondeur des idées, avec la délicatesse, l'amabilité de l'esprit.

Qu'il est beau de chercher à plaire lorsque les égards et les hommes qui nous environnent pourraient nous faire croire qu'on peut s'en dispenser, qu'on est heureux de pouvoir inspirer l'attachement et l'affection, quand on a commandé l'estime et le respect.

Un administrateur instruit et attentif ne s'arrête point au matériel de ses fonctions ; ses vœux sont aussi profondes que l'esprit, que le cœur humain. Ses plaisirs, ses délassements se rattachent à ses devoirs, il apporte partout cet esprit d'observation qui sait mettre à profit les moindres choses, il prouve continuellement le désir, le besoin qu'il y a d'être utile aux hommes, en général et en particulier, de protéger toutes ces branches qui lui sont confiées, d'encourager tout ce qui donne quelque espérance.

Tout sot est dédaigneux a dit un de nos plus aimables poètes, il aurait pu ajouter avec non moins de raison : le vrai mérite est toujours indulgent. En effet, le mortel que son génie, son instruction, ses longues méditations élèvent au-dessus du commun des hommes est sévère pour lui-même et modéré pour les autres, il sait quelles difficultés offrent la littérature et les sciences ; il est impossible qu'il ne soit pas d'ailleurs pénétré de l'heureuse influence qu'elles ont eue sur le perfectionnement de nos mœurs. Il sait que les lettres sont, pour ainsi dire, un des éléments du monde imbu de ces pensées que l'histoire des temps et des peuples consolide, rempli de cette vérité non moins incontestable que l'amour des arts, de la poésie, conserve aux sociétés actuelles les douceurs de la civilisation et nous sauve peut-être d'un retour à la barbarie ; ce mortel, dis-je, croit de son devoir d'encourager, d'accueillir tout être qui ressent le désir de sacrifier une partie de son temps à la culture des Lettres et qui

laisse entrevoir quelque disposition heureuse ; c'est ainsi que celui qui veut conserver, accroître un feu bienfaisant cherche, rassemble, protège ces moindres étincelles, c'est quelquefois de cette parcelle presque invisible qui se cache sous la cendre que peut sortir la flamme vive et brillante qui animera tout ce qui l'entoure.

Ce n'est pas, Messieurs, que je prétende qu'on doive environner de soins stériles et d'une vaine indulgence ces êtres qui sont en naissant condamnés à vivre au-dessous de la médiocrité et qui

« prennent pour génie une ardeur de rimer ».

La bienveillance, l'encouragement doivent avoir des limites et surtout dans les Académies qui sont créées autant pour conserver le goût que pour stimuler le génie.

Il faut ici, comme en tout, tenir un juste milieu, il faut au désir d'élever et de mettre au jour des talents unir cet esprit d'observation qui sait trouver au milieu d'un amas de fautes un trait hardi, une pensée sublime qui trahit le génie ; c'est ainsi qu'on aperçoit quelquefois dans un enfant encore au berceau, encore privé des plus puissants organes, un geste, un regard, un sourire qui présage tout ce qu'on en peut attendre, c'est ainsi qu'un beau jour avant de briller de tout son éclat s'annonce par quelques rayons qui se jettent dans un ciel encore obscurci. Mais il est de ces compositions froides qui, même en affectant l'érudition et le savoir, décèlent au premier abord la stérilité et l'absence de cette influence secrète que le ciel seul nous accorde.

Des mots, des vers, des rimes ajustées avec soin, tout cela s'appelle un poème quelquefois, et il en est dont on admire en bâillant l'exactitude et l'ennuyeuse perfection. Ces ouvrages peuvent être comparés à ces créatures insipides qu'on rencontre dans la société et qui, toujours les mêmes, n'ont ni vices, ni vertus.

Au premier aperçu, l'homme de génie, perfectionné par une instruction solide, condamne au néant ces productions monotones et il rend en cela service à l'auteur et au siècle, mais le nôtre, sous le rapport de la haute poésie est devenu si peu fécond qu'on ne saurait prendre trop de soins avant de décourager ou d'écarter de la lice ceux qui s'y présentent.

Ce n'est pas que quelques productions modernes n'honorent encore notre littérature, mais hélas ! nous glanons dans un champ où nos aïeux ont récolté.

Les arts embrassant tous les objets et leur perfectionnement tenant en partie à la pratique, à l'habitude, à l'adresse conservent leurs splendeurs et font chaque jour des progrès ; les sciences appuient leurs succès et leur marche sur l'expérience et la réflexion en médecine, en chimie, en mathématiques, plus on voit, plus on observe et plus on avance. Le génie trouve de puissants secours, mais dans la poésie, il est seul et abandonné à lui-même, rien ne le remplace et quand il n'est point dans les cieux, il rampe

à terre. Ainsi ne devons-nous pas nous étonner qu'après tant de siècles de gloire, qu'après nous avoir enrichis d'une foule de trésors, la poésie ne nous offre plus d'aussi grandes ressources ni d'aussi grandes beautés, elle est semblable à l'aigle qui s'élançe, fend les airs, traverse les nuages, approche des cieux, plane quelque temps, puis, fatigué de sa course, redescend insensiblement, s'arrête encore et finit par s'abattre jusqu'à ce qu'ayant acquis de nouvelles forces, il tente un nouvel essor.

La nature épuisée d'avoir produit un Corneille et tous les grands hommes du siècle de Louis XIV paraît s'arrêter ! Ces génies sublimes ont eux-mêmes reproduit, et souvent j'ose le dire, perfectionné les œuvres de l'Antiquité, mais depuis eux quels progrès a fait la poésie ? Ne semble-t-elle pas au bout de sa carrière ? Elle revient maintenant sur ses pas par des sentiers où elle trouve encore quelques fleurs, mais qui la ramènent toujours à la route qu'elle a parcourue.

A quelle cause attribuerons-nous ce changement, cette décadence si funeste à notre littérature ? Manquons-nous de grands génies ou la matière épuisée n'offre-t-elle plus de grands sujets ? La première question entraîne à trop de doutes et de suppositions pour oser l'examiner ; la seconde n'est pas moins susceptible d'être discutée, aussi sans me permettre de la résoudre, je hasarderai seulement quelques idées.

Manquons-nous de grands sujets ?

Mais quel siècle fut jamais plus fécond en héros ! en grandes révolutions, en événements admirables ? J'en conviens, mais tout cela suffit-il pour fournir au poète des sujets faciles et féconds ? Tant de merveilles ont d'étonnants effets en politique, mais une infinité de circonstances faibles en apparence, mais puissantes en résultat, les rendent nulles pour la poésie. Mille bouches vomissant partout la mort ne font pas, dans un poème, la même impression que ce terrible javelot agité par la main d'Ajax et que tous ces combats livrés sous les murs d'Illion, combats que nos guerriers modernes regarderaient comme des jeux d'enfants.

C'est pourtant à cette source qu'ont puisé nos poètes immortels, c'est pourtant de cette petite partie du monde que Boileau disait :

« Là tous les noms heureux semblent nés pour les vers ».

Fier d'une pareille autorité, je dirais aux jeunes poètes : c'est là, c'est dans Homère qu'il vous faut chercher des moyens d'immortalité ; les héros de nos jours l'obtiendront bien sans vous ; leurs noms célèbres peu faits pour la césure et pour la rime, orneront d'une manière sublime les vastes pages de l'histoire. Pour vous, relisez Homère, cette mine exploitée depuis tant de siècles vous offrira encore quelques veines d'un or pur et sans mélange ; si vous vous écartez de ce sol fécond vous ne trouverez que des terres arides où vos découvertes ne répondront point aux peines que vous prendrez à les défricher.

Ah ! relisez Homère, il renferme peut-être encore quelques trésors, son nom seul, son imitation peuvent enfanter des miracles.

Les effets de ce génie sur les progrès de l'esprit humain, sur la civilisation des nations sont incalculables, un seul mot peut en faire concevoir l'étendue.

Ce fut dans Homère, dit un de nos écrivains les plus estimables, que Lycurgue trouva des leçons de sagesse tandis que le commun des hommes n'y voyait que des fictions agréables, et le génie du poète parla au génie du législateur. Depuis ces temps quel enchaînement admirable nous a conduits à l'ordre étonnant de nos sociétés actuelles ! Que de richesses ne possédons-nous pas en politique, en morale, dans les arts, dans la poésie ! A qui devons-nous tant de biens ? A Homère !

Les divins ouvrages de ce dieu de la poésie, leur influence sur nos mœurs, sur nos plaisirs, les traces qu'on en retrouve dans les auteurs, dans les poètes qui l'ont suivi, rappellent à ma pensée ces sources intarissables, ces immenses réservoirs que l'on rencontre sur les montagnes élevées et d'où s'échappent incessamment des fleuves et des milliers de ruisseaux ; les uns fécondent la terre, font fleurir le commerce, offrent des ressources à l'agriculture, établissent des communications utiles et agréables entre les hommes ; les autres vont répandre la fraîcheur dans ces bois, la fertilité dans les prairies, embellissent les plus beaux sites et font de tous les lieux qu'ils arrosent des endroits enchantés.

Après avoir fait l'éloge d'Homère, je m'arrête, Messieurs, et content d'avoir suivi l'impulsion de mon cœur, certain d'être entré dans les sentiments de l'Académie en rappelant l'art à son premier modèle, je ne demande plus que l'indulgence pour ce premier pas dans la carrière académique ; il se ressent sans doute de ma jeunesse, il annonce plutôt le besoin d'épancher toutes ses idées que le plan et la vigueur des conceptions, mais je vous en ai déjà témoigné l'espérance, peut-être les sages conseils, la saine critique, les excellents exemples que je vais trouver ici perfectionneront-ils mes faibles dispositions.

J'aurai voulu avoir assez d'éloquence pour peindre dignement et sans offenser leur modestie chaque membre de cette assemblée. Avec quel plaisir j'aurais désigné à la reconnaissance publique ces chimistes savants aussi recommandables par leur vie privée, par leurs vertus domestiques, que par leur continuel dévouement à l'intérêt de tous, appliquant, reportant sans cesse leurs utiles découvertes à l'instruction, aux besoins de la gloire de leur pays, marchant de succès en succès et se trouvant suffisamment payés de leurs peines et de leurs sacrifices par l'estime et la gratitude de leurs concitoyens.

J'aurais goûté la plus douce satisfaction en détaillant les qualités, les talents de ces hommes laborieux livrés à l'étude et à la pratique d'un art objet de tant de discussions, accusé de tant d'erreurs mais toujours consolé par les services nombreux qu'il rend à ses détracteurs ; je veux parler de la médecine, j'aurais trouvé dans cette classe ce mortel unissant les plus sublimes sentiments de l'homme aux devoirs sacrés de son état, exerçant

sa profession avec une activité, un désintéressement infatigables ; accablé de travaux, il fuit encore le sommeil et sa nuit se passe à recueillir et à raisonner les observations du jour ; sans cesse sur les traces de la nature, il l'épie pour lui porter des secours, une joie pure brille dans ses yeux lorsqu'un signe, une impression subite lui fait espérer quelque découverte utile à l'humanité ; tous les êtres confiés à ses soins il les voit comme des frères, comme des amis, il est plus exact, plus empressé, s'il est possible, auprès du grabat de la misère qu'auprès du lit doré de l'opulence.

Que n'aurais-je pas dit de ces littérateurs distingués livrés à la tâche noble et difficile d'instruire, d'élever l'espoir de la France et s'occupant avec des soins paternels de semer dans ces jeunes cœurs le germe de tous les talents et de toutes les vertus.

Honneur, grâces soient rendues aux amis des sciences, aux amants des arts et des lettres, que leur réunion soit signalée chaque jour par de nouveaux bienfaits ! Que leurs idées libérales, que leur accord se répandent de leur sein dans nos sociétés, qu'ils en fassent le charme et qu'ils veillent à leur conservation. Ne redoutons plus que les nations bouleversées par le temps retombent dans leur état primitif de barbarie et d'abrutissement ! Les Académies, en entretenant l'amour des arts, la culture des sciences et le goût des lettres, arrêteront cette funeste décadence que nous ont fait appréhender quelques écrivains sévères et craintifs, ou si une puissance surnaturelle et incompréhensible dans ses vues permettait cette chute effrayante, les Académies, comme autant d'Arches Saintes, surnageraient sur ce nouveau déluge et de leur sein s'échapperaient bientôt de nouveaux principes de vie et de régénération.

GUTTINGUER Fils.

II

RAPPORT D'ULRIC GUTTINGUER
PROPOSANT L'ÉLECTION
DE VICTOR HUGO

(22 décembre 1826)

Quelle heureuse et consolante mission est aujourd'hui la mienne, Messieurs ! Chargé par vos commissaires de vous faire connaître les poésies dont M. V. Hugo a fait hommage à l'Académie, de vous révéler tous les titres qu'un si illustre candidat vous apporte, je me sens fier de mon devoir et je m'en acquitte avec un enthousiasme que j'espère vous faire partager. Pour y parvenir il me suffira de vous citer quelques-unes des pièces contenues dans les volumes que l'honorable amitié de l'auteur m'a chargé de vous offrir (1).

Mais ce soin n'est-il pas superflu ? Qui ne connaît les premiers succès du jeune lauréat de Clémence Isaure, ses premières hymnes, tendres, religieuses, et ces derniers chants enrichis de tout ce que la politique contemporaine a d'imposant, de terrible et d'admirable !

Serait-ce donc une inutile formalité que nous viendrions remplir aujourd'hui ?

Elle satisfera du moins au devoir et à mon cœur tout rempli des émotions que me fait éprouver chaque jour la méditation d'une poésie dont mes regards et mes études ne peuvent se détacher que pour la redire à mes amis et à tous les lieux où je me trouve ; que pour en faire retentir le monde et la solitude.

Avant de choisir les morceaux qui doivent vous donner une idée de l'énergie, de la grâce, de la flexibilité de ce beau talent, j'éprouve le besoin de vous faire en quelques mots connaître le poète qui dans toute la force du mot est l'homme de son livre.

La poésie de M. V. Hugo révèle son âme toute entière. Cette âme est tendre, religieuse, chevaleresque, passionnée. Un vif amour de la Royauté fut le premier sentiment qu'elle eut besoin d'exhaler. Rien dans son expression n'y sent le calcul ou l'intérêt. C'est une conviction profonde

(1) Ces trois volumes des *Odes et Ballades* dédiés par Victor Hugo à l'Académie de Rouen.

et respectable, elle ressemble à celle non moins vraie, non moins admirable, qui respire dans les chants nationaux de notre Casimir Delavigne. En les lisant tour à tour, on a connu les plus nobles sentiments du cœur de l'homme, et peut-être leurs plus belles inspirations.

L'un devra sa gloire au génie de la religion. L'autre à celui de la patrie. Puissances impérissables qu'on ne devrait jamais séparer.

Lorsqu'il enfanta les Odes du premier recueil, M. V. Hugo avait, à ce qu'il nous semble, le cœur profondément animé du passé et du présent. Là, éclate surtout le besoin de flétrir les crimes de la Révolution. Son indignation passe souvent dans notre âme, cependant les esprits sages et généreux désireraient qu'il eut moins rappelé la haine, la fureur des guerres civiles, souvenirs pénibles pour lesquels les Rois qui savent l'art de régner se pressent d'invoquer l'oubli.

Mais toutes les âmes nobles et élevées sont d'accord avec le poète pour pleurer d'augustes infortunes, et pour en vouer les auteurs à l'exécration de l'avenir.

C'est ce sentiment vivement partagé qui nous fera commencer nos citations par l'Ode à Louis XVII où le poète a versé les trésors de tendresse et d'indignation dont son cœur est rempli

... .. (p. 48)

On connaît tout le talent de M. Hugo quand on a lu ces vers. Le charme, le pathétique, la profondeur des pensées égalent la justesse de l'expression, toujours vivante et harmonieuse. Nous le retrouverons souvent aussi suave, aussi attendrissant, mais comment pourrait-il l'être davantage ?

Il est dans ce premier volume des odes d'un genre moins élevé dont un exemple suffira pour nous faire connaître la variété de tons de la Muse Romantique. J'ai cru devoir choisir *La fille d'Otaïti*. Le sujet est nouveau, il demandait des couleurs locales que le poète ne pouvait guère trouver que dans son génie. Cette fille d'un autre monde ne pouvait parler d'amour comme celles de notre hémisphère. Elle est plus tendre, plus naïve, plus dévouée. C'est l'amour dans sa candeur et sa grâce primitives. Il est chaste dans son expression, il est noble dans ses pensées, il est brûlant par tout ce qu'il fait deviner

... .. (p. 175)

Quelque soit notre étonnement pour une poésie si riche et si touchante, il doit encore augmenter si nous passons aux deux derniers volumes dont l'un n'est connu du monde littéraire que depuis peu de jours.

L'auteur s'est emparé de tous les grands événements du passé le plus lointain et du présent le plus rapproché. Il n'en est pas moins habile pour décrire que pour penser, moins puissant pour émouvoir que pour faire réfléchir.

Mais voici comment il sait nous faire apparaître le Cirque de l'ancienne Rome. J'ai choisi ce morceau pour vous montrer sous quelles couleurs neuves et vraies le poète romantique peut au besoin peindre la terre classique

... .. (p. 113)

A côté de ce vaste et sublime tableau nous aimons à placer l'homme, le philosophe religieux méditant sur la tristesse et les mécomptes de la vie et de la gloire.

Permettez-moi de citer quelques strophes de l'Ode intitulée *Le Poète*

... .. (p. 13)

Enfin, Messieurs, pour compléter autant que les bornes d'un rapport nous le permettent, cette analyse qui restera bien incomplète, accordez quelques instants à l'Ode intitulée *Les deux Isles*.

Elle ne fait pas moins d'honneur au talent qu'au caractère du poète. Bonaparte y est apprécié comme si quelques siècles avaient déjà passé sur sa tombe.

Il y apparaît grand, terrible, formidable, aussi beau que la guerre peut l'être, aussi majestueux, aussi déplorable qu'on peut se figurer le génie militaire que n'anime pas le désir de la paix, le bonheur de l'humanité.

C'est un monument historique aussi sévère, aussi grand qu'aucune main mortelle pouvait l'élever, aussi durable, on peut le croire, que l'homme auquel il est consacré.

Soit que M. Hugo accuse, soit qu'il élève, il reste dans la vérité, quoique fort et violent quelquefois jusqu'à l'hyperbole.

Je vais citer pour vous mettre à même d'apprécier mon opinion

... .. (p. 69)

Nous nous sommes privés, Messieurs, d'une grande partie des réflexions que font naître de pareils ouvrages afin de donner plus de temps aux citations qui auraient pu faire à elles seules le compte que nous avons à vous rendre. En vous procurant la lecture complète des trois volumes de M. V. Hugo vous augmenterez considérablement le plaisir que nos citations ont pu vous causer. Vous passerez tour à tour par les plus grandes et les plus douces émotions, et vous vous applaudirez d'avoir acquis un correspondant qui nous semble certain du présent et de l'avenir.

L'avis unanime de votre Commission, que vous avez tous pressenti d'avance, sans doute, est qu'un tel choix ne peut, sous tous rapports, qu'être fort heureux et fort honorable. Permettez-moi personnellement, Messieurs, de regarder comme mon plus beau titre à votre bienveillance le bonheur d'avoir amené sur la liste de vos membres, un nom à jamais cher à la poésie, et qui le deviendra sans doute à la Compagnie qui va s'associer

aux triomphes certainement réservés à un Poète qui, nous l'espérons, n'a pas compté la moitié des jours que la Providence accorde à la carrière de l'homme.

Quand ce nom proclamé retentira dans votre enceinte il nous semblera voir l'ombre du grand Corneille se lever et tressaillir. Ce superbe et mâle génie était aussi un de ceux qui devançaient leur siècle et lui frayaient un vaste chemin de gloire. Il savait faire apparaître le passé avec autant de force et de vérité, que M. V. Hugo sait faire penser le présent et l'avenir.

Sophonisbe

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Maurice MORISSET

DISCOURS

DE RÉCEPTION

Notre aptitude à communiquer avec les autres esprits n'est fondamentalement le même. Il est resté la formation qui nous fut envoyée. Elle et nous avons eu aux mêmes sources. Nous participons au même univers. Cela est évident. On songe peut-être à s'en écrier. Tant est puissante la force de l'habitude.

Deux hommes d'ailleurs qui appartenaient à votre Compagnie et qui furent mes amis, les maîtres de ma maison, l'Abbé Paul Goussier, le Fraternisant Jacques Nicollet, qui nous ont quittés pour leur et que nous pleurons, m'ont enrichi de cet échange. Il est resté de leur culture ce que je les sens agir en moi quand je pense. À partir d'une culture commune. Ils ne font l'effet de vivre en moi, de parler en moi, d'écrire pour moi.

Et que j'ai dit et ce que j'ai dit de ce vivant, dans leur rapport à ma personne, j'aurais le dire de Carmelle.

Et c'est pourquoi je vous parlerai de Carmelle et de Sophonisbe. Sophonisbe, ma jeune et noble amie rencontrée à la croisée des sentiers du lycée Séminaire quand d'autres professeurs et des nobles poètes nous faisaient traduire les échos de Polybe, de Tite Live et de Salluste, ces historiens de Rome et des empires de Rome.

Pierre Carmelle, avant nous, avait eu la même initiation.

Mais je n'oublie pas que ce discours est le cérémonial de mon entrée dans l'Assemblée que vous constituez. Je suis comblé d'en

DISCOURS
DE RÉCEPTION

Sophonisbe

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Maurice MORISSET

(16 février 1974)

NOTRE aptitude à communiquer avec les autres esprits tient fondamentalement à ceci : ils ont reçu la formation qui nous fut octroyée. Eux et nous avons bu aux mêmes sources. Nous participons au même univers. Cela est évident. On songe peu à s'en aviser. Tant est puissante la force de l'habitude.

Deux hommes éminents qui appartenirent à votre Compagnie et qui furent mes amis, les familiers de ma maison, l'Abbé Paul Grenet, le Professeur Jacques Nicolle, qui nous ont quittés pour Dieu et que nous pleurons, m'ont enrichi de cet échange, à ce point qu'aujourd'hui je les sens agir en moi quand je pense. A partir d'une culture commune, ils me font l'effet de vivre en moi, de parler en moi, d'écrire pour moi.

Ce que j'ai dit de ce prêtre, ce que j'ai dit de ce savant, dans leur rapport à ma personne, j'oserai le dire de Corneille.

Et c'est pourquoi je vous parlerai de Corneille et de Sophonisbe : Sophonisbe, une jeune et vieille amie rencontrée il y a cinquante ans sur les bancs du Petit Séminaire quand d'austères professeurs vêtus de robes noires nous faisaient traduire les récits de Polybe, de Tite Live et de Salluste, ces historiens de Rome et des ennemis de Rome.

Pierre Corneille, avant nous, avait eu la même initiation.

Mais je n'oublie pas que ce discours est le cérémonial de mon entrée dans l'assemblée que vous constituez. Je sais combien j'en

suis indigne. On est toujours indigne des honneurs qu'on reçoit. Et celui-ci est exceptionnel. Mais chacun compense cette indignité par l'avantage justement qui lui échoit. Je serai avec vous, Mesdames, Mademoiselle, Messieurs, parmi des gens qui ont reçu cette formation que j'évoquais il y a un instant. Je communierai avec vous comme je communie avec le grand Corneille. J'apprendrai de vous beaucoup de choses que j'avoue, à ma honte, ignorer. Et par là, à l'heure de ma mort, je serai peut-être, moins qu'aujourd'hui, indigne de la qualité de membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Ville de Rouen.

Mais je parle. Et en même temps que je parle, je m'étonne d'être ici à cette haute place. Pour la trentième fois j'assiste à la réception d'un membre nouveau de votre Académie. Et je suis stupéfait (tant est puissante la force de l'habitude) de n'être pas au fond de cette salle, à ma place habituelle, à prendre des notes hâtives en vue du compte rendu destiné au journal qui m'assure depuis vingt ans le vivre, le couvert, et bien davantage.

De cette place lointaine, vous avez voulu me faire monter jusqu'à vous : reprenant à votre compte la parabole des invités aux noces que nous rapporte saint Mathieu : « Quand vous serez invités aux noces, ne vous mettez pas à la première place. Mais lorsque vous serez invités allez vous mettre à la dernière place afin qu'à son arrivée celui qui vous a invités vous dise : mon ami montez plus haut ».

Pour avoir repris à votre compte — et à mon avantage — la parole du Seigneur, Mesdames, Mademoiselle, Messieurs, soyez du fond de mon cœur bien vivement remerciés.

De saint Mathieu, revenons à Corneille, à Tite Live, Salluste, Sophonisbe et Massinissa.

Du premier des Évangélistes aux écrivains de Rome et, par eux, aux Numides d'Afrique il n'y a pas loin.

Corneille, comme tel ou tel d'entre vous, comme moi-même à 15 ans, a traduit César, Virgile, Tite Live, Horace, Salluste, et pratiqué l'art des vers latins où il excella, comme y ont excellé Victor Hugo — qui appartient à notre Académie — Baudelaire, Verlaine et Rimbaud.

Pour lui, comme pour des milliers d'adolescents, ses contemporains, tout confluaient à Rome. Le latin régnait en classe ; le latin régnait dans la vie religieuse. Et il était prescrit de parler latin en récréation.

Et c'est à travers Rome que l'Afrique est venue à lui. L'Afrique, il l'a découverte en lisant Tite Live et Salluste.

Extraordinaire conjoncture. Le monde entier (le monde mé-

diterranéen) au temps lointain de Scipion conflué à Rome. On y écrit, on y parle grec autant que latin. Un esclave nommé Plaute fait représenter une comédie : *Poenulus* - Le Carthaginois. Au dernier acte Hannon, héros de la pièce, s'exprime en sa langue maternelle :

Mufonnim sucoratim
Gunebel balsameni écrasan

Nous avons lu ces répliques qui faisaient rire les Romains. Elles nous posaient des énigmes. A travers ces phrases il doit être possible, pensions-nous, de retrouver, de restituer la langue carthaginoise, que savaient lire les Numides eux-mêmes.

Corneille a lu Plaute dont le *Miles gloriosus* lui a fourni le personnage du Matamore de *L'illusion Comique*. Flaubert aussi l'a fréquenté, quand il rêvait de cette Carthage qu'il a restituée dans *Salammbô*, *Salammbô*, cousine germaine de Sophonisbe.

Et deux hommes proches de nous, Louis-Albert Delattre, de Déville-lès-Rouen, Charles Nicolle, après Corneille, après Flaubert, ont rencontré Carthage et l'Afrique du Nord. Ils y vécurent, l'un une destinée prestigieuse de missionnaire, de père blanc, d'archéologue et de découvreur, l'autre une destinée éminente de médecin et de savant, découvreur lui aussi en un autre domaine.

★ ★

Oui Carthage est proche de nous. Laissez-moi vous raconter comment elle divisa deux amis, l'un Rouennais, l'autre de Besançon, qui auraient dû, semble-t-il, mieux s'entendre.

Le Rouennais, c'est Corneille, un Corneille très jeune qui a déjà une certaine notoriété. L'autre c'est Jean Mairet, un écrivain, dont les débuts promettaient un auteur dramatique original et fécond, à l'aube d'un siècle littéraire qui compte parmi les plus grands.

Pierre Corneille, qui trouva dans Tite Live le récit dont il a tiré Horace, n'a pas débuté par des tragédies inspirées de l'histoire, ou inspirées de pièces antérieures. Ses comédies, de *Mélite* à *La Suivante*, il les tire de son propre fond, il les invente d'après son expérience sentimentale, d'après ses idées personnelles et ses observations.

Ces premières pièces valurent à Corneille de précieuses amitiés littéraires. Sa troisième, *La Veuve*, connaît un vif succès. On l'édite à Paris en 1634 et les amis du poète célèbrent à l'envi Corneille dans des pièces de vers destinées à paraître avec l'œuvre elle-même.

Ces amis, se sont : Scudéry, un havrais, et, avec lui, Rotrou, Duryer, Boisrobert, de Marbeuf, qui embouchent à l'envi la trompette du dithyrambe.

Et, non le moindre d'entre eux, Mairet, Jean Mairet, né en 1604, dont le poème vient en seconde place, aussitôt après celui de Scudéry. Ce poème, le voici :

A Monsieur Corneille
Poëte Comique sur sa Veufve.
Epigramme.

Rare Escrivain de nostre France
Qui le premier des beaux esprits
As faict revivre en tes escrits,
L'Esprit de Plaute, et de Terence,
Sans rien desrober des douceurs,
De Melite, ny de ses sœurs.
O ! Dieu que ta Clarice est belle
Et que de Veufves à Paris
Souhaiteroient d'estre comme elle,
Pour ne manquer pas de maris.

Mairet.

★
★ ★
★

De cette amitié confraternelle il ne restera pas grand chose deux ans et demi plus tard.

Dans l'espace de ces trente mois auront été jouées deux pièces : la Sophonisbe de Mairet, le Cid de Corneille.

Mais le grand écrivain en ce temps-là avant le Cid ce n'est pas le Normand Pierre Corneille, c'est le Franc-Comtois Jean Mairet.

Il est venu à Paris huit ans plus tôt, Il y a fait représenter la *Sylvie*, tragi-comédie pastorale où l'on trouve une fantaisie qui l'apparente à Racan, à Théophile de Viau. On y trouve, comme chez eux, une fantaisie abracadabrante tout à fait dans le goût de la Renaissance, la fantaisie des pièces de Shakespeare, auxquelles s'apparente également *Clitandre* de Corneille.

Et puis soudain Mairet écrit *Sophonisbe*. Avec Sophonisbe nous assistons à un changement radical dans l'économie du théâtre.

La faute en est à Tite Live ou plutôt aux faits eux-mêmes relatés par Tite Live.

Pierre Corneille tout autant que Mairet, avait traduit dans Tite Live le récit de la vie et de la mort de Sophonisbe.

Sophonisbe, c'est Carthage, Carthage en lutte contre Rome. Sophonisbe est fille d'Asdrubal, nièce d'Annibal. Sa famille la destina à devenir l'épouse du roi numide, Massinissa. Mais, à une heure cruciale pour Carthage, un autre roi numide, Syphax, accepte l'alliance des Romains. Pour le ramener dans le camp de Carthage, en violation de la promesse faite à Massinissa, on lui donne la main de Sophonisbe. Dépité, Massinissa se met au service de Rome. Revenant d'Espagne où il a rejoint Scipion, il débarque en Afrique, amorce une offensive qui l'amène sous les murs de Cirta en compagnie de Lélius, lieutenant de Scipion que ce dernier a dépêché avec quelques légions romaines pour contrôler Massinissa.

Cirta, c'est l'actuelle Constantine. Rome et son allié numide sont à moins de 300 kilomètres de Carthage.

Dans Cirta assiégée est demeurée Sophonisbe. Syphax et ses troupes arrivent du désert au secours de la ville. Ils y pénètrent. Mais la bataille que Syphax livre ensuite aux assiégeants tourne à son désavantage. Ses troupes, à la vue des enseignes romaines, tournent bride. Syphax tombe de cheval, est fait prisonnier, livré vivant à Lélius : *vivus ad Laelium pertrahitur*.

Retenez bien ces quatre mots : ils seront l'occasion de la querelle que fera Corneille à Mairet.

Massinissa entre dans Constantine. Il y trouve Sophonisbe. Et cet homme, cette femme qui se sont aimés, découvrent en se revoyant qu'ils s'aiment encore.

— Au nom de cet amour, s'écrie Sophonisbe, promets-moi que je ne tomberai jamais vivante entre les mains des Romains.

— Je le jure, dit Massinissa. Épouse-moi sur l'heure. Tu es la femme du roi vaincu. Tu vas devenir la femme du roi vainqueur.

On a rarement eu, même aujourd'hui, l'occasion de voir s'opérer aussi vite un changement aussi radical.

Comment était-ce possible ? La captivité, dans la mentalité du temps, fait perdre à un individu sa condition d'homme libre, elle lui fait perdre sa personnalité. Syphax prisonnier n'est plus rien. Sophonisbe, libre du lien conjugal, épouse donc Massinissa.

On célèbre le mariage. Mais Lélius arrive et repousse le subterfuge : jamais Rome n'admettra que Massinissa, son allié, soit l'époux de la nièce d'Annibal, ennemi irréductible.

Et pour tenir la promesse faite à Sophonisbe, il ne reste à Massinissa qu'une ressource : il envoie à celle qu'il a épousée deux heures plus tôt une coupe de poison. Elle meurt en maudissant ceux qui l'ont réduite à cette extrémité.

C'est un sujet en or. Si simple, si beau que ceux qui se sont mesurés avec lui ont été portés par l'action même qu'ils traitent à des accents pathétiques. C'est aussi un sujet qui n'est pas sans danger.

Traité par Mairet, il va contribuer, dans notre pays à donner à la tragédie sa forme, une forme contre laquelle regimbera Corneille, avant d'y soumettre son génie.

Cette forme, ce sont les trois unités.

Vous avez vu qu'étonnamment le sujet de Sophonisbe entre sans difficulté dans ce corset des trois unités.

Unité de temps : en l'espace de quelques heures Syphax livre combat, est fait prisonnier, sa femme Sophonisbe épouse d'urgence Massinissa, mais Lélius n'accepte pas le fait accompli et Sophonisbe meurt pour n'être pas captive des Romains.

Unité de lieu : tout se passe à Cirta, autrement dit Constantine.

Unité d'action ou plutôt de péril : une seule personne est concernée, comme on dit aujourd'hui : Sophonisbe.

Aussi, quand les Italiens bien avant nous, eurent l'idée d'imposer à la tragédie la règle des trois unités, c'est une Sophonisbe, celle de Giangiorgio Trissino, mort en 1550, qui illustra la théorie.

Et Mairet, qui dans ses précédentes œuvres se souciait fort peu des trois unités, gagné à la théorie, écrit pour imposer ces unités, la fameuse Sophonisbe. L'enjeu est de taille. Il opposera Mairet à Corneille. Il opposera ensuite Racine à Corneille.

Avouons du reste qu'il y a dans la Sophonisbe de Mairet des accents raciniens.

Il y a aussi, et cela nous fait sourire, mais relève bien de la mentalité du temps, un souci des bienséances qui a comme imposé à Mairet de modifier la donnée historique.

Dans sa pièce, Syphax n'est pas fait prisonnier. Il est tué au cours de la bataille. Ainsi sera évité aux spectateurs de voir Sophonisbe épouser Massinissa du vivant du premier mari.

Et le même Massinissa dont nous savons par Tite Live, par Salluste, et par l'historien grec Appien d'Alexandrie qu'il vécut et guerroya de longues années après la mort de Sophonisbe, se tue d'un coup de poignard dans la tragédie de Mairet : il serait contraire aux bienséances qu'il survécût à la mort de sa maîtresse.

Les bienséances. Elles vont régner sur le théâtre et pendant plus d'un siècle à partir de cette date. On va le voir avec *Le Cid* ou plutôt contre *Le Cid*.

Le Cid est joué moins de deux ans après *Sophonisbe*. Et du coup Mairet voit en Corneille le rival qui va usurper la première place que, lui, détient avec sa pièce africaine.

Il ne s'en remettra pas. Il ne fera plus représenter après 1636 aucune tragédie. Il compose quatre tragi-comédies et puis s'enferme dans le silence. Il se métamorphose en diplomate, tombe en disgrâce et se retire à Besançon où il meurt en 1686 à quatre-vingt deux ans. Ses descendants émigreront en Normandie. Le dernier du nom, Louis-Marie-Gaston Mairet, était il y a moins d'un siècle avocat général à la Cour de Rouen. Sa fille Cécile, née le 29 juillet 1881, se maria dans notre ville où sont demeurés ses descendants. Information toute récente pour moi qui annexe le poète franc-comtois en sa lignée à notre province.

Avant sa retraite, Mairet va, au nom des bienséances, attaquer avec virulence *Le Cid* de Corneille, son ami de naguère. L'autre lui répliqua vertement. Et c'est ce qui nous chagrine.

Corneille, après son succès foudroyant, se vit accuser de plagiat. Il riposte, et dans *L'Excuse à Ariste*, lance un défi à ses détracteurs :

Je sçay ce que je vaux, et croy ce qu'on m'en dit :
 Pour me faire admirer je ne fais point de ligue,
 J'ay peu de voix pour moy, mais je les ai sans brigue,
 Je satisfaits ensemble et peuple et courtisans
 Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans :
 Par leur seule beauté ma plume est estimée,
 Je ne dois qu'à moy seul toute ma renommée,
 Et pense toute fois n'avoir point de rival
 A qui je fasse tort en le traitant d'égal.

La réplique ne tarde pas. Le rival, Mairet, dans un poème fait parler, lui, Guilhem de Castro, l'auteur espagnol du *Cid Campeador* :

Ingrat, rends-moi mon Cid jusques au dernier mot
 Après, tu connaîtras, Corneille déplumée,
 Que l'esprit le plus vain est souvent le plus sot
 Et qu'enfin tu me dois toute ta renommée.

Corneille déplumée ! L'injure allait porter. Celui qu'elle voulait atteindre donna la mesure de son talent satirique dans un rondeau qui est un étonnant chef-d'œuvre :

Qu'il fasse mieux ce jeune jouvencel
 A qui le Cid donne tant de martel,
 Que d'entasser injure sur injure,
 Rimer de rage une lourde imposture

Et se cacher ainsi qu'un criminel.
 Chacun connaît son jaloux naturel,
 Le montre au doigt comme un fou solennel
 Et ne croit pas, en sa bonne écriture
 Qu'il fasse mieux.

Paris entier ayant vu son cartel,
 L'envoie au diable, et sa muse au bordel.
 Moi, j'ai pitié des peines qu'il endure,
 Et comme ami je le prie et conjure
 Qu'il fasse mieux.

Mon propos n'est pas de vous raconter la querelle du Cid. Mais, à cet échange de libelles ne pouvait survivre une amitié de jeunesse. Mairet, blessé, en fut découragé au terme du conflit où il s'était inconsidérément engagé.

Il survivra, non pas dans les quatre tragi-comédies qu'il écrit encore, mais dans les œuvres qu'engendrera sa *Sophonisbe*.

Et la première qui en soit tributaire, c'est *Horace*, de Corneille.

Oui. Si Corneille, en composant *Le Cid*, prend le contre-pied, de l'esthétique, dont la *Sophonisbe* de Mairet avait donné l'exemple, en revanche *Horace* dans son dessein même n'est pas sans parenté avec la pièce de l'ami d'hier devenu l'ennemi d'aujourd'hui. Avec *Horace*, pour la première fois, Corneille annexe Rome. Il choisit son sujet dans Tite Live. Il oppose à Rome une cité rivale, Albe. Dans *Sophonisbe* nous étions à Constantine, capitale de Syphax, Rome y était présente avec ses légions, avec Lélius. Dans *Horace* nous sommes dans Rome, Albe y est présente en la personne de Sabine, albaine et femme d'Horace, en la personne de Curiace lui-même.

Mais il y a plus, et c'est là que je veux en venir.

Au terme de la tragédie de Mairet, quand *Sophonisbe* morte repose sur le lit qui fut le lit de ses noces avec Massinissa, et que Massinissa va se poignarder, il s'écrie, avant de mourir :

Triste et superbe lit presque en même journée,
 Témoin de mon veuvage et de mon Hyménée ?
 Fallait-il que le Ciel à ma perte obstiné,
 M'ôtât si tôt le bien que tu m'avais donné ?
 Félicité ravie aussitôt que connue,
Sophonisbe, en un mot, qu'êtes-vous devenue ?
 Mais Dieux ! que ma demande a bien peu de raison
 Puisque ma propre main a fourni le poison,
 Cependant en mourant. ô Peuple ambitieux !

J'appelleray sur toi la colère des Cieux.
 Puisses-tu rencontrer, soit en paix, soit en guerre,
 Toute chose contraire, et sur mer, et sur terre.
 Que le Tage, et le Pô contre toi rebellés,
 Te reprennent les biens qui tu leur as volés ;
 Que Mars faisant de Rome une seconde Troye,
 Donne aux Carthaginois tes richesses en proie,
 Et que dans peu de temps le dernier des Romains
 En finisse la race avec ses propres mains.

Il est difficile de ne pas le reconnaître : Corneille s'est souvenu des imprécations de Massinissa pour mettre dans la bouche de Camille d'autres imprécations justement célèbres :

CAMILLE

Rome, l'unique objet de mon ressentiment !
 Rome, à qui vient ton bras d'immoler mon amant !
 Puissent tous ses voisins ensemble conjurés
 Saper ses fondements encor mal assurés !
 Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
 Que l'Orient contre elle à l'Occident s'allie ;
 Que cent peuples unis, des bouts de l'univers
 Passent pour la détruire et les monts et les mers !
 Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles,
 Et de ses propres mains déchire ses entrailles ;
 Que le courroux du ciel allumé par mes vœux
 Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux !

Mairet avait dit :

Et que dans peu de temps le dernier des Romains
 En finisse la race avec ses propres mains.

Et Corneille conclut par ces quatre derniers vers dans la bouche de Camille :

Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre,
 Voir ses maisons en cendre, et tes lauriers en poudre,
 Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
 Moi seule en être cause, et mourir de plaisir !

Mairet lorsqu'il lut ce texte, sans doute a-t-il frémi de joie. Il pouvait se dire : je ne mourrai pas tout entier. Corneille, en les transposant, a immortalisé mes imprécations contre Rome.

Et maintenant faisons dans le temps un saut en avant. Nous voici en 1663. Corneille vient de quitter Rouen pour habiter Paris. Il a fait représenter l'année précédente *Sertorius*, dont Plutarque lui a donné le sujet.

Sertorius, c'est Rome dressée contre elle-même et non plus, comme dans *Horace*, dans *Sophonisbe*, dressée contre ses ennemis. L'action de *Sertorius* se situe en Espagne (l'Espagne du Cid, de Don Sanche d'Aragon) à Nertobrige, aujourd'hui Catalayud, où Sertorius, qui lutte avec Marius contre Pompée, a établi son quartier général, Sertorius prétend incarner Rome : « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ».

Corneille aussi, à cette heure de sa carrière, peut se vanter d'incarner Rome. Rome n'est plus dans Rome, elle est sur le théâtre où l'on joue *Horace*, *Polyeucte*, *Cinna*, *La Mort de Pompée*, *Théodore*, *Nicomède*, *Sertorius*.

Et pourtant Corneille, tout Romain qu'il soit, n'a pas seulement rencontré Rome ; il a rencontré les adversaires irréductibles de celle qui prétend à la domination du monde. Il a rencontré Albe. Il a rencontré Camille, Romaine dressée contre sa patrie. Il a rencontré Polyeucte, témoin, martyr d'une cause qui n'est plus celle d'une cité terrestre, mais de la cité qui ne connaît pas de déclin, la cité de Dieu. Et Théodore, qui comme Polyeucte, prépare la Rome du Christ succédant à la ville où régnait au Capitole Jupiter fils de Saturne.

Rome opposée à ses antagonistes, qu'elle trouve parfois en elle-même : c'est un aspect essentiel du théâtre de Corneille. Nous touchons ici aux racines même de l'œuvre tragique. Concevoir, composer un drame, c'est mettre en scène des antagonistes. En cela Corneille excelle. Tout est en germe dans la troisième scène du premier acte du Cid où le Comte et Don Diègue se renvoient la balle à coups d'alexandrins cinglants :

LE COMTE

Ce que je méritais, vous l'avez emporté.

D. DIÈGUE

Qui l'a gagné sur vous l'avait mieux mérité.

LE COMTE

Qui peut mieux l'exercer en est bien le plus digne.

D. DIÈGUE

Et par là cet honneur n'était dû qu'à mon bras.

LE COMTE

Qui n'a pu l'obtenir ne le méritait pas.

Corneille ne serait pas Corneille s'il n'était à la fois le Comte

et Don Diègue, Horace et Camille, Cinna et Auguste, Rome et son contraire.

Et le contraire de Rome c'est Carthage.

En Bithynie, sur les bords de la Mer Noire, l'auteur du *Cid* et d'*Horace* oppose, dans *Nicomède*, au prince qui porte ce nom, élève d'Hannibal et champion de la liberté, la puissance romaine et ceux qui acceptent d'en être esclaves : Prusias, Arsinoé, Attale.

Nicomède, c'est le refus, sous le signe de Carthage, de la servitude romaine.

Sophonisbe, c'est encore le même sujet, situé cette fois sur la terre d'Afrique où Carthage si longtemps a tenu tête à Rome.

Il y a en effet dans l'œuvre de Corneille un étonnant retour des mêmes thèmes. En outre, Corneille veut dans cette pièce rendre une tardive justice à son ami d'autrefois devenu son adversaire, et tenter, en traitant le même sujet que lui, de faire prévaloir sa propre esthétique.

Traiter le même sujet. Et Corneille, dans l'avis au lecteur, précise :

Cette pièce m'a fait connaître qu'il n'y a rien de si pénible que de mettre sur le théâtre un sujet qu'un autre y a déjà fait réussir. Il n'y a rien de si glorieux quand on s'en acquitte dignement. Depuis trente ans que Monsieur Mairet a fait admirer sa *Sophonisbe* sur notre théâtre, elle y dure encore; et il ne faut point de marque plus convaincante de son mérite que cette durée, il faut avouer qu'elle a des endroits inimitables, et qu'il serait dangereux de retâter après lui.

Il définit sa méthode de poète tragique reprenant un sujet déjà traité : une scrupuleuse exactitude à m'écarter de la route qu'a suivie mon prédécesseur.

Un peu plus loin il précise ce que personnellement il a entendu faire :

Vous trouverez en cette tragédie les caractères tels que chez Tite Live; vous y verrez *Sophonisbe* avec le même attachement aux intérêts de son pays, et la même haine pour Rome qu'il lui attribue. Je lui prête un peu d'amour; mais elle règne sur lui, et ne daigne l'écouter qu'autant qu'il peut servir à ces passions dominantes à qui elle sacrifie toutes les tendresses de son cœur, *Massinissa*, *Syphax*, sa propre vie. *Lélius* est contraint d'avouer lui-même qu'elle méritait d'être née Romaine.

Et voilà qu'il tente aux yeux de ses contemporains de justifier sa pièce des reproches qu'on lui a faits.

Car, souvenons-nous-en, la Sophonisbe de Corneille, comme celle de Tite Live et à la différence de celle de Mairet, épouse Massinissa du vivant de son premier mari. Comment peut-on oser pareille incongruité ? se sont écriés les contemporains. Ils s'étaient scandalisés trente ans plus tôt de voir Chimène aimer encore, envisager d'épouser le meurtrier de son père.

Je ne sais, dit Corneille de Sophonisbe, si ceux qui l'ont blâmée, ont assez conçu la mortelle horreur qu'a dû exciter en cette grande âme la vue de ces fers que Syphax lui apporte à partager ; mais du moins ceux qui ont eu peine à souffrir qu'elle eût deux maris vivants, ne se sont pas souvenus que les lois de Rome voulaient que le mariage se rompît par la captivité. Celles de Carthage nous sont fort peu connues ; mais il y a lieu de présumer, par l'exemple même de Sophonisbe, qu'elles étaient encore plus faciles à ces ruptures.

Et puis, ajoute Corneille, Sophonisbe avait été donnée à Massinissa avant d'échoir à Syphax. Le premier ne fait que :

Se ressaisir de Sophonisbe sans l'autorité des Romains comme d'une femme qui était déjà à lui et qu'il avait épousée avant qu'elle ne fut à Syphax.

Les Carthaginois et les Numides, assurément, avaient une tout autre idée du mariage que les gens du XVII^e siècle : une idée que l'évolution des mœurs et du droit rapproche de nous aujourd'hui. Corneille tranche sur ses contemporains par ce coup d'œil d'aigle de l'historien qui saisit la réalité d'un moment du passé et l'accepte, la traduit telle qu'elle était : ainsi fit-il pour *Le Cid*, ainsi fait-il pour *Sophonisbe*. En dépit des objections de ceux qui défendent au théâtre les bienséances.

On s'est étonné, poursuit-il, que non seulement Syphax, mais Massinissa qui vivra encore de très longues années, survivent au drame. C'est dit-il qu'on s'est souvenu de la Sophonisbe de Mairet au lieu de penser à celle de Tite Live. En agissant autrement qu'il a fait dans la réalité que nous rapporte l'histoire, dit Corneille de ce héros : « C'eût été un amant parfait, mais ce n'eût pas été Massinissa ».

Des amants parfaits, on en trouve à chaque épisode de l'*Astrée* d'Honoré d'Urfé, des romans de Scuderi de la Calprénède. Moi, répète Corneille, je revendique contre eux les droits de l'Histoire, de la vérité.

Le succès de la Sophonisbe de Mairet, l'empreinte qu'elle a laissée sur les esprits impose à l'esprit des lecteurs ou des auditeurs une image des héros du passé bien différente de ce qu'ils furent en réalité. Et Corneille en a pâti.

En revanche pour celui-ci la tragédie doit représenter les mœurs et les caractères des hommes tels qu'ils furent dans le temps où ils ont vécu. Y a-t-il réussi ?

On pourrait suivre, en un long parallèle, acte par acte, les deux tragédies, celle de Mairet, celle de Corneille. On y verrait que la première, à certains égards, anticipe sur une œuvre qui est encore à venir quand la seconde naît : sur le théâtre de Racine. Et ce n'est pas un mince mérite. On y admirerait dans la Sophonisbe de Corneille une familiarité de ton et une verve qui anticipent sur Molière.

Mais le côté par où la tragédie de Corneille tranche sur ceux qui lui ont servi de modèle et sur ceux qui prendront modèle sur cette œuvre, je crois le découvrir dans trois scènes où Sophonisbe affronte Eryxe, un personnage de l'invention de Corneille, reine de Gétulie, prisonnière de Syphax en même temps que fiancée à son tour, par les jeux de la politique, à Massinissa.

Ah ! les deux femmes s'affrontent comme seules les femmes savent se mesurer, avec âpreté, avec ironie :

ERYXE

*Madame, une captive oserait-elle prendre
Quelque part au bonheur que l'on nous vient d'apprendre.*

SOPHONISBE

Le bonheur n'est pas grand quand il est incertain.

Et voici l'amorce de la seconde passe d'armes au second acte :

ERYXE

*Tout a changé de face,
Madame, et les destins vous ont mise en ma place.*

Et la troisième, au troisième acte :

ERYXE

*Une seconde fois tout a changé de face,
Madame, et c'est à moi de vous quitter la place,
Vous n'aviez pas dessein de me le dérober.*

Et la scène IV du dernier acte où c'est Sophonisbe cette fois qui engage le combat :

SOPHONISBE

*Une troisième fois mon sort change de place,
Madame, et c'est mon tour de vous quitter la place.*

En vérité, la représentation qui en a été donnée à Barentin en fut une preuve éclatante : Corneille, sexagénaire, dans Sopho-

nisbe, n'a rien perdu de la vigueur qu'il affirma dans ses grandes tragédies trente ans plus tôt.

Il est un autre aspect de la pièce qui peut nous étonner.

Certes, Sophonisbe fut écrite par Corneille sexagénaire. On y retrouve étonnamment le jeune homme de 25 ans, celui qui écrivit la Place Royale, trois ans après *La Veuve*.

La Place Royale, n'est autre que l'actuelle Place des Vosges, où aima rêver Henri IV, où habita Victor Hugo.

Mais que vient faire dans notre propos la Place Royale ?

Corneille exprime pour la première fois dans cette pièce un des traits les plus étranges de son originalité.

Appelons si vous voulez bien « Complexe de la Place Royale » cet étrange leitmotiv de la dramatique cornélienne. Il apparaît à propos de l'amour d'Alidor et d'Angélique.

Dans la Place Royale, Alidor aime Angélique. Cet amour est réciproque, et les parents sont d'accord. Voilà bien un beau sujet de comédie ; l'histoire à peine commencée parvient à son dénouement !

Oui. Mais ce serait ne pas compter sur l'esprit, compliqué à plaisir, tortueux de Corneille.

Parce qu'Alidor aime Angélique, il souffre de n'être pas rebuté. Écoutez-le dissenter de son amour avec son ami Cléandre qui, lui aussi, en secret, aime Angélique :

ALIDOR

*Ce n'est qu'en m'aimant trop qu'elle me fait mourir,
Un moment de froideur, et je pourrais guérir ;
Mais las ! elle est parfaite, et sa perfection
N'approche point encor de son affection ;
Je vois qu'elle devine et prévient mes désirs ;
Et si j'ai des rivaux, sa dédaigneuse vue
Les désespère autant que son ardeur me tue.*

CLÉANDRE

*Vit-on jamais amant de la sorte enflammé,
Qui se tint malheureux pour être trop aimé ?*

ALIDOR

*Comptes-tu mon esprit entre les ordinaires ?
Penses-tu qu'il s'arrête aux sentiments vulgaires ?
Je veux la liberté dans le milieu des fers.
Il ne faut point nourrir d'amour qui ne nous cède :
Je le hais, s'il me force ; et quand j'aime, je veux
Que de ma volonté dépendent tous mes vœux,
Et toujours en état de disposer de moi,*

Donner quand il me plaît et retirer ma foi.
 Pour vivre de la sorte Angélique est trop belle :
 J'ai honte de souffrir les maux dont je me plains,
 A tel prix que ce soit, il faut rompre mes chaînes,
 De crainte qu'un hymen, m'en ôtant le pouvoir.
 Fit d'un amour par force un amour par devoir.

CLÉANDRE

Crains-tu de posséder un objet qui te charme ?

ALIDOR

Ne parle point d'un nœud dont le seul nom m'alarme.
 J'idolâtre Angélique : elle est belle aujourd'hui,
 Mais sa beauté peut-elle autant durer que lui ?
 N'a-t-on point d'autres goûts en un âge qu'en l'autre ?
 Juge alors le tourment que c'est d'être attaché,
 Et de ne pouvoir rompre un si fâcheux marché.

Que va donc faire Alidor ? Quitter Angélique, bien sûr, la décevoir en feignant, pour la torturer, d'en aimer une autre. Mais cela n'est pas suffisant selon l'art d'aimer préconisé par Pierre Corneille. Cette femme qu'il quitte, Alidor veut la donner, la placer, choisir l'homme qui sera son mari, car ce n'est qu'à ce prix qu'il sera satisfait. Il lui faut, étrange aberration, disposer de celle qu'il ne veut pas posséder, qu'il écarte de son existence. Il la possèdera encore, quand même, et sans risques, par personne interposée. Elle subira le destin qu'il a voulu pour elle. Telle est la volonté de puissance qui règne dans l'univers cornélien que l'amoureux exige de soi de n'épouser pas, et qu'il exige de la femme aimée qu'elle épouse l'homme qu'il lui choisit. L'amoureux cornélien, quand l'amour atteint ce paroxysme, aime par personne interposée.

L'amoureux, ai-je dit. Oui, mais aussi l'amoureuse. Un exemple, parmi d'autres : celui de l'Infante, dans *Le Cid*.

On a dit que le rôle de l'Infante dans *Le Cid* est un hors-d'œuvre. C'est n'y rien comprendre. L'Infante, dans *Le Cid*, joue le rôle d'Alidor. L'Infante aime Rodrigue, et ne l'épousera pas. Que va-t-elle faire ? Elle le place. Écoutez-la confier à Léonor, sa gouvernante, sa stratégie amoureuse :

L'INFANTE

Quand je vis que mon cœur ne se pouvait défendre,
 Moi-même je donnai ce que je n'osais prendre.
 Je mis, au lieu de moi, Chimène en ses liens,
 Et j'allumai leurs feux pour éteindre les miens.
 Je souffre cependant un tourment incroyable :
 Jusques à cet hymen Rodrigue m'est aimable ;

*Je travaille à le perdre, et le perds à regret ;
Et de là prend son cours mon déplaisir secret.
Je sens en deux partis mon esprit divisé :
Si mon courage est haut, mon cœur est embrasé ;
Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite :
Je n'ose en espérer qu'une joie imparfaite.
Ma gloire et mon amour ont pour moi tant d'appas,
Que je meurs s'il s'achève ou ne s'achève pas.*

Sautons trente années. Écoutons Sophonisbe s'adresser à Herminie, sa dame d'honneur, lui parler de Massinissa et d'Eryxe, reine de Gétulie. Eryxe fut sur le point d'épouser Massinissa après la rupture des fiançailles de celui-ci avec Sophonisbe :

SOPHONISBE

*Ce fut pour empêcher ce fâcheux hyménée
Que Syphax fit la guerre à cette infortunée.*

Syphax, là-dessus, proposa à son rival un marché : épouser sa propre sœur. A ce prix il retrouverait son royaume.

HERMINIE

*Ce fut, s'il m'en souvient, votre prière expresse
Qui lui fit par Syphax offrir cette princesse ;
Et je ne puis trouver matière à vos douleurs
Dans la perte d'un cœur que vous donniez ailleurs.*

SOPHONISBE

*Je le donnais, ce cœur où ma rivale aspire :
Ce don, s'il l'eût souffert, eût marqué mon empire,
Après m'avoir perdue, il aurait fait connaître
Qu'il voulait m'être encor tout ce qu'il pouvait m'être,
Et tenir de ma main la splendeur de son rang ;
Mais s'il épouse Eryxe, il montre un cœur rebelle.*

HERMINIE

*Certes, si je l'osais, je nommerais caprice
Ce trouble ingénieux à vous faire un supplice.*

SOPHONISBE

*Ah ! que de notre orgueil tu sais mal la faiblesse,
Quand tu veux que son choix n'ait rien qui m'intéresse !
Des cœurs que la vertu renonce à posséder,
La conquête toujours semble douce à garder :
Qui rejette un beau feu n'aime point qu'on l'éteigne ;
Je veux donc, s'il se peut, que l'heureux Massinisse
Prenne tout autre hymen pour un affreux supplice,
Ne pouvant être à moi, qu'il ne soit à personne,
Ou qu'il souffre du moins que mon seul choix le donne.*

On ne pouvait pas, je le crains, sans être injuste et incomplet, envisager la *Sophonisbe* de Corneille et négliger la place qu'y tient le complexe de la *Place Royale*.

J'ai dit auparavant la manière dont Corneille revendiquait les droits de l'histoire. En même temps la tragédie lui est occasion, prétexte d'exprimer une certaine façon de concevoir les rapports humains qui lui est propre, et qu'il projette en des personnages empruntés à l'histoire.

Et par là, à son tour, à sa manière, il trahit l'histoire, lui qui faisait grief à Mairet de ne pas être fidèle à la vérité des faits rapportés par Tite Live.



Assurément, et ce sera notre conclusion, les situations traitées par un Corneille, par un Racine, sont pour eux l'occasion d'exprimer la profondeur de sentiments qui vivent en eux et qu'ils veulent projeter hors d'eux en leurs personnages. On le vit bien avec *Le Cid*, cette pièce tirée de Guilhem de Castro, et dont Corneille fit un merveilleux chef-d'œuvre en dépit des contestations. « Tout Paris pour Rodrigue a les yeux de Chimène ».

Il faut admirer, je crois, que Pierre Corneille ayant entre trente et trente-cinq ans écrit ces quatre prodigieuses tragédies : *Le Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, dont seule l'habitude peut nous masquer aujourd'hui l'inaltérable beauté, ait eu la sagesse de faire entendre sa voix jusqu'à l'âge de 68 ans en d'autres pièces où il donne encore un écho de lui-même, où il manifeste une étonnante capacité de renouvellement. Et *Sophonisbe* est du nombre de ces pièces.

Car c'est parce que nous participons au même univers que le sien, celui de notre langue, celui de notre culture, à travers les structures de notre esprit, les élans de notre sensibilité, que nous pouvons communier avec *Le Cid* de Corneille, comme avec la *Sophonisbe* de Mairet et avec celle de son rival. Je les imagine, Pierre Corneille et Jean Mairet, dans l'au-delà se réjouissant ce soir de se voir réconciliés en chacun de nous sous le signe de leur héroïne commune : *Sophonisbe*.

On ne pouvait par les autres sans être injustement soupçonné
envisager la possibilité de l'existence et d'ignorer la place qu'y tient
le complexe de la race hispanique sans être soupçonné de

J'ai dit auparavant le maître de l'histoire de l'Espagne
les droits de l'histoire en même temps la vérité est occasion
précise d'expliquer une certaine façon de concevoir les rapports
humains qui ont été projetés et qui sont en des personnages
emportés à l'histoire.

Et par là à son tour à sa manière il traite l'histoire lui
qui faisait grand à l'égard de la vérité des faits
rapportés par l'histoire.

CONCLUSION

Assurément et ce sera notre conclusion les situations traitées
par un Conseil de l'Espagne sont pour eux l'expression d'expres-
sion la profondeur de sentiments qui vivent en eux et qu'ils
vivent par eux dans ce leur pays. On le voit bien
avec le Cid, cette pièce de Guillen de Castro et dont Cor-
neille fit un merveilleux chef-d'œuvre en dépit des contestations.
Tout Paris pour Rodrigue a les yeux de Corneille.

Il faut admettre, je crois que l'histoire de l'Espagne est
toute et toute dans ces quatre personnages. Corneille
le Cid, Horace, Camille, l'Espagne, dont seule l'histoire peut nous
apprendre aujourd'hui l'histoire de l'Espagne, ait en la science de faire
entendre sa voix jusqu'à l'histoire de nos jours. C'est-à-dire qu'il
donne encore un écho de lui-même, qu'il manifeste une éton-
nante capacité de renouvellement. Le Japonais est un nombre de
ces pièces.

C'est ce qui nous fait dire que nous participons au même univers que
le sien, celui de notre langue, celui de notre culture, à travers
les structures de notre esprit, les dans de notre sensibilité, que
nous pouvons communiquer avec le Cid de Corneille, comme avec
la Japonaise de Molière et avec celle de son frère, le Cid imaginaire.
Pierre Corneille et Jean Molière dans l'histoire se rejoignent et
se font de se voir réconciliés en chacun de nous sous le signe de leur
histoire commune japonaise.

Le Japonais est un nombre de ces pièces.
C'est ce qui nous fait dire que nous participons au même univers que
le sien, celui de notre langue, celui de notre culture, à travers
les structures de notre esprit, les dans de notre sensibilité, que
nous pouvons communiquer avec le Cid de Corneille, comme avec
la Japonaise de Molière et avec celle de son frère, le Cid imaginaire.
Pierre Corneille et Jean Molière dans l'histoire se rejoignent et
se font de se voir réconciliés en chacun de nous sous le signe de leur
histoire commune japonaise.

Un collège ecclésiastique il y a cinquante ans

Le Petit Séminaire de Rouen

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. Maurice MORISSET

par R.-G. NOBÉCOURT

COMMENT, Monsieur Morisset, vous avez oublié la règle *Urbem captam hostis deripuit* ! Et c'était justement sur elle que portait tout le thème ! Je n'ai pu vous mettre que 2 sur 20... »

Mes chers confrères, lorsque M. l'abbé Paul Grenet recommanda à nos suffrages M. Maurice Morisset, il ne crut pas pouvoir nous cacher qu'il avait un profil ingrat, une voie de tête, une prononciation parfois balbutiante, qu'il était distrait et se moquait des contingences... Il ajoutait aussitôt que cet air d'être ailleurs et de papillonner voilait de grandes qualités intellectuelles, une curiosité d'esprit très vive et beaucoup de connaissances. Et nous passâmes outre facilement à la caricature.

Mais M. l'abbé Grenet nous tut que son ami avait eu, un jour, une mauvaise note en latin pour n'avoir pas retenu que lorsque deux verbes coordonnés indiquent deux actions successives, le premier se traduit par un participe et le second devient le verbe principal. Craignit-il donc qu'en nous révélant cette faute de jeunesse — qu'un hasard m'a fait découvrir — nous ne sanctionnions à notre tour M. Morisset ? C'eut été sans doute trop surestimer notre propre soin à appliquer les règles grammaticales quand nous les apprenions et trop craindre de notre rigueur alors que nous les avons oubliées.

En tout cas, Monsieur, vous voici franchissant le seuil de notre classe des lettres. Vous êtes assez instruit des genres littéraires pour ne pas ignorer que le genre — un peu faux — que nous pratiquons en ce moment, comporte, de la part de celui qui est à votre place, un acte d'humilité et, de la part de celui qui est à la mienne, un certain sourire dont l'amitié épouante la malice, dont l'humour désinfecte ce qu'il aurait d'épineux. Vous avez, cette fois, fort bien appliqué la règle et nous prenons acte de votre modestie, d'autant mieux notée qu'elle vous est naturelle. Quant à la règle qu'il me revenait d'observer, les exemples où elle s'employait suffisaient et vous n'avez plus rien à craindre.

M. l'abbé Grenet, qui prit l'initiative de votre élection, aurait été heureux de vous accueillir. Sa mort nous a tous très péniblement affectés et, avec vous, nous déplorons aujourd'hui son absence. Peut-être ravivrai-je son souvenir et nos regrets, en me référant simplement pour vous louer — puisque c'est l'usage en une telle séance — à l'éloge qu'il présenta de vous quand il souhaita votre agrégation à notre Compagnie.

Il vantait vos qualités humaines, votre jugement pondéré, votre bonté secourable, votre gentillesse, votre désintéressement. Ce désintéressement même, alors que vous étiez bien connu, vous faisait méconnaître et l'abbé Grenet nous énumérait vos nombreux travaux, témoignant à la fois de votre culture étendue et de vos goûts sérieux, de votre attention aux faits-divers depuis la rue jusqu'au prétoire — où votre compétence juridique était appréciée — et de votre vocation poétique, de votre fantaisie prime-sautière et un peu vagabonde.

Trois fois licencié — en lettres classiques, en philosophie et en droit — deux fois diplômé d'études supérieures de droit, la disponibilité de votre esprit et le coulant de votre plume vous permettaient des activités intellectuelles fort diverses, selon les circonstances et selon vos humeurs.

Vous avez été professeur et ceux qui, par vous, ont appris le grec ou découvert certains auteurs français ne figurant pas au programme, se souviennent au moins qu'ils ne se sont pas ennuyés.

Vous avez été journaliste, passant, avec la même aisance et la même honnêteté, de la critique littéraire et théâtrale à la rubrique des conférences, des tribunaux et des cérémonies religieuses, rédigeant au temps des vacances une chronique, de votre meilleur cru, sur les promenades d'un flâneur à travers la ville.

Vous avez écrit cinq romans où se rencontrent, nous disait l'abbé Grenet, l'invention piquante, la psychologie, la connaissance des lois, l'érudition, le lyrisme, voire quelque réalisme audacieux.

Vous êtes poète aussi. L'Académie française a attribué deux de ses prix à vos recueils de sonnets et de quatrains — et l'Académie de Rouen, sur l'éloge que faisait de vos vers et de votre inspiration M. Victor Boutrolle, poète lui-même et censeur vigilant de la prosodie, vous couronnait en 1956, de ses lauriers, plus verdoyants qu'argentés.

Vous avez en outre écrit des pièces de théâtre qui ont été jouées devant un public familial. Ne jouez-vous pas un peu vous-même quand vous vous abandonnez ainsi à la multiplicité des occasions qui vous sollicitent et à la fluidité de votre encre ? Vous jouez d'ailleurs, paraît-il, aux échecs et vous vous amusez, entre temps, à apprendre le grec moderne, l'hébreu, l'arabe et le bengali.

Plusieurs fois, cependant, vous avez davantage manifesté que votre nonchalance apparente et l'emploi dispersé de vos dons recouvraient une culture solide et profonde. Une tête bien pleine ne doit pas présenter nécessairement une face de carême, solennelle et revêche.

En 1963, M. Georges Lanfry vous demandait d'analyser et de commenter pour le volume qu'il préparait sur la cathédrale, le *De laude sanctorum* de Saint Victrice. Votre habitude du latin vous permettait de dégager la signification de ce vieux parchemin dans les conjonctures sociales et religieuses du IV^e siècle et de l'interpréter quant à l'emplacement de la première basilique chrétienne au cœur de la cité.

Au mois d'octobre de la même année, une sorte de poème, dont vous étiez l'auteur — « la Cathédrale ressuscitée » — était représenté, sept fois, à la croisée des transepts. Votre texte, que traversait la voix des grandes orgues et qu'irradiaient des jeux de lumière, évoquait, depuis Prétextat et Frédégonde jusqu'aux bombardements de 1944, l'histoire du monument qui n'a cessé d'incarner l'âme même de Rouen.

En 1968, vous collaboriez avec notre savant confrère Jacques Nicolle, dont l'amitié souriante vous réjouissait, à un petit ouvrage sur les *Rites et symboles de l'Église*.

En juin 1961, M. le Président André Marie vous avait amené au Bois Sacré de Barentin. Vous y rencontriez les frères Corneille; ils y séjournèrent déjà depuis plusieurs années. Pour le V^e festival qui les célébrait, vous écriviez un dialogue — où Molière venait dire son mot — entre Pierre, Thomas et Antoine. La vie et les

œuvres de chacun vous étaient familières et vous en aviez démêlé les entrelacements.

En 1950, vous aviez déposé à la Faculté de Caen un sujet de thèse pour le doctorat : « le Droit dans le théâtre de Corneille ». Cette conjonction du code et de la littérature parut alors insolite et on vous dissuada d'accoupler ainsi les genres.

L'attrait cornélien ne vous avait-il pas valu un autre mécompte ce jour où le surveillant vous découvrit en train de lire presque clandestinement, derrière un arbre, *Don Sanche d'Aragon* ? Cependant votre professeur de latin vous faisait rencontrer, par l'entremise de Tite-Live, cette Sophonisbe que Pierre Corneille et Jean Mairet s'étaient disputée et à laquelle vous avez donné rendez-vous ici pour nous la présenter, avec une érudition qui témoigne assez de longs rapports.

Où donc, Monsieur, avez-vous appris — ou plutôt appris à apprendre — tout cela ?

★★

M. l'abbé Grenet s'était plu, en vous présentant, à rappeler que vous aviez été tous deux condisciples à l'Institution Saint-Romain, et à rendre hommage à vos maîtres communs. Vous étiez l'un et l'autre de ces bons élèves, studieux et à peu près sages, que leur prurit littéraire et leur style fleuri désignaient pour complimenter l'Archevêque lors de ses visites et le Supérieur au nouvel an. Ces harangues, que vous ne retenez sans doute pas dans vos œuvres complètes, demeurent l'un des souvenirs de votre adolescence enclose. Mais vous en avez d'autres — quoiqu'il vaille mieux aujourd'hui peut-être ne pas en avoir trop.

Cette Institution Saint-Romain était en réalité le Petit Séminaire de Rouen. Sans désavouer sa raison d'être et sa nature, il s'était dénommé ainsi lorsqu'il se déclarait collège secondaire, en 1907, pour se prémunir contre les menaces, touchant son existence même, de la loi de séparation de l'Église et de l'État dont il venait déjà de subir les conséquences. Au nom de cette loi en effet, la police, au mois de janvier, l'avait expulsé des vastes bâtiments qu'il occupait au Mont-aux-Malades.

Grâce à la générosité testamentaire du Cardinal Cambacérès, il y avait acquis en 1819, le prieuré des Génovéfains et avait quitté, pour se mieux établir, le quartier Saint-Nicaise où il vivait conjointement avec le Grand Séminaire, ouvert rue Poisson après les vicissitudes révolutionnaires. Pendant quatre-vingts ans, il n'avait

cessé de s'aménager et de s'agrandir en fonction même du nombre de ses élèves. Il en comptait 360 en 1896, 330 en 1901. Environ 35 pour cent d'entre eux allaient au séminaire de la rue Poisson après leurs études au Mont-aux-Malades. (On se plaignait alors qu'il n'y eut que 880 prêtres dans le diocèse).

Le gouvernement de M. Combes, qui avait pris en 1901 ses premières mesures contre les congrégations religieuses et leurs écoles, les frappait, les unes et les autres, plus rigoureusement encore jusqu'à la rupture du Concordat en 1906.

Quelques mois avant cette rupture, l'Archevêque de Rouen, Mgr Fuzet, malgré ses dispositions conciliantes et ses tentatives d'arrangement avec le pouvoir politique, s'inquiétait du sort du Petit Séminaire dont il affirmait le rôle nécessaire dans la préparation du clergé. Quoi qu'il advint, déclarait-il, il s'efforcera de le conserver à tout prix avec son caractère propre, « celui d'une pépinière, comme l'avait écrit le pape Léon XIII, où étaient mises à part les plantes qui réclamaient des soins plus spéciaux et plus assidus ».

L'Archevêque lui-même, à Noël 1906, devait abandonner le manoir de la rue des Bonnetiers dont une foule considérable d'hommes avait envahi la cour et le jardin pour l'acclamer et chanter, après le *Credo*, les cantiques habituels qui proclamaient leur foi.

Quelques jours plus tard, le 20 janvier 1907, la force contraignait le supérieur, les professeurs et les élèves, qu'entouraient des parents et des prêtres venus de la ville, à évacuer la belle maison du Mont-aux-Malades.

La résolution de Mgr Fuzet, désabusé et un moment abattu, de sauver le Petit Séminaire, fut stimulée par celle, calmement intrépide, qui animait le supérieur, l'abbé Gustave Herly, alors âgé de 45 ans. Celui-ci entreprit et persuada avec tant de détermination que, dès le mois d'avril, le Petit Séminaire, devenu l'Institution Saint-Romain et collège secondaire, rouvrait ses portes, route de Neufchâtel, dans les locaux que lui laissait l'École Bossuet dont la soixantaine de pensionnaires suivaient les cours du Lycée Corneille ; 15 professeurs et 132 élèves du Mont-aux-Malades y entraient.

Vous y entriez vous-même, Monsieur, en cinquième, au mois d'octobre 1921, pourvu de votre premier diplôme — le certificat d'études primaires, obtenu à l'école communale de Gournay.

Depuis 1907, l'ancien immeuble de l'École Bossuet s'était triplement étendu. Maître d'œuvre optimiste et infatigable, l'abbé Herly n'avait cessé d'édifier. Deux grands rameaux s'attachaient à la maison originelle rehaussée d'un étage, l'un jusqu'à la route

de Neufchâtel, l'autre jusqu'à la rue du Moineau. Une autre construction prolongeait le tronc primitif jusqu'à la rue Ricarville. Et vous vîtes vous-même s'élever un nouveau bâtiment, à gauche de la cour d'entrée.

La génération qui vous précédait à l'Institution Saint-Romain avait été témoin d'un développement que nécessitait l'augmentation du nombre des élèves dont le recrutement s'était assoupli. Ils étaient 160 en 1910, 240 en 1912, 280 en 1916, ils seront 400 en 1928. Aux jeunes paysans cauchois qui se croyaient ou que le curé de leur village croyait destinés au sacerdoce, accueillis naguère au Mont-aux-Malades, se mêlaient des citadins, un peu plus délurés, mais « bons enfants » aussi, dont les familles bourgeoises souhaitaient qu'ils devinssent bacheliers en recevant une éducation chrétienne — laquelle n'excluait pas l'éveil d'une vocation religieuse.

Peut-être avez-vous connu, Monsieur, transmise par les anciens, la réplique que l'abbé Herly adressa à deux archevêques successifs venus visiter le collège. L'un, qui n'était pas Mgr Fuzet, ayant déclaré à un garçon qui peinait sur une version d'Isocrate que Socrate était un grand homme — l'autre, qui n'était pas Mgr Dubois, ayant félicité les élèves, en train de pêcher dactyles et spondées dans le *Thesaurus poeticus*, de versifier encore en latin, l'abbé Herly assura de même à chacun : « Mais, Monseigneur, ici, on fait des études ».

On faisait des études, en effet, à l'Institution Saint-Romain. Quelles études ? Les humanités classiques traditionnelles.

Mgr Fuzet y était très attentif. Président, le 14 juillet 1910, la distribution des prix au Petit-Séminaire, il consacrait tout son long discours à l'étude de la langue latine. Il en déplorait la décadence, dans le clergé même, et il développait trois arguments qui suffisaient à la justifier.

Le latin avait été, pendant douze siècles, la langue du peuple le plus grand de la terre ; son génie, nourri lui-même de l'urbanité et de l'esthétique grecques, était le plus universel et le plus complet que le monde eut jamais connu. En ignorant le latin, on ignorait l'un des plus puissants et des plus merveilleux instruments de la pensée humaine.

Quelques mois auparavant, le 16 décembre 1909, l'Académie de Rouen, en séance publique, avait entendu l'un de ses membres, M. Louis Deschamps, protester très vivement contre la place prise par le latin dans notre enseignement. C'était, disait-il, la langue

de notre servitude, la langue d'un occupant avec lequel, septentrionaux, nous n'avions pas d'affinités, une langue lourde d'ailleurs, pleine d'équivoque, pauvre en génies littéraires et en grands penseurs, la dernière langue éducatrice vraiment à choisir pour un peuple.

Mgr Fuzet répondait donc, dans son discours des prix, au réquisitoire passionné de M. Louis Deschamps.

« Quelle langue, rétorquait-il, n'eut jamais plus de netteté, de brièveté, de concision, a montré plus d'ampleur dans le discours, de logique dans le raisonnement, de force et de grandeur dans la haute poésie ? ». « L'enseigner, disait-il aussi, c'est accomplir une œuvre éminemment patriotique ». En ne le sachant pas, on ne connaissait qu'imparfaitement la nôtre, qui en venait, et on ne comprenait qu'à demi les chefs-d'œuvre que celle-ci avait produits. Enfin, poursuivait Mgr Fuzet, le latin était la langue de l'idée chrétienne, la langue vivante de l'Église ; son abandon affecterait la précision et la substance même de la théologie. Aussi considérerait-il comme « un devoir essentiel de sa charge » d'en prescrire l'étude au Petit Séminaire et l'emploi au Grand. Cette formation était « nécessaire à la piété et à la vertu » des ecclésiastiques de son diocèse.

L'archevêque concluait en exhortant les élèves à traduire et à expliquer, à apprendre et à déclamer les meilleurs passages des auteurs latins. Et il exaltait la mission des professeurs dont il louait la compétence et le zèle : « ils portaient dans leurs mains le plus bel héritage de l'antiquité profane et sacrée, la gloire la plus pure de la France lettrée, le réconfort le plus doux de l'esprit humain, le trésor des plus constantes traditions de l'Église catholique ». Grâce à leur concours intelligent, docile et dévoué, on continuerait à dire de cette maison qu'elle était « l'asile des belles-lettres, de la bonne latinité et de fortes études ».

A ceux qui regrettaient une certaine France chrétienne, depuis laquelle, prétendaient-ils, l'Église avait fait faillite, Henri Bremond, en 1925, objectait leur ignorance de deux « splendeurs » rayonnantes quoique obscures : les curés de campagne et les professeurs des petits séminaires.

Les prêtres-professeurs formaient à cette époque une catégorie importante du clergé. Il y en avait 80 en 1907 dans le diocèse de Rouen, dont une vingtaine au Petit Séminaire, à peu près tous licenciés en lettres ou en sciences. En 1939, celui-ci en comptera 33 pour 370 élèves et le diocèse 115.

Une dizaine d'entre eux devinrent en 1914 des prêtres-soldats. Ils resteront après la guerre des prêtres-anciens combattants portant sur leur soutane les rubans de leurs décorations militaires. Pour eux, Dieu et la Patrie s'accordaient, la hampe du drapeau se liait au poteau de la Croix et la mort sur le front ouvrait le Paradis. On le leur avait appris et il l'avaient eux-mêmes enseigné. Et, parce qu'ils l'avaient cru, deux des professeurs de l'Institution Saint-Romain tombèrent au champ d'honneur et quatorze sur une cinquantaine de leurs grands élèves, brusquement passés en 1915, 16 ou 17 de la serre chaude du Petit Séminaire aux courants d'air de la caserne puis aux tornades foudroyantes des tranchées, y tombèrent aussi, n'ayant comme recours spirituels que leurs souvenirs de collège.

Les professeurs qui ont été vos maîtres, Monsieur, à l'Institution Saint-Romain, étaient de « bons prêtres », n'est-ce pas ? Ils semblaient heureux. Si chacun naturellement avait son caractère, son genre d'esprit, ses habitudes, un comportement plus sévère ou plus détendu — un surnom souvent les désignait — ils aimaient tous leur état de professeur, corollaire de leur état ecclésiastique. Ils observaient le règlement qui soumettait les élèves, tôt réveillés, à un emploi du temps très strict et bien rempli. Ils ne sortaient le soir qu'après avoir obtenu du supérieur la clef de la maison. Ils accomplissaient leurs devoirs quotidiens avec une ponctualité et une conscience riches de valeur éducative. La seule correction de copies nombreuses et fréquentes était exemplaire.

La plupart d'entre eux, pénétrés de leur sacerdoce, avaient conscience de leurs responsabilités spirituelles. Celles-ci leur imposaient d'abord de vivre de telle manière que ne fut pas amoindrie ou discréditée la foi qui imprégnait toute la vie du collège, où ce qu'on appelait « les exercices de piété » s'intercalaient avec régularité entre les études, les classes et les récréations. Chacun, selon sa nature plus ou moins brûlante de zèle, plus ou moins possessive et dominatrice, plus ou moins prudente et discrète, manifestait son souci des âmes qui lui étaient confiées.

Ils engageaient souvent d'ailleurs plus qu'ils ne savaient. Un mot de trop, une question prématurée, un geste maladroit et voilà un cœur qui, fiévreux de s'ouvrir, se rétracte. Un regard distrait et voilà que biaisent et se détournent des yeux qui guettaient une réponse. Mais, aussi, le mot opportun et une certaine attention qui brisent le cocon et créent une filiation bénéfique. Il y a les visages fermés, trahissant une insoumission profonde, qui posent des problèmes. N'en posent pas moins les visages trop gentils qui

s'offrent avec ingénuité à quelque tendre préférence. Il y a les garçons faibles et indécis dont l'insignifiance décourage, des caractères ingrats et butés qu'il faudrait émouvoir, des sensibilités trop vives et des âmes frileuses qu'il faudrait tremper. Il y a les garçons que leur personnalité distingue et qui s'affirment — ces irréductibles premiers de classe — dont il faudrait peut-être rabattre l'assurance. Et peut-on jamais être certain que l'avenir de tous ces garçons confirmera les jugements qu'on porte, les antipathies ou les attirances qu'on éprouve, les moyens qu'on emploie pour sauver ceux qui sont sauvés déjà et ceux qui, déjà, sembleraient perdus ? Les uns et les autres cependant, qu'ils aient ou non conservé la foi, n'oublieront pas les prêtres de leur collège ni l'espèce de buisson ardent qui les consumait.

Les prêtres-professeurs jouissaient sans doute d'un relatif confort matériel : ils n'avaient qu'à gagner le réfectoire pour les repas, quand sonnait la cloche, et ils étaient chez eux dans leur bureau, aménagé et orné à leur goût, avec des rayons pour les livres et un prie-dieu pour les confessions. Les enfants, libres de choisir leur « père spirituel », venaient en effet chaque semaine obligatoirement se débarbouiller le cœur, comme chaque quinzaine, moins obligatoirement, ils se lavaient les pieds.

Le confort intellectuel de ces prêtres-professeurs paraissait bien établi. Ils ne remettaient pas en question les certitudes qui fondaient et inspiraient leur ministère. Le modernisme un moment les frôla, mais Mgr Fuzet, gardien intransigeant de l'orthodoxie et de la discipline, n'eut à sévir contre aucun d'eux.

Deux ou trois s'émurent de la condamnation du *Sillon* par Pie X, sans que fléchit leur docilité ni que fût troublée leur foi ; une lettre de Mgr Fuzet les consola.

La suppression du rabat et la prononciation du latin à la romaine, prescrites par Mgr Dubois, ne les dérangèrent pas trop. Le col romain procura un sujet de conversation enjouée et devint une élégance. On disait *dominous* à la chapelle et on continuait de dire *dominus* en classe.

Et la restauration du chant grégorien en 1917 — à propos duquel Mgr Dubois félicitait le diocèse de n'avoir eu à reprendre la tradition rouennaise la plus lointaine que pour se montrer aussi pleinement fidèle à l'unité romaine — la restauration du chant grégorien fut accueillie volontiers.

Quant au confort moral, il n'apparaissait pas du moins qu'il pût être fragile ou perturbé. Ces prêtres vertueux, dignes, pudiques et gais, qui expliquaient certains auteurs de l'antiquité païenne avec une sorte d'innocence, n'inquiétaient pas — sauf parfois tel surveillant qui pourchassait « les amitiés particulières » (« jamais

deux, toujours trois », disait-il en latin) suggérant aux garçons éberlués que le diable lui-même leur faisait commettre le plus terrible des péchés. Sans doute ces garçons n'étaient pas tous des agneaux blancs et parmi eux, peut-être, le diable cherchait qui dévorer, mais ils étaient moins évolués, moins avertis, plus vulnérables aussi, que ceux de maintenant : les lys de la chapelle et des images de piété qu'ils échangeaient parfumaient leurs premières ferveurs sentimentales.

De très nombreuses œuvres, de tendances diverses et d'authenticité inégale, ont fait du prêtre un personnage littéraire. Le prêtre-professeur, situé dans son milieu particulier, l'est aussi devenu. Et la place que tient le collège catholique d'il y a cinquante ans dans cette abondante bibliographie est significative.

De très nombreuses œuvres, de tendances diverses et d'authenticité inégale, ont fait du prêtre un personnage littéraire. Le prêtre-professeur, situé dans son milieu particulier, l'est aussi devenu. Et la place que tient le collège catholique d'il y a cinquante ans dans cette abondante bibliographie est significative.

Depuis Amédée Guiard et son *Antone Ramon*, à Saint-François-de-Sales de Bourg, jusqu'à Henry de Montherlant avec ses *Garçons* de Sainte-Croix de Neuilly, les anciens élèves, écrivains plus ou moins notoires, qui ont évoqué, en les romançant parfois, leurs souvenirs de collège, pour s'en délivrer ou pour les embaumer, témoignent tous d'une empreinte — c'est le titre d'un de ces livres — que n'a pas effacé leur mûrissement, malgré les écarts et les abandons de l'adulte vieillissant.

Quel que soit le collège, dirigé par des prêtres diocésains ou par des religieux — sauf quelque singularité qui caractérise le « mystère » propre à chacun de ces collèges — le système, l'atmosphère, les coutumes, la formation, les études sont les mêmes, réglés par la même discipline, les mêmes méthodes d'éducation morale imprégnées de jansénisme, pareillement alimentées par les humanités classiques définies à la Renaissance.

Ces humanités introduisaient des garçons qu'on voulait préserver dans un monde de passions qu'on croyait exorciser en l'imbibant de christianisme. Ils n'y pénétraient guère en réalité, sauf curiosité et intuition précoces, appliqués surtout au mot à mot de la traduction et sans à peu près d'autres explications que grammaticales et formelles. Au cours d'un débat sur l'enseignement du latin en 1923, Léon Blum lui-même déclarait à la Chambre qu'il avait, en cinquième, traduit Ovide sans y rien comprendre.

Ce dualisme, ce croisement du catéchisme et de la littérature gréco-latine provoquaient, du moins chez les plus appliqués aux effets de style et les plus sensibles à une certaine poésie, des rapprochements et des confusions assez cocasses.

Il s'en rencontre, par exemple, dans l'ouvrage où l'un des membres de notre Académie, Edward Montier, retraçait, au fil des jours, le cours de sa jeunesse à l'Institution ecclésiastique d'Yvetot, dans laquelle Mgr Fuzet, lorsqu'elle aussi fut expulsée en 1908, voyait « un foyer de lettres grecques et latines, mères nourricières de notre génie national ».

Ces souvenirs, qu'Edward Montier intitulait « *l'Age Enclos* » sont de ceux qui évoquent le plus exactement, avec le plus de fidélité attendrie et nostalgique, le climat du collège catholique au début de ce siècle.

Les anciens élèves de l'Institution Saint-Romain, changeant les noms et modifiant les lieux, peuvent y reconnaître leur propre adolescence dans une ambiance analogue — sans que vous retrouviez, Monsieur, je le suppose, votre propre rhétorique en celle-ci : le Calvaire et le Parthénon assimilés, « Jean l'apôtre vierge » et les Vestales modèles de la pureté à garder, Horace, le joyeux viveur de Tibur, goûtant les charmes languissants des après-midi païennes, comparable au paysan cauchois pratiquant des amours champêtres, les feuillages et les fleurs dans les rues d'Yvetot pour la procession du Saint-Sacrement présentant « un lit de volupté arcadienne » et, dans cette procession, l'athlète grec apparaissant comme l'ostensoir de la divinité.

On ne saurait évidemment prétexter d'un tel amalgame pour dénigrer l'humanisme chrétien qui, depuis le XVI^e siècle, enrobait les humanités classiques. Cet humanisme dont Fénelon s'enchantait, que Saint François de Sales enjolivait de dévotion, dont Pascal et Bossuet s'irritaient, dont Racine se repentait, cet humanisme a trop illustré une longue et grande époque de notre littérature pour en contester les fruits et les attraits. Mais son dessein de conjuguer la foi catholique avec la sagesse ancienne et de solliciter celle-ci jusqu'au baptême peut paraître au moins paradoxal.

Ce n'est pas le moment d'en débattre. Vous canoniserez aussitôt, avec Corneille, la Pauline de *Polyeucte* : « Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne » — et avec l'abbé Grenet, vous intercéderez en faveur de Platon et d'Aristote. Vous conviendrez cependant que, si l'on parlait encore aujourd'hui d'humanisme chrétien, ce serait pour en étendre et en approfondir le sens, l'éclosion et l'épanouissement de la personne humaine n'étant plus liés aux seules jouissances intellectuelles, même agrémentées de quelque religion.

Les humanités classiques elles-mêmes n'ont-elles pas perdu leur privilège de représenter « la culture » ? La notion de culture en effet s'est diversifiée en même temps que s'élargissait celle d'humanisme. Cependant les humanités classiques ont gardé, avec

leur fonction formatrice et nutritive, leur valeur essentielle. Un nouvel humanisme qui désespérerait l'homme, sous le prétexte fallacieux de le libérer, n'en serait plus un.

Le vôtre, Monsieur, ne sera pas dépaycé à l'Académie de Rouen, vous le savez bien. Mais vous n'ignorez pas que, si cette appellation d'Académie gage quelque fidélité à une tradition intellectuelle — la nôtre s'enracine au « siècle des lumières » — elle signifie aussi la volonté d'une évolution continue, selon le mouvement des idées et l'actualisation pluraliste des cultures.

Cette pluralité, qui perpétue sa raison d'être, anime et agrémente notre Compagnie. Vous serez heureux sans doute d'en bénéficier et nous vous saurons gré d'enrichir notre fonds commun.

Les Origines des noms de lieux

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. François DE BEAUREPAIRE

(26 octobre 1974)

LORSQU'IL y a trente ans, j'étais un modeste élève de première, votre Académie était symbolisée, à mes yeux, par mon ancien professeur, le Chanoine Letellier⁽¹⁾. Personne plus que lui n'avait le culte des belles-lettres, de la phrase ciselée, de l'expression harmonieuse; je me souviendrai toujours de l'art avec lequel il recherchait indéfiniment la traduction la plus élégante des textes latins que nous avions à étudier.

Je me rappelle qu'un certain jour, il nous avait donné à apprendre ces célèbres vers d'Horace :

*Perennius aere exegi monumentum
Regalique situ Pyramidum altius
Quod non imber edax non aquilo impotens
Possit diruere aut innumerabilis
Annorum series et fuga temporum*⁽²⁾

qui sont parmi les rares vers latins dont je me souviens et dont la traduction est approximativement la suivante : « J'achève ce monument plus durable que l'airain, plus haut que la masse royale des Pyramides, que ni la pluie ni les vents ne pourront détruire, ni le cours des siècles, ni la fuite des temps ».

Ces vers m'avaient plu et l'idée incongrue me vint de les réciter en essayant d'y mettre le ton. « Léon » — comme nous l'appelions familièrement entre nous — fut charmé et il me fit réciter, une seconde fois, ces vers devant mes camarades.

Je revois encore M. Letellier lorsque, le premier vendredi de chaque mois, nous assistions à l'office religieux prévu par le

règlement. L'usage voulait qu'il récitât une prière intitulée *Amende honorable* qui, dans une grande majesté de style, plaidait la cause du malheureux genre humain. La dignité de son attitude, le balancement des phrases, la perfection de sa diction, étaient admirables.

Certains jours, enfin, nous le voyions apparaître paré de manchettes fermées de boutons en or ; c'est, qu'après son cours, il se rendait à une de vos séances qui, bien qu'on fût en 1944, conservaient leur rythme inexorable.

M. Letellier était-il représentatif des *académiciens* de cette époque ? Je ne saurais le dire. Quoiqu'il en soit, les premières rencontres que j'ai eu le plaisir de faire avec chacun de vous, m'ont surtout fait découvrir, en votre Compagnie ce que je définirai *l'art de la communication*. J'ai, en vérité, beaucoup apprécié, chez vous, ce sens naturel d'exprimer avec clarté et netteté, mais aussi avec chaleur et conviction, le langage de chacune de vos spécialités ; chaque fois, je me suis senti honteux d'être aussi ignorant de vos disciplines respectives et de m'être comporté comme un interlocuteur aussi peu compétent. Vous m'avez pourtant fait l'honneur de m'appeler et je me demande, désormais, comment je pourrai tenir, parmi vous, un langage qui soit à la mesure du vôtre.

Dès aujourd'hui, je crains de vous offrir un langage bien impropre, bien peu *académique* ; il est, en effet, bien suspect puisqu'il n'est recensé ni dans le Littré, ni dans les grands dictionnaires français, puisqu'il faut aller le chercher dans certains répertoires spécialisés, dans les documents de nos archives. Il s'agit des noms de lieux.

Les noms de lieux ou toponymes, ce sont les dénominations particulières que les hommes ont données aux éléments du cadre géographique où ils évoluent, qu'il s'agisse des accidents du relief, des cours d'eau, des forêts, des agglomérations humaines, depuis les grandes villes jusqu'aux plus petits villages et encore, les rues et les places de nos cités et même les résidences des promoteurs contemporains, quand ils s'efforcent de les désigner autrement que par des lettres ou des numéros.

Parmi tant de noms divers, un classement s'impose entre les formations spontanées et celles qui sont issues d'un processus de désignation administrative, et je vais m'en expliquer.

*
*
*

C'est spontanément que sont apparus les premiers noms de lieux ; les premiers hommes avaient naturellement besoin d'indi-

vidualiser les éléments du paysage géographique qui les environnait et de désigner par des appellations différentes leurs centres d'habitat. Les désignations adoptées correspondaient alors à une caractéristique essentielle des lieux à baptiser. C'est ainsi qu'on eut l'idée d'appeler une rivière « la claire » et que, par opposition, on donna aux rivières voisines des dénominations signifiant quelque chose comme « la rapide », « la profonde », « la poissonneuse », « la caillouteuse ».

Telle rue fut appelée : rue de la Boucherie, parce que les bouchers y tenaient leur étal, alors que la rue voisine pouvait être désignée : rue de la Tannerie.

Lorsqu'on appela un village Martainville ou Lamberville, du nom de son principal habitant, c'est parce que nos ancêtres avaient ressenti le besoin de donner des appellations non équivoques aux lieux qui étaient leur cadre de vie. Qu'il s'agisse de noms de forêts, de villages, de champs ou de rues, ils correspondent donc, dans leur principe, à des créations spontanées.

Mais ce processus de formation spontanée est progressivement devenu de moins en moins productif. En effet, les noms de lieux ont été de plus en plus fixés par l'usage, les hommes étant enclins, par tradition et par commodité, à conserver les dénominations antérieures. On constate ainsi que des noms de lieux extrêmement anciens survivent à la succession des siècles et à l'évolution du langage. Les noms de rivières, en particulier, nous viennent souvent de la préhistoire : un nom tel que la Seine (en latin *Sequana*) est vieux de plusieurs millénaires. Les noms de nos plus humbles villages datent fréquemment de l'époque gallo-romaine.

Mais, à la permanence imposée par l'usage, j'ajouterai un autre élément de fixation des noms de lieux ; il s'agit de l'officialisation de ces derniers par les autorités administratives. Dès le Moyen Age, les noms de nos anciennes paroisses sont consignés dans ces anciens registres diocésains qu'on appelait « pouillés » ; de même, les fiefs sont recensés dans des rôles officiels dont les plus anciennement connus datent du XII^e siècle ; et, de bonne heure, les administrations fiscales — qui, en notre pays, furent toujours à la pointe du progrès — se sont employées à disposer de répertoires permanents de toutes les paroisses de chaque circonscription administrative, sans lesquels aucune levée d'impôts n'était possible.

Toutes les désignations furent si bien officialisées que la quasi-totalité des noms de paroisses n'a pas varié depuis le XII^e siècle. Qui plus est, il fallut des décisions officielles pour modifier, entre-temps, le nom de certaines localités. C'est une décision de Charles IX qui transforma *Noyon-sur-Andelle* en Charleval ; de

même, la famille Maignard de Bernières dut obtenir, en 1678, des lettres royales pour que la terre de *Beuzemouchel*, au pays de Caux, fût, désormais, appelée « Bernières ». Le département voisin de l'Eure offre l'exemple bien connu du bourg de *Chambrais* devenu Broglie en l'honneur de la célèbre famille de ce nom.

Cependant, les noms des lieux-dits, des cours d'eau et des rues continuaient à évoluer librement. C'est ainsi que les noms des rivières de la Bresle et de la Béthune ont, vers le xvi^e siècle, supplanté, dans des conditions mal connues, les anciennes désignations de *rivière d'Eu* et de *rivière de Dieppe*. Dans le domaine de la voirie urbaine, nous nous apercevons qu'à Rouen, l'ancienne *rue de la Courvoiserie* était devenue, dès 1530, la rue du Gros-Horloge⁽³⁾, aussitôt après l'édification du monument qui fait la gloire de notre ville. De même, l'ancienne *rue Coquereaumont* se transforma en rue des Capucins, en raison des religieux de ce nom qui étaient venus y habiter. Quant à la rue où nous nous trouvons, elle portait deux noms au Moyen Age : celui de la rue Beauvoisine et l'autre, beaucoup plus ancien, d'*Aubevoie* (la voie blanche) jusqu'à ce que la dénomination de rue Beauvoisine l'emportât.

Mais les variations des noms de rues devinrent impossibles quand, à la fin du xviii^e siècle, apparut la double obligation d'inscrire le nom des rues à l'angle de ces dernières et de numéroter les maisons. Ces deux mesures, qui fixaient à chaque habitant, une adresse permanente, empêchaient, désormais, toute modification populaire. Aucun changement de nom de rues ne pouvait plus se produire qui ne fût entériné par les autorités administratives.

La microtoponymie — celle des accidents du sol, des bois, des hameaux, des pièces de terres — demeure encore un champ théoriquement libre, mais le cadastre, la carte d'État-Major, la signalisation routière freinent les évolutions et contrarient les créations nouvelles. L'officialisation de la toponymie, là aussi, gagne du terrain de jour en jour.

On s'aperçoit donc qu'au cours des âges, le processus de création toponymique populaire et spontanée a été progressivement contrarié par les autorités administratives. Nous rencontrons ainsi, en France, deux grandes séries de toponymes : les toponymes anciens, d'origine populaire, désormais fixés par la consécration administrative et ceux, plus récents, provenant de désignations officielles, cette dernière catégorie étant d'ailleurs surtout représentée par la voirie urbaine en raison du développement contemporain de l'urbanisation.

Je vais donc vous dire quelques mots de chacune de ces deux catégories toponymiques et des évocations que nous apporte chacune d'elles.

Les évocations apportées par les formations toponymiques d'origine spontanée et populaire sont multiples.

On trouve, d'abord, de nombreux témoignages du relief géographique : Mont-Saint-Aignan ou le Val-de-la-Haye en sont des exemples proches de nous ; Dieppedalle est un nom d'origine scandinave signifiant « profonde vallée » et les villes jumelles de Grand-Couronne et de Petit-Couronne représentent un primitif *Corhulm* qui contient le mot scandinave *holmr* : île, prairie.

Après le relief, le tapis végétal tient une très grande place dans la toponymie. Le souvenir des anciens massifs forestiers est présent partout. Un nom tel que Pleinesève est un ancien *plana sylva*. Les noms dans lesquels apparaît l'élément « bois », présenté souvent sous sa forme régionale *bosc* sont innombrables (Auzebosc, Bosc-Edeline, Bois-Guillaume). Mais il convient d'y ajouter tous ceux qui rappellent les essences forestières : le Fay, le Rouvray, le Quesnay, le Coudray. l'Aunay indiquent qu'il croissait, en ces lieux, des hêtres, des chênes, des coudriers ou des aulnes. Quant aux appellations Iclon et Bouquelon, qu'on rencontre çà et là en Normandie, ce sont des formations scandinaves qui signifient la chênaie et la hêtraie.

On notera du reste que, curieusement, les résineux en dehors de l'if, ne sont évoqués qu'exceptionnellement dans la toponymie ancienne de notre région. Par contre, nous trouvons la trace d'essences qui sont, aujourd'hui moins répandues sinon disparues. Ainsi les villages de Noyers, Norolles et Norrey rappellent d'anciennes plantations de noyers aujourd'hui totalement disparus. Il existe, dans la Manche, un village appelé Lolif, c'est-à-dire, en vieux français, l'olivier. Un olivier était-il donc planté en ce lieu ou bien s'agit-il d'une erreur de botanique de nos ancêtres ? Qui saurait le dire ?

Après les végétaux, on peut mentionner l'évocation de la faune. Les animaux domestiques ont laissé peu de souvenirs. Par contre, les animaux sauvages, dont la présence devait frapper nos ancêtres, nous sont rappelés par de nombreux noms de lieux. Nous mentionnerons ainsi Louvières et Goupillières, lieux jadis hantés par les loups et les renards.

Après l'évocation de la nature, la toponymie nous apporte d'innombrables témoignages de l'histoire de l'habitat humain. Plusieurs familles de noms de lieux correspondent aux étapes successives de l'occupation humaine sur notre sol.

La première famille que je citerai est celle des formations gallo-romaines en *acum* ; les historiens connaissent ces formations

du type *Montaniacum*, *Martiniacum* ou *Capelliacum*, composées avec les noms d'hommes, *Montanus*, *Martinus* ou *Capellius* et qui se sont perpétuées dans Montigny, Martigny et Quevilly. Près d'un millier de noms de ce type subsistent en Normandie. On conçoit l'intérêt que peut présenter une telle masse de noms pour l'étude de l'extension des domaines gallo-romains dans notre région.

Les noms en *acum* ont cessé de se multiplier à partir du VII^e siècle. Ils furent relayés par d'autres familles, en particulier, celles des noms en « court » et des noms en « ville ». La famille des noms en « court », très prolifique en d'autres régions, s'est surtout répandue dans la partie orientale de la Normandie. Ils sont, le plus souvent, formés avec des noms d'hommes germaniques ; ainsi, Rocquancourt et Béthencourt contiennent les noms d'hommes germaniques *Rocco* et *Betto*. Mais aucune famille toponymique n'eut plus de succès, en Normandie, que celle des noms en « ville ». Le plus ancien d'entre eux est cité en 715 dans la *Chronique de Fontenelle* sous la forme *Bodardi Villa* ; c'est aujourd'hui Bourville dans le pays de Caux et le nom est, au demeurant, remarquable à plus d'un titre puisqu'il a été repris par une vedette célèbre. Mais la majorité des noms en « ville » semble dater des X^e et XI^e siècles, donc de la Normandie ducale.

Parmi les noms en « ville », les uns sont formés avec des noms d'hommes germaniques ; par exemple, *Emendreville*, ancien nom du faubourg Saint-Sever à Rouen, provient d'*Ermentrudis Villa*, le village d'Ermentrude. D'autres sont composés avec des noms d'hommes scandinaves, par exemple, Sotteville, le « Village de Soti » ou Tourville, « le Village de Thor ». Certains contiennent même des noms d'hommes anglo-saxons ; ils sont le témoignage des Anglo-saxons qui accompagnèrent les Vikings dans leurs conquêtes ; Dénestanville et Canouville contiennent les noms d'hommes anglo-saxons *Dunestan* et *Kenwald*.

Enfin, les noms en « ville » les plus tardifs, sont constitués à partir de noms de familles qui se sont perpétués de nos jours. Dans Cauville (*Cauvelvilla*), Boscherville (*Bauquiervilla*) et Heurteville (*Hartelvilla*), on identifie ainsi les noms de famille Cauvel, Bauquier et Hartel. Les noms en « ville » les plus récents datent du XII^e siècle.

Plus proches de nous, les noms en « ière », issus de noms de famille, se répandirent en Normandie à partir du XI^e siècle et y sont demeurés vivants au moins jusqu'au XVI^e siècle. Nous citerons un exemple proche de nous : celui du village de La Vaupalière, formé à partir d'une famille *Waspail*, attestée en ce lieu au Moyen Age ; mais les noms de ce type eurent surtout une diffusion extrême en Basse-Normandie où ils se comptent par milliers.

Tous les noms en « ière », du type La Menardière, La Mancellière, La Rousselière, attendent toujours les chercheurs qui voudront bien les recenser, retrouver leurs formes anciennes et, par là, fixer des jalons irremplaçables pour l'histoire des vieilles familles provinciales.

Dans la palette des évocations de toutes natures que nous apportent les noms de lieux, une grande place est également réservée au culte religieux. Dès l'antiquité, de nombreux noms de lieux furent empruntés à des divinités païennes. Au voisinage immédiat de Rouen, le nom de Maromme (en latin, *Matrona*) rappelle ainsi le culte de ces déesses-mères qui furent vénérées dans la Gaule romaine. Oissel (en latin, *Oscellum*) est un nom de lieu de même nature. Il représente l'adjectif gaulois *uxellos* « élevé » qui accompagne parfois le nom de divinités dans des inscriptions votives gallo-romaines qui nous ont été conservées (4).

Mais la religion chrétienne a encore plus imprégné la toponymie. Certains noms de lieux désignent de primitifs lieux de culte. Les noms du type Montreuil dérivent du latin *monasterium*, Le Loreur (Manche) représente un ancien *oratorium*, Les Bazouges, Basoches ou Bazoques proviennent du latin *basilica* et tous les « Authieux », fréquents en Normandie, représentent un ancien pluriel du mot « autel ». Et je ne ferai que signaler l'immense série de noms de lieux empruntés à des noms de saints et qui eurent une diffusion extraordinaire.

Après l'évocation des lieux de culte, je mentionnerai aussi ce que je propose d'appeler l'évocation linguistique des noms de lieux. Il s'agit de ce qu'ils apportent à notre connaissance des langages employés par les générations qui ont successivement occupé notre sol.

Nous avons vu que les plus anciens noms de lieux, essentiellement les noms de rivières, plongent leurs racines dans la nuit des temps. La Scie (*Seda*), l'Eure (*Autura*) et la Durdent (*Dordona*) appartiennent à des séries de noms de rivières qu'on retrouve dans l'Europe entière et qui sont antérieures au compartimentage linguistique tel qu'il est déjà attesté à l'époque de César. La toponymie est donc une source de premier ordre de l'étude des langues primitives de l'Europe. Elle constitue comme l'écho lointain encore perceptible et vivant des parlers de nos plus lointains ancêtres.

Les noms de lieux plus récents ne sont pas empreints d'une

origine aussi prestigieuse, mais ils complètent notre connaissance des parlers successivement utilisés par nos ancêtres gallo-romains, germaniques et médiévaux. Mais, c'est surtout sur la langue des Vikings que la toponymie de la Normandie nous fournit l'apport le plus original. Nous savons qu'il ne subsiste, en Normandie, aucun texte en langue scandinave tandis que la toponymie nous apporte une moisson de plusieurs centaines de noms de lieux d'origine scandinave que caractérisent les finales -tot, -londe, -tuit, -bec, -dalle et d'autres encore. Cet apport est irremplaçable et il nous permet de délimiter le terrain d'occupation des Vikings sur le territoire de la Normandie. La densité de ces noms est telle, dans certains secteurs de Normandie — comme la région de Fécamp et le district de la Hague — que nous devons admettre qu'un idiome scandinave y fut utilisé pendant quelques générations.

Les noms de lieux postérieurs ne portent pas le témoignage d'événements historiques de cette nature, mais ils illustrent nos connaissances de la dialectologie régionale. Canteleu est, par exemple, la variante normande des noms de lieux du type Chanteloup. Les lieux-dits « La Vatine » sont les équivalents de l'appellatif *gâtine* fort répandu en France. Parfois même, on enregistre curieusement, dans notre département, les variantes picarde et normande et le normand passait par le pays de Bray. Ainsi, le vieux français *chable* (abattage d'arbres) est à la fois à l'origine de Caule-Sainte-Beuve, dans l'aire picarde, et de Touffreville-le-Cable, dans l'aire normande.

J'en passe, bien sûr, mais combien sont attachantes ces touches de régionalisme qui colorent notre toponymie normande. Chaque fois que nous retrouvons, dans nos lieux-dits, *câtel* pour château, *chouque* pour souche ou *quemmin* pour chemin, nous nous devons de préserver ces vieilles appellations et de les défendre contre les assauts de francisation que mènent, sans relâche, cartographes, agents du cadastre ou villageois trop bien scolarisés.

Tel est l'aperçu de quelques-unes des richesses historiques et humaines contenues dans le capital des noms de lieux qui, au cours des siècles, sont issus de notre sol et de sa population.

*
**

Je vous propose maintenant, dans la seconde partie de mon exposé, de porter votre attention sur les appellations officielles créées par les pouvoirs publics depuis qu'ils contrôlent les désignations toponymiques.

Je commencerai par une première catégorie de noms de lieux semblables à ceux de l'âge précédent. Il s'agit de noms qui sont simplement descriptifs des lieux désignés et qui correspondent à une caractéristique visible de ces derniers. Ainsi, lorsqu'il y a

quelques années, on donna le nom de Val-de-Saône à un groupement de communes de la Seine-Maritime, il était sans doute regrettable d'envoyer aux oubliettes la vieille appellation d'Anglesqueville-sur-Saône qui tirait son nom des lointains Anglo-saxons venus avec les Vikings⁽⁵⁾. Mais le nouveau vocable est de type traditionnel en relation avec la géographie locale. Il en est de même de toutes les voies urbaines récentes, du type, place du Marché, rue de l'Église, avenue de la Gare, allée des Marronniers. Ces appellations sont de simple bon sens et sans prétention, mais elles répondent à l'aspect des voies désignées et elles facilitent l'itinéraire des étrangers.

Mais les autorités publiques ont rapidement perdu de vue cet ordre de préoccupation et se sont montrées enclines à utiliser leur pouvoir de désignation pour la glorification d'hommes célèbres dont elles cherchaient à perpétuer le souvenir. Dès l'Empire Romain, on fonda des villes qui s'appelaient *Julia*, *Caesarea* ou *Augusta*. Dans le même esprit de propagande politique, d'autres villes furent désignées *Concordia* ou *Divitia* pour célébrer les vertus supposées de l'Empire romain. *Constantia*, forme originaire de Coutances, est un jeu de mots fait à partir du nom de l'empereur Constantin.

Ces formules de désignation sont réapparues avec le colonialisme contemporain. Dans les colonies françaises du XVIII^e siècle, on fonda Fort-Dauphin, Saint-Louis, La Nouvelle-Orléans. Plus tard, lors de la conquête de l'Algérie, on créa Orléansville, Aumale, Nemours, Philippeville, en hommage aux princes de la famille d'Orléans. Tout dernièrement, un port du Maroc fut appelé Port-Lyautey, du nom du grand soldat du Maroc. Quant à l'Empire britannique, il se peupla d'une foison de noms qui évoquent les rois George, le prince Albert et, surtout, la fameuse reine Victoria.

Si nous revenons en France, en particulier à Rouen, nous nous apercevons que les désignations contemporaines des voies urbaines ont été, bien souvent, conçues pour perpétuer le souvenir de personnalités marquantes. Lorsqu'au XVIII^e siècle, on traça le quartier de la Madeleine, les pouvoirs publics, par un réflexe immédiat, désignèrent les voies nouvelles du nom des hauts fonctionnaires royaux. Des désignations de cette époque subsistent : ainsi, la rue de Crosne, du nom d'un intendant, et la rue d'Harcourt, du nom du dernier gouverneur de Normandie.

Sous la Révolution, tout un programme fut tracé en vue de substituer aux noms traditionnels des rues de Rouen, de nouvelles appellations consacrées aux héros de l'Antiquité ou aux idoles de l'époque. Ce programme n'eut pas le temps d'être appliqué, mais il en subsiste quelques exemples : la rue Socrate, du nom du fameux sage de la Grèce (un voisin fort honorable, en vérité,

pour le Palais de Justice), et la rue du Contrat-Social, à cause du célèbre ouvrage de Jean-Jacques Rousseau.

Depuis lors, les appellations modernes font une large part à la glorification de célébrités locales qui se sont distinguées dans les domaines de la politique, des lettres, des sciences et des arts. Parmi les hommes politiques, un ancien député, Louis Ricard ; dans le domaine des lettres et des arts, Corneille, Fontenelle, Poussin, Boïeldieu, Flaubert, se sont vu décerner les rues que notre municipalité a estimé correspondre à leur génie. Et j'en passe une infinité de moins connus.

Non seulement les illustrations locales, mais aussi les gloires nationales ont participé à ce genre d'hommage public ; certains hommes, tels que Victor Hugo, Lamartine, Pasteur, ont eu un succès extraordinaire ; des rues leur sont consacrées partout en France. Ni Rouen, ni sa banlieue n'ont fait exception. Il en est de même de certains hommes politiques éminents qui furent, en leur temps, des symboles nationaux : les fondateurs de la Troisième République, Thiers, Gambetta, Jules Ferry, Sadi Carnot, ont partout leur rue, ainsi que Clemenceau et Aristide Briand, et encore les maréchaux des deux dernières guerres, Joffre et Foch, de Lattre et Leclerc. On a même attribué des rues à des hommes d'État étrangers, tels que Churchill et le Président Kennedy, à la faveur de relations internationales détendues.

Dans un état d'esprit voisin, on a donné à certaines rues de nos villes le nom de grands principes proposés à la conscience des administrés. On trouve fréquemment, en France, des rues de la Paix, de la Fraternité, de l'Épargne ou de la Prévoyance ; l'Amitié, la Gaieté, la Liberté, l'Égalité et, même l'Avenir, sont honorés de la même façon et même, encore, le Commerce et l'Industrie dans ce souffle d'optimisme qui caractérise le XIX^e siècle. Je connais, du reste, une commune de la banlieue de Rouen où le commerce et l'industrie ont servi à baptiser des impasses par je ne sais quelle prémonition des problèmes économiques de notre XX^e siècle.

Étrange mission de la toponymie urbaine que de servir à l'édification des citoyens.



Vous avez, sans doute, l'impression que je suis sévère pour les désignations choisies par nos administrateurs contemporains et que je réserve ma préférence pour les noms anciens, d'origine spontanée, qui constituent un legs aussi précieux que les monuments anciens, parce qu'ils ne se renouvellent plus. En vérité, la toponymie, même s'il ne s'agit que du nom des rues fait partie

de notre environnement ; notre cadre de vie aura plus d'agrément et de charme si les noms de lieux sont inspirés de la nature, des activités humaines passées ou présentes et si les dénominations conservent leurs caractères dialectaux. La toponymie — et je pense surtout aux noms de rues — aura encore quelque chose d'attachant si, dans chaque ville, elle évoque les noms de ses citoyens, qui se sont dévoués pour la chose publique et qui ont participé à la grandeur et au renom de leur cité. Mais si les noms de rues de chaque ville deviennent une sorte de Panthéon national, n'est-ce pas au détriment de la personnalité, de l'originalité de nos villes ?

Pour éviter cet excès de conformisme, n'est-il pas, avant tout, indispensable de respecter toutes les anciennes désignations populaires ? Je reconnais que ce sage principe est, en règle générale, désormais appliqué à Rouen où on a même tenu à ressusciter, dans les quartiers dévastés par la guerre, les anciens noms de rues, tels que ceux de l'Épicerie et de la rue du Bac. Ce ne fut pas le cas au XIX^e siècle où la rue Pincedos est devenue rue de Montbret, la rue des Jacobins : rue de Fontenelle. Pour honorer Guy de Maupassant, je regrette qu'on ait débaptisé la rue Chasse-marée et que, pour honorer Poussin, on ait supprimé la rue Tirlineul dont le nom était, il est vrai, un peu macabre. Quand on a voulu perpétuer le souvenir de l'abbé de Germont, on n'a pas hésité à rayer d'un trait le nom de Bougerue, un bien curieux nom cité déjà au XIII^e siècle et dont le sens nous échappe.

Si l'on consulte les délibérations municipales, on s'aperçoit que les suggestions n'ont pas manqué pour éliminer bien d'autres noms de rues de Rouen. On proposa ainsi d'appeler la rue du Petit-Salut, rue Ampère et même, en 1924, de supprimer la rue Beauvoisine pour en faire la rue Louis-Ricard. Le projet se heurta aux réticences des conseillers municipaux, ce qui leur valut une violente apostrophe de leur collègue Marais :

« En ce qui concerne la rue Louis-Ricard, je regrette qu'on n'ai pas retenu la rue Beauvoisine car, par cette rue, on voyait Louis Ricard descendre très exactement à midi trente ou à une heure, suivant l'heure des audiences. On m'a répondu que le commerce s'y opposait. Dans ces conditions, à l'avenir, vous serez obligés de donner le nom de personnes que vous voudrez honorer à des rues secondaires ».

C'est donc grâce à des préoccupations mercantiles que nous nous trouvons encore rue Beauvoisine. Quant à Louis Ricard, il s'est vu attribuer une voie qui n'avait rien de déshonorant puisqu'on a débaptisé, en sa faveur, une fraction de la rue de la République. Cependant, qui, à Rouen, sait encore qui fut Louis Ricard ?

Mais était-il raisonnable, pour honorer Colette Yver, de donner son nom à un tronçon de la rue de la Croix-d'Yonville ? Yonville était, jadis, un petit village à l'ouest de Rouen ; il est mentionné au Moyen Age. Et puis, le nom d'Yonville ne fut-il pas emprunté par Flaubert pour y faire vivre des héros célèbres ? Si Flaubert a choisi ce nom, c'est qu'il le connaissait bien, Yonville ne se trouve-t-il pas à mi-distance entre Rouen et Croisset ? Bien sûr, Rouen se devait de perpétuer le souvenir de Colette Yver, mais on aurait pu le faire autrement qu'en amputant un curieux souvenir de Flaubert.

Le désir de consacrer les rues à des personnages illustres s'est tellement généralisé que, dans certains cas, il fallut procéder à des arbitrages entre appellations concurrentes. Lorsqu'après la paix de 1918, on édifia le monument aux morts de Rouen devant le Palais de Justice, on décida qu'il convenait d'appeler, désormais, la place Foch, l'ancienne place Verdrel, qui tirait son nom d'un maire de Rouen, auteur de cette œuvre d'urbanisme discutable que fut la percée des rues Thiers et Jeanne-d'Arc. Mais il était fâcheux de faire affront aux mânes de Verdrel et de blesser ses descendants ; on négocia donc avec sa fille, Madame Braquehais-Verdrel, pour qu'on appelât, désormais, square Verdrel, le jardin public désigné jusqu'alors square Solférino. Les bons procédés se poursuivant, Madame Braquehais-Verdrel consentit une fondation à votre Académie et, en retour, la Ville de Rouen attribua, à nouveau, son nom à une rue du quartier des Sapins, cependant que les vieux rouennais continuent d'appeler leur jardin public du nom d'un succès éphémère de Napoléon III.

La discussion relative aux boulevards de Rouen fut plus ardente. Après la Grande Guerre, on convint de donner les noms des grands champs de bataille aux boulevards de la ville qui s'appelaient, alors, boulevard Cauchoise, boulevard Bouvreur, boulevard Beauvoisine. Les appellations suggérées : boulevard de la Marne, boulevard des Belges, boulevard de Verdun, boulevard de l'Yser, provoquèrent un *tollé* : on avait oublié l'Artois où avaient versé leur sang les seuls vrais combattants de la Grande Guerre : les *gars* du 39^{ème}. Par contre, l'appellation boulevard de l'Yser — où nos soldats n'avaient jamais mis les pieds — paraissait inadmissible. Cependant, à la suite de négociations dont le secret n'a pas été révélé, on s'en tint au premier projet ; mais le nom du 39^{ème} fut donné à une place de la ville.

A l'égal de la géographie des pays neufs, les rues des villes de France se voient attribuer, de plus en plus, des dénominations officielles dans lesquelles l'aspect descriptif des lieux tient une place de plus en plus réduite. J'ajouterai même que, bien souvent, on ne conçoit plus que les noms de rues soient consacrés à autre

chose qu'aux grands hommes, aux victoires militaires, aux mythes de chaque génération. Il est frappant de constater que, lorsqu'il y a quelques lustres, tous les villages voisins de Rouen se sont urbanisés, les dénominations de leurs sentiers, de leurs bosquets, de leurs lieux-dits sont, en quasi-totalité, tombées dans l'oubli et les nouvelles rues ont été aussitôt consacrées à des personnalités diverses. La Ville de Rouen, paradoxalement, contient plus de rues évocatrices de l'ancien paysage rural que les communes de sa banlieue. On y trouve encore la rue du Renard, la rue du Champ-des-Oiseaux⁽⁶⁾, la rue Chasselièvre, la rue du Pré, la rue du Hameau-des-Brouettes. Le bourg de Darnétal conserve, lui aussi, un grand nombre de rues dont le nom est d'origine rurale et populaire. Mais, dans tel grand centre du sud de Rouen, c'est tout juste si j'ai pu retrouver, non sans émotion, une rue de la Gachère⁽⁷⁾, forme normande du mot jachère, dans un environnement de voies consacrées à des célébrités contemporaines, de nature et de niveaux variés⁽⁸⁾.

★★

Il semblerait donc qu'il n'y a pas d'autre façon de glorifier les hommes et les hauts faits de notre temps que de donner leur nom aux rues et aux places de nos cités. Il est vrai que le déclin de l'art, de la sculpture, ne favorise pas l'érection des statues. Il est également certain qu'il est plus expéditif et moins coûteux d'apposer des plaques que d'élever des figures de marbre et de bronze. Le XX^e siècle en serait-il réduit à rendre un hommage au rabais à ses grands citoyens ?

Je crois, en vérité, que nos contemporains ont, à leur tour, le réflexe des Anciens : tel, le vieil Horace se méfiait de la durée du bronze et croyait plus en celle de ses vers, tels, les hommes de notre temps redoutent la précarité des effigies publiques et comptent plus en la permanence des désignations qui, inscrites à l'angle de nos rues et répétées tous les jours par le peuple, bénéficient d'une pérennité comparable à celle des écrits les plus fameux.

NOTES

Vu le caractère de cet exposé il est difficile, à l'auteur, d'indiquer des sources particulières. En plus des ouvrages classiques de toponymie de Longnon, Dauzat, Vincent, Rostaing, Gysseling, Krahe, l'auteur peut faire état, pour la Normandie de son étude : *La toponymie de la Normandie, méthodes et applications* (Cahiers Léopold Delisle, tome XVIII, 1969, pp. 1-86). Cette étude est suivie d'une bibliographie par Christiane Vandeventer.

En ce qui concerne les rues de Rouen, évoquées dans la seconde partie de l'exposé, l'auteur a utilisé principalement le *Dictionnaire des rues et places de Rouen* de Nicéas Périaux.

- (1) Le Chanoine Léon Letellier, qui fut pendant de nombreuses années professeur de première à l'Institution Join-Lambert à Rouen, fut membre résidant de l'Académie de Rouen de 1935 à 1962.
- (2) Horace, *Odes*, III, 30.
- (3) Archives de la Seine-Maritime, Fonds du prieuré du Mont-aux-Malades. Le « Rouen » d'E. Chirol et A. Gaspérini, date l'achèvement du Gros Horloge, de 1529.
- (4) *Deo Marti Ocelo*, inscription de Carlisle en Angleterre (Holder III, 827) ; *Deo Uxello*, bronze de la Bibliothèque nationale ; *Jovi Optimo Maximo Uxellimo* (CIL, XIII, 5145, inscription trouvée en Allemagne).

Dans ce dernier exemple, *Uxellimo* représente un superlatif ayant la même valeur qu'*Optimo* et *Maximo*.

- (5) Sur les noms de lieux du type Anglesqueville ou Englesqueville, voir notre étude : *Les noms d'anglo-saxons contenus dans la toponymie normande* (*Annales de Normandie*, 1960, n° 4, pp. 307-312).
- (6) Ce nom, à en juger par les formes anciennes, devrait s'écrire « Chant des oiseaux » (Cf. La Neuville-Chant-d'Oisel, commune de Seine-Maritime).
- (7) A Saint-Étienne-du-Rouvray.
- (8) Dans le même ordre d'idées, l'auteur se permet de signaler qu'il tire son nom du fief de Beaurepaire qui s'étendait jadis dans le quartier des Sapins à Rouen. Une ferme de ce nom y subsistait encore après la guerre mondiale. A la suite de l'urbanisation complète de ce quartier, il ne reste plus pierre sur pierre de cette ferme et le nom s'est envolé. Cependant, une autre ferme voisine, dite du Châtelet, a laissé son nom à une place.

Les Archives et l'histoire de l'Art

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. François DE BEAUREPAIRE

par François BURCKARD

L'INTÉRESSANT discours sur les noms de lieux que vous venez de prononcer, Monsieur, est bien dans la ligne des austères travaux d'érudition auxquels vous vous livrez depuis une dizaine d'années et qui nous ont incités à vous attirer en notre Compagnie. La toponymie est un de vos centres d'intérêt, et vous me permettrez de rappeler la publication que nous vous devons sur ses méthodes et sur son utilisation pour l'histoire : vous avez montré comment elle amenait à délimiter, par les traces qu'ils ont laissées dans les noms de lieux, la zone d'influence des Vikings, comme déjà vous aviez retracé grâce à elle, en 1967, dans la région du Mont-Saint-Michel, les limites de la pénétration des Bretons et des Vikings (1).

Collaborateur actif des *Cahiers Léopold Delisle*, vous avez été en 1966 le maître d'œuvre d'un numéro spécial sur la Révolution en Normandie, tandis que vous prépariez avec M. Jacques Lacour-Gayet la réédition des mémoires du général Marbot, dont vous possédez les papiers et quelques souvenirs personnels dans votre beau château de Maudétour.

Mais vous avouerai-je que ce qui m'a le plus impressionné, c'est la minutie et l'humilité avec lesquelles vous avez, depuis dix ans, analysé les documents dispersés du Moyen Age qui sont conservés à la Bibliothèque de Rouen, et dans une moindre mesure en celle de Bayeux (2). Avec une parfaite méthode chartiste, vous

en avez précisé les dates, décrit les formes externes, indiqué la langue, énuméré les signatures. D'un style clair, vous avez révélé les mystères du système de cotation des manuscrits de notre bibliothèque, tout cela avec une grande modestie, n'hésitant pas à faire état de supposées insuffisances, et vous excusant par trop de ce que vos goûts personnels avaient pu influencer sur tel ou tel développement. Soyez vivement remercié de ce que vos « centres d'intérêts personnels » aient dépassé le stade des fiches, et du désintéressement avec lequel vous avez ainsi mis à la disposition des chercheurs futurs des centaines d'analyses et de références.

Votre entrée à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen s'inscrit dans une longue tradition. C'est de vous qu'il s'agit aujourd'hui. Vous me permettrez cependant de rappeler la mémoire de mon illustre prédécesseur Charles de Beaurepaire, votre arrière-grand-père, né exactement cent ans avant vous, et membre de notre Académie depuis 1853. Je suis avec lui tous les jours, par ses inventaires, bien sûr, mais aussi grâce à une sympathique photographie qui le montre en train de fouiller dans les boîtes des libraires, au portail nord de la cathédrale. Les travaux de Charles de Beaurepaire sont bien connus. Faut-il rappeler aussi que nous devons à votre arrière-grand-oncle Eugène de Beaurepaire la publication du journal du sire de Gouberville, à son frère Joseph de Beaurepaire une longue étude sur l'ancienne administration des haras de Normandie, et que votre grand-père, Georges de Beaurepaire, fut aussi notre confrère au début de ce siècle ?

Vous avez été solidement précédé parmi nous. Mais vos travaux, élaborés suivant les méthodes les plus modernes de l'érudition, et que je vous envie humblement, justifient largement l'espoir que nous fondons en votre compagnie.



Charles de Beaurepaire, en consacrant son discours de réception, le 18 mars 1853, à la formation du musée de peinture de Rouen (3), avait fait, pour l'étude de ce sujet très précis, une large utilisation des archives de l'époque révolutionnaire : la loi du 5 novembre 1790 d'abord, qui prescrivait l'inventaire par les districts des livres, manuscrits, médailles, machines, tableaux, gravures et autres objets de ce genre qui se trouvaient dans les maisons des communautés supprimées, et les documents de notre série Q, consacrés aux biens nationaux. Il avait souligné le rôle du dessinateur Le Carpentier, et celui d'un de nos anciens confrères, le peintre Lemonnier, qui d'ailleurs avait été mal remercié. Comme il le faisait remarquer avec humour : on lui avait commandé un tableau allégorique « propre à rappeler à tout cœur

français que l'homme libre chérit l'égalité » et sa gloire n'en avait tiré que peu de bénéfice.

Je ne vais pas refaire le discours de mon prédécesseur, mais je me contenterai de souligner l'actualité des propos de Lemonnier : « Dans l'intérieur des maisons religieuses, on trouvera beaucoup de choses qu'il faut soigneusement recueillir », « faites en sorte qu'on ne pille plus », « sauvez promptement de votre ci-devant église-cathédrale les objets d'art, surveillez la conservation des chefs-d'œuvre... ainsi que les statues » ; il pouvait ajouter : « L'enlèvement de ces objets était devenu une mesure nécessaire ; c'était le seul moyen de les préserver de la friponnerie des spéculateurs, du vandalisme... ».

Tandis que la municipalité du canton de Duclair n'avait prêté attention au tombeau d'Agnès Sorel, à Jumièges, que parce que son acquéreur l'avait ouvert en plein été, « et dans la crainte des exhalaisons insalubres qui auraient augmenté la contagion des maladies alors régnantes », le Directoire départemental, par contre, avait déjà joué le rôle de précurseur repris par la suite par la Commission des Antiquités, en achetant l'abbaye de Saint-Ouen pour en faire un musée : « Saint-Ouen dont l'immense édifice annonce la majesté », disait une lettre du district en 1791, avait servi pendant deux ans de silo à blé, et il avait fallu faire détruire les cloisons en planches et nettoyer la poussière : « Il est indispensable de faire nettoyer non seulement les colonnes, les statues, les grilles, mais encore les vitres qui sont chargées d'une espèce de limon formé par l'humidité et les émanations glutineuses du froment. Comme les vitres sont peintes, il ne s'agit simplement que de les frotter légèrement avec des balais de crin... Les tableaux ont également besoin d'être nettoyés, un seul est précieux (la Multiplication des pains ?), mais il a été conservé au moyen d'une couverture en toile » (4).

Permettez-moi d'emboîter le pas et d'évoquer devant vous comment d'autres séries des Archives viennent éclairer notre connaissance de l'histoire de l'art. Ne quittons pas la période révolutionnaire sans avoir fait un tour dans les dossiers du Directoire départemental, source de choix, puisque nous rencontrons là, sans doute, un des plus grands rassemblements d'objets d'art qui se soit jamais produit. Nous voyons d'abord le souci que l'on eut, à cette époque, et contrairement à ce que l'on pourrait penser, des objets mobiliers anciens. Ainsi, le 9 fructidor an II, le citoyen Alexandre prenait l'initiative de faire enlever les lambris de la sacristie de Saint-Vincent, qui commençaient à pourrir à cause de l'humidité provoquée par l'entrepôt, dans l'église, de barils de

harengs ; il faisait transporter trois voitures, ne demandant que le remboursement par le District. Ces lambris de la Renaissance, abrités dans un dépôt de la ville après la dernière guerre, existent toujours et l'on peut souhaiter qu'une église rouennaise puisse s'en parer de nouveau.

Parmi tous les papiers évoquant la valse des stalles, lambris, chaires, horloges, nous rencontrons une lettre du curé de Boos, qui, envoyant son cuivre de récupération, ajoutait : « Si vous pouviez nous faire avoir les chandeliers des Ursulines, vous nous feriez bien plaisir » (5).

La récupération des métaux précieux nous vaut des états sordides. Ainsi, le 6 germinal an II, ce rapport « du dépiècement des ornements des cy-devant églises de la commune de Rouen », dont il est sorti :

« — en galons dorés fins, 2.589 marcs, lesquels ont produit en brûlé 1.092 marcs 2 onces ;

« — en galons d'argent... brûlé 203 marcs ;

« — en étoffes brochées, tissées... brûlé 525 marcs ;

« — en agrafes (chaînes de chapes et garnitures de reliques, 39 marcs ». Et le rapport ajoute : « 60 marcs de ce brûlé avaient produit un lingot, et même les cendres de ce brûlé ont été pilées et tamisées ».

Au Havre-Marat, un autre état permet de meilleurs rêves que ce massacre. Sans vouloir abuser des citations, je voudrais vous décrire l'objet extraordinaire de l'église Notre-Dame récupéré et sans doute fondu en l'an II : « Un ostensor ou soleil en vermeil avec sa couronne et accessoires, soit : autour du nuage du soleil, sur la croix, une bague avec un brillant, deux rubis et quatre petits diamants ; — au-dessous, un petit nœud portant trois pierres, puis, réparties sur le nuage, huit bagues totalisant 54 diamants, puis deux bagues sur les rayons à droite et à gauche avec six et sept diamants ; — une bague sur la tige avec trois diamants ; — un médaillon à jour en or ; — quatre chatons portant chacun une émeraude et trois grosses perles fines ; — un collier de perles fines autour du nuage » (6).

Nous trouvons encore la municipalité de La Pommeraye signalant que le tableau du retable de l'église paroissiale tombait en lambeaux, et demandant un de ceux déposés chez les ci-devant jacobins ; les lambris des feuillants, rue des Bons-Enfants, attribués à la paroisse Saint-Patrice ; les anges adorateurs des chartreux, cédés à la paroisse Saint-Vincent, où, disait le rapport de l'ingénieur, ils s'accorderaient avec « le maître-autel à la romaine et d'un marbre précieux » (7). Ce sont sans doute les anges de Caffieri, déposés à la cathédrale depuis.

Pendant ce temps, la cathédrale Notre-Dame servait de temple de la Raison. Le démontage de l'échafaudage intérieur en 1796, et divers rapports, nous donnent une description assez précise de l'édifice à cette époque. Une partie de l'échafaudage en question était destinée à l'orchestre, situé au niveau de l'orgue ; devant ou en toile de fond, plusieurs tapisseries de haute lisse et à figures, qui existent toujours ; et devant l'orgue, six colonnes en bois d'ordre corinthien. Tout au long de la nef, des deux côtés, une tribune à deux étages garnie de toiles peintes en détrempe, les unes « en marbre granit et en balustrade », d'autres avec des entrelacs couleur de bronze, d'autres encore « en couleur de plafond un peu bleu ». Nous retrouvons là le marbre, le faux granit, l'imitation de jaspe si fréquents dans la décoration du XVIII^e siècle. Au fond, un bureau fait d'un devant d'autel. « En divers endroits de l'église et dans les chapelles... plusieurs lots de statues et de boiseries brisées » (8).

Les inventaires faits sur place, ou plus exactement, l'annotation scrupuleuse, au dépôt de la ci-devant abbaye de Saint-Ouen, de la provenance des objets, nous permet d'évoquer quelques intérieurs de l'époque. Ainsi chez l'émigré Frondeville se trouvait un grand tableau à l'huile représentant Joseph qui explique les songes ; huit dessins coloriés figurant des cérémonies romaines antiques, montés sous verre et avec bordures dorées ; deux gravures en manière de lavis, représentant des vues de rivières ; un tableau flamand représentant un repas ; quatre paysages gravés d'après le Poussin, collés sur toile, fort rouges et sous verres ; un portrait de Marcel, prévôt de Paris, peint en pied en 1570. Chez un prêtre, on trouve la Piscine, gravure sous verre d'après Dietricy ; d'autres sous-verres représentant la place Maubert, Honfleur, la Curiosité, dix-neuf petits portraits, douze têtes d'empereurs romains, une vue du Port de Rouen, et, quand même, la Cène. Chez un autre, Charles Borromée d'après Le Brun, gravé par Edelinck. Le même Charles Borromée se retrouve d'ailleurs chez plusieurs prêtres, de même que les têtes d'empereurs romains et des vues du portail de la cathédrale. Chez l'émigré Vintimille à Franqueville : la Conversation espagnole, gravure d'après Van Loo ; la Lecture ; la Sultane ; la Confiance, toujours d'après Van Loo ; la Mère bien-aimée, de Greuze, gravée par Flipart ; le Contrat de mariage d'après Van Loo, « belle estampe » dit l'inventaire, et c'est une des seules appréciations de valeur. Les gravures sont nombreuses, les copies sont fréquentes, les originaux beaucoup plus rares ; on en rencontre cependant quelques-uns : chez le ci-devant chanoine Saint-Gervais, déporté, « deux attiques peints par Colin de Vermont, peintre célèbre : un Mercure, une Muse »,

« un tableau de La Joüe, peintre moderne, représentant un temple avec un paysage », « un portrait par Mignard », etc. ; chez Roussel, autre prêtre déporté, rue des faulx, « un *Ecce Homo* avec les juifs, tableau très curieux peint sur bois par Jean de Maubeuge, peintre flamand du XIV^e siècle », « un petit bas-relief de marbre blanc fort ancien », sans doute un albâtre anglais. Des émigrés avaient des goûts plus éclectiques : ainsi chez la veuve Cordier de la Heuse, on avait trouvé des sphères, des armoires remplies de coquillages, plantes marines, « cristallisations et stallatiques », « Vénus fouettant l'Amour avec des roses, joli petit morceau de biscuit de porcelaine », sans compter un tableau de chevalet peint en 1622 par Wilhem Broyet, et un autre qui, dit l'inventaire, « était peint sur marbre, de l'école d'Italie, représentant le martyr de saint Sébastien, fort joli » (9).

Quelquefois les immeubles sont décrits, ou au moins évoqués. La succession du marquis de Bailleul, président au Parlement, dans un des états mensuels de ventes de biens nationaux, en l'an III, permet d'imaginer la situation à l'époque de cet hôtel particulier de la rue du Moulinet : « Maison à l'usage de raffinerie (le marquis de Bailleul avait émigré au début de la Révolution)... consistant en une grande porte cochère, une allée, une écurie..., une étuve..., au 1^{er} étage deux grands appartements avec cheminée... », etc. (10).

Les gravures qui ornaient les appartements de nos chanoines avaient sans doute été achetées à Rouen. Dans les archives du Bailliage, le dossier de la vente après décès d'un de ces marchands d'estampes, Lefebvre, sur le port, en 1788, nous renseigne sur l'un d'eux. Le fond de la boutique, nous apprend le procès-verbal, consistait « en un grand nombre de gravures et estampes d'après les meilleurs maîtres, papier réglé, cahiers de musique, airs et ariettes, dessins de broderie, images en parchemin, vélin et papiers pour les bréviaires et livres ». Mais là encore, les précisions manquent, et il est exceptionnel que le nom du maître que l'on a copié soit indiqué. Une seule fois l'inventaire mentionne « quatre estampes de Jouvenet, en grand ». Dans cet inventaire nous pouvons voir un petit lot d'estampes représentant un ballon du voyage du sieur Blanchard (qui permet d'évoquer le succès des premières tentatives d'ascension en ballon ; Blanchard, qui était des Andelys, avait fait sa première ascension quatre ans avant notre document, en 1784, avec un ballon agrémenté d'ailes), un autre petit lot d'estampes de différents sujets de piété, quarante gravures en taille douce intitulées « Vue de la ville de Rouen et d'une partie du port pendant l'inondation », des globes, des cartes collées sur toile, des pantins en carton, de nombreuses « estampes pour optique » (ne s'agit-il pas de matériel pour la fabrication de dioramas ?), des lots de vues de cathédrales, de

navires, de Retour du laboureur, de Clémence d'Auguste, de Mort de Cléopâtre, et autres sujets⁽¹¹⁾.

Mais nous nous éloignons de l'art, et c'est encore Charles de Beaurepaire qui nous ramènera vers les artistes. S'ils sont relativement anonymes au Moyen Age, nous les voyons paraître plus fréquemment dans les comptes à partir du xiv^e siècle, et votre arrière-grand-père, Monsieur, en a catalogué beaucoup dans les précieux volumes dont vous avez eu la bonne idée, avec Monsieur votre père, de faire dépôt aux Archives départementales⁽¹²⁾. Il les rencontrait au fur et à mesure du classement des archives, les trouvant même avec une perspicacité incroyable, dans l'amas des comptes peu lisibles qui lui passaient entre les mains. Voici par exemple Guillaume Tranchelyons, tailleur et imaginier de pierre, bénéficiaire d'un marché pour « faire et parfaire une image de Notre-Dame vêtue, dont les bords des accoutrements seront dorés, et le demeurant semé de frisures d'or en forme de drap d'or, au pied de ladite image un dragon, vêtue d'un soleil d'or et d'une lune, le tout de fin or, de la sorte ou mieux que celle qui est à Bonne-Nouvelle ». Elle était destinée au couvent des célestins, en 1548 ; le couvent des célestins a été détruit en 1785, entre la rue Eau-de-Robec et la rue Saint-Hilaire, mais il est vraisemblable que la statue l'avait été déjà, peu après sa fabrication, par les protestants en 1562.

Certaines statues n'étaient qu'en trompe-l'œil. Ainsi, en 1589, un nommé Richard Caron, peintre, avait été chargé de faire cinquante images de saint Denis « en plate peinture sur papier de carte pour porter aux processions ».

Les vitriers et les verriers sont nombreux. Au xvii^e siècle, on rencontre toute une dynastie de Le Vieil et de Besoche, verriers de la cathédrale. Un siècle avant, en 1577, on voit un certain Nicolas Vereul, vitrier, s'engager à « raccourter » les vitres du chœur, de la nef et des chapelles de Saint-Georges-de-Boscherville, mettre au chœur les armoiries du cardinal-abbé, et en la chapelle de Notre-Dame l'image de saint Georges ; inversement, on avait vu, après la guerre de Cent Ans, retirer les vitraux aux armes du roi d'Angleterre : un compte du chapitre en 1449-1450 fait état d'une recette « de la vendition des verrières aux armes d'Angleterre qui ont été otées de la seconde salle de l'hôtel [archiepiscopal], et au lieu, on a mis du verre blanc à la venue du roi [de France] »⁽¹³⁾.

Saviez-vous qu'au xv^e siècle l'hôtel de ville (celui qui avait précédé rue du Gros-Horloge le beau bâtiment Louis XIII) possédait un vitrail de l'Annonciation, fait par Pierre d'Arras en 1410 ?

Voulez-vous le détail des travaux faits au xvii^e siècle à l'intérieur de Sainte-Croix-des-Pelletiers ? (14). Savez-vous quelles précautions étaient recommandées pour économiser l'état des orgues de la cathédrale à la fin du xiv^e siècle ? Ce sont encore les comptes ou les délibérations du chapitre qui nous l'apprennent. Permettez-moi de vous citer textuellement cette recette figurant à la fin d'un registre de 1384-1382 : « C'est la manière comment les orgues de l'église de Rouen doivent être gouvernées afin que eux durent longuement. Premièrement celui qui les gouvernera, qui en jouera, garde bien que l'on ne boive, ne mange en lieu où eux sont, et qu'il n'y ait herbe ni ordure ni poudre, par quoi rats ni souris n'y doivent venir. Item, qu'il ne souffre que l'on souffle à force. mais fasse souffler doucement... » (15).

Chez les notaires, nous trouvons des inventaires après décès, et celui du sieur Grévin, « maître en l'art de peinture », rue Beauvoisine, mort en 1730, nous montre, dans sa boutique ou son grenier, outre un certain nombre de toiles, des pots à feu en bois doré, un Cupidon de plâtre, ce qui indique qu'il était aussi sculpteur, des moules à faire des armoiries, des outils, un baril avec un sac de papier brun plein d'ocre rouge, cinquante brosses de poil de porc, une vieille cruche avec de l'huile de lin (16).

Artistes, organistes, maçons, nous devrions les retrouver dans les registres des corporations. Les renseignements les plus denses qu'ils nous donnent viennent évidemment de leurs statuts. Celui des menuisiers de Dieppe, en 1731, nous indique qu'ils pourront « enrichir de taille antique ou nouvelle mode, même pousser les moulures, à tous ouvrages qu'ils entreprendront, pourvu que les ornements et moulures ne corrompent l'ordre de l'architecture, et que tout le bois qu'ils emploieront soit bon, loyal et marchand ». Il était précisé que les maîtres menuisiers avaient le droit d'enrichir leurs ouvrages de toutes sortes de statues, portraits et images de grande et petite taille sans pouvoir « être troublés » (17). Mais les archives des corporations nous donnent aussi certains détails significatifs ou simplement amusants. Un faïencier ayant été sans doute nommé comme expert, nous avons une « facture générale », disons un état, du chargement d'un navire partant à la Martinique, en 1764, avec de la vaisselle blanche, brune, verte ou bleue, des assiettes, des soupières, des cafetières qu'on ne nous décrit pas, mais aussi des « pots à eau à broderie peints », et de nombreux objets de cristal : flambeaux et bougeoirs, bouteilles à liqueur décorées de fleurs de lys, chandeliers à trois pieds, huiliers, etc. (18). La description de cette vaisselle en faïence de Rouen nous laisse un peu sur notre faim, et l'on est frappé, en présence des documents du xviii^e siècle, par la désinvolture avec laquelle on nous parle : dans les pièces justificatives de comptes se trouvent

de nombreux prospectus qui sont là parce qu'on a utilisé le verso, et l'un d'eux, venant des « Trois bouteilles couronnées » au haut de la rue Grand-Pont, chez Tesson, marchand faïencier-verrier au nom prédestiné, vante en vrac « toutes sortes de porcelaines de différentes espèces et qualités, faïences de Strasbourg de différentes qualités, faïences de Rouen et de Nevers, cristaux de Bohême dorés, taillés, gravés et unis, et bouteilles à vin de gros verre de la forêt de Lyons » (19); notons au passage que notre bateau contenait quatorze boîtes de ce cristal doré.

Les chefs-d'œuvre demandés aux apprentis maîtres sont très précis. Pour les menuisiers : une porte de prie-Dieu, ou encore un porte-missel d'une seule pièce en bois de noyer (20); pour un orfèvre, « un anneau d'or en jonc », une cuillère d'enfant à la romaine, un cœur brodé, une boucle d'argent à pointe de diamant (21).

Les vols peuvent nous renseigner sur le contenu d'un magasin : c'est ainsi que les orfèvres de Dieppe furent alertés en 1775 sur le cambriolage d'une boutique d'un de leurs confrères, à Blois, où l'on avait volé plusieurs boîtes d'ouvrages de pierrerie « comme boucles pour femmes, bracelets, crochets de corps, croix de Liesse en pierre (il faut sans doute y voir une allusion au pèlerinage de Notre-Dame de Liesse), des boutons de manches à pierre, des boucles d'argent d'homme ou de femme, 24 croix d'or à quadrille, autant à lentilles, autant de Christs, autant de croix polies, quantité de cœurs d'or et d'argent, toutes ces marchandises recensées du poinçon représentant la pantoufle, et de différents poinçons de maîtres (22).

Les procès sont une autre source. Ainsi un procès au Parlement de Normandie en 1730, révélé au siècle dernier par un de nos confrères, M. Lévêque, nous donne des détails sur la décoration des résidences du sieur de Saint-Maurice, receveur et payeur des gages des officiers de la chancellerie. Le sieur de Saint-Maurice était en difficulté avec un peintre parisien, Henry, et un nommé Jouanne, ci-devant capitaine au régiment de Médoc, et, semble-t-il, reconverti comme décorateur. Dans l'appartement du sieur de Saint-Maurice, à la Vicomté de l'eau, le peintre Henry avait fait dix panneaux « composés et exécutés selon le goût de Watteau ». Au lit de repos, peint en camaïeu, un petit sujet représentait Danaé. Le milieu d'un devant de cheminée représentait Antiope surprise par Jupiter. Des indications techniques sont données : « Un grand tableau qui représente le Bain de Diane », dit un document, « dessous lequel avait été peint une Foire de Besons qui a coûté plus de trois mois de travail, et que l'on peut découvrir par la térébenthine ». Pour les réjouissances de Mgr le Dauphin, sans doute les fêtes organisées pour sa naissance, Henry

avait fait un grand tableau transparent, sur verre ou sur papier huilé, représentant l'Amour qui présente à la France le Dauphin ; Jouanne, de son côté, avait fait l'inscription d'accompagnement et collé les papiers sur le châssis. Jouanne était plutôt un décorateur. Il disait avoir peint à la Vicomté de l'eau les plafonds, poutres et panneaux, en grotesques, ornements, fruits, fleurs et animaux, dont les sujets du milieu sont faits par le sieur Henry. Lui aussi donnait des détails techniques : « Le contenu dudit cabinet a été imprimé et rimprimé à plusieurs fois, puis les dessins composés, piqués et poncés pour chaque morceau, enrichis de peintures et dorures ». Il avait encore peint des caisses de jardin en façon de faïence pour la résidence de la chaussée de Grammont, et fourni des dessins à l'encre de Chine pour permettre au sieur de Saint-Maurice de donner ses armes au faïencier, de les faire mettre sur sa pompe, sur ses bouteilles de vin, etc. (23).

Les procès-verbaux d'architectes experts, dans les archives du Bailliage de Rouen, nous valent quelques descriptions minutieuses, notamment le détail très complet de l'abbaye de Fécamp au XVIII^e siècle. Le style en est naturel, et certain jour de janvier 1764, nos architectes racontent avec simplicité comment le vent impétueux les a empêchés de continuer leur travail à l'extérieur, et décrivent les chapelles closes « avec des balustrades de pierre sculptées et ornées de gothique de différentes formes ». Tous les biens de l'abbaye sont passés en revue : sur la paroisse Saint-Léonard, on apprend que le château des Hogues est tombé en ruine, à Étretat que le tableau de la contretable a besoin d'être marouflé, à Daubeuf, que l'on travaille à restaurer la table de communion. Nous apprenons aussi ce qu'on exigeait des architectes pour être nommés experts : connaître les proportions, savoir faire le toisé des couvertures... (24).

Si les documents sont en général avares de renseignements sur les peintres et sculpteurs, les descriptions de bijoux sont toujours extrêmement précises. Et il y aurait toute une étude à faire sur les poinçons : les orfèvres de Dieppe avaient déclaré à l'Élection d'Arques, leur juridiction fiscale, un A italien couronné pour servir aux gros ouvrages d'argenterie neufs ; un canard couronné ; une croix de Malte pour les menus ouvrages d'argenterie neufs ; un C couronné pour les ouvrages neufs en or ; une grenade pour les vieux ouvrages en argent, etc. (25). Les archives des Contributions indirectes prennent le relais de celles des élections ou des corporations, en nous transmettant les règlements à observer par les marchands fabricants et revendeurs de métaux précieux, les plaintes de ces marchands contre les contrôleurs de la garantie,

et en nous faisant même rencontrer les « essayeurs de l'administration des Monnaies », qui étaient en général des pharmaciens, ou des mises en garde (en 1833-1834) contre un nouveau métal imitant l'argent : le « maillechor », ou « argental » (26).

Puisque les bijoux nous ont amené à faire une divagation dans le XIX^e siècle, laissez-moi vous citer quelques-unes des remarques faites par un inspecteur de la garantie des poinçons, à la suite de sa tournée de 1850 à Rouen, au Havre, à Fécamp et à Dieppe ; ce document officiel avait pris, soit dit en passant, une voie inattendue puisque c'est par un libraire de Périgueux qu'il a récemment intégré les Archives où il aurait dû arriver depuis longtemps. « Depuis que je suis à Rouen, écrit l'inspecteur, je me suis particulièrement attaché à vérifier les chaînes de gilet. En général elles sont légères et les marques ne peuvent donner lieu à aucune critique... Parmi les bagues et les alliances, j'ai trouvé du faux dit à cran, et du faux Mouton ; comme elles étaient dans les magasins depuis très longtemps, je me suis contenté de les envoyer au bureau, où plusieurs ont été brisées pour défaut de titre... La fabrication de bijouterie dans le département de Seine-Inférieure est sans grande importance..., toutes les marchandises sont tirées directement de Paris, ou bien sont achetées aux commissionnaires. Le commerce de bijouterie à beaucoup d'importance, mais il est purement local puisqu'on ne fait plus d'exportation de bijouterie à Rouen ni au Havre. A Rouen ainsi qu'au Havre, il y a des magasins dont les assortiments sont considérables. En général, il est impossible de voir des magasins mieux tenus » (27).

Des bijouteries, je suis passé à la Salle des Ventes, dont nous avons les procès-verbaux. Ils n'évoquent malheureusement pas plus la qualité que le rapport de l'inspecteur des poinçons, et c'est le sociologue plus que l'historien d'art, sans doute, qui y trouvera son compte ; tout au plus nous permettent-ils de faire des remarques un peu désabusées sur l'absence d'art à l'intérieur des demeures. La quantité prime la qualité, et chez Jean-Pierre Le Pesant de Boisguilbert, en 1827, rue de Crosne, les 38 casseroles, 126 assiettes porcelaine, 13 fauteuils, écrasent un peu la gravure sous verre figurant la mort du général Wolff et une autre gravure représentant le Lever du soleil (28). Chez un chef de bataillon en retraite, en 1865, les œuvres d'art sont tout aussi difficiles à déceler : deux gravures à 2 fr. 75, deux à 4 fr. 75, deux à 2 fr. 50, deux tableaux à 7 francs (le prix de douze caleçons : ce n'étaient pas des merveilles). Par contre, mais cela ne nous étonnera pas : cinq épées, deux sabres, deux pistolets, un casque et une cuirasse (29).

Quant aux dossiers administratifs du XIX^e siècle, ils sont plus remplis d'inventaires et de distributions de bustes de l'empereur ou de la République que de créations artistiques. Notons-y cependant quelques détails amusants : réponse négative à une demande d'œuvres d'art pour le musée d'Yvetot vers 1898, tous les ouvrages d'art de l'État étant réservés pour l'Exposition universelle de 1900⁽³⁰⁾ ; un intéressant inventaire des statues en 1883, avec les poèmes, les discours et la cantate chantée pour l'inauguration des statues de Bernardin de Saint-Pierre et Casimir Delavigne au Havre en 1852⁽³¹⁾ ; les offres de service d'un statuaire du Havre pour fournir les communes du département de bustes de la République en 1848. Nous y voyons encore les malheurs du portrait du roi Louis-Philippe envoyé à la Préfecture en 1847, et endommagé par son papier de soie de protection, placé avant que le vernis soit sec ; ou encore les interventions de notre Académie pour que des marbres du Calvados soient utilisés pour la place du Carrousel en 1853-1854⁽³²⁾.

Les dossiers de réparation de monuments historiques sont, bien entendu, précieux. Si on lit avec une certaine mélancolie le devis de sculpture du portail de Saint-Ouen : « seize gargouilles à 90 francs ; à la rose centrale 32 chapiteaux à 4 francs ; aux gorges encadrant les statuette de la voussure : 180 mètres... de feuillages riches et variés semblables à ceux des portails latéraux de la cathédrale, à 28 francs le mètre... »⁽³³⁾, on ne peut apprendre sans intérêt comment, dès 1826, les habitants de la paroisse Saint-Paul avaient réagi contre les projets de démolition de leur église, ancien prieuré du XVII^e siècle, et obtenu qu'on la conserve au moins sous forme de sacristie : c'était une des premières marques d'intérêt pour les monuments du Moyen Age⁽³⁴⁾.

★★

Que conclure ?

D'abord, bien entendu, nous pouvons constater que les archives nous renseignent plus sur *l'histoire* de l'architecture et des objets d'art que sur l'art lui-même. La contemplation des œuvres d'art reste la source principale. Mais les jalons que donnent les dates, les noms d'artistes, les prix révélés par les comptes ou les actes notariés sont indispensables pour situer les œuvres dans leur contexte historique, économique et social.

L'impression la plus nette que m'a laissée la consultation des séries de documents dont je viens de vous donner quelques exemples est celle de l'idée, très différente de la nôtre, que se faisaient nos ancêtres de l'art. Est appréciée régulièrement et minutieusement, à travers les archives, la valeur des bijoux et

des métaux précieux, le travail des orfèvres, dont on ne néglige aucun détail. Par contre, les tableaux et les gravures ne sont signalés que par leur sujet, et les indications sur les artistes sont rares. Surtout, l'ancienneté d'une œuvre n'est qu'exceptionnellement un critère d'intérêt : une autre de ces « étiquettes » trouvées dans des comptes de paroisses au XVIII^e siècle vantait, chez la veuve Gosselin, « toutes sortes de meubles des plus à la mode, comme lits de damas..., tapisseries de haute lisse de Bergame..., miroirs et trumeaux..., cheminées en lierre et en marbre... » (35) ; jamais, semble-t-il, on ne cherche à revendre un objet ancien, et dans nos églises on casse ou on enterre les statues du Moyen Age pour les remplacer par de plus modernes. C'est à partir du XIX^e siècle que l'on se met à inventorier et à copier.

Le mot « art » apparaît peu dans les documents, et s'applique sans doute plus à la perfection d'une œuvre qu'à sa qualité esthétique ou à sa valeur marchande : on parlait d'artistes vétérinaires, et simplement d'« imagiers » ou de « verriers ». Nos ancêtres comptaient bien leur or et leurs bijoux, et se contentaient d'admirer, sans se soucier de leur date ou de leur auteur, les gravures dont ils ornaient leurs murs, le faux marbre qu'ils faisaient peindre sur leurs colonnes, ou la belle ordonnance de leurs jardins.

des matériaux précieux le travail des artistes dont on ne recueille aucun détail. Par contre, les tableaux et les gravures ne sont classés que par leur sujet et les indications sur les artistes sont rares. Surtout, à l'exception d'une œuvre n'est qu'exceptionnelle pour un artiste. Ainsi, une suite de ces « études » trouvées dans les comptes de dépenses au XVII^e siècle, par exemple chez le jeune Goussier, y trouve toutes sortes de multiples des plus à la mode, comme des livres de français, tableaux de haute lisse de bergues, miroirs et miroirs, « chapeaux en laine et en soie » (1711). Jamais, semble-t-il, on ne cherche à retrouver un objet ancien et dans nos livres on trouve en outre les statues du Musée. Aujourd'hui, les remplaçant par de plus modernes, c'est à partir du XIX^e siècle que l'on se met à inventorier et à classer.

Les mots « art » apparaît peu dans les documents et s'applique sans doute plus à la collection d'objets que par sa qualité esthétique. On y se voit marcher sur des objets d'artistes véritables et simplement d'« artistes » ou de « vendeurs ». Les vendeurs considéraient bien leur art et leurs bijoux et se contentaient d'acheter sans se soucier de leur date ou de leur auteur. Les gravures dont ils ornaient leurs murs, les faux marbres qu'ils laissaient peindre sur leurs colonnes ou la belle gravure de leurs jardins.

Il est évident que les collections d'objets d'art sont restées longtemps sans être classées et inventoriées.

Les collections d'objets d'art.

Il est évident que les collections d'objets d'art sont restées longtemps sans être classées et inventoriées. Les collections d'objets d'art sont restées longtemps sans être classées et inventoriées.

Il est évident que les collections d'objets d'art sont restées longtemps sans être classées et inventoriées. Les collections d'objets d'art sont restées longtemps sans être classées et inventoriées.

NOTES

- (1) *La Toponymie de la Normandie, méthodes et applications*, dans *Cahiers Léopold Delisle*, t. 18 (1969), pp. 1-119; — *Toponymie et évaluation du peuplement autour de la baie du Mont-Saint-Michel*, dans *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. 2 (Paris, 1967), pp. 49-72.
- (2) *Les Sources de l'histoire du Moyen Age à la Bibliothèque de la Ville de Rouen*, dans *Cahiers Léopold Delisle*, t. 13 (1964) à 16 (1967); — *Sources médiévales de l'histoire de Normandie dans les bibliothèques de Bayeux*, 1^{er} fascicule des *Publications multigraphiées de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* (1966).
- (3) *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences Belles-Lettres et Arts de Rouen (1852-1853)*, p. 388 et suiv.
- (4) A.D. Seine-Maritime, L 1190.
- (5) A.D. Seine-Maritime, QP 1433.
- (6) A.D. Seine-Maritime, L 1190/1.
- (7) A.D. Seine-Maritime, QP 1433.
- (8) A.D. Seine-Maritime, L 1190/1; — QP 1433.
- (9) A.D. Seine-Maritime, QP 1878^{bis}.
- (10) A.D. Seine-Maritime, QP 1878.
- (11) A.D. Seine-Maritime, 4 BP 5570.
- (12) A.D. Seine-Maritime, sous-série 6 F.
- (13) A.D. Seine-Maritime, G 48.
- (14) A.D. Seine-Maritime, G 6373 et 6375.
- (15) A.D. Seine-Maritime, 6 F 16.
- (16) A.D. Seine-Maritime, sous-série 2 E, minutier Aubert, Rouen, 1730.
- (17) A.D. Seine-Maritime, 5 E 18.
- (18) A.D. Seine-Maritime, 5 E 785.
- (19) A.D. Seine-Maritime, G 6697.
- (20) A.D. Seine-Maritime, 5 E 71.
- (21) A.D. Seine-Maritime, 5 E 31.
- (22) A.D. Seine-Maritime, 5 E 31.
- (23) *Précis de l'Académie de Rouen (1859-1860)*, pp. 332-354.
- (24) A.D. Seine-Maritime, série B, fonds du Bailliage de Rouen, procès-verbaux d'architectes experts, 1763-1765.
- (25) A.D. Seine-Maritime, 5 E 31.
- (26) A.D. Seine-Maritime, série P, non classée.

- (27) A.D. Seine-Maritime, J 5.
- (28) A.D. Seine-Maritime, 6 E 141.
- (29) A.D. Seine-Maritime, 6 E 44.
- (30) A.D. Seine-Maritime, 4 TP 1140.
- (31) A.D. Seine-Maritime, 4 TP 1114.
- (32) A.D. Seine-Maritime, 4 TP 1099.
- (33) A.D. Seine-Maritime, 4 TP 1153.
- (34) A.D. Seine-Maritime, V 7/211.
- (35) A.D. Seine-Maritime, G 6697.

(1) La Toponymie de la Normandie, méthodes et applications dans Caen, Léopold Delisle, t. 13 (1906), pp. 112-113; — Toponymie et évaluation du peuplement autour de la Seine de Louis-Michel, dans Mémoires monastique du Mont-Saint-Michel, t. 2 (Paris, 1927), pp. 49-74.

(2) Les sources de l'histoire du Moyen Âge à la Bibliothèque de la Ville de Rouen, dans Cahiers Léopold Delisle, t. 12 (1905) à 16 (1907); — Sources inédites de l'histoire de Normandie dans les bibliothèques de Rouen, 1^{re} fascicule, les publications multiples de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche (1906).

(3) Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen (1823-1827), p. 388 et suiv.

(4) A.D. Seine-Maritime, I 139.

(5) A.D. Seine-Maritime, QF 142.

(6) A.D. Seine-Maritime, I 130A.

(7) A.D. Seine-Maritime, QF 142.

(8) A.D. Seine-Maritime, I 130A; — QF 142.

(9) A.D. Seine-Maritime, QF 185⁰⁰.

(10) A.D. Seine-Maritime, QF 185.

(11) A.D. Seine-Maritime, 4 BP 270.

(12) A.D. Seine-Maritime, sous-série 6 F.

(13) A.D. Seine-Maritime, G 48.

(14) A.D. Seine-Maritime, G 672 et 673.

(15) A.D. Seine-Maritime, 6 F 16.

(16) A.D. Seine-Maritime, sous-série 2 E, minutes Aubert Rouen, 1750.

(17) A.D. Seine-Maritime, 2 E 18.

(18) A.D. Seine-Maritime, 2 E 78.

(19) A.D. Seine-Maritime, G 607.

(20) A.D. Seine-Maritime, 2 E 21.

(21) A.D. Seine-Maritime, 2 E 21.

(22) A.D. Seine-Maritime, 2 E 21.

(23) Précis de l'Académie de Rouen (1823-1827), pp. 323-324.

(24) A.D. Seine-Maritime, série B, fonds du Ballage de Rouen, sous-série 2 E, archives experts 1762-1764.

(25) A.D. Seine-Maritime, 2 E 21.

(26) A.D. Seine-Maritime, série F, non classé.

Administration et la Justice

par George MAC GRATH

(séance du 26 mars 1974)

CONFÉRENCES PUBLIQUES

&

COMMUNICATIONS

CONFÉRENCES PUBLIQUES
&
COMMUNICATIONS

L'Administration et la Justice

par Georges MAC GRATH

(Séance du 16 mars 1974)

L'ADMINISTRATION et la Justice... Pour une conférence, voilà vraiment, je dois le reconnaître, un titre bien osé. Pour le moins en tout cas, un sujet immense. Ou plutôt deux sujets, deux domaines de dimension considérable l'un comme l'autre. Mais vous ne vous attendez évidemment pas à ce que j'aborde pareille étude. Sur l'Administration, sur la Justice, il y a dans nos universités, dans nos palais de Justice, dans nos ministères, dans nos préfectures, des bibliothèques entières.

A la vérité, le titre de cette conférence, ce devait être l'Administration devant la Justice. Mais je n'ai pas osé le retenir, le publier, de crainte que l'on ne suppose que je place dans mon esprit l'une avant l'autre, que je ne subordonne l'une à l'autre, en l'occurrence, l'Administration à la Justice. Il n'y a chez moi rien de semblable. J'ai pour l'une et pour l'autre, pour l'Administration et pour la Justice, un égal respect. Leurs missions, pour différentes qu'elles soient, sont empreintes de la même dignité, de la même noblesse, je dirai même de la même grandeur.

L'une et l'autre s'adressent à l'homme, et c'est tout dire. Créées par lui, et pour lui, elles doivent s'efforcer tous les jours davantage, de répondre à cet appel incessant de l'humain, qui jamais ne prendra fin, si ce n'est avec l'extinction des sociétés elles-mêmes. L'Administration, c'est l'art de diriger les affaires publiques, de gérer les biens et les intérêts de la communauté.

La Justice, sa mission est de prononcer sur les droits de chacun, de punir ou ce qu'elle fait plus rarement, car elle n'en a guère le moyen, de récompenser.

Mais si l'une ou l'autre (et voilà notre sujet) se trompe, com-

met quelque erreur, méconnaît la loi, lèse des intérêts, y aura-t-il sanction et réparation ?

Pour la justice sans aucun doute, et depuis toujours. L'appel, la cassation, permettent de réformer, de casser les décisions qui contredisent la loi écrite, ou même non écrite.

En un domaine qui nous est plus cher que tout, celui de notre liberté, en cas d'arrestation arbitraire, la Loi a spécialement prévu et organisé le droit à réparation. Pour être complet, j'ajouterai même que si l'on suspecte — ce qui est exceptionnel, mais peut se rencontrer — l'impartialité des juges, on peut demander le renvoi de l'affaire qui nous intéresse, pour cause de suspicion légitime.

Et si l'on estime que le juge dont dépend notre sort abuse de son autorité, il est possible d'engager contre lui la procédure de la prise à partie, ce qui est rare, mais se voit parfois cependant. Bien sûr, en dépit des textes, de la conscience des juges, de l'évolution des mœurs, tout est encore loin d'être parfait. Quelle œuvre humaine peut y prétendre, surtout en un domaine aussi insaisissable ? La progression cependant est constante. Et le public enfin, finit par se pencher sur ces problèmes qui le concernent au premier chef. Et c'est bon signe. Voilà donc pour la Justice.

Et l'Administration, peut-on la mettre en cause, invoquer sa responsabilité ? Oui bien sûr : le droit de pétition, le recours gracieux, le recours hiérarchique ont toujours existé. Mais, par contre, ils ne réussissent pas toujours.

On peut le comprendre, ou en tout cas l'expliquer. Ces recours s'adressent aux Corps Administratifs auteurs de la décision contestée. Même si la réclamation est fondée, on a du mal parfois, il faut le reconnaître, à se censurer soi-même, ou à censurer les siens. Il y faut beaucoup de grandeur d'âme. Mais cela arrive cependant.

Et devant la Justice, l'Administration, comme tout un chacun, est-elle responsable ?

L'Administration, j'entends par là celle de l'État, des collectivités locales : Département, Communes, Établissements publics, et aujourd'hui les Régions, et non point les personnels de ces services. Leurs erreurs, causes du dommage, sont des fautes de service. Ils n'en sont pas responsables devant la Justice, mais devant leurs chefs, bien entendu. Ils ne répondent devant la Justice que de leurs fautes personnelles, soit devant la juridiction

pénale, soit même devant les tribunaux civils. Cette précision apportée, revenons à notre question : peut-on traduire l'Administration devant les tribunaux ?

Bien entendu, aujourd'hui, la réponse est oui. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Longtemps a prévalu la thèse de l'irresponsabilité de la Puissance Publique. La souveraineté de l'État, disait-on, doit écarter toute idée de poursuite à son encontre.

Cette règle impérative admise jusqu'au milieu du XIX^e siècle ne comportait que de rares exceptions : en matière de travaux publics, par exemple, après l'An VIII, et la création des Conseils de Préfecture, spécialement compétents en un tel domaine.

Il est vrai qu'en l'époque, cette règle de l'irresponsabilité avait peu d'incidence, le rôle des Pouvoirs Publics n'ayant rien de comparable à ce qu'il est aujourd'hui.

Chargé de la sécurité extérieure, et de l'ordre intérieur, l'État intervenait peu dans la vie de chacun.

Les communes, c'était la thèse de l'époque, n'étaient point considérées comme participant à la puissance publique. On pouvait donc en ce qui les concernait, faire jouer leur responsabilité, mais, et c'était logique, devant les tribunaux judiciaires.

Aujourd'hui, vous le savez, c'est quotidiennement que l'Administration est mise en cause devant les tribunaux. Le plus souvent devant la juridiction administrative, créée pour cet objet : les tribunaux administratifs et le Conseil d'État, qui se prononcent sur la légalité des actes qui leur sont soumis, ou règlent les litiges dont ils sont saisis selon le Droit, propre au fonctionnement des services publics : le Droit administratif.

Mais il arrive aussi que la responsabilité de l'Administration soit évoquée devant les tribunaux judiciaires qui, et c'est normal, jugent ces procès comme tous les autres en conformité avec le droit civil.

Nos tribunaux judiciaires peuvent même écarter, par la voie de l'exception d'illégalité, des règlements administratifs qu'ils estiment abusifs. Il y a donc, en définitive, deux contentieux : l'un administratif, l'autre judiciaire, et des conflits de compétence inévitablement peuvent apparaître. Aussi pour couronner cet édifice forgé au cours des ans, non sans à-coups (nous le verrons tout à l'heure), pour parachever cette œuvre d'apparence harmonieuse, mais en vérité d'une réelle complexité, il a été créé une juridiction suprême : le tribunal des conflits, chargé précisément de départager les deux ordres de juridiction, de dire souverainement à l'occasion d'instances concurrentes, lequel est compétent.

Que pensent de cette organisation, non seulement les juristes, mais aussi le public, dans la mesure évidemment où à l'occasion d'un procès, il en saisit tous les rouages ?

Si vous le voulez bien, ce point de vue, nous essaierons de le définir en conclusion de cette conférence ; mais en l'instant, posons-nous simplement la question de savoir quels furent les termes de l'évolution qui a conduit à cette construction juridique originale.

A cette question, on ne peut répondre évidemment qu'à la lumière de l'histoire. J'ai dit tout à l'heure que l'irresponsabilité de l'État, longtemps, fut la règle en France.

Cependant on ne saurait aller jusqu'à dire que l'Administration d'alors échappait dans sa totalité au contrôle de la Justice. Les services de l'État, qui plus que d'autres sous l'Ancien Régime, étaient au contact du public, relevaient de juridictions administratives qui leur étaient propres : la Grande Maîtrise des Eaux et Forêts par exemple (Pierre Corneille, nous le savons, était avocat auprès de cette juridiction à Rouen), les Chambres des Comptes, les Cours des Aides qui jugeaient soit en appel, soit en première instance, les affaires fiscales, les Greniers à sel qui connaissaient de la gabelle. Mais à côté de ces tribunaux spécialisés, les tribunaux judiciaires de l'époque, ou plutôt leur instance la plus élevée, les parlements, *s'érigèrent bientôt en véritables juges de l'Administration royale*. Ils le firent par le moyen du *droit de remontrance*.

Depuis une époque très ancienne, les rois de France avaient pris l'habitude de faire enregistrer leurs édits, ordonnances et lettres royaux, voire même les traités internationaux, au siège des parlements, à Paris, comme en province. Ce n'était qu'après accomplissement de cette formalité, que ces actes du roi devenaient exécutoires, dans le ressort de ces Cours souveraines (ainsi nommées à cause du caractère définitif de leurs arrêts ne relevant, qu'exceptionnellement, de la Cassation par le Conseil du Roi).

Le roi pouvait s'opposer aux remontrances par des lettres de jussion. Les parlements pouvaient passer outre, en présentant d'itératives remontrances. Alors le roi — en théorie, car en pratique, il en allait parfois différemment — avait le dernier mot, en tenant un lit de justice. Cette procédure fut l'instrument, à la fin de la Monarchie, sous Louis XV et sous Louis XVI, d'une lutte acharnée des parlements contre l'Administration.

Permettez-moi d'évoquer ici quelques-unes des péripéties qui marquèrent en notre province et en notre ville, la lutte sévère du Parlement de Rouen contre l'Administration de l'époque, bataille perdue d'avance, mais qui ne fut ni sans mérite, ni sans

excès non plus, ni sans courage, avec ses grands et ses petits côtés.

Parmi plusieurs autres, évoquons les remontrances présentées par le Parlement de Rouen, le 15 août 1763, au roi Louis XV au sujet de son Ordonnance d'avril précédent, rendue sur la proposition du Contrôleur Général des Finances Bertin, en vue du maintien de divers règlements fiscaux qui, théoriquement, devaient cesser de recevoir application à la fin de la guerre de Sept Ans, et sur la création de nouvelles impositions rendues nécessaires par l'accroissement des dépenses. Voici un extrait de ces remontrances :

L'exemple du passé par rapport aux impositions du Dixième et du Vingtième, donne un juste sujet de craindre, que sous prétexte dudit dénombrement et estimation, dont les acteurs ne sont qu'imparfaitement désignés dans le surplus de l'Édit, et la forme laissée incertaine, on ne vit bientôt paraître, des légions de préposés armés contre la propriété des citoyens, excités à faire le mal, par l'appât de récompenses, et par l'espoir de l'avancement, et dont les opérations aboutiraient à vexer tout propriétaire, qui par une contribution prudente, mais ruineuse, offerte à leur rapacité, ne se serait pas redimé de leur injustice.

Vraiment les hauts magistrats de Rouen, en cette époque, n'étaient pas tendres pour les agents du Fisc. Ces remontrances se terminaient par l'invitation formelle faite au Roi, de communiquer au Parlement des instructions données aux préposés de la Ferme Générale, afin d'y apporter tous aménagements souhaitables. Le Roi réagit sans tarder, et, au lieu de faire la communication demandée, invita le duc d'Harcourt, gouverneur de la Province, à se rendre le 18 août, à la veille des vacances du Parlement, au siège de celui-ci (Actuellement celui de notre Cour d'Appel) imposer l'enregistrement des prescriptions royales.

Par deux arrêts pris la veille et le matin même, le Parlement protestait par avance, contre « toutes transcriptions illégales qui seraient faites sur ses registres ». Il décidait en même temps de ne pas délibérer en présence du Duc. Ce qui eut lieu, le duc d'Harcourt n'ayant eu pour interlocuteurs que le Premier Président, le Procureur Général et le Greffier en chef, retenus par lettres de cachet.

Mais le Roi fit casser, par un arrêt de son Conseil rendu le 24 août, cette décision négative du Parlement de Rouen, et, le 25 août, le duc d'Harcourt en requérait l'enregistrement, en

présence du Premier Président, M. de Miromesnil, et du Procureur Général, M. Le Sens de Folleville.

Peu après, le roi Louis XV mandait près de lui le Premier Président et neuf autres magistrats. Il les retint à sa Cour, sans les recevoir, jusqu'au 27 octobre. Le Premier Président de Miromesnil, pendant cette période, fut accueilli par son ami le comte de Maurepas qui, plus tard devenu Premier Ministre de Louis XVI, le fit nommer — en souvenir peut-être, sait-on jamais, de ce long séjour à Versailles, au cours duquel ils s'apprécièrent mutuellement — Garde des Sceaux et ministre de la Justice.

Mais l'affaire ne se termina pas là. Aussitôt après la rentrée du Parlement qui eut lieu le 12 novembre, les chambres assemblées, siégeant le 16, interdirent de nouveau l'exécution de l'édit royal. Cette décision fut cassée par un arrêt du Conseil du lendemain même, et l'enregistrement forcé eut lieu le 19 novembre.

Ce même jour, tous les présidents et conseillers présents, à l'exception du Premier Président, signèrent une lettre collective de démission.

C'était la lutte ouverte.

Mais aussi étonnant et incroyable que cela puisse paraître aujourd'hui, cette entrave totale mise par le Parlement de Rouen dans l'application, en son ressort, d'une réforme fiscale décidée par le Roi, pour la France entière, et cette interruption du cours de la justice, devaient se terminer par la victoire de notre Cour Souveraine.

Le Premier Président de Miromesnil obtenait en effet, par lettres patentes du 8 mars 1764, l'annulation des arrêts du Conseil des 24 août et 17 novembre 1763. Il obtenait aussi le rappel des conseillers démissionnaires, et en accord avec le nouveau Contrôleur Général des Finances M. de Laverdy, divers aménagements fiscaux favorables à la Province.

Ajoutons en toute loyauté, que le Parlement de Paris et plusieurs autres parlements de Province qui s'étaient manifestés avec la même vigueur, obtinrent également pour leur part d'appréciables avantages. Le Parlement de Rouen, à la suite de cette victoire totale, entra dans une phase d'euphorie et de grandiloquence, se déroulant dans une ambiance extraordinaire ; des motions de gratitude lui parvinrent de toute la Province, de la Chambre des Comptes et Finances de Rouen, de l'Université de Caen, des Chapitres et Ordres religieux, qui tous envoyèrent des délégués au Parlement, porteurs de messages. Comme ces délégations devenaient de plus en plus nombreuses, on fit connaître aux Corps et Institutions qui ne s'étaient pas encore manifestés, que leur déplacement était inutile ; ainsi en fût-il, par exemple, pour le

Chapitre du diocèse de Sées, à qui l'on évita le voyage, et qui s'en trouva fort marri.

La délégation de l'Université de Caen, lors de sa venue, fut admise à prendre place au Parlement auprès des Rapporteurs. Son président harangua l'assemblée en latin. Le Premier Président répondit dans la même langue, mais son discours fut interrompu par l'arrivée intempestive de la délégation des poissonnières de Rouen ; leur présidente s'adressa à la Cour dans un style moins noble : « Par respect j'abrégeons, dit-elle en terminant, et je vous assurons que si je le cédon en politesse aux autres corps de cette ville, je ne le cédon à personne, en fidélité, et en amour, pour notre Roi le bien-aimé, et pour l'auguste Parlement de Normandie qui le représente si bien, et si loyalement ».

Ces dames, écrit Floquet, eurent l'honneur d'embrasser là, sur leur siège, le Premier Président de Miromesnil et le Conseiller Guesnet de Saint Just âgé de quatre-vingt et quelques années. Puis sortant par la grande salle des Procureurs, aux battements de mains d'une innombrable foule, et aux cris réitérés : « Vive le Roi bien-aimé, vive l'auguste Parlement de Normandie », ces dames vinrent complimenter la Première Présidente, Mme de Miromesnil, qui leur fit l'accueil le plus aimable.

Après quoi, ce ne fut sur le Vieux-Marché, tout le reste du jour et la nuit entière, que danses, illuminations, cris joyeux et divertissements de tous genres.

Mais les choses ne s'arrangèrent pas aussi bien partout en France. A Pau par exemple, où le Parlement avait été d'une virulence exceptionnelle, les offices des magistrats démissionnaires furent déclarés vacants. De même au Parlement de Rennes, les « Conseillers démettant », et à leur tête leur Premier Président M. de la Chalotais, furent exilés et le Parlement remplacé par une Commission du Conseil.

Le Parlement de Rouen se sentit, en quelque sorte, concerné par la sévérité ainsi manifestée vis-à-vis de deux autres Cours Souveraines.

Il faut dire que peu à peu, à l'initiative du Parlement de Paris, elles avaient forgé, ces Cours Souveraines, une doctrine selon laquelle elles ne formaient qu'un seul corps, exerçant tout à la fois à Paris, Rouen, Bordeaux, Marseille et Lyon. Notre Parlement envoya donc au Roi, le 3 mars 1766, une délégation chargée de lui exprimer son émotion.

Cette délégation fut reçue par Louis XV en présence des plus hautes personnalités de la Cour.

L'entretien fut très bref, et consista en une véritable admonestation adressée aux magistrats, les invitant à plus de respect

pour la volonté royale. De retour à Rouen, la délégation rendit compte au Parlement réuni au complet, le 7 mars, et ce jour-là l'assemblée, après mûre réflexion et une longue délibération, décida qu'en définitive, « il n'y avait pas lieu de délibérer ».

La fronde des parlements, si je puis l'appeler ainsi, se poursuivit de 1767 à 1770. Il n'est pas possible d'en rappeler ici les nombreux, et parfois, tragiques épisodes.

Elle se termina, comme vous le savez, par la Réforme Maupeou. Cet ancien Premier Président du Parlement de Paris devenu ministre de la Justice et vice-chancelier, n'hésita pas, en cette qualité, à sévir contre ses anciens collègues. Sur sa proposition, le 27 juin 1770, le roi Louis XV tint un lit de Justice reprochant aux parlements « leur procédure, qui tend à soumettre à l'inspection des tribunaux, le secret de l'Administration, l'exécution des ordres du roi, et l'usage d'une autorité, dont il ne doit rendre compte qu'à lui-même ».

Plusieurs lits de Justice, d'une égale sévérité, suivirent, dirigés surtout contre le Parlement de Paris — qui cependant, malgré tout, continua à tenir tête au Roi et à son administration.

Cette lutte devait prendre fin au cours de la nuit historique (pour l'organisation de la justice sous l'Ancien Régime) du 19 au 20 janvier 1771, au cours de laquelle le Roi, par lettre de cachet, exila les présidents et conseillers du Parlement de Paris demeurés irréductiblement opposés. En même temps leurs charges étaient confisquées. Peu après, cette Cour Souveraine et plusieurs parlements de province étaient supprimés. Ils furent remplacés à Paris par une nouvelle assemblée, que l'on se plut à désigner du nom de Parlement Maupeou. Ce parlement était composé en effet de magistrats nommés par le roi, payés par le Trésor royal, et qui n'étaient plus titulaires de leurs offices. Ce fut un début de suppression de la vénalité des charges, en tous cas des offices de judicature.

Quant au Parlement de Rouen, il disparut. Ses conseillers reçurent des lettres d'exil. Il fut remplacé par deux Conseils supérieurs, établis l'un à Bayeux, et l'autre, un peu plus tard, à Rouen.

Ce furent le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, et Thiroux de Crosne, intendant de Justice, Police et Finances à Rouen, pour la Haute-Normandie, qui, le 7 avril 1771, par lettres de cachet signées du Roi, mirent fin à la mission des magistrats rouennais et annulèrent ensuite, en vertu de lettres patentes, les délibérations portant « itératives remontrances » adoptées par le Parlement. Ensuite fut proclamée la suppression de cette Cour Souveraine.

Alors eut lieu à Rouen et dans toute la province un mouvement remarquable de solidarité des Corps de la magistrature envers le Parlement supprimé. La Chambre des Comptes, Aides et Finances de Rouen, en particulier, protesta énergiquement, par délibération, contre cette suppression. C'était courageux, car elle n'ignorait pas ce qu'elle risquait. Effectivement, elle fut elle-même supprimée le 4 octobre et ses membres exilés.

Il n'y eut cependant dans la ville et le duché que très peu de protestations de la part des populations qui, cependant, quelque temps auparavant avaient manifesté tant de chaleur et de reconnaissance vis-à-vis du Parlement. On le dût paraître au duc d'Harcourt qui sût agir avec calme, laissant entendre que cette suppression ne serait qu'« un orage passager » qui ne tarderait pas à se dissiper. Le Conseil Supérieur de Basse-Normandie fut installé à Bayeux le 2 octobre. Sa composition et sa mise en place avaient été confiées à l'Intendant de la Généralité de Caen, d'Orceau de Fontette.

Ce Conseil Supérieur fut fort bien accueilli par la population, on s'en doute. La ville ne s'attendait pas à être le siège d'une telle institution. Le doyen de la faculté de théologie de Caen se rendit à Bayeux, siège également de l'évêché, et harangua la nouvelle Cour en ces termes : « La bienfaisance du Roi a enfin comblé les vœux des habitants de la Basse-Normandie jusque-là trop éloignés du sanctuaire de la Justice, pour en ressentir toutes les douces influences ».

Quant au Conseil Supérieur de Rouen, il ne devait être créé qu'en 1771. Entre-temps le ressort de Rouen avait été provisoirement rattaché au Parlement de Paris. Comme pour la Basse-Normandie, ce fut l'Intendant de la Généralité qui fut chargé de sa constitution. Un seul survivant de l'ancien parlement, au sens figuré du terme bien entendu, y entra : Fiquet de Normanville. Quant à l'Intendant, le sieur de Crosne, il lui parut tout naturel de se faire nommer par le Roi en qualité de Premier Président.

Ce Conseil Supérieur fut installé le 17 décembre 1771. Le Procureur Général M. Perchel rendit hommage à la sagesse du Souverain, qui en instituant le Conseil Supérieur faisait que la Justice désormais serait rendue gratuitement. Son vœu, hélas nous le constatons aujourd'hui, n'a pas été suivi à la lettre. Remarquons cependant que l'aide judiciaire récemment instituée est tout de même, deux siècles après ce souhait, un pas important en ce sens. A la différence de ce qui advint en Basse-Normandie, et pour des raisons opposées faciles à comprendre, le public rouennais n'apprécia pas du tout l'incidence en notre ville de la Réforme Maupeou ; la population manifesta son humeur aux grilles du Palais lors de l'installation officielle du Conseil Supérieur.

Le *Journal Historique de Rouen* du 18 décembre relate cette cérémonie en termes narquois : « L'installation du Conseil Supérieur de cette capitale vient de se faire. Messieurs sont arrivés en huit carrosses, précédés des archers de la ville ; il y avait un grand concours de curieux, mais ni acclamations, ni battements de mains ; un silence morne a manifesté la douleur publique.

« On était obligé de faire place ; les mauvaises gens qui étaient pressés, juraient contre ceux qui les pressaient, et encore plus contre ceux qui les faisaient presser, et on eut peine à faire passer Messieurs, que tout le monde voulut voir par envie, et pas un coup de chapeau pour ces beaux Messieurs.

« Les huissiers reçurent les fiacres au bas de l'escalier et conduisirent Messieurs dans la grand salle, dont les cinquante-niers voulurent fermer les portes ; mais il advint que le public étant curieux d'un choix aussi extraordinaire, enfonça les deux battants, et alors se firent entendre de grandes huées, dans la salle qui devint pleine. Comme Messieurs s'enfermèrent, on n'a pu savoir ce qu'ils firent... Le public cependant faisait contre, et chantait la chanson de la Bourbonnaise : partant, les portes furent ouvertes, et Messieurs vinrent à la file, et l'édit fut lu, et le public se faisant entendre, le greffier ne fut plus entendu ; les gazettes diront que c'était des acclamations. Après quoi, les nouveaux conseillers partirent au milieu des brocards et se rendirent dans leur fiacre à l'Intendance... ».

A ces informations du *Journal Historique*, s'ajoutent, au sujet de ces événements, d'intéressantes précisions fournies par un pamphlet en vers octosyllabes, écrit dans la langue des « Purins », c'est-à-dire du bas-peuple de la ville de Rouen, particulièrement des tisserands, autrement dit « des cacheux de navettes » de la paroisse Saint-Vivien. Nous ne pouvons malheureusement pas les rapporter ici. Ce pamphlet a pour titre : « Le coup d'œil Purin ».

En définitive, la Réforme Maupeou n'avait maintenu la prérogative de l'enregistrement qu'au seul profit du Parlement de Paris. Mais nous le savons, l'on avait tout particulièrement veillé à sa composition.

Hélas ! Louis XVI décida en 1774, au lendemain du sacre, de rétablir les parlements. La raison : les ressources du Trésor royal ne permettaient pas de rembourser la valeur des charges confisquées par l'édit de 1771. Mais il ne faut pas sous-estimer non plus l'influence exercée en ce sens auprès du Roi par Miro-mesnil, titulaire, par la grâce de Maurepas, du ministère de la Justice.

Le rétablissement des parlements, à Paris comme en province, se fit dans une atmosphère de liesse.

A Rouen, le Parlement et la Chambre des Comptes furent rétablis le 12 novembre 1774 par le Gouverneur de la province, le duc d'Harcourt qui, ironie du sort, trois ans plus tôt, avait présidé à leur suppression. Il était assisté de M. Le Pelletier de Beaupré, conseiller d'État, qui à la même époque, à Rennes et à Saint-Malo, avait instruit, au nom du Conseil du Roi, le procès du Premier Président de la Chalotais et de plusieurs conseillers du Parlement de Bretagne. La cérémonie se déroula dans la Grand-Chambre avec une solennité exceptionnelle. Après lecture des réquisitions par le Procureur Général M. de Belbeuf, le Président de Rouville, faisant fonction de Premier Président, remercia au nom de sa compagnie. La cérémonie se termina au milieu des acclamations en l'honneur du Roi. Et les membres du Parlement (dont se trouvait exclu M. de Normanville qui avait siégé au Conseil Supérieur) offrirent — ils n'étaient pas rancuniers — un banquet en l'honneur du duc d'Harcourt et de M. de Beaupré. A Rennes, l'ancien Premier Président, M. de la Chalotais, retrouvait ses précédentes fonctions après huit années d'exil et d'emprisonnement. Son retour le 13 décembre donna lieu à des manifestations populaires extraordinaires.

Les membres du Parlement Maupeou à Paris, et des Conseils Supérieurs en Province, se retirèrent discrètement. En vérité leur départ ressembla à une fuite. Et beaucoup furent molestés par la foule. Un avocat au Présidial de Caen publia « une oraison funèbre des très hauts et très puissants seigneurs, les gens tenant les Conseils Supérieurs de France », qui eut un certain succès.

L'acte généreux de Louis XVI devait se retourner contre son auteur. A peine rétablis dans leur plénitude, les parlements de Province et surtout le Parlement de Paris, retrouvaient avec une force accrue leur fâcheuse tendance à l'obstruction ; les remontrances réapparurent de plus belle. En mars 1776, le Parlement de Paris protesta avec une véhémence extraordinaire contre les réformes de Turgot : la suppression des Corvées remplacées par un impôt en numéraire, et la suppression des Jurandes. Le texte de la délibération, on ne peut plus conservatrice (il n'y a pas d'autre qualificatif qui convienne), adoptée sur les Corvées, mérite d'être rapporté :

Sire, tous les hommes de votre royaume vous sont sujets, tous sont obligés de contribuer aux besoins de l'État. Mais dans cette contribution même, l'ordre et l'harmonie se retrouvent toujours. Le service personnel du clergé est de remplir toutes les fonctions relatives à l'instruction, au culte

religieux, et de contribuer au soulagement des malheureux par ses aumônes. Le noble consacre son sang à la défense de l'État et assiste de ses conseils le Souverain. La dernière classe de la nation, qui ne peut rendre à l'État des services aussi distingués, s'acquitte envers lui par les tributs, l'industrie et les travaux corporels. Telle est, Sire, la règle antique des devoirs et des obligations de vos sujets ; le service des nobles est noble comme eux. Ces institutions ne sont pas de celles que le hasard a formées et que le temps puisse changer.

Affirmation bien imprudente : la « Nuit du 4 Août », treize ans plus tard, faisait table rase de ces beaux principes. Nous sommes en effet, il ne faut pas l'oublier, à la veille de la Révolution ; de pareils jugements, en l'époque, sont absolument incroyables de la part d'une Cour, qui pourtant ne manquait pas d'esprits clairvoyants et d'hommes de valeur.

Cependant tout ceci s'explique. L'opposition acharnée à Turgot, au Parlement comme à la Cour, l'emportait alors sur toute autre considération. Cette hostilité conduisit, vous le savez, à la disgrâce de Turgot, qui elle-même précipita l'effondrement du régime. Louis XVI, malgré l'hostilité de Marie-Antoinette envers son ministre, semblait attaché à celui-ci. Il fit preuve de fermeté. Il tint le 12 mars un lit de Justice dans la grande salle des Gardes du Palais de Versailles, où le Parlement avait été convoqué, aux ordres pourrait-on dire. Le Roi, dans une atmosphère glaciale, sut s'imposer. Peine perdue, cela ne servit à rien : le Parlement s'obstina. Le Premier Président d'Aligre, l'Avocat Général Antoine-Louis Séguier, manifestèrent ostensiblement devant Louis XVI leur désapprobation de la thèse royale. Dans le pays, cependant, la situation était déjà très dégradée.

Le Roi, sensible hélas, à toutes les influences, se rend compte cependant de la gravité des choses, mais hésite encore. En 1788 enfin, il agit, et retirera aux Cours Souveraines le droit d'enregistrement et de remontrance confié désormais à une Cour plénière pour la France entière. C'est trop tard. La Réforme évidemment ne fut jamais appliquée.

Il est curieux de constater que la Révolution, régicide, épouse en ce domaine la thèse royale. En effet, la loi bien connue des 16-24 août 1790 « interdit aux juges, à peine de forfaiture, de troubler de quelque manière que ce soit les opérations des Corps Administratifs, ni de citer les Administrateurs à raison de leurs fonctions ».

Et la loi du 16 Fructidor de l'An III « fait défense itérative aux tribunaux, de connaître des actes de l'administration, de quelque espèce, aux peines de droit ».

La justice nouvelle, créée par la Constituante, est donc, sur ce point, tenue par les institutions révolutionnaires dans une réserve au moins égale à celle manifestée antérieurement par le Roi, vis-à-vis des parlements.

A cela, deux raisons : l'une tient à l'histoire, l'autre à une thèse philosophique ou plutôt politique.

Le souvenir des Remontrances est encore présent à l'esprit de tous. Personne n'accepte que puissent renaître les conflits d'autrefois.

L'autre raison, c'est la Séparation des Pouvoirs, dont quelque quarante ans plus tôt, Locke, Rousseau et surtout Montesquieu, furent les avocats écoutés. De ce principe, la Révolution fit une application tranchante, n'oubliant qu'une chose dans ses réformes, mais essentielle : la création — puisqu'elle interdisait aux tribunaux judiciaires de connaître des affaires administratives — la création, l'institution d'une juridiction administrative. Dans son zèle, la Constituante avait même supprimé ces Tribunaux Administratifs spécialisés, de l'Ancien Régime, qui cependant, dans le domaine fiscal notamment, avaient prouvé leur utilité. Les réclamations, selon la Constituante, devaient être portées devant les Administrateurs eux-mêmes.

Napoléon remédia à la situation en créant, vous le savez, les Conseils de Préfecture devenus les Tribunaux Administratifs, et depuis vingt ans, juges de Droit Commun en matière administrative, ainsi que le Conseil d'État, actuellement juge d'Appel, de Cassation, et parfois lorsque la légalité d'un décret est en cause par exemple, juge en premier ressort.

Des textes tout récents ont parachevé cette évolution : c'est tout d'abord la publication, en août dernier, du Code des Tribunaux Administratifs. Cette codification souligne à quel point l'institution est désormais entrée dans nos mœurs.

Le deuxième texte, important dans son objet, et tout récent, c'est l'Instruction du Premier Ministre du 28 décembre 1973 prescrivant qu'à compter du 1^{er} janvier 1974, les arrêts du Conseil d'État, annulant les actes administratifs de caractère réglementaire (les décrets par exemple) publiés au Journal Officiel, y seront eux-mêmes insérés. C'est conférer ainsi aux arrêts de la Haute Assemblée une sanction exceptionnelle. L'on ne peut, de manière plus officielle, constater « erga omnes » l'annulation de la décision contestée.

L'on peut, avec malice, rapprocher cette directive du texte de l'article 5 du Code Civil, défendant aux juges de prononcer

par voie de disposition générale et réglementaire, sur les causes qui leur sont soumises. Mais il s'agit il est vrai en la circonstance des Tribunaux judiciaires.

A seule fin d'être complet, ou de m'efforcer de l'être, j'évoquerai ici un instant deux institutions introduites dans notre Droit Public français, après la deuxième guerre mondiale, et inspirées l'une du Droit anglo-saxon : c'est le Conseil Constitutionnel, l'autre des pays scandinaves : c'est le Médiateur.

Le Conseil Constitutionnel, comme chacun sait, a pour mission d'assurer le contrôle de la constitutionnalité des lois et règlements ; sa tâche, dans le domaine qui nous concerne, se situe donc au niveau le plus élevé. Il touche davantage aux Institutions politiques qu'à l'Administration elle-même. A cet égard, il n'appartient pas à notre étude, et pas davantage cette autre mission à lui confiée également : le contentieux de l'élection présidentielle ou l'élection des députés et des sénateurs.

Le Médiateur, créé selon ses initiateurs, à l'image de l'*Ombudsman* suédois, en est assez différent cependant. Le titre qu'il porte suppose qu'il tranche en équité lorsque aucune voie de droit, aucun recours au juge, ne s'ouvre au réclamant. Il est normal que ses interventions soient ainsi limitées ; sinon, en de nombreux cas nous risquerions d'avoir des décisions contradictoires. Ceci explique et justifie le nombre important des requêtes, adressées au Médiateur, écartées pour incompétence. La prudence, la grande expérience, la discrétion aussi du Médiateur, M. Antoine Pinay, sont bien connues. A l'occasion de la séance inaugurale du 10^{ème} cycle de conférences de droit communautaire organisée par le Barreau de Paris, le Président Pinay, le 11 février dernier, a précisé les modalités de sa tâche — son premier et prochain rapport à Monsieur le Président de la République nous apportera, à ce sujet, des informations plus complètes. Cependant, M. Pinay a précisé que près de 2.000 requêtes ont été reçues, intéressant de nombreuses administrations. Des solutions satisfaisantes ont été trouvées. Il y a eu parfois des problèmes, à l'occasion du secret professionnel, du contrôle des enquêtes (1).

Mais l'Institution est récente. Il est prématuré de la juger. Sa mise en place s'est faite sans bruit. Attendons pour nous prononcer sur son avenir. Toutefois, il est un point qui de l'avis de tous mérite réforme : le Médiateur ne peut être saisi que par les membres du Parlement. L'on souhaite en général une plus

(1) Le premier rapport du médiateur a été remis aux parlementaires le 5 avril 1974. Il précise qu'entre le 1^{er} avril 1973, date de l'entrée en fonction de M. Pinay, jusqu'au 31 décembre suivant, 1.773 réclamations ont été déposées, 469 plaintes ont été instruites, 70 ont reçu satisfaction.

grande ouverture, aux avocats par exemple, sous le contrôle des bâtonniers.

Le contrôle juridictionnel de l'Administration, élaboré au cours d'une longue évolution, au gré des fluctuations de l'histoire et confié à la juridiction administrative, peut paraître en son aboutissement actuel, pleinement logique, satisfaisant. Mais à la vérité, à ses côtés, est apparu peu à peu, comme je le soulignais au début de cette conférence, un autre contentieux intéressant également l'Administration, assumé par les Tribunaux judiciaires et dont le domaine ne cesse de s'amplifier. Il concerne tout ce qui a trait au domaine privé des collectivités publiques, à l'activité privée des services administratifs ou à certaines affaires qui, en vertu de la Loi, ou de la Jurisprudence, relèvent de ces Tribunaux, alors que normalement elles devraient dépendre de la juridiction administrative.

Ainsi en est-il, par exemple, des missions assumées par les services publics à caractère industriel et commercial, dont le nombre, pour des raisons de commodité de fonctionnement, d'adaptation aux besoins, va s'accroissant constamment.

Autre exemple : afin d'unifier l'indemnisation accordée aux victimes d'accidents de la route (hélas ! combien n'y en a-t-il pas chaque jour ?) la loi a confié aux tribunaux judiciaires le contentieux de ceux qui sont occasionnés par les véhicules de l'Administration. C'est une anomalie, que l'on comprend, mais une anomalie quand même.

L'on pourrait citer encore bien d'autres cas analogues. Mais je ne voudrais pas alourdir cet exposé, le rendre trop technique, et par là même trop rébarbatif, encore qu'il soit inévitable pour étayer une démonstration, de citer des faits précis.

Évoquons cependant les dommages occasionnés par les Travaux Publics. Des ouvriers affairés à la restauration de la chaussée d'une route, renversent par mégarde une cuve de goudron : un promeneur, passant par là, en est tout imprégné. C'est pour le moins fort désagréable. L'on peut être affreusement brûlé. Quant aux vêtements, inutile de les envoyer au pressing, ils sont perdus. Il n'y a plus qu'à saisir la justice, et par elle, obtenir réparation. Mais quelle justice ? Le Tribunal Administratif, bien entendu, nous l'avons vu déjà. Oui, mais est-ce vrai pour toutes les routes ? Non, il y a une exception pour les routes forestières (routes charmantes disent, à juste titre, les pancartes de l'Office de la Forêt), celles qui sillonnent au travers de si jolis paysages, la forêt de Roumare, la forêt Verte, par exemple, l'une et l'autre si chères aux Rouennais, aux promeneurs du dimanche.

En ce qui les concerne, c'est le Tribunal de Grande Instance

qu'il faudra saisir. Pourquoi ? parce qu'elles sont du domaine privé de l'État. Et pourtant, rien, c'est sûr, ne les distingue des autres, si ce n'est leur aspect agreste.

Ajoutons cependant, sans vouloir trop compliquer, que les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement effectués sur des voies urbaines privées ouvertes à la circulation publique sont cependant considérés comme travaux publics et relevant de la juridiction administrative.

Supposons, hypothèse gratuite, que ce soit par malveillance que l'accident ait eu lieu. L'agent de l'Administration, auteur de celui-ci, en répondra devant la juridiction pénale. Et si la victime, devant celle-ci s'est constituée partie civile, c'est de cette juridiction pénale qu'il obtiendra réparation⁽¹⁾.

Nous venons donc, pour le même incident, d'imaginer trois cas différents. Apparaissent trois solutions, différentes également. A notre avis, ce n'est pas très satisfaisant.

En matière d'élections, dans le domaine fiscal, celui des ordres professionnels : l'ordre des médecins, des pharmaciens, des experts-comptables, des avocats, si l'on conteste la sentence, les décisions intervenues, c'est tantôt la juridiction administrative, tantôt le tribunal judiciaire qui est compétent.

A cela, il y a chaque fois une explication ; mais cependant c'est un peu déroutant, au moins pour le public, parfois pour les Conseils, si ce n'est pour les Juges.

Un procès d'expropriation portant sur toutes les phases de celle-ci se déroule, pour partie, devant le Tribunal de Grande Instance et devant le Tribunal Administratif.

A mon arrivée à la Préfecture de Chartres en 1969, j'ai trouvé un procès portant sur une parcelle choisie par une commune pour y faire un gymnase. Commencé trente ans plus tôt, en 1939, ce procès dure toujours. Il y a eu, à de nombreuses reprises, appel et pourvoi en Cassation, mais en cette affaire, inévitablement devant le Conseil d'État, ainsi qu'à la Cour de Cassation, ce qui double les délais, sans oublier les sursis à statuer.

Ce problème que nous venons d'évoquer rapidement finit maintenant par se poser, sinon dans le grand public, du moins

(1) Il existe en effet une jurisprudence en ce sens. Toutefois, dans un arrêt rendu en matière hospitalière, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, le 23 mai 1973, après avoir, sur constitution de partie civile, condamné une sage-femme à 1.000 F d'amende pour homicide involontaire, s'est déclarée incompétente pour se prononcer sur les dommages et intérêts (d'où renvoi implicite à la Juridiction administrative). *Gazette du Palais*, 4 avril 1974, p. 16.

chez les juristes et autres praticiens du Droit. A ces questions, un journal qui n'est pas spécialisé, vous allez le voir tout de suite, « Le Figaro », a consacré une page entière dans son numéro du 2 janvier dernier. Il préconise la fusion des deux ordres juridictionnels : l'Administratif et le Judiciaire. Les deux Droits, administratif et civil se rapprochent peu à peu, dit l'auteur de cet article, Hubert Emmanuel. C'est vrai pour partie, mais ce mouvement est encore très discret.

Et ce journaliste ajoute : « Quant à la vieille ombre des parlements de l'Ancien Régime (dont nos Cours d'Appel sont les héritières), elle est aujourd'hui singulièrement estompée ; qui se permettrait encore d'avancer, avec la présente démocratisation de la magistrature, que le pouvoir ait à craindre d'elle, les incartades et la défense des privilèges nobiliaires, qui remontent à un lointain passé ».

Sur tous ces points, sans aucun doute, chacun voudra lui donner raison. Cependant cette fusion, actuellement, n'est pas vraisemblable. L'on s'y refusa autrefois — en 1872, il y a 102 ans, lors du vote par la Chambre de la Loi sur le Conseil d'État — l'on s'y refusa, par crainte, disait-on, « de mettre l'État au greffe ». Aujourd'hui les juristes estiment que l'on est arrivé en ce domaine à un point de non retour — c'est sans doute vrai ; ils citent aussi l'exemple de pays tels l'Angleterre où l'État, c'est bien connu, est soumis aux règles du Droit privé ; et cependant l'on commence à voir en Angleterre apparaître des juridictions spécialisées pour connaître des affaires le concernant.

Alors que conclure ? Sans aucun doute, qu'un effort d'unification s'impose — tout le monde le reconnaît — d'unification et de répartition meilleure des tâches, de façon à réduire, comme une peau de chagrin, cette frange marginale, source de retards et de déceptions.

Cet effort viendra de la Loi — certains la voient intervenir sous la forme assez révolutionnaire par rapport à nos usages, d'un nouveau Code de procédure, commun aux Tribunaux Civils et Administratifs, répartissant clairement les tâches, établissant d'un ordre à l'autre, des passerelles d'accès facile, écartant ces retards irritants, que tout le monde condamne, même les avocats — quoiqu'on dise.

C'est une idée nouvelle, mais n'ayons pas trop d'illusions sur sa réussite. C'est pourquoi il nous faut aussi compter, sans aucun doute en ce domaine, et pour beaucoup, sur la jurisprudence.

La jurisprudence, c'est-à-dire les jugements de nos Cours et de nos Tribunaux, vers lesquels une nouvelle fois nous nous tournons avec confiance, considération et respect. Encore en ce domaine, faut-il être précis. La jurisprudence, nous entendons par là une suite de décisions, conformes les unes aux autres, faisant autorité. Une fraction réduite de la Magistrature voudrait aller plus loin.

A son avis, juger, c'est accomplir un acte politique. Et de là, elle déduit qu'avant de réformer, il faut la consulter, et même lui confier, tout au moins pour partie, pouvoir de décider.

Étrange résurgence, après plus de deux siècles, d'un rôle condamné aussi bien par les Rois que par les Républiques.

Quoi qu'il en soit de ces réformes, éventuelles, peut-être seront-elles moins nécessaires si l'Administration, dans sa sagesse, fait en sorte que les recours contre elle dirigés, de plus en plus, deviennent sans objet. Mais aussi longtemps que les hommes demeureront ce qu'ils sont, il y a peu d'espoir de voir ce vœu pieux aboutir et « prospérer », comme nous disons dans nos conclusions.

En vérité, le dernier mot appartiendra toujours à la procédure.

En définitive — et je le dis très sincèrement — c'est heureux, c'est un gage de sérieux et de sécurité. A condition toutefois que cette procédure soit sans cesse plus adaptée à sa tâche, c'est-à-dire sans cesse plus compréhensive et plus humaine⁽¹⁾.

(1) Je tiens à remercier M. Fernand Gaudu, agrégé de l'Université, pour l'obligeante communication de son étude « *Jean-Louis Fiquet de Normanville et la réforme Maupeou en Normandie* ».

Paul Labbé, poète Normand

par Victor BOUTROLLE

(Séance du 6 avril 1974)

ÉCOUTEZ ces jolis vers écrits « Pour un album d'algues marines » :

*Dans l'album aux souples feuilletts
Où plongeait ma main curieuse
Il m'a semblé que je cueillais
Une gerbe mystérieuse.*

*Et j'ai rêvé des océans
Où, sous les vagues étalées,
Croissent des parterres géants
Et des forêts inviolées.*

*J'imagine sous les flots bleus
Un monde aux multiples essences
Fait de végétaux fabuleux
Et d'étranges arborescences,*

*Où, dans un féérique décor,
Du fond des grottes souterraines
Parfois, à l'aube, monte encor
Le chant des lointaines Sirènes.*

*Et quand je m'approche si près
Du monde inconnu qui m'affole,
Que livres-tu de tes secrets,
Prodigieuse nécropole ?*

*Je sais qu'au sein des vastes mers
Des milliers de pâles victimes,
Matelots perdus, êtres chers,
Dorment en de profonds abîmes,*

*Mais les algues leur font alors
Des lits parés de broderies,
Et je veux croire que ces morts
Ont aussi des tombes fleuries.*

Ces strophes, qui s'apparentent singulièrement à celles d'un Auguste Dorchain, son contemporain, moins oublié que lui, sont jaillies de la plume de Paul Labbé, poète authentiquement Normand qui vit le jour à Thiberville dans l'Eure, le 10 janvier 1855.

A 24 ans, après de solides études secondaires au collège de Lisieux, Paul Labbé succédait dans le bourg natal à son père, mort prématurément, à la tête de deux fabriques de rubans que le fils devait faire remarquablement prospérer. Vie toute simple, menée là jusqu'à sa fin en décembre 1923... Vie d'un chef de petite industrie, providence de ses ouvriers ; conseiller municipal à 26 ans, constamment réélu jusqu'à sa mort, ayant rempli les fonctions de maire durant toute la guerre 1914-1918 ; membre de la Chambre de Commerce d'Évreux, mais aussi président de la Société libre d'Agriculture et des Arts et des Lettres de l'Eure ; président des Chrysanthémistes de France, parce que le même homme était un ami passionné des fleurs surveillées avec amour dans son jardin, de Dame Nature leur mère, et qu'à l'âge de 13 ans il donnait ses premiers vers dans le *Journal de Bernay*.

Ainsi, vie double, d'action et de rêve. C'est ce qu'il exprime dans son recueil *Le Mur d'ombre* paru en 1910 :

*Tel un bien dont on peut méconnaître le prix,
Mais que pourtant chacun secrètement envie,
Étonnés de rester l'un de l'autre incompris,
Le Rêve et l'Action se partagent la vie...*

*La nuit tombe. Et toujours plus épais et plus noir,
Dans ce recueillement qui semble être une trêve,
Le mur d'ombre, bâti pour le palais du Soir,
Partage nettement l'Action et le Rêve.*

Ce n'est pas en vain que dès sa jeunesse il avait sollicité les conseils de Banville, de Coppée, de Sully-Prudhomme, voire même de Victor Hugo, qui tous, généreusement, lui répondirent.

Nous pensons aux délicieux *Petits Lapins* du premier, en lisant ces strophes de « Mademoiselle Fauvette » dans son premier recueil *Le Sentier fleuri* (1899) :

*Chardonnerets, merles, pinsons,
C'est la bohème des buissons
Ivre de lumière et d'espace,
Qui vient là dire ses chansons
Au jour qui naît, au vent qui passe,*

*Mais la diva de ce concert
Réside au creux d'un buisson vert
Où des grains d'épine-vinette
Apparaissent sous le couvert...
C'est simplement une fauvette.*

*Petite chanteuse, crois-moi,
Prête l'oreille sans effroi
Au doux oiselet qui babille :
Une fauvette comme toi
Ne doit pas rester vieille fille !*

Et ne sommes-nous pas émus de le voir plus loin se pencher sur le souvenir de son illustre quasi homonyme Louise Labbé, la séduisante poétesse lyonnaise, qu'il interroge de la sorte :

*Sommes-nous pas un peu parents,
O Louise, ô belle Cordière ?
Si nos aïeux sont différents
Nous avons de même manière
Traduit l'églogue printanière,
Et comme aussi je fus charmé
Maintes fois par l'aube qui brille
Au fond du vallon embaumé,
Va ! Je suis bien de la famille !*

Quoi de plus charmant que cette « Chanson Japonaise » :

*Au fil de l'onde qui caresse
La berge en fleurs, le jeune Ito
Disait à sa belle maîtresse
Penchée à l'avant du bateau :*

*« Ti-ca, mon rêve, ma pervenche,
Petit bouquet de mon printemps,
Ne couvre pas de ta main blanche
Tes grands yeux aux cils palpitants ;*

*Ne reste pas triste et morose
Parce qu'à l'ombre d'un bouleau
Ta petite sandale rose
Vient de tomber au fond de l'eau ;*

*Vite, jette l'autre au contraire
En rompant les lacets menus...
Ta beauté me sera plus chère
Et je baiseraï tes pieds nus. »*

Le poète entretient de chaudes amitiés avec d'autres poètes comme Edmond Haraucourt, Auguste Dorchain, Paul Harel, de la Villehervé, Armand Praviel, Charles-Théophile Féret. Il reçoit à sa table des artistes comme la divine Bartet, Jules Truffier, Sylvain, des peintres et dessinateurs comme Léandre, Voizard-Margerie, — des archéologues comme le chanoine Porée, — des explorateurs, des prélats, tous auxquels il fait les honneurs de son jardin fleuri.

C'est dire assez l'ouverture de son esprit, son besoin d'échanges intellectuels. De ces rencontres il tire parfois un sonnet comme celui-ci :

(Pendant la nuit la tempête dévaste la tombe de Mozart, le cimetière, ravage les tombeaux, et depuis on n'a jamais pu savoir où Mozart avait été enterré).

*Il n'est pas une croix de pierre qui révèle
La terre obscure où dort le maître enseveli.
Il n'est pas une fleur, sur le tertre pâli,
Qu'une pieuse main dépose ou renouvelle.*

*Et rien ne sortira de cette ombre, fût-elle
Pour les siècles futurs une sorte d'oubli,
Car le chanteur est mort, son doux rêve accompli,
Sans rien laisser de lui que son œuvre immortelle.*

*O Maître, que la gloire à peine consola,
Ton génie a touché l'âme humaine, et c'est là
Que ta tombe réelle est à jamais scellée.*

*Mais notre culte s'offre aux artistes vainqueurs,
Et dans le coin le plus intime de nos cœurs
Nous t'élevons un temple au lieu d'un mausolée.*

Mais c'est à chanter surtout la nature, les grâces du printemps (il est curieux comme ce joli mot de printemps revient constamment dans ses vers), les aubes frissonnantes et les beaux soirs tranquilles, — et les fleurs et les oiseaux, c'est-à-dire tous les

trésors de la campagne qui l'entoure, que se complaît sa Muse.

Voici, dans *Le Sentier fleuri* les dernières strophes d'une pièce intitulée « *En Hiver* » :

Songes-tu, petite Mimi,
A ton ami
Pendant ces lugubres journées ?
N'aimes-tu pas à retenir
Le souvenir
Des douces heures fortunées ?

Moi, je rêve, les soirs d'hiver,
Au temps d'hier
Si plein d'amour et de tendresse ;
Des riens charmants que nous disions
Nous nous grisions
Sans nous lasser de cette ivresse.

O le bon temps et les beaux jours !
Comme toujours
Tu t'es enfuie à tire d'aile ;
Au revoir donc aux bois chantants,
Car je t'attends
O Mimi, frileuse hirondelle !

Aussi pour me distraire un peu
Au coin du feu,
Volets fermés et portes closes,
Je crayonne pour ton retour
Des vers d'amour
Qui chantent la saison des roses,
Et tandis que sous l'aquilon
Tout le vallon
Frissonne au toucher de son aile,
Je songe aux pays fabuleux
Des contes bleus
Où souffle une brise éternelle.

Admirez ces rimes faciles, cette cadence qui se plie sans effort aux classiques disciplines, l'auteur y ayant été formé de bonne heure et n'ayant jamais été saisi par la tentation des vers libres ou de ces hautes fantaisies auxquelles, depuis lors, se sont prêtés tant de poètes contemporains.

La paix règne dans ce cœur très croyant. Elle lui est prodiguée par un mariage qui fut constamment heureux, et chacun sait à Thiberville avec quelle piété touchante Mme Paul Labbé

— qui, morte à 87 ans, lui survécut ainsi (1923-1952) près de trente années — rassembla ses chers souvenirs. C'est à elle qu'il pensait en écrivant ce sonnet qu'il appela *École buissonnière* :

*Aussitôt que paraît l'aurore printanière
Et que de pâles fleurs s'ouvrent sous les buissons,
Dès le premier réveil et les premiers frissons,
Notre petit jardin semble une bonbonnière.*

*Pourtant, au souvenir de la saison dernière
Si prodigue d'azur, si riche de chansons,
Nous allons, écoutant bavarder les pinsons,
Faire comme autrefois l'école buissonnière.*

*Il est si doux de croire à l'éternel printemps
Et si bon de rêver au bord de clairs étangs,
Que notre fantaisie en plein bois se hasarde...*

*Et les petits oiseaux qui babillent entre eux
Disent, quand nous frôlons quelque nid par mégarde :
« Ne nous dérangeons pas, ce sont des amoureux ».*

Que cette verve tendre, à laquelle se mêlait un don de fine observation des êtres et des choses, se soit par moments aventurée, cette fois dans une prose allègre, à aborder le conte, ce genre dans lequel excella Maupassant, nul ne s'en étonnera : Il en est un comme « l'Incendie du Père Verdier » que Jules Truffier enseignait pour son pittoresque aux élèves du Conservatoire. Et on peut déplorer que le temps n'ait pas permis à Paul Labbé de laisser, dans ce domaine, œuvre plus importante.

Tel fut ce gentilhomme de chez nous dont je vois la haute silhouette, non dépourvue d'élégance, parcourant les rues de son village, la pensée toujours absorbée soit par les multiples charges qu'il avait assumées, soit par la chasse aux images que sa Muse faisait éclore en lui.

Dans la saison où le printemps nous offre ses premiers sourires, nous avons pensé que l'Académie ne serait pas indifférente aux accents d'une âme normande qui l'a si tendrement chanté.

La vingt-septième pièce de Pierre Corneille

Othon

par Maurice MORISSET

(Séance du 27 avril 1974)

AVANT de parler d'Othon, empereur en 69 après Jésus-Christ, j'ai voulu lui rendre visite. Othon est revenu en Gaule. Il est pensionnaire au musée du Louvre, dans une des salles des antiquités romaines.

Oui, de Tusculum où son buste de marbre a été retrouvé, Othon a émigré dans l'antique Lutèce où il voisine avec Caligula.

Dans cette salle, il porte le n° 1.217. Et non loin de là, catalogué sous le n° 1.005, un romain anonyme dont je vous dirai le nom, car j'y ai reconnu le Président André Marie. La ressemblance est extraordinaire.

Othon, c'est aussi le titre d'une tragédie de Corneille, la vingt-septième de ses pièces. Une pièce qu'il plaçait très haut.

Si mes amis ne me trompent, a-t-il écrit, cette pièce égale ou passe la meilleure des miennes. Quantité de suffrages illustres et solides se sont déclarés pour elle ; et, si j'ose y mêler le mien, je vous dirai que vous y trouverez quelque justesse dans la conduite, et un peu de bon sens dans le raisonnement. Quant aux vers, on n'en a point vu de moi que j'aie travaillés avec plus de soin. Le sujet est tiré de Tacite, qui commence ses Histoires par celle-ci ; et je n'en ai encore mis aucune sur le théâtre à qui j'aie gardé plus de fidélité et prêté plus d'invention. Les caractères de ceux que j'y fais parler y sont les mêmes que chez cet incomparable auteur, que j'ai traduit tant qu'il m'a été possible. J'ai tâché de faire paraître les vertus de mon héros en tout leur éclat, sans en dissimuler les vices, non plus que lui ; et je me suis contenté de

les attribuer à une politique de cour, où, quand le souverain se plonge dans les débauches et que sa faveur n'est qu'à ce prix, il y a presse à qui sera de la partie.

Corneille aurait pu écrire les premières lignes de cet « Avis au Lecteur » pour servir d'introduction à *Cinna*, à *Polyeucte*. Eh bien ! non. C'est *Othon*, tragédie écrite et jouée en 1664, qu'il a parée de cet éloge. *Othon* serait donc au jugement du poète l'égal de *Cinna*. Après tout, peut-être. Regardons-y de près. Et voyons comment Corneille s'est mesuré avec Tacite, comme s'y mesurera quelques années plus tard, avec *Britannicus*, Jean Racine.

Pour mieux comprendre comment Pierre Corneille fut en quelque sorte investi par Tacite, porté par lui dans la voie qui l'amena à concevoir, puis à écrire cette pièce dont il dit avec un orgueil tranquille tant de bien, il faut d'abord (les traductions ne manquent pas) relire les premières pages des *Histoires* de Tacite, ces pages dont Racine, le rival de Corneille, a écrit qu'elles font de l'écrivain latin le plus grand peintre de l'Antiquité.

La mort de Néron et les événements qui survinrent ensuite, l'accession au trône de Galba, firent découvrir aux Romains, aux Romains de Rome, nous dit Tacite, qu'il y avait désormais quelque chose de changé dans l'Empire : *Un secret d'État venait d'être révélé : un empereur pouvait se faire autre part que dans Rome.*

A ce moment, l'histoire bascule. Les pays lointains, d'Orient notamment, dont Rome a su devenir la maîtresse, les hommes qu'elle a envoyé gouverner là-bas, les garnisons qu'elle y entretient cessent d'être soumis à la mère-patrie. De ces contrées excentriques ils entendent décider du sort de l'Empire. Et les temps vont venir où c'est de Byzance, sur le Bosphore, et non plus de la cité que Romulus avait fondée au bord du Tibre que Rome sera gouvernée.

En même temps vont naître des rivalités. *Les troupes de la ville, relate Tacite, comprenant qu'elles étaient devancées dans la faveur d'un prince, ouvrage des légions, inclinaient aux nouveautés. On murmurait contre la vieillesse et l'avarice de Galba. Sa sévérité alarmait les esprits. Le faible vieillard était livré à T. Vinius et à Cornelius Saco, l'un le plus méchant, l'autre le plus lâche des hommes..*

On comprend tout ce qui put séduire Corneille dans cet épisode de l'histoire romaine. Après *Sertorius* qui se passe en Espagne (*Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis*) et *Sophonisbe* qui se situe en Afrique du Nord, voici que Tacite lui offre une occasion de revenir à Rome. L'auteur d'*Horace* et de *Cinna* y revient pour la dernière fois. Ses futures tragédies : *Attila*, *Agésilas*, *Pulchérie*, *Surena*, se situent fort loin de Rome si, dans trois d'entre elles, Rome est plus d'une fois encore évoquée.

Avec *Othon*, nous revoici à Rome. Mais, depuis le temps d'*Horace*, Rome a bien changé. Corneille, sexagénaire, est séduit par ces mœurs orientales, la peinture de cette désagrégation des vertus antiques que Tacite nous peint, que lui-même reprend à son compte. Il aurait pu faire dire de nouveau, mais dans un autre sens, à tel ou tel de ses personnages : *Rome n'est plus dans Rome*.

Mais quel est donc le mérite si éminent que Corneille reconnaît à sa pièce ?

Si, à un moment donné de l'histoire, Rome n'est plus dans Rome, à un moment donné de son existence, Corneille n'est plus Corneille.

Je ne lui en ferai pas le reproche. Ce qu'il y a de merveilleux dans la carrière de Pierre Corneille, c'est la manière dont il sut se renouveler.

M. Georges Couton, l'un des plus éminents cornéliens de notre temps, en fait la juste remarque dans la troisième partie de sa « *Vieillesse de Corneille* » : *Un historien qui n'aurait plus qu'un Corneille réduit à une pincée des pièces les plus connues, Horace, Cinna, Pompée, un Corneille mutilé comme le sont les tragiques Grecs, s'attendrait à trouver dans Othon des chocs d'armées accompagnant la pièce de leur fracas dans la coulisse, des monceaux de cadavres ou plutôt ces choses qui n'ont plus de nom dans aucune langue, et qui furent des hommes. De Tacite se tireraient très aisément les mêmes effets de grandeur macabre que de Lucain, des vers comme ceux-ci :*

*Et le tronc sous les flots roule dorénavant
Au gré de la fortune et de l'onde et du vent.*

(Pompée, II, 2)

Une mort d'Othon aurait été un sujet de choix pour le Corneille de 1645 ou environ, bien dans le goût de la tragédie sanguinaire qui nous a valu Héraclius, Rodogune, Théodore.

Rien de pareil ! Corneille a changé sa manière, et la pièce est un Mariage d'Othon. Ce sont des intrigues de cabinet, des combinaisons politico-matrimoniales, des luttes d'influence des cabales qui font le siège d'un prince faible, des captations de crédit et de confiance.

Oui, Corneille, quand il eut atteint à ces sommets que sont le *Cid*, *Horace*, *Cinna*, *Polyeucte*, sachant bien qu'il ne pourrait aller plus haut, revint tranquillement vers les intrigues qui sont couramment la matière des œuvres dramatiques. Il se plut à l'histoire, aux combinaisons qui amènent des changements, des nouveautés politiques, aux conflits d'intérêt, aux revirements

d'opinion auxquels tant d'hommes sont sujets, aux surprises aussi que réservent les événements. Et nous eûmes *Héraclius*, *Rodogune*, *Pertharite*, des pièces inattendues de l'auteur du *Cid*.

Et nous aurons *Tite et Bérénice* (je l'ai à dessein oubliée tout à l'heure, cette pièce dont l'action se déroule aussi à Rome, dans une Rome justement où le problème se pose de savoir si l'empereur épousera une reine israélite, ce qui est revenir au problème, évoqué tout à l'heure, de l'Orient conquis par Rome et qui ne cesse de s'imposer à elle), nous aurons, dis-je, en 1670, six ans après *Othon*, *Tite et Bérénice* dont je me souviens que Pierre-René Wolf, après la représentation qui, il y a vingt ans, en fut donnée à Barentin, me fit cette remarque : « Une pareille pièce semble donner raison à ceux qui soutiennent que Corneille écrivit les pièces de Molière ».

Corneille n'a pas écrit les pièces de Molière. Mais il a écrit des pièces d'intrigue, des pièces bourgeoises qui, par la construction comme le style, annoncent les pièces de Molière. Ces pièces de Corneille, Molière, acteur dramatique, les jouait. Elles lui ont donné le ton que l'on retrouve dans les siennes, un ton bourgeois, dépourvu d'emphase, qui est paradoxalement le ton courant des pièces de Corneille.

Cette parenthèse n'aura pas été inutile. Elle peut nous aider à comprendre de quelle manière Corneille a saisi la réalité historique que lui offrait Tacite et comment il l'a portée à la scène.

Nous aurons dans *Othon* une succession d'intrigues comme les hommes en ourdissent en tous temps ; comme on en ourdisait dans la France du XVII^e siècle, au temps de Louis XIII, au temps de la Fronde qui n'est pas si loin en 1664.

En 1664. Ce temps-là est passé, sinon pour ce qui concerne les intrigues amoureuses, du moins pour ce qui concerne les intrigues politiques. Le roi règne et décide de tout, manie les hommes à sa guise. Pour retrouver le temps des intrigues politiques il faudra attendre la mort de Louis XIV quarante années plus tard.

Et c'est peut-être parce qu'ils étaient privés par un roi absolu des possibilités d'intriguer que les contemporains de Corneille vieillissent ont pris intérêt, par compensation, aux intrigues que le poète leur proposait. On se console comme on peut, a écrit Paul Valéry, des injustices du sort.

Nous, Dieu merci, sommes moins privés d'intrigues que les sujets du grand Roi. Et nous pouvons, à la lumière de ce que nous voyons, revivre les intrigues relatées par Tacite, mises à la scène par Corneille.

Mais revenons à Tacite. Je ne vous citerai (il faut savoir se

limiter) que ce que nous dit Tacite relativement à la Judée : *La guerre de Judée était conduite par Vespasien (c'est Néron qui l'avait choisi) avec trois légions. Et chez Vespasien, pas un souhait, pas une pensée hostile à Galba. Même il avait envoyé son fils Titus pour le saluer et lui faire sa cour. Qu'il y eut une loi secrète du destin — « occulta fati » — et que des prodiges et des miracles aient destiné l'Empire à Vespasien et à ses enfants, nous l'avons cru après son élévation.*

Néron est mort en 68. Vespasien sera empereur en 69, dix-huit mois plus tard. Entre-temps, Othon, Galba, Vitellius se succèdent sur le trône. C'est le moment de parler d'une accélération de l'Histoire, comme il en ira en France de 1789 à 1804. Les hommes s'agitent et derrière eux le destin attend, bien caché, « *occulta fati* », pour avoir, le moment venu, le dernier mot.

C'est ce qui rend la lecture de Tacite si passionnante. A son exemple, Corneille se plaît à nous montrer les renversements subits des situations au sein desquelles s'agitent les hommes.

Il s'agit de préparer et de réaliser la succession d'un empereur faible et vieux, dont tout le monde prévoit la fin prochaine. Mais bien que tous échafaudent en imagination leurs combinaisons politiques, personne ne prévoit quelle solution le destin fera prévaloir.

L'essentiel de la pièce de Corneille tient dans cette donnée. L'on y discerne sa philosophie de l'histoire, qui est celle aussi de Pascal, qui est celle de Bossuet qui l'a héritée de Corneille et de Pascal ; les hommes s'agitent, mais une force secrète, « *occulta fati* », vient soudain mettre à néant leurs projets.

Cela est sensible dans *Attila*, que nous eûmes l'audace de recréer à Barentin, et dont on avait tant critiqué, au XVII^e siècle, le dénouement : Attila mourant d'un saignement de nez au moment où il allait mettre à exécution de terribles menaces. A quoi Corneille répond : mais c'est ainsi que les choses se sont passées, « *occulta fati* ».

C'est la même chose dans *Othon* : on y voit les hommes, Othon le premier, ourdir, combiner à plaisir.

Et justement disons un peu ce qu'est Othon, le futur empereur.

Assurément ce n'est pas un héros cornélien, au sens où l'on applique ces mots à Horace, à Polyeucte, à Nicomède. Othon serait bien plutôt le héros anticornélien, comme l'est Dorante, le menteur, dans un autre registre. Il est l'anti-héros, dépourvu d'ambition, et qui deviendra empereur à son corps défendant. Là est le paradoxe de cette pièce, profondément paradoxale : *Othon*, ou

l'empereur malgré lui. Les combinaisons de tous se retourneront contre ceux qui les ont manigancées.

Nous sommes en pleine situation bourgeoise, avec un dénouement qui donne un démenti flagrant à toutes ces combinaisons de gens médiocres.

Corneille, en traitant un pareil sujet, se rejoint lui-même. Ses premières pièces, ses comédies, de *Mélite* à *la Place Royale*, sont des pièces bourgeoises.

Et *le Cid*. *Le Cid*, que je mets au-dessus de tout, commence en pièce bourgeoise : une jeune fille de la bonne société confie ses soucis à sa suivante. Elle aime en secret un jeune homme, Rodrigue. Son père en voudra-t-il ? On vient de lui en donner l'assurance. Elle en veut la confirmation. La première scène du *Cid* est dans le ton de *Mélite*, de *la Place Royale*.

Mais la tragédie éclate dès la troisième scène, quand don Gormas gifle don Diègue.

Dans *Othon* elle éclate beaucoup plus tard, au quatrième acte. Jusque-là elle n'était que latente, Corneille, tout au long de la pièce, se montre maître dans l'art des attermoissements.

Il s'y montre aussi maître dans la peinture d'une forme d'amour qui nous étonne, car Othon qui aime sincèrement Plautine, fille de Vinius, l'un de ceux qui mènent l'actuel et éphémère empereur, se révèle un étrange individu. Ce personnage que Corneille a trouvé dans Tacite, il l'a remodelé selon la forme de psychologie qui est la sienne.

Othon aime Plautine. Mais comment Othon en est-il arrivé à aimer Plautine ?

Othon l'explique à son ami Albin qui trouve cet attachement indigne d'un homme de sa condition :

*Ceux qu'on voit s'étonner de ce nouvel amour
N'ont jamais bien conçu ce que c'est que la Cour.
Lorsque le potentat se laisse gouverner
Et que de son pouvoir les grands dépositaires
N'ont pour raison d'État que leurs propres affaires,
Ces lâches ennemis de tous les gens de cœur
Cherchent à nous pousser avec toute rigueur,
A moins que notre adroite et prompte servitude
Nous dérobe aux fureurs de leur inquiétude.*

Nous sommes prévenus. Corneille va nous tracer la peinture de la servitude qui sévit quand le Prince, au lieu de gouverner, se laisse gouverner par des courtisans : Vinius et les autres.

Et dans cette réflexion politique Corneille, à partir de Tacite

et de l'analyse que nous a donné cet écrivain du régime qui avait cours à Rome après la mort de Néron, rejoint son propre temps et les régimes sous lesquels il a vécu.

Il a connu le règne de Louis XIII durant lequel, avant que Richelieu ne fasse sentir avec force son autorité, Concini, puis Albert de Luynes avaient régné sur le roi.

Il a connu la minorité de Louis XIV, les troubles de la Fronde durant lesquels il s'en fallut de peu que le Régime ne fût emporté.

A l'image de ces heures troubles il revoit, il revit le règne de Galba. Il lui oppose un souverain qui règne par lui-même, le roi Louis XIV.

Othon, à n'en pas douter, comporte un éloge non déguisé de la politique personnelle du roi.

*Quand le monarque agit par sa propre conduite
Mes pareils sans péril se rangent à sa suite.
Le mérite et le sang nous y font discerner.*

Othon dit cela à Albin. C'est Corneille, mûri par l'âge et l'expérience, qui le dit par sa bouche en manière d'approbation au jeune roi. Il n'a pas le sang, mais il a le mérite pour être discerné par le monarque (et ne pas être oublié, comme il le sera souvent par Colbert) sur la liste des pensions.

C'est ainsi que vivaient, jugeant cela normal, au XVII^e siècle, les artistes de toutes sortes et notamment les écrivains. Il appartenait au Prince de reconnaître les talents et de les entretenir.

Corneille en éprouvait d'autant plus le besoin qu'il venait de vivre une mésaventure. Il avait dédié *Cédipe* au surintendant Fouquet, comme jadis il avait dédié *Cinna* pour 200 pistoles à un autre financier, M. de Montoron. Et voilà que Louis XIV fait arrêter Fouquet. Il est jugé, condamné pour prévarication.

Il apparaîtra, durant le procès, que Corneille a touché 2.000 livres dans des conditions qui semblent douteuses. Il sera du reste absout au cours du procès par le procureur général en son réquisitoire : *Parce que M. Fouquet soutient que le sieur comte de Béthune n'a jamais eu que le paiement de sa pension sur les ordres de M. le Cardinal, et que la somme de 2.000 livres n'était que pour une fois payée et de ses deniers à cause d'un livre que le sieur de Corneille lui avait dédié, on veut bien que le mérite (le mot est le même dont use le poète dans sa tragédie) de l'un et la réputation de l'autre suppléent tout ce qui se pourrait trouver de défectueux dans ces gratifications.*

Cet incident de la vie de Corneille nous montre combien la réalité présente recoupe, dans *Othon*, la peinture de la politique à Rome sous Galba.

Et c'est cela être un classique : faire interférer l'expérience du passé et l'expérience du présent pour en dégager une vérité intemporelle, propre à éclairer d'autres époques, propre à éclairer l'avenir.

Il y a aussi dans les amours d'Othon tels que les peint Corneille l'image de la manière dont on aimait, ou dont on croyait aimer, au xvii^e siècle.

Et cela nous gêne un peu. Othon est l'ancien amant de Poppée, dont s'éprit Néron. Il s'est mué assez étrangement en amant de Plautine dont il a demandé la main au favori de Galba en vue de s'assurer un protecteur.

*Je vis qu'il était temps de prendre mes mesures
Qu'on perdait de Néron toutes les créatures
Et que demeuré seul de toute cette cour
A moins d'un protecteur j'aurai bientôt mon tour.
Ainsi tout votre amour n'est qu'une politique,*

réplique Albin.

*Et le cœur ne sent pas ce que la bouche explique.
Il ne le sentit pas, Albin, du premier jour
Mais cette politique est devenue amour.
Tout m'en plaît, tout m'en charme, et mes premiers
[scrupules
Près d'un si cher objet passent pour ridicules.*

Mais, dès le premier acte, Vinius en personne vient presser Othon de changer de parti, de renoncer à sa fille pour briguer la main de Camille, nièce de Galba, afin de devenir héritier présomptif. C'est le seul moyen, face aux noirs desseins des autres conseillers du Prince, de se sauver, de sauver Plautine et Vinius lui-même.

Othon refuse. Plautine vient elle-même l'en conjurer :

*Il y a de ma vie, il y a va de l'empire,
Régalez-vous là-dessus. Le temps se perd, seigneur
Adieu, donnez la main, mais gardez-moi le cœur
Ou si c'est trop pour moi, donnez et l'un et l'autre.
Emportez mon amour et retirez le vôtre.
Mais dans ce triste état si je vous fais pitié
Conservez-moi toujours l'estime et l'amitié,
Et n'oubliez jamais quand vous serez le maître
Que c'est moi qui vous force et qui vous aide à l'être.*

Je doute que ce sont là des sentiments qui aient eu cours à Rome en l'an 67 après Jésus-Christ. Ils sont très beaux, très élevés, dignes de Corneille. Et ils sont exprimés de main de maître.

Au second acte, Othon fait sa cour à Camille. Il la fait mal. Plautine pourtant est dévorée de jalousie. Martian, un affranchi, le plus vil, le plus odieux des conseillers de Galba, vient déclarer à Plautine qu'il donnera son suffrage au choix d'Othon comme successeur de Galba à une simple condition : qu'elle l'aime (qu'elle réalise somme toute en sa faveur *le change* qu'elle prescrivait une heure plus tôt à Othon lui-même) et qu'elle l'épouse. Il lui vante ses mérites et conclut :

Comment vous étonner que pour vous je soupire ?

Elle réplique :

*Je m'étonne bien plus que vous me l'osez dire,
Je m'étonne de voir qu'il ne vous souvient plus
Que l'heureux Martian fut l'esclave Icelus,
Qu'il a changé de nom sans changer de visage.*

A partir de ce premier renversement de situation, les coups de théâtre vont se multiplier.

Lacus, autre conseiller de Galba, vient apprendre à Plautine que l'empereur, après s'y être refusé des mois durant, vient de consentir à son mariage avec Othon.

Camille arrive à propos pour dire à Lacus et à Martian de se mêler de leurs propres affaires et de ne pas faire obstacle à son libre choix d'un époux qui doit régner après s'être uni à elle.

— Vous n'épouserez pas Othon, réplique Lacus. Je viens d'obtenir de Galba qu'il épouse Plautine.

C'est un véritable imbroglio matrimonial comme les aime Corneille, comme les aimait le XVII^e siècle.

Au troisième acte, Galba choisit Pison pour successeur et pour époux de Camille. C'est le triomphe de Lacus sur ses deux rivaux, Vinius et Martian, dans la faveur du Prince.

— Que faire ? dit Camille qui aime Othon, qui lui ne l'aime que par déférence et nécessité.

— Résistez à votre oncle, répond Albiane, sa confidente. Assurez-lui que vous n'épouserez qu'Othon.

Ainsi fait Camille quand paraît en scène le vieux Galba.

— Eh bien, lui dit Galba, épousez Othon. J'y consens. Mais c'est Pison que je désigne pour me succéder à l'Empire.

Othon paraît et Galba lui confirme sa décision :

— Vous épousez Camille, puisque c'est votre choix (votre dernier choix). Mais c'est Pison qui me succède.

*Je l'ai nommé César pour le faire empereur,
 Vous savez ses vertus, je répons de son cœur,
 Adieu. Pour observer la forme accoutumée
 Je le vais de ma main présenter à l'armée.
 Pour Camille en faveur de cet heureux lien
 Tenez-vous assuré qu'elle aura tout mon bien.
 Je la fais dès ce jour mon unique héritière.*

Camille, Othon, Vinius, Plautine, Martian lui-même, tout le monde est roulé. Othon laisse voir à Camille qu'il ne feignait de l'aimer que pour accéder au trône. Elle le renvoie alors à Plautine, et se déclare décidée à épouser Pison par dépit.

Vous n'aimez que l'Empire et je n'aimais que vous.

Othon est perdu. Ainsi s'achève le troisième acte.

Othon est perdu. Mais en cette situation désespérée, Plautine se souvient que Martian, l'ignoble Martian, brûle pour elle d'un feu d'amour inconsidéré. Elle va se donner à lui pour sauver la situation, décide-t-elle.

Alors intervient Vinius. Il prévient Othon que l'armée a vu avec dépit Galba lui présenter Pison, appelé à devenir son successeur. Le moment est bien choisi, ajoute-t-il, pour Othon, s'il le veut, de se faire proclamer par les légions au lieu et place de Galba et de Pison qui leur répugnent.

Ce conseil de Vinius est un calcul machiavélique. Lançant Othon dans la bagarre, il pense (il le dit ouvertement à sa fille, une fois Othon parti) qu'il sera gagnant sur tous les tableaux : si Othon l'emporte, celui-ci épouse sa fille et lui devient le beau-père de l'Empereur. Si Galba et Pison l'emportent, même résultat, car Galba, en dernière minute, a choisi la même Plautine comme épouse de Pison.

C'est le triomphe du double jeu. Quel esprit tortueux il faut à Corneille pour avoir pu concevoir pareille machination !

Plautine se défend de suivre son père dans les méandres de cette monstrueuse machination. Elle a ensuite avec Camille une scène d'explication comme le poète sait les mener quand deux femmes se tiennent tête. Pour couronner le tout, Camille, rencontrant Martian, lui déclare que, pour se venger de sa rivale, elle la met dans son lit, puisque l'horrible affranchi aime Plautine.

La pièce prend ici un caractère libidineux qu'on trouve déjà dans *Théodore* et qui doit tenir des situations matrimoniales d'un temps (celui de Corneille et de Molière) où les filles étaient mariées selon les desseins de ceux qui avaient autorité sur elle. Ils en abusaient parfois odieusement (Françoise d'Aubigné, la future Madame de Maintenon, mariée au poète cul-de-jatte Scarron).

On apprend à ce moment qu'Othon vient d'être proclamé Empereur. Camille qui voulait le sauver en lui conseillant la fuite, jure qu'il sera puni de s'être révolté.

Puisqu'Othon veut périr, consentons qu'il périsse.

Dernier acte. Galba prend conseil de Vinius et de Lacus (de Vinius qui, souvenons-nous en, conseillait une heure plus tôt à Othon le coup d'État auquel maintenant l'empereur doit faire face).

— *Restez dans le palais, dit Vinius.*

— *Allez combattre Othon, dit Lacus.*

Galba est bien embarrassé. Mais survient Plautine.

— *Othon est mort, ai-je appris, dit-elle.*

Martian lui-même apparaît, confirmant la nouvelle. Atticus, qui de sa propre main a tué l'usurpateur, est là pour en témoigner.

— *Je vais moi-même me rendre compte, dit Galba qui sort accompagné de Vinius et de Lacus, ses deux conseillers rivaux, laissant Plautine à Martian qu'il lui destine, dit-il, pour couronner cette journée.*

Martian recommence la cour odieuse qu'il fait à Plautine depuis le second acte.

Mais la nouvelle de la mort d'Othon n'est qu'une feinte, un piège tendu à Galba, à Vinius et à Lacus qui y donnent tête baissée. Tous trois périssent dans l'émeute. Vinius de la main de Lacus qui le tue et tue Galba, avant de se tuer lui-même, pensant ainsi se venger du traître qui l'a jeté dans ce guet-apens.

Ainsi Othon devient-il, à Rome, pour ainsi dire sans l'avoir voulu, par une révolution soudaine de palais, le maître de la situation, le septième empereur romain, après Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Galba, avant Vitellius, Vespasien, Titus, Domitien, Trajan.

Qu'advint-il d'Othon ? Corneille ne nous le dit pas. La règle des trois unités l'obligeait à resserrer sa tragédie dans le carcan des vingt-quatre heures. Elle met en scène, concurremment avec une intrigue matrimoniale qui tourne court, la révolution de palais qui place Othon sur le trône d'où vient de tomber Galba.

Othon ne régnera pas longtemps. Dans le même temps que des légions à Rome le proclamaient empereur, d'autres légions, en Germanie, brisaient les images de Galba et proclamaient empereur leur général Vitellius.

Pour détrôner Galba, Vitellius, avec ses armées, marche sur Rome. En chemin il apprend que le prince avec lequel il va se

rencontrer n'est plus Galba, mais Othon. Tout compte fait le règne d'Othon et celui de Vitellius ont commencé à la même date, l'un à Rome, l'autre en Germanie. On ne possédait ni le télégraphe, ni la radio, et chacun ignorait que l'autre avait succédé, de son côté, au vieil empereur, celui que Vitellius venait détrôner maintenant, alors qu'il était tombé depuis des mois.

Le règne d'Othon se réduit, pratiquement, au temps qu'il fallut à Vitellius, avec son armée, pour atteindre et conquérir Rome.

Othon, nous dit Tacite, écrit coup sur coup à Vitellius des lettres pleines d'avances indignes d'un homme, lui offrant argent, faveurs et la retraite qu'il voudrait choisir pour s'y livrer en repos à ses plaisirs. Vitellius ne cessait de lui présenter les mêmes appâts. Bientôt après les mutuelles douceurs d'une stupide et honteuse dissimulation, et comme ils allaient en venir aux mains, ils se reprochèrent mutuellement des impuretés et des crimes. Et tous deux disaient vrai.

Il nous dit encore : *Des assassins furent envoyés par Othon en Germanie, par Vitellius à Rome, et sans succès dans les deux cas. Les émissaires de Vitellius demeurèrent impunis, perdus qu'ils étaient dans une si grande multitude d'hommes inconnus les uns aux autres. Ceux d'Othon furent trahis par la nouveauté de leur visage au milieu de soldats que se connaissaient tous.*

Tour à tour Othon apprend que l'Espagne, puis l'Aquitaine, puis la Narbonnaise sont passées à Vitellius. En revanche, l'armée de Judée, grâce à Vespasien, la Syrie, l'Égypte, Carthage et l'Afrique du Nord demeurent fidèles à Othon.

Dans une telle situation, dit Tacite, Vitellius avait besoin de la guerre pour se mettre en possession de la dignité impériale.

Othon, lui, distribue des libéralités de toutes sortes pour se gagner le plus de gens possible : politique contraire à celle de Galba qui n'avait même pas tenu son engagement de verser une gratification aux soldats qui l'avaient porté au pouvoir.

Au milieu de ces actes, relate encore Tacite, Othon fit relever par décret du Sénat les statues de Poppée.

Poppée ! Une des femmes qui ont leur nom au Petit Larousse, comme Mme de Montespan, Mlle de Lavallière, Mme de Pompadour et Mme du Barry. Poppée avait été la maîtresse de Néron. Quand celui-ci eut fait périr sa femme, Octavie, elle succéda à celle-ci comme épouse de l'empereur qui la tua d'un coup de pied en 65. Mais avant cette aventure elle avait appartenu à Othon qui l'avait cédée jadis, en quelque sorte, au maître duquel maintenant il tient la place.

Dans la pièce de Corneille, quand Vinius demande à Othon de renoncer à sa fille pour se tourner vers la nièce de Galba et, par cette voie, accéder au trône, Othon proteste au nom de l'amour qu'il porte à Plautine. Vinius réplique :

*Seigneur un grand courage, à quelque point qu'il aime,
Sait toujours au besoin se posséder soi-même.*

Comme cela est bien cornélien !

*Poppée avait pour vous au moins autant d'appas
Et quand on vous l'ôta vous n'en mourûtes pas.*

OTHON

*Non, seigneur, mais Poppée était une infidèle
Qui n'en voulait qu'au trône et qui m'aimait moins qu'elle.
Ce peu qu'elle eut d'amour ne fit du lit d'Othon
Qu'un degré pour monter à celui de Néron.
Elle ne m'épousa qu'afin de s'y produire,
D'y ménager sa place au hasard de me nuire,
Ainsi j'en fus banni sous un titre d'honneur
Et pour ne plus me voir on me fit gouverneur.*

Ces vers méritaient d'être cités. Ils ont un écho de Tacite. Ils nous montrent comment Corneille était investi, en quelque sorte, porté par l'historien latin.

Tacite relate encore comment le moindre incident tournait à l'émeute ou à l'assassinat dans une ville — Rome — où tout le monde se suspectait mutuellement. Dans une formule saisissante, il nous dit qu'Othon inspirait des craintes qu'il ressentait lui-même « *cum timeret Otho, timebatur* ».

Cet empereur éphémère comprit qu'il n'y avait pas pour lui de sécurité dans Rome. Il n'aurait raison de Vitellius que par une victoire en rase campagne. Le temps des guerres civiles était revenu.

Avec une flotte, Othon va tenter de soumettre la Gaule Narbonnaise qui est passée à Vitellius. Les premiers combats sont des succès. Il revient en Italie où Vitellius marche sur Rome. Et c'est à Bedriac, village de l'Italie du Nord, sur l'Ogio, entre Crémone et Vérone, qu'il livre bataille à Vitellius.

Les troupes de ce dernier l'emportèrent. Il restait à son adversaire des forces suffisantes pour tenter de nouveau la fortune de la guerre. Il s'y refusa.

La guerre civile, dit-il, a commencé par Vitellius, et nous avons recouru aux armes pour disputer l'Empire, la faute en est à lui. Qu'on ne le dispute qu'une fois est un exemple qu'on me devra ; puisse la postérité juger Othon sur cet acte !

Il s'occupa de donner à chacun la possibilité de rentrer chez soi, arrêta une sédition, se coucha, dormit et le lendemain matin se jeta sur un poignard. On hâta ses funérailles. Il l'avait recommandé, de peur que sa tête ne fut séparée du corps et livrée aux outrages.

Quelques soldats se tuèrent auprès du bûcher même, non par remords ou par crainte, mais par émulation d'héroïsme et attachement à leur prince.

Ainsi mourut Othon, qui ne fut empereur que durant quelques mois et qui depuis plus d'un siècle est pensionnaire du Musée du Louvre où son buste porte le numéro 1217, cet Othon que Pierre Corneille a ressuscité à sa manière.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

CORNEILLE : *Théâtre*. Othon figure dans le second tome du Théâtre dans la collection Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 1950.

TACITE : *Histoire*. Texte établi d'après Burnouf et traduit par Henri Bornecque. Collection des *Classiques Garnier*.

COUTON Georges : *La vieillesse de Corneille*. Librairie La Maloine, 1949.

Les Françaises à la conquête des emplois publics

par M^e Jacques GIFFARD

(Séance du 11 mai 1974)

A l'instant où je prends publiquement séance comme membre correspondant de l'Académie, il sied que mes premiers mots lui soient adressés. Ce seront — nul n'en doute — des mots de gratitude.

Je vous dois une grande reconnaissance, Messieurs, pour la longanimité dont vous avez fait preuve envers moi, puisqu'après m'avoir élu dans votre séance du 16 janvier 1971, il vous aura fallu attendre près de trois ans et demi ma première « communication ». Mais je vous dois plus encore pour l'honneur que vous m'avez conféré en me distinguant ; un honneur que j'ai accueilli dans des sentiments mêlés de joie et de confusion auxquels le temps écoulé n'a rien ôté de leur intensité ; un honneur qu'à vrai dire j'aurais dû décliner.

Oui, Messieurs, j'aurais dû décliner cet honneur en rapprochant l'importance de ce que m'offrait l'Académie et l'indigence de ce que je pouvais lui apporter en retour. Oui, j'aurais dû le décliner, en considérant les mérites de ceux qui vous ont appartenu, de ceux qui vous appartiennent, de ceux aussi qui ne vous appartiennent point et dont certains, sans doute, eussent été plus dignes que moi de vos suffrages. Je n'ai pas eu ce courage. Je plaide coupable, vous le voyez ; mais je plaide aussi les circonstances atténuantes, car j'en ai.

Pensionnaire à l'Institution Join-Lambert depuis la classe de 6^{ème}, je n'imaginais pas que mes études secondaires pussent avoir à s'achever ailleurs. Les circonstances allaient en décider autrement. A la rentrée de 1940, au retour de vacances mouvementées dont l'exode avait hâté le signal, l'Institution était occupée par

les Allemands. Soucieux que la rhétorique me fût enseignée, autant que faire se pourrait, loin du cliquetis des armes, mes parents m'inscrivirent dans un autre établissement. J'en fus atterré. Je connaissais de longue date le Chanoine Léon Letellier. J'admirais sa piété, sa culture, sa dignité, sa rectitude. Il m'honorait d'ailleurs de sa bienveillance, poussant celle-ci jusqu'à encourager mes modestes débuts littéraires, dans la mesure du moins où ils ne me détournaient pas de mon devoir d'état. Je m'étais fait une fête de cette année scolaire que j'allais avoir à passer sous sa direction. Lui-même avait daigné me dire qu'il comptait sur moi. En prenant le chemin d'une classe qui n'était point la sienne, j'eus l'impression de désertier.

A quelque temps de là, passant par Rouen, je sentis le besoin de me justifier. Je montai la rue de l'Avalasse, je franchis le porche de l'Institution, je gravis l'escalier d'honneur et, le cœur battant, je frappai à la porte du sombre réduit que l'on appelait pompeusement « Bureau de Monsieur le Directeur ». Il m'accueillit sans surprise, avec cette courtoisie un peu distante qu'il avait puisée dans son invincible timidité, mais qu'il avait affinée dans la fréquentation quotidienne des beaux esprits du Grand Siècle. « Je vous attendais », me dit-il. Et, comme pour me le prouver, il promena lentement et longtemps ses mains autour de lui, faisant courir les plus grands risques aux piles de copies, de dossiers, de lettres, de livres, de brochures et de journaux qui encombraient sa table. S'emparant enfin d'un petit volume à couverture jaune, il me le tendit en disant : « Ouvrez et lisez ».

C'était un exemplaire de sa thèse de Doctorat : *Louis Bouilhet, 1821-1869, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits*. J'ouvris et je lus : « Pour mon ami Jacques Giffard. Puisse-t-il rester, toute sa vie, par le cœur et par la pensée, par la plume et par la parole, fidèle aux gens et aux choses de notre Normandie. LÉON LETELLIER ». Pour remercier le donateur, je cherchai des mots appropriés. Je n'eus pas le temps de les trouver. Je venais de lire le texte ; il me fallait sans désemparer entendre le commentaire. Il parla, ainsi qu'il parlait toujours, de cette façon qui n'appartenait qu'à lui et que l'un des vôtres a si bien définie comme l'art « de distiller ses phrases, de déguster les mots, d'en éprouver le sens, d'en exprimer la saveur ». Il énuméra devant mes yeux éblouis les félicités promises à ceux qui, notamment par la plume et par la parole, restent « fidèles aux gens et aux choses de notre Normandie », la plus suave de ces félicités étant, naturellement, d'attirer l'attention, puis les suffrages, de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. Il y insista. C'était inutile. Je le savais depuis longtemps.

Tout enfant, je faisais de longs séjours à Rouen, chez mes

grands-parents maternels. Ils habitaient, rue du Champ-des-Oiseaux, une maison en hauteur, entre une cour que balayaient d'incessants courants d'air et un jardinet où fleurissaient des clématites. La cloche de Saint-Romain marquait les heures, les demies et les quarts. Une ou deux fois par mois, le jeudi (c'était « son jour »), ma grand'mère faisait ôter les housses du salon et se tenait chez elle.

Gasconne de race et de naissance, Sarde par son enfance, Parisienne par sa jeunesse, ma grand'mère avait fait, disait-elle, un mariage d'amour ; mais cet amour, à travers son conjoint, n'avait pas tardé à embrasser la province à laquelle elle le devait : la Normandie. Douée pour la musique et pour les lettres, observatrice perspicace et peu indulgente de la vie politique et sociale, elle était également passionnée d'histoire. Chaque jour, elle consacrait plusieurs heures à de laborieux écrits, dont certains ont été publiés, la plupart relatifs à la Normandie au temps de Charles VII. Elle vénérât Jeanne d'Arc, à laquelle je l'ai toutefois soupçonnée d'avoir parfois préféré, dans le secret de son cœur et en tout bien tout honneur, Agnès Sorel. Une autre partie de son temps était réservée aux sociétés savantes, dont la Société des Amys des Monuments Rouennais. C'est au sein de ces sociétés que se recrutaient principalement ses visiteurs du jeudi.

Parmi ceux-ci, il y eut, dans les dernières années, une jeune chartiste que vous deviez appeler un jour à vous rejoindre : Mlle Dupic. Il y avait aussi — celui-ci depuis longtemps — un vieux monsieur que les plus anciens d'entre vous ont certainement connu. Quand il arrivait chez ma grand'mère, il se trouvait toujours quelqu'un pour dire : « Voici M. Paulme qui nous apporte les dernières nouvelles de l'Académie », paroles pour moi longtemps sybillines. M'enhardissant un jour, je résolus de percer le mystère et je lui demandai qu'elle était cette personne dont il apportait ainsi des nouvelles. Il me fit asseoir sur ses genoux. Puis, après avoir récité quelques vers que je reconnus plus tard être tirés de « L'Académiade », il entreprit de satisfaire ma curiosité. Il me décrivit l'Académie comme une vieille dame très gentille et très savante ; elle aimait beaucoup les enfants de tous âges, à condition qu'ils fussent sages et que leur esprit fut orné. Un jour, elle m'inviterait à la visiter. Il me le promettait. Il n'ajouta pas que son commerce était honnête. Sans doute laissait-il ce soin au Chanoine Letellier.

La vieille dame a tenu la promesse de M. Paulme. Elle a exaucé la prière du bon Chanoine. Pour ce faire, elle a fermé les yeux sur mon indignité. Comment aurais-je pu garder les miens ouverts ? A défaut de mérites, j'offre à l'Académie ma bonne volonté. En gage de celle-ci, qu'elle me permette de lui dédier

aujourd'hui les quelques réflexions qui vont suivre. Elles se rapportent à l'un des phénomènes les plus marquants de notre temps : l'abolition du privilège de masculinité, envisagée sur le plan particulier de la fonction publique française.

I

Pour Alain Decaux, auteur d'une récente *Histoire des Françaises* (1), « la Française du xx^e siècle est un aboutissement » (2). Voyons-y plutôt une étape, faisant suite à d'autres étapes dont il n'est pas sans intérêt de rappeler brièvement les grands traits.

Le Droit Romain a longtemps constitué l'une des deux sources principales de nos Lois. A Rome et dans tous les pays qui lui furent soumis, la femme devait rester à l'écart de la vie publique. Il se trouva un empereur, Héliogabale, pour braver l'interdit. On le tua, on tua aussi sa mère, Sémiamira, pour laver dans le sang cet outrage aux antiques coutumes. Plus, on fit un texte pour interdire à tout jamais aux femmes l'accès des emplois publics et pour vouer les contrevenants aux dieux infernaux (3).

La Doctrine Chrétienne fut, des siècles durant, l'autre source principale où puisèrent nos législateurs. C'est le Christianisme qui a arraché la femme à la condition d'esclave qu'elle connaissait jusque-là à peu près partout dans le monde. Mais il n'a pas discerné en elle « l'égal » de l'homme, au sens où on l'entend aujourd'hui. Il a vu la femme différente de l'homme, vouée à une double mission de complémentarité et de suppléance. La Doctrine Chrétienne règle les rapports des hommes et des femmes dans la société comme elle régit, dans le mariage, les relations des conjoints. Le catéchisme du Concile de Trente rappelle que la femme fût tirée du côté de l'homme et non de ses pieds ni de sa tête, « afin qu'elle comprit bien qu'elle ne devait point dominer l'homme, mais plutôt lui être soumise ». A quelques nuances près, c'est ce que Dupanloup enseignait encore aux femmes chrétiennes à la fin du siècle dernier : « N'intervertissez

(1) Paris, Perrin, 1972, 2 vol.

(2) T. I, p. 22.

(3) LABOULAYE : *Recherches sur la condition civile et politique des femmes depuis les Romains jusqu'à nos jours*, Paris, 1843, p. 75.

pas les rôles. N'usurpez pas. N'oubliez pas que le chef..., ce n'est pas vous ; vous devez obéir. Votre empire à vous est dans la persuasion et dans la douceur ». Les *auteurs profanes officiels* ne tenaient pas un langage différent, même les plus laïcs d'entre eux. Dans son manuel de Droit Constitutionnel, qui a fait autorité dans les facultés jusqu'à la veille de la dernière guerre, Adhémar Esmein écrivait : « L'exclusion des femmes n'est point arbitraire. Elle dérive d'une loi naturelle, de la fondamentale division du travail entre les deux sexes, qui est aussi ancienne, sinon que l'humanité, du moins que la civilisation » (4).

Depuis longtemps, il est vrai, un *courant féministe* existait, qui, d'abord purement littéraire, était devenu peu à peu politique et social. Il s'était manifesté dès le xvii^e siècle avec Poulain de la Barre, auteur d'un essai : *De l'égalité des sexes* (Paris, 1676). Il s'était continué, au xviii^e siècle, avec Diderot : *Essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes*, Condorcet : *L'admission des femmes au droit de cité* et Olympe de Gouges qui publiait, en 1790, une *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*. Elle y réclamait pour les femmes le droit aux emplois publics et à la tribune, « puisqu'elles ont droit à l'échafaud », comme il devait bientôt se vérifier aux dépens de l'auteur. Ce courant allait se poursuivre et se développer, mais aussi se diversifier, tout au long du xix^e siècle et au début du xx^e siècle, avec George Sand et Jeanne Deroin, avec Olympe Audouard, Maria Vérone et bien d'autres, avec aussi l'apparition puis la prolifération des ligues et de la presse féminines. Jaurès et Albert de Mun prêtèrent parfois leurs voix éloquents à ce concert.

Dans cette littérature féministe des temps passés, aujourd'hui bien oubliée au profit d'une autre, un texte paraît essentiel. C'est le manifeste que Bazard et Enfantin, les pères du Saint-Simonisme, publièrent le 1^{er} octobre 1830 : « Le Christianisme a tiré les femmes de la servitude ; mais il les a condamnées pourtant à la subalternité ; et partout dans l'Europe chrétienne, nous les voyons encore frappées d'interdiction religieuse, politique et civile. — Les Saint-Simoniens viennent annoncer leur affranchissement définitif, leur complète émancipation... — Ils demandent, comme les Chrétiens, qu'un seul homme soit uni à une seule femme ; mais ils enseignent que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux ; et que, selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à son sexe, elle doit lui être associée dans l'exercice de *la triple fonction du temple, de l'état et de la famille* ; de manière à ce que l'individu social, qui, jusqu'à ce jour, a été l'homme seulement, soit désormais l'homme et la femme ».

(4) 8^e édition, 1927, p. 394.

En vérité, pour que l'heure de l'émancipation féminine sonnât plus tôt, il aurait fallu que cette émancipation fut souhaitée par les femmes. Or, dans leur grande majorité, elles ne la souhaitaient pas. Il aurait fallu aussi que cette émancipation fût voulue par les hommes, ce qui n'était pas davantage le cas. Quand les Constitutions successives, rédigées, votées et appliquées par des hommes, proclamaient l'égalité admissibilité de tous aux emplois publics, elles énonçaient un principe qui ne concernait que les hommes. Au demeurant, ces derniers, soucieux de préserver ce qu'ils regardaient comme leur domaine réservé, n'avaient pas manqué de multiplier autour de lui *les défenses*.

Napoléon aurait voulu que la femme fut à l'homme ce que l'arbre est au jardinier. Son *Code Civil* subordonnait l'activité de la femme à l'autorité maritale. Des lois successives avaient bien apporté quelques tempéraments à ce principe ; mais, pour l'essentiel, la femme allait rester longtemps assujettie à l'homme pour le choix et l'exercice d'une profession. L'accès de la femme à la fonction publique demeurait dépendant, sauf exception, du bon vouloir du mari. En 1936, lorsque des femmes (encore non éligibles ni électrices) accédèrent pour quelques mois aux responsabilités gouvernementales, la question fut posée de savoir si la femme mariée nommée ministre devait obtenir l'autorisation de son mari pour exercer valablement ses fonctions.

Au reste, si, à en croire du moins Robert de Jouvenel, « l'État ne demande à ceux qu'il emploie, ni intelligence, ni compétence, ni vertus, ni talents » (5), il leur demande généralement, avant de les prendre à son service, de justifier de la possession d'un *diplôme*. Or, jusqu'à une époque récente, la plupart des diplômes étaient réservés aux hommes. L'enseignement primaire supérieur des jeunes filles ne date que de la fin du Second Empire. L'enseignement secondaire menant au baccalauréat n'a été organisé pour elles que sous la III^e République. Les premières inscriptions féminines dans les Facultés de Droit remontent aux dernières années du XIX^e siècle et il faut attendre jusqu'en 1919, après la fin de la première Guerre Mondiale, pour que s'entrouvent devant les jeunes filles les portes de l'École des Sciences Politiques, pépinière de tous les grands corps de l'État.

Mais le diplôme ne suffit pas toujours. Pour accéder à la plupart des emplois publics, il faut encore prouver, en France comme ailleurs, traditionnellement, que l'on jouit des *droits civiques et politiques* ; ce qui veut dire que l'accès en est interdit à ceux qui ne sont ni électeurs ni éligibles, comme ce fut longtemps le cas des Françaises. Les hommes ont cru habile de lier

(5) *La République des camarades*, nouv. éd., p. 131.

la fonction publique à la jouissance des droits politiques. Ce fut longtemps leur meilleure défense. Ce fut aussi leur perte. Il était clair, en effet, que, le jour où les femmes accéderaient aux droits politiques, les portes de l'Administration devraient s'ouvrir largement devant elles. Ce jour-là, il est vrai, a beaucoup tardé à se lever pour les Françaises, en dépit de l'immense vague féministe qui a déferlé sur l'Occident dès la fin du XIX^e siècle. En France, les principaux partis politiques ont été relativement prompts à inscrire à leur programme le vote des femmes ; ils ont été beaucoup moins prompts à tenir leur promesse. Encore ne l'ont-ils, pour la plupart, tenue qu'à moitié, ce qui revenait, en l'occurrence, à ne pas la tenir du tout. Leurs représentants à la Chambre des Députés se prononçaient pour le vote des femmes, mais leurs représentants au Sénat se prononçaient contre et la loi ne pouvait pas être promulguée. Ce petit jeu a occupé pendant trente ans le Parlement français. On craignait que les femmes, avant d'aller voter, ne vinssent consulter leurs curés, alors déjà soupçonnés de ne pas toujours donner, en la matière, de bons conseils.

En fait, jusqu'à ce qu'elles aient obtenu les droits politiques, les Françaises n'ont pénétré dans la fonction publique qu'au gré des circonstances et toujours parce qu'on avait d'elles un impérieux besoin, soit pour accomplir des tâches spécifiquement féminines, soit pour suppléer les hommes défailants. Même en devenant fonctionnaire, la femme demeurait dans la ligne de sa double mission de complémentarité et de suppléance ; elle restait « l'os surnuméraire », pour reprendre l'expression si souvent reprochée à Bossuet. Dès le Premier Empire, devant la nécessité d'acheminer coûte que coûte le courrier officiel, il avait fallu les admettre dans les Postes. Elles devaient y faire merveille. Par la suite, lorsqu'il s'est agi de suppléer les religieuses dans leurs tâches d'infirmières et d'éducatrices, ou tout simplement de les y concurrencer, c'est tout naturellement aux femmes que l'on a fait appel. La sténographie et la dactylographie ont apporté une contribution non négligeable à l'émancipation féminine. Les dames sténographes et dactylographes n'ont pas tardé à remplacer les expéditionnaires, heureusement demeurés célèbres grâce aux écrits de Courteline et de Maupassant. Mais les progrès les plus décisifs sont liés aux circonstances nées de la première Guerre Mondiale et de ses suites. Dès la mobilisation, les femmes envahissent la fonction publique, du moins dans ses échelons les moins élevés. On voit même, pour la première fois, en 1917, une femme membre d'un cabinet ministériel ; elle s'appelle Jeanne Tardy ; elle fera école. La guerre terminée, il faut combler les vides qu'elle a creusés, d'autant que les survivants montrent peu de goût pour le service public. Les Administrations centrales et les services décentralisés ouvrent peu à peu aux femmes leurs corps de rédacteurs. En 1919, ce sont

le ministère de la Guerre et la Préfecture de la Seine ; en 1920, c'est le ministère de l'Hygiène ; puis, les années suivantes, les ministères du Commerce et de l'Industrie, du Travail, de l'Agriculture, des Travaux Publics. La crise de 1929 ramène les hommes vers la fonction publique. Quelques tentatives sont alors faites, tant par la III^e République qui s'achève que par le régime de Vichy, pour remonter le courant. Il est trop tard. Le privilège de masculinité, déjà bien ébranlé, vit ses dernières années.

II

Avant même qu'ait pris fin la seconde Guerre Mondiale, une ordonnance du 21 avril 1944, complétée par une autre du 2 août 1945, opérait la réforme que *la Constitution du 27 octobre 1946* allait consacrer en ces termes : « Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux et ressortissants français majeurs des deux sexes... » (art. 4). Dès son préambule, dénué de valeur législative mais riche de promesses, la Constitution de 1946 déclarait : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». C'était déjà fait, pour l'essentiel. Une loi du 11 avril 1946 avait permis aux femmes d'accéder « aux fonctions de la magistrature ». Devant l'Assemblée Nationale, c'était à une femme, Mme Poinso-Chapuis, qu'avait été confiée la fonction de rapporteur. Pour démontrer l'aptitude des femmes à rendre la justice, elle n'avait pas hésité à évoquer « les abbesses titulaires du droit de haute et basse justice ». On lui demanda si ces abbesses-là s'étaient jamais trouvées dans la situation où serait la femme magistrat découvrant, à l'heure de se rendre à l'audience, que son enfant est atteint d'une grave maladie. Les mauvaises langues ne s'exercent pas seulement dans les Palais de Justice. De même, la loi du 19 octobre 1946, relative au statut général des *fonctionnaires*, avait ouvert aux femmes les cadres de toutes les administrations centrales de l'État, des administrations décentralisées et des établissements publics nationaux. Le statut du *personnel communal* devait, lui aussi, poser en principe « qu'aucune distinction n'est faite... entre les agents des deux sexes ». Parallèlement, aux frontières du droit public et du droit privé, les femmes, qui accédaient déjà depuis le début du siècle à la barre des Cours et Tribunaux, se voyaient admises à exercer les professions d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cas-

sation, de notaire, d'avoué, de greffier... Restait, évidemment, l'Armée. Ce dernier bastion de la masculinité devait céder à son tour sous les coups répétés. Depuis l'entrée en vigueur du décret du 23 mars 1973, la hiérarchie des corps des officiers féminins « comporte les grades de la hiérarchie militaire générale jusqu'au premier grade d'officier général ». Salut ! Madame le Capitaine ; mes respects ! Madame le Général. Le coup le plus rude fut sans doute la loi du 15 juillet 1970, dont l'article 8 dispose que « les candidats du sexe féminin peuvent se présenter aux concours d'entrée à l'École Polytechnique » et qu'« en cas de succès, les élèves du sexe féminin ont accès aux mêmes emplois que les élèves du sexe masculin ». Quelques mois plus tard, grâce à la télévision, toutes les Françaises et tous les Français ont pu voir le drapeau de la prestigieuse École remonter les Champs-Élysées, porté fièrement et fermement par une jeune fille. Le spectacle était grandiose ; il ne doit pas faire illusion.

Les textes sont une chose ; leur application en est une autre, où réside parfois l'arbitraire. Longtemps persuadé qu'il lui fallait contenir la femme s'il voulait survivre, l'homme n'a pas cessé, du jour au lendemain, de voir en elle la nature dévorante. Des années durant, il a poursuivi la lutte avec des succès divers. Pour la petite histoire et pour la grande, le Recueil des arrêts du Conseil d'État garde les traces de ces combats d'arrière-garde. Pour la *Magistrature*, les choses étaient, en apparence, assez simples. La loi du 11 avril 1946 comporte un article unique : « Tout Français, de l'un ou l'autre sexe, répondant aux conditions légales, peut accéder aux fonctions de la Magistrature ». Il n'en fut pas moins prétendu que ce texte ne concernait que la magistrature métropolitaine et le Ministre de la France d'Outre-Mer refusa aux femmes le droit de se présenter à l'examen professionnel d'entrée dans la Magistrature coloniale. C'était « aller à l'encontre des termes généraux de la loi ». Le Conseil d'État le releva⁽⁶⁾ et le Ministre fut obligé d'en tenir compte. Il ne s'inclina pas pour autant. Mme Gaillard ne devait pas tarder à l'apprendre.

Mme Gaillard s'était présentée au concours qu'en 1949 le Ministre de la France d'Outre-Mer avait dû finalement ouvrir aux candidats des deux sexes. Elle y avait été reçue. Pourtant, elle attendait vainement la récompense de son succès. D'accord avec le Ministre, le Conseil Supérieur de la Magistrature, au motif qu'une présence féminine dans la magistrature d'Outre-Mer ne serait pas opportune, s'obstinait à ne point présenter Mme Gaillard au Chef de l'État pour qu'elle fût pourvue de l'un des emplois auxquels elle avait droit. Elle saisit le Conseil d'État, qui lui donna

(6) 3 décembre 1948, Dame LOUYS, Rec. p. 451.

gain de cause⁽⁷⁾. Mme Gaillard fut finalement nommée juge suppléant à Dakar par décret du 17 septembre 1957. Il y avait huit ans qu'elle attendait cette nomination... et son premier traitement. Cela appelait une réparation. Le Conseil d'État la lui accorda en ces termes : « ... Dans les circonstances de l'affaire, la dame Gaillard a droit à la réparation intégrale du préjudice qu'elle a subi pendant la période litigieuse ; ... la somme qui lui est due par l'État doit correspondre à la différence entre le traitement qu'elle aurait perçu comme juge suppléant..., sans qu'il y ait lieu de tenir compte des indemnités afférentes à l'exercice effectif desdites fonctions, ... notamment des indemnités d'éloignement, et les rémunérations qu'elle a pu se procurer par son travail au cours de la période susmentionnée ; cette somme doit porter intérêts au taux légal à compter de la réception par le Ministre de la France d'Outre-Mer de la demande de la requérante... ». La magistrature d'Outre-Mer et la magistrature métropolitaine se trouvent maintenant fondues en un corps unique, dans lequel les femmes occupent une place importante. En 1952, sur 242 candidats au concours, il y avait 135 femmes. La liste de classement des auditeurs de justice de la promotion 1972⁽⁸⁾ comporte 135 hommes et 62 femmes.

Pour les *fonctionnaires proprement dits*, le problème était plus complexe. Selon le texte applicable : « Aucune distinction n'est faite entre les deux sexes, sous réserve des mesures exceptionnelles prévues dans les statuts particuliers et commandées par la nature des fonctions ». D'où, pour le Conseil d'État, la nécessité de rechercher, dans chaque cas d'espèce, d'une part, si des mesures exceptionnelles ont été prévues dans les statuts particuliers et, d'autre part, dans l'affirmative, si ces mesures exceptionnelles sont bien commandées par la nature des fonctions. Il se trouve qu'elles ne le sont pas toujours. La Haute Assemblée rappelle, aussi souvent qu'il le faut, « le principe posé tant par l'article 7 de la loi du 19 octobre 1946 que par la Constitution du 27 octobre 1946 et selon lequel les femmes ont, en règle générale, vocation à tous les emplois publics dans les mêmes conditions que les hommes ». Elle ajoute « qu'une dérogation ne peut légalement être édictée que dans le cas où elle est exigée, soit par la nature des fonctions, soit par les conditions de l'exercice de celles-ci »⁽⁹⁾. Dans un arrêt du 9 novembre 1966⁽¹⁰⁾, le Conseil d'État relève que le maire

(7) 13 janvier 1956, Rec. p. 14.

(8) J.O. 3 mai 1974.

(9) 2 mai 1959, VIAUROUX, Rec. p. 280 ; 22 avril 1960, dame LEGRAND, Rec. p. 261.

(10) Commune de CLOHARS-CARNOEL, Rec. p. 591.

de cette commune avait adressé à la requérante, candidate au concours ouvert pour le recrutement d'un secrétaire de mairie, une lettre lui exposant « les raisons pour lesquelles il jugeait préférable, dans l'intérêt du service, que le secrétaire de mairie fut du sexe masculin ». La Haute Assemblée estime que, ce faisant, le maire a adopté « sans équivoque une position de principe hostile à l'occupation de cet emploi par une personne du sexe féminin », ce qui l'empêchait d'assumer valablement la présidence du jury de concours. D'où confirmation du jugement du tribunal administratif de Rennes annulant la décision de ce jury.

Mais la femme ne doit pas seulement accéder aux emplois publics dans les mêmes conditions que les hommes. Elle a droit également à ne se voir opposer, dans *le cours de sa carrière*, aucun obstacle tenant à son sexe. Un arrêt du 22 avril 1960⁽¹¹⁾ souligne que « toute distinction entre les deux sexes » doit notamment être « écartée en ce qui concerne l'appréciation de l'aptitude intellectuelle des agents intéressés à une promotion au choix », si cette distinction « n'est fondée ni sur la nature ni sur les conditions d'exercice des fonctions dont s'agit ». Le statut des employés municipaux de la ville de Strasbourg, établi par délibération du Conseil municipal du 26 septembre 1922, comportait un article ainsi rédigé : « Les personnes du sexe féminin perdent leur emploi au service de la ville par le fait qu'elles se marient ou se remarient ». Se fondant sur cette disposition, le maire avait rayé une dame Feyler, à l'occasion de son remariage, du cadre du personnel municipal titulaire. Le tribunal administratif d'Alsace et de Lorraine avait annulé cette radiation. Le Conseil d'État l'en a approuvé, au motif que la disposition précitée du statut des employés municipaux de la ville de Strasbourg, « conçue en termes généraux et absolus, s'applique à tous les emplois de la commune ; qu'il en résulte que la condition à laquelle elle subordonne l'accès des femmes et leur maintien dans lesdits emplois est étrangère aux nécessités particulières pouvant résulter de la nature des diverses fonctions exercées ou des conditions d'exercice de ces fonctions » ; qu'ainsi, cette disposition « porte illégalement atteinte au principe de l'égalité au regard de l'accès aux emplois et fonctions publics »⁽¹²⁾.

En dépit des textes et de la jurisprudence, quelques îlots de *résistance* subsistent en fait. Les femmes ont théoriquement accès à tous les grands corps de l'État. Cependant, si elles ont effectivement pénétré dans la plupart d'entre eux (Conseil d'État, Cour des Comptes, Tribunaux Administratifs...), d'autres manifestent

(11) Dame LEGRAND, précité.

(12) 11 mars 1960, Ville de Strasbourg, Rec. p. 194.

encore, même s'ils ne l'avouent pas toujours, un certain manque d'empressement à les accueillir. Ainsi en va-t-il du corps préfectoral et de l'Inspection des Finances. Il est vrai qu'interrogé récemment sur ce point, le Gouvernement a feint l'étonnement, se bornant à répondre qu'à sa connaissance, aucune femme classée en rang utile à sa sortie de l'École Nationale d'Administration n'avait encore choisi les corps en question⁽¹³⁾. Cette réponse a toutes les apparences du sérieux. Elle n'en a peut-être que les apparences. Ce sont les derniers bastions des hommes. Ils tomberont comme les autres ; de même qu'un jour viendra où des femmes accéderont aux plus hauts emplois de la Magistrature et de la Fonction Publique, ce que leur entrée récente dans la carrière ne leur a pas encore permis, sauf de très rares exceptions. Ce jour-là, les poètes porteront le deuil et ils auront raison. Que Madame le Préfet, Madame le Premier Président et Madame l'Ambassadeur succèdent à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Premier Président et à Monsieur l'Ambassadeur, on le conçoit. Mais qui remplacera jamais Madame la Préfète, Madame la Première Présidente et Madame l'Ambassadrice ? A moins, bien sûr, qu'il ne faille se préparer à être accueilli, au seuil des résidences officielles, par Monsieur la Préfète, Monsieur la Première Présidente et Monsieur l'Ambassadrice. Je vous le disais en commençant : il ne s'agit que d'une étape.

III

De cette « étape », que je viens de retracer à la fois trop longuement et pourtant trop sommairement, quelles leçons faut-il tirer ? C'est la question à laquelle je voudrai maintenant m'efforcer de répondre, en guise de conclusion. La tâche n'est pas aisée, car le recul manque. Au demeurant, il faut savoir accorder aux femmes la justice qu'elles refusent parfois aux hommes.

Envisagées dans leur ensemble, les femmes ne font ni de moins bons ni de meilleurs fonctionnaires que les hommes. C'est une première constatation et il faut la faire sans restriction. Les femmes prouvent chaque jour, dans tous les secteurs et à tous les échelons de la fonction publique, qu'elles possèdent autant de

(13) J.O. 25 novembre 1972, déb. A.N., p. 5566.

capacités que les hommes à servir l'État. Mais les capacités ne suffisent pas ; il faut aussi les moyens de les mettre en œuvre. Or ces moyens sont encore trop souvent refusés aux femmes. Notre société accepte de voir les femmes se charger des travaux anciennement réservés aux hommes, mais elle n'accepte pas encore de les voir se décharger des tâches traditionnellement dévolues à leur sexe. Fonctionnaire, la femme, si elle est épouse et mère, demeure maîtresse de maison et éducatrice. Elle exerce en réalité deux métiers : celui du dehors et celui du dedans. S'il lui arrive parfois de donner le meilleur d'elle-même au second, c'est qu'entre des devoirs divers, elle a eu à faire un choix et qu'elle l'a fait selon la nature des choses. Pourtant, l'État se trouve lésé et il est en droit de rappeler avec Barrès qu'« il s'agit d'aimer ce qu'on est obligé de faire et parfois ce qu'on s'est obligé de faire » (14).

Des dispositions particulières ont dû être édictées à l'usage des femmes fonctionnaires. Il a fallu leur accorder des congés pour couches et pour allaitement, une position de disponibilité en cas d'accident ou de maladie grave de leur conjoint ou d'un enfant, une mesure de même nature pour élever leur enfant atteint d'une infirmité exigeant des soins constants, une mise en disponibilité pour suivre leur mari astreint à transférer sa résidence habituelle en un lieu éloigné. Il faut aussi prendre en compte les défections pour cause de mariage. Elles sont nombreuses ; car, si l'homme s'inquiète surtout de l'avenir lorsqu'il a pris femme, la femme, elle, ne s'en inquiète souvent que jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un mari. Tout cela conduit à d'autres conclusions : le rendement des femmes est inférieur à celui des hommes ; l'absentéisme est plus grand chez les femmes que chez les hommes ; les femmes fonctionnaires coûtent plus cher à l'État que les hommes. Il ne s'agit-là, toutefois, selon toute vraisemblance, que de conclusions provisoires. Les mœurs évoluent. Du mode de vie que pratiquent actuellement les jeunes, de l'éducation et de l'enseignement qu'ils reçoivent, paraît procéder d'un double phénomène de masculinisation des filles et de dévirilisation des garçons. Tous s'adonnent aux mêmes sports, aux mêmes distractions, portent les mêmes vêtements, les mêmes coiffures. Le processus est loin d'être arrivé à son terme et on peut le supposer irréversible.

Mais un problème demeure et demeurera toujours. Il me fait désirer très vivement qu'après avoir obtenu tous les droits, comme il est juste qu'elles les obtiennent, les femmes n'en usent qu'avec discernement et modération ; qu'appelées enfin à choisir, elles choisissent de rester femmes. L'essentiel, c'est de discerner ce

(14) Cahiers, T. I, p. 38.

qui maintient une société, une nation, une famille, contre les puissances destructrices qui s'opposent à la durée. Il y a des lois qui s'imposent au monde social aussi fortement que celles qui gouvernent le monde physique. Notre civilisation repose tout entière sur un certain nombre de valeurs, dont la femme, qu'elle le veuille ou non, est l'unique et irremplaçable gardienne. C'est sa mission à elle, faite de servitudes mais aussi de grandeurs. Que lui importe, après tout, que l'homme, dans son orgueil, ait prétendu se réserver la première place ? Que les femmes se rassurent, d'ailleurs ! La vraie première place, c'est souvent celle de second. Mazarin fut un second ; Richelieu fut un second et, bien avant eux, à sa façon, saint Pierre, sur qui fut fondée l'Église. Tant vaut la femme, tant va la ferme ; les Normands savent cela depuis longtemps. Tout Normand qu'il était, Maupassant a vu les choses autrement : « L'homme et la femme... sont d'une race différente ; il faut qu'il y ait toujours un dompteur et un dompté, tantôt l'un, tantôt l'autre ; ils ne seront jamais deux égaux » (15). Peut-être sera-ce le dernier mot de l'histoire. Ce sera en tout cas celui de ce propos.

(15) *La Bûche*, 1881, p. 54.

La vie quotidienne
au Chapitre de Rouen
à la veille de la Révolution

par l'abbé André FOURÉ

(Séance du 26 octobre 1974)

A partir de 1784, le découragement était manifeste dans le Chapitre de Rouen. La Compagnie laissait passer des semaines entières sans se réunir. Plus de discours en Chapitre aux grands jours de l'Assomption et du Jeudi-Saint. Plus de ces chapitres généraux du 16 août et jours suivants durant lesquels, dans la salle capitulaire toute tendue de tapisserie, se faisait la démission générale et la nouvelle distribution de toutes les charges, la dénonciation et le redressement des abus. Silence absolu, dans le dernier registre, sur les grandes cérémonies religieuses ou politiques, sur les sacres d'évêques, sur l'entrée de Louis XVI dans la Cathédrale et même sur l'exercice annuel de l'antique privilège de saint Romain dont la Compagnie était cependant si jalouse... ». Ainsi écrivait, en 1856, l'abbé Pierre Langlois, dans son *Essai historique sur le Chapitre de Rouen pendant la Révolution* (1). Nul doute que l'auteur n'avait pu consulter le « Registre des délibérations capitulaires » tenu scrupuleusement par l'abbé Léonard Dupuys, secrétaire de la Compagnie jusqu'à sa dispersion en 1791. Retrouvé récemment dans la bibliothèque de feu Mgr Adrien Lesourd, doyen du Chapitre de 1933 à 1945, et versé dans les Archives départementales (2), le document nous permet d'avoir une vue plus équitable de la vie capitulaire qui se déroulait normalement en 1786, selon des traditions séculaires.

(1) P. LANGLOIS : *Essai historique sur le Chapitre de Rouen pendant la Révolution*. Rouen, Fleury, 1856, p. 11.

(2) Arch. départ. de la Seine-Maritime, ancienne série F.

LES MEMBRES DU CHAPITRE. — Quels étaient en cette année les clercs membres du Chapitre cathédral et métropolitain de Rouen ? Avec le Cardinal-Archevêque, Mgr Dominique de la Rochefoucauld, premier chanoine, la Compagnie comptait cinquante et un titulaires : la mémoire de certains mérite d'être rapidement évoquée.

A leur tête, l'abbé Jacques Carrey de Saint-Gervais, docteur en théologie, doyen en 1785, qui se réfugiera à Londres puis à Münster, en compagnie de son savant confrère, Guillaume Baston, futur candidat malheureux au siège épiscopal de Séez, à la fin de l'Empire (3).

Le Grand-Chantre qui régit le chœur et la liturgie est M. Denis Davoult, le seul de la Compagnie qui, bien âgé il est vrai (c'est sans doute son excuse), prêtera le serment requis par la Constitution civile et persistera jusqu'à sa mort le 7 mai 1793, à 90 ans ! (4).

Nicolas de la Rüe de l'Épinay est Trésorier en remplacement de son parent Jean-Baptiste, en fonction de 1735 à 1782. Demeuré fidèle à sa stalle jusqu'en fin juillet, le vieillard mourra en cette année 1786, à 81 ans.

Trois des Messieurs seront victimes de la Révolution : Georges de Lurienne, incarcéré à Paris, au Luxembourg, exécuté le 19 Messidor an II (5), Bernard Batailler d'Omonville et Jacques Ravette, morts tous deux sur le navire « Les deux associés » en rade de Rochefort, en 1794 (6).

Les abbés Baston, Papillaut, Tuvache de Vertville assureront la continuité légitime des pouvoirs spirituels entre la mort du Cardinal de la Rochefoucauld et l'intronisation de Mgr Cambacérès, premier archevêque concordataire (7). Après avoir été vicaire général de ce dernier qui lui fit durement sentir son autoritarisme, Jean-François Martin de Boisville du Vernier, conseiller-clerc au Parlement de Normandie, finira ses jours comme évêque de Dijon en 1829 (8).

(3) Abbé FOURÉ : *Le Clergé français exilé en Angleterre, 1792-1793, d'après les Mémoires du chanoine Baston*, in *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, N° 69, 1970.

(4) P. LANGLOIS, *id.*, p. 44.

(5) Abbé J. LOTH : *Histoire du Cardinal de la Rochefoucauld et du diocèse de Rouen pendant la Révolution*. Évreux, Imp. de l'Eure, 1893, p. 570.

(6) *Id.*, *ibid.* Le chanoine Jacques Ravette entré au Chapitre en 1777, mourut le même jour et dans le même navire que son frère cadet, Joseph, chanoine de Rouen depuis 1789.

(7) Ch. LEDRÉ : *Le Cardinal Cambacérès, archevêque de Rouen (1802-1818)*. 1^{ère} partie, chap. I, pp. 14 sq.

Autre chanoine de renom, Nicolas Leclerc de Bauberon, rarement présent à Rouen, docteur et doyen de la Faculté de Théologie de Caen, il mourra en cette ville et sera inhumé avec solennité en l'église Saint-Nicolas en 1790⁽⁹⁾.

LES ASSEMBLÉES CAPITULAIRES. — Il y eut 128 séances en 1786, soit environ deux par semaine. S'il y avait 46 « capitulans » le Jeudi-Saint, 41 le jour de l'Ascension, 30 le dimanche de la Pentecôte, 38 la semaine de l'Assomption, la moyenne pour l'année se situe autour de 16 présents, soit le tiers de la Compagnie, chiffre encore acceptable que pourraient envier certaines de nos sociétés contemporaines lors de leurs assemblées générales !

Plusieurs chanoines sont particulièrement zélés : M. Gondouin des Moulins est à 109 réunions, M. Le Sueur à 91, MM. de Morlet, Clémence, Duval, Gaillard, d'Omonville, à quelque 80. D'autres, éloignés de Rouen ou retenus par leurs fonctions d'archidiacres, de professeurs, de membres de l'Officialité, paraîtront plus rarement : ainsi MM. Marescot, Bordier, Tuvache et Baston.

Deux nouveaux venus seront installés avec le cérémonial d'usage : M. Picot, le 27 juillet, et M. Crespin, le 15 septembre... réception au Chapitre, prestation du serment de défendre droits et privilèges de la Compagnie, baiser de paix des confrères, prise de possession « réelle et corporelle » de la stalle dans le chœur après salut à l'autel et vénération de l'Évangéliste. Dorénavant, ils pourront, de plein droit, délibérer sur les affaires spirituelles et temporelles de la Cathédrale, mais encore des paroisses dépendant de l'Exemption du Chapitre dont les curés ne sont, comme ceux de Londinières, de Bracquemont, d'Assigny ou de Saint-Vaast-d'Equiqueville, que les « vicaires perpétuels » de la Compagnie. C'est en effet le Chapitre qui délivre à ces clercs les pouvoirs de juridiction ou aux fidèles de son obédience les dispenses canoniques comme celle des publications des bans pour les mariages. Les paroisses de Londinières, Grèges, Baillolet, Clayes, Amfreville et Douville sont inspectées par MM. Perchel⁽¹⁰⁾ et Rondel. Cette année, les « curés » doivent comparaître au synode qui se tiendra

(8) *Id.*, pp. 488-489.

(9) LECLERC DE BAUBERON (ou Beauberon) : né à Condé-sur-Noireau (1714), auteur d'un *Tractatus theologico dogmaticus de homine lapsa et reparato*, Luxembourg, 1777, réimprimé dans la collection Migne, *Cours complet de théologie*, vol. X.

(10) Conseiller-Clerc au Parlement de Normandie (1718-1794). Son appartenance au « Parlement Meaupou » lui valut de violentes attaques dont *La Haute-Messe de l'abbé Perchel* (1774), réimprimé par A. Canel pour la Société rouennaise de bibliophilie, Rouen, 1873.

le 31 mai pour rendre des comptes, écouter le rappel de leurs obligations et recevoir quelques admonestations. L'abbé Lando, d'Assigny, a envoyé des excuses jugées acceptables et agréées.

LA LITURGIE. — On délibère sur le culte public. Il conviendra de faire mémoire de saint Martial aux 2^{èmes} Vêpres de la Visitation. La procession annuelle en souvenir de la réduction de la Normandie à Charles VII aura lieu aux Grands-Augustins⁽¹¹⁾. Le 5 juillet, on précise au Chapitre d'Auxerre les coutumes de la Cathédrale concernant la bénédiction des fonts baptismaux à Pâques et à la Pentecôte. S'il ne se charge plus du baptême des petits enfants (l'administration de ce sacrement étant l'un des devoirs du prêtre responsable de Saint-Étienne-la-Grande-Église), le Chapitre de Rouen a maintenu « l'usage ou le droit de baptiser solennellement les adultes, droit qui n'est pas exclusif et qui s'exerce de concert avec Mgr l'Archevêque et sans intervention des curés »⁽¹²⁾.

Petit conflit avec l'Archevêque : le 15 mai, Son Eminence ne s'est-elle pas avisée de faire afficher « par un inconnu », dans les deux sacristies de la Cathédrale, une ordonnance prescrivant des prières pour l'heureuse grossesse de la reine Marie-Antoinette, sans en avoir référé à la Compagnie. On discute gravement de cette violation des droits du Chapitre. On obtempérera, étant donnée la demande du roi jointe au document archiépiscopal. Toutefois, le 31 mai, MM. Clémence, licencié en droit, et Rosset sont délégués pour aller faire de respectueuses remontrances au prélat : Tout finit bien : les chanoines reçoivent très bon accueil et sont écoutés avec attention. Ils font leur rapport à leurs confrères et « il a été dit en Chapitre que l'exécution des intentions de Monseigneur annoncées par MM. les commissaires sera une preuve de concert et d'union toujours très précieuse à la Compagnie »⁽¹³⁾.

LES AUMÔNES. — Le Chapitre ne manque pas à ce devoir : 50 livres sont données à un indigent de Baillolet et autant à un

(11) L'édition des *Offices et Messes propres à l'usage du diocèse de Rouen* par le chanoine René Derivière (Tours, Mame, 1937), rappelle que le 15 août, on fait la procession en exécution du vœu de Louis XIII (1638) et en mémoire de la même cérémonie ordonnée par Charles VII pour commémorer la délivrance de notre province le 12 août 1450.

(12) Voir pièce justificative n° 1.

(13) Voir pièce justificative n° 11.

« incendié de Roumare ». Aux pauvres de plusieurs paroisses, on attribuera 1.603 livres. D'autres offrandes substantielles sont envoyées aux miséreux d'un hameau dit « le Parc Mariolan », « en considération de maladies dont plusieurs sont affligés ».

En raison de services particuliers, on complète le traitement des employés de la Cathédrale : le 8 mai, ils reçoivent chacun 40 sols en plus du prix de leur journée pour avoir « écuré les caroles du chœur ». Le travail exceptionnel qui leur est demandé lors du passage du Roi sera honoré par une largesse déterminée par l'Intendant de la Fabrique (14).

LA CATHÉDRALE ET SON MOBILIER. — Le monument et son mobilier sont de la compétence de l'intendant, l'abbé Louis Carrel de Mésonval. C'est lui qui propose les décisions à prendre pour les réparations, les achats, les aliénations ou même la police de l'église.

Très peu de choses sont notées en 1786 au sujet des travaux de gros œuvre : tout au plus est-il question de faire enlever des matériaux qui encombrent le parvis et de permettre à un nommé Buron de s'installer place de la Calende pour tailler des pierres.

Le Chapitre délibère sur les soins à donner au matériel liturgique dont il a fait établir l'inventaire en février. Il faudra changer certains calices, acheter des étoles pour les chapelains, faire marquer du sceau du Chapitre des plateaux d'étain, relier des antiphonaires et recouvrir d'argent doré l'Évangélaire et l'Épistolier. Il convient de faire un sort à certaines châsses anciennes devenues inutiles et de brûler une vieille chape dite de Brézé, tissée de drap d'or à champ blanc avec armoiries, offerte par Diane de Poitiers le 27 mars 1534 (15). Le 5 juillet, on charge l'horloger Vergeas qui habite « au Marché aux veaux », de réparer l'horloge et d'en repeindre le cadran. On confie à un orfèvre le bâton cantoral qui a besoin de menus travaux (16), tout comme la « croix de cristal » apportée par le célébrant et posée par lui sur le maître-autel au début de la messe capitulaire quotidienne. On vendra deux tableaux : « l'Annonciation » et « Saint Jean » qui pourraient trouver preneur pour orner deux chapelles. On mettra la toile de « l'Ascension » qui est dans la bibliothèque à la

(14) Arch. dép. G 2460.

(15) Arch. dép. G 2154.

(16) Abbé A. FOURÉ : Bulle du pape Nicolas V concédant l'usage perpétuel du bâton cantoral au chantre du Chapitre métropolitain du diocèse de Rouen, 1447, in *Documents historiques et mémoires* publiés par la Société de l'Histoire de Normandie, T. XVI, pp. 205 sq.

contretable de l'autel de la Chaire de Saint-Pierre, en remplacement de celle qui y figure et en est la copie. Le 25 janvier, on commande un dais « en étoffe à fond d'argent avec guirlandes d'or et fleurs de soye », mais il faudra assainir l'armoire où on le rangera et réparer toutes les serrures. Le 15 août, on utilisera pour la première fois un ornement d'or et argent offert par M. le Doyen. Le 30 octobre, on envisage la refonte du bourdon « Georges d'Amboise », fêlé lors de la visite de Louis XVI... On sait la fin de la célèbre cloche cassée en 1793 pour les besoins du gouvernement révolutionnaire.

Dans le domaine de la police, la Compagnie fixe l'heure de fermeture du collège d'Albane et surtout du portail des Libraires où l'on a constaté « certaines indécences ».

LA MAÎTRISE. — De l'autorité du Grand-Chantre dépend la Maîtrise. Le 10 avril, la Compagnie prend prétexte de la nomination d'un nouveau maître de latin, M. Houlebrecque, jusque-là vicaire de Grémonville, pour fixer son traitement, soit 600 livres par an, ainsi que le budget de 2.800 livres pour la nourriture, le chauffage et l'éclairage des enfants de chœur.

On précise les menus pour les jours gras et pour les jours maigres. Ordinairement, à dîner, de la soupe et un plat de bouilli, d'œufs ou de poisson. Au souper, du rôti ou des légumes, le tout « en quantité suffisante ». Pour boisson, du cidre, « qu'on aura coupé d'eau à la cave »... ou tout bonnement, de l'eau. Les maîtres mangent avec leurs élèves : ils ont quelques suppléments, entrée ou dessert et, comme boisson, du cidre ou du vin. Par souci d'économie, « on ne souffrira point de chiens dans la Maîtrise, ni aucuns animaux qui puissent faire de la consommation ».

Pour la discipline, les maîtres de musique ou de latin devront veiller au bon ordre, particulièrement au chœur où tout devra se faire « posément et avec décence ». Dans la mesure du possible, il y aura deux promenades par semaine. Les visites ne devront pas être l'objet de dissipation : « on ne laissera pas entrer dans la salle d'études les parents, encore moins les mères et les sœurs. Si elles veulent voir leurs enfants, on les fera passer dans la salle du vestiaire ou dans celle des maîtres... » (17). Certains articles de ce règlement nous paraissent sévères, mais à quelques adoucissements près, ils ont duré jusqu'en 1940 : depuis, les choses ont bien changé dans toutes les maisons d'éducation !

(17) Abbé A. COLLETTE : *Histoire de la Maîtrise de Rouen*. Rouen, Espérance Cagniard, 1892, pp. 99 sq.

LES MAISONS CANONIALES. — La Compagnie pouvait assurer le logement de vingt-cinq de ses membres et cet avantage relevait du domaine de l'Intendance des maisons du Chapitre et de la Fabrique confiée à MM. de Quiefdeville de Belmesnil et Batailler d'Omonville. On apprend qu'un appartement au-dessus du Chapitre est loué à M. Boulenger, moyennant 200 livres par an. M. d'Omonville abandonne plaques de cheminées, lambris, objets d'agrément ou d'utilité qu'il a fait installer chez lui, rue Saint-Romain, pour compenser l'augmentation des charges du bail renouvelé pour neuf ans. Le logis de feu le Haut-Doyen Terrisse, rue des Cinq-Cerfs⁽¹⁸⁾ doit être visité par le couvreur : la cheminée est en mauvais état. Le travail sera délicat en raison de « l'enchevastrure du bois et de la pierre ». Pour remédier à une fâcheuse descente d'eau, on supprimera un auvent de la maison voisine. Il faudra remettre à neuf un escalier. Quittus des travaux achevés est donné le 15 mai à M. de Quiefdeville. Le carreleur devra passer dans la maison de la Messagerie, rue aux Juifs. Des difficultés s'élèvent parfois entre les chanoines pour l'attribution de certains logements, avantage déterminé selon la date d'entrée dans la Compagnie. L'affaire est prudemment mise en délibéré. Des voisins sont peu compréhensifs, tel le curé de Saint-Nicolas-le-Pointeur qui s'oppose au passage des ouvriers mandés pour la couverture de la maison du chanoine Duval : on ne dit pas si la cause alla jusqu'au Parlement...

LES PAROISSES DE L'EXEMPTION. — Au-delà de Rouen, le Chapitre veille aux églises de sa juridiction et contribue à leur entretien. Le 15 mars, on attribue 120 livres à Manneville-la-Goupil pour lambrisser le chœur. Le 1^{er} juin, on décide de contribuer à la réparation de la balustrade du sanctuaire d'Hermanville. Martin-Église recevra une chasuble verte et une chasuble violette pour garnir la sacristie.

Les prêtres ne sont pas oubliés : un vicaire de Londinières aura 120 livres de gratification, à titre exceptionnel, et, le 22 mars, on étudie une demande d'augmentation de traitement sollicitée par le curé de Puchay, près d'Étrépagny.

Le « Vicaire perpétuel » de Londinières n'est pas un homme de tout repos : il y a chicane entre lui et le desservant de Bailly-en-Campagne, au sujet de contributions frappant des terres. Il n'a

(18) Partie de l'actuelle rue Saint-Nicolas.

pas hésité à écrire une lettre jugée si insolente qu'on ne lui fera même pas l'honneur d'une réponse.

LES MOULINS. — En cette année, il est beaucoup question de moulins dont les revenus sont un apport à ne pas négliger dans la manse capitulaire.

Le 21 avril, on adjuge à Jacques Delestre, rue Malpalu, pour 3.030 livres de loyer annuel le grand et le petit moulin de la Tuerie, sur le Robec, près de la Porte Martainville. Le cahier de charges mentionne minutieusement les diverses pièces des machines qui devront être entretenues avec soin par le meunier. Il est convenu que le Chapitre fournira éventuellement les meules neuves dont on fera expertiser l'état en début et en fin de bail et que l'usure des roues sera taxée de 15 livres par pouce. Il est encore stipulé que le preneur ne pourra demander ni intérêt, ni rabais de l'adjudication, quel que soit le sinistre qui atteindrait le moulin (19).

A Londinières, les réparations ont été mal faites : il faudra reviser le travail. A Clais, un four est à construire. A Gisors, le nommé Perdrieux, « reconnu de bonne vie, mœurs, religion et capacité » est choisi comme garde des pêches et des moulins. Au sujet de ceux-ci, un procès est en cours : on demandera au cardinal-archevêque d'intervenir auprès de M. de Vergennes, secrétaire d'État de Sa Majesté, afin d'obtenir une solution équitable et rapide.

LES « DISTRIBUTIONS ». — Les revenus des moulins, des terres, des pêches, des maisons, constituaient une partie des biens de la famille capitulaire et mettaient à l'abri du besoin ces Messieurs dont l'assiduité aux offices était honorée par une « distribution » mensuelle affichée sur la feuille du pain et des méreaux, nos modernes « jetons de présence ». On tenait compte des dispenses en raison de vacances, de voyages pour les affaires du Chapitre et, bien entendu, pour des motifs de santé. On apprend que MM de Boisville, Manoury et Quiefdeville « prennent les eaux », que MM. Ravette et de Paul de Marbeuf ne peuvent venir au chœur le matin « en raison de leurs bains », que M. Bourgeaux est dispensé de la procession des Rogations ou de l'Assomption, ce qui ne l'empêche d'ailleurs pas de siéger au Chapitre Général de la semaine du 15 août et de conserver sa charge de Pénitencier.

(19) Voir pièce justificative n° 111.

L'évocation de cette assemblée solennelle nous amène à celle des grandes journées ordinaires ou extraordinaires de la vie de MM. les Chanoines de Rouen en l'an de grâces 1786.

Les événements ordinaires furent le Grand Chapitre d'Août, la participation à l'Assemblée des Notables de la Ville et l'octroi du Privilège de Saint-Romain. Deux événements extraordinaires sont consignés au Registre : la prestation solennelle de serment par la nouvelle abbesse de Saint-Amand et surtout la visite mémorable de Louis XVI, le 28 juin.

CHAPITRE GÉNÉRAL DES 16 ET 17 AOÛT. — Les deux tiers de la Compagnie sont présents. Le Doyen fait le discours d'usage et selon une antique coutume inspirée de la Règle monastique, chaque chanoine investi d'un office particulier « déposait sa charge » entre les mains du Chapitre. Pour éviter toute vacance, on élisait des procureurs puis, le lendemain, on procédait à la « distribution des charges et offices ». Le secrétaire a noté que si l'Intendant, M. Rondel, est reconduit pour la treizième fois et M. Davoult, délégué aux causes d'office des hauts-jours du Chapitre, pour la vingt-huitième fois, plusieurs de ces Messieurs entrent en fonction ou n'exercent celle-ci que pour la deuxième ou troisième fois : c'est le cas pour les responsables des maisons canoniales, de la vérification des comptes ou de la surveillance de l'église Saint-Étienne. Tous les services sont soumis à cette formalité, y compris les plus modestes, de messenger, d'organiste, voire de balayeur⁽²⁰⁾.

ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — Elle a lieu le 26 mai. L'Hôtel de Ville a fait prier solennellement le Chapitre en lui mandant « deux députés ayant leurs toques et habits, accompagnés de deux galonniers ayant aussi leur habit de cérémonie ». Ayant introduit dans la Salle capitulaire les deux hautes personnalités, le Doyen les a invitées à s'asseoir et à se couvrir. Le Chapitre a alors désigné trois de ses membres qui se rendront en la Grande Salle des audiences du Palais pour examiner les comptes de l'Hospice Général dont la Compagnie est l'un des administrateurs⁽²¹⁾.

(20) Voir pièce justificative n° iv.

(21) Voir pièce justificative n° v, a) et v, b).

PRIVILÈGE DE SAINT ROMAIN. — On connaît ce privilège du Chapitre de Rouen d'obtenir chaque année, en la fête de l'Ascension, la grâce et la libération d'un condamné à mort et de ses complice. La Compagnie ne faillit pas à l'usage qui devait se perpétuer jusqu'en 1791.

Le Jeudi-Saint, 13 avril, la Compagnie étant à peu près au complet et siégeant sous la présidence du Cardinal-Archevêque, lui est présentée la requête d'un nommé Postel tendant à obtenir la faveur du privilège. Le document sera remis à MM. les commissaires désignés pour la visite des prisons. Le 24 avril, MM. Le Baillif-Mesnager et de Lurienne sont élus pour cette mission. Le 8 mai, MM. l'archidiacre Bordier, Duval, Gaillard et de Lurienne vont « insinuer le Privilège en la Cour du Parlement et au Baillage ». Acte leur est donné de leur démarche, avec les réserves accoutumées. A la Cour des Aydes, la sommation fut faite, sans résultat.

Le 25 mai, fête de l'Ascension, quarante chanoines entourent le Cardinal de la Rochefoucauld pour entendre le rapport des commissaires qui, durant les trois jours des Rogations, ont visité toutes les geôles de Rouen, sauf celle de la Cour des Aydes dont l'accès leur fut refusé, reçu confessions et dépositions des prisonniers prétendant au privilège. Après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit et juré de garder le secret, les chanoines, en leur âme et conscience, « ont nommé Jean-Baptiste Fouquet, âgé de 48 ans, marchand et syndic militaire de la paroisse de Bourgtheroulde-en-Roumois, pour obtenir sa grâce et sa liberté ». Le condamné est digne d'intérêt : marié à une ivrognesse de mauvaise vie, emprisonnée par deux fois à Paris et à Lisieux, il avait accepté de reprendre la vie commune. La malheureuse ne s'était pas amendée ! Le dimanche de la Trinité, 10 juin 1781, rentrant chez lui, le père avait trouvé l'un de ses enfants âgé de 8 ans tout en larmes. Prise de boisson, la mère s'était enfermée dans la chambre et le petit ne pouvait aller se coucher. Emporté par une colère compréhensible, le mari avait enfoncé la porte et frappé la femme avec un débris de bois. La victime était morte quelques jours plus tard.

A l'issue de la délibération, le sacriste, accompagné du « coultre » (ou bedeau), allait remettre le cartel scellé aux armes du Chapitre à la Cour du Parlement. Peu après, on délivrait Jean-Baptiste Fouquet et on le remettait aux mains du Chapitre pour les cérémonies traditionnelles de la procession, de l'imposition de la châsse de saint Romain en présence du peuple rassemblé sur

la place de la Haute-Vieille-Tour, près de la « Fierle », tandis que les cloches de Notre-Dame sonnaient à toute volée (22).

Si les assemblées et cérémonies notées ci-dessus revenaient chaque année, deux autres firent date en 1786.

SERMENT DE L'ABBESSE DE SAINT-AMAND. — L'abbaye royale de Saint-Amand avait des liens particuliers avec le Chapitre de Rouen. C'était l'abbesse qui, le jour de l'intronisation d'un nouvel archevêque, lui passait au doigt l'anneau, signe de son alliance avec le diocèse. Éluë récemment à la tête du monastère, Madame Jeanne-Baptiste-Nicole-Marie de la Guiche avait demandé de prêter le serment de fidélité qu'elle devait, selon la coutume, à l'Archevêque et à l'Église de Rouen. En la fête de la Pentecôte, le 4 juin, elle prenait place « dans l'une des hautes stalles du côté gauche réservées aux évêques de la province », tandis que les six religieuses qui l'accompagnaient gagnaient les stalles basses devant elle. Au cours de la messe célébrée par le Cardinal, après l'Épître, elle s'est avancée devant le prélat. Elle a lu la formule inscrite « dans un livre recouvert d'ivoire » (23), a signé celui-ci et a été reconduite à sa place. En marque d'honneur, on a mis devant elle deux carreaux de velours, on lui a fait baiser l'Évangélaire, on l'a encensée après M. le Doyen et avant les chanoines chapiers. Avant la cérémonie, elle avait remis au Chapitre 100 sols pour le repas du jour. Elle pouvait dorénavant jouir des honneurs et prérogatives des abbesses du diocèse. On avait eu soin, note le secrétaire, de demander au commandant du régiment de Turenne en garnison à Rouen, d'envoyer quelques grenadiers pour maintenir l'ordre pendant la cérémonie. Il en coûta 12 livres à la Compagnie (24).

RÉCEPTION DE LOUIS XVI. — Le 28 juin demeurera un grand souvenir dans les annales du Chapitre. Après la visite à Cherbourg et au Havre, Louis XVI devait faire halte à Rouen avant de poursuivre sa route et rentrer à Versailles. Après en avoir conféré avec le Cardinal de la Rochefoucauld, la Compagnie fait écrire le 16 juin à M. de Vergennes « pour savoir s'il était dans les intentions de Sa Majesté de faire son entrée dans l'église et rece-

(22) A. FLOQUET : *Histoire du privilège de Saint Romain*. Rouen, Le Grand, T. II, p. 537.

(23) Bibliothèque mun. de Rouen, Ms Y 27 f° 215 (N° 1405 du catalogue).

(24) Arch. dép. G 2460.

voir l'hommage des chanoines ». La réponse arrive le 21. Aussitôt, archivistes et cérémoniaires mettent au point un protocole minutieux qui est approuvé le 23 juin.

Une estrade avec un trône surmonté d'un dais en velours cramoisi est disposé dans le chœur. Un tapis est déroulé depuis le portail jusqu'au sanctuaire. La nef est tendue de tapisserie et une balustrade installée de part et d'autre de l'allée centrale de la nef.

Il est prévu que l'église n'ouvrira ses portes pour les notabilités qu'à partir de 13 heures et que personne, sauf les sonneurs, n'aura accès dans les tours et galeries intérieures ou extérieures. Le menu peuple entrera librement dès que les cloches annonceront l'arrivée toute prochaine du Prince.

Mercredi 28 juin : le bourdon « Georges d'Amboise » sonne déjà depuis près d'une heure quand un coup de canon tiré du Vieux Palais apprend que le Roi est à la porte de la Ville, à l'entrée du quai, et qu'il reçoit les clés de la Cité. Aussitôt, les autres cloches de Notre-Dame se mettent en branle, tandis que le cortège, remontant le boulevard, franchit la porte Beauvoisine et arrive bientôt sur le parvis. Il est environ 18 heures. Portant chape, mître et crosse, le Cardinal, assisté de MM. de Belmesnil et Rondel comme diacre et sous-diacre, accompagné de son cousin Mgr de la Rochefoucauld, évêque de Beauvais, du Chapitre portant soutane rouge ou violette sous les plus belles chapes du trésor, s'est avancé vers Louis XVI et son escorte de cinquante gentilhommes vêtus de rouge. L'Archevêque a présenté au visiteur l'eau bénite et la croix que le Roi a vénérée à genoux sur un carreau de velours placé devant lui par M. d'Osmond de la Roque. Le Cardinal a dit quelques mots de bienvenue⁽²⁵⁾, puis le Chantre a « élevé » le répons *Honor, virtus et gloria*, poursuivi par l'orgue durant la montée vers le chœur.

Le Roi et le Cardinal ayant gagné leurs trônes respectifs, le Chantre et quatre de ses confrères ont chanté par trois fois le *Domine salvum fac Regem*, repris par la chorale en faux-bourdon. Le prélat a dit les oraisons de la Vierge et de Saint Romain, celles pour le Roi et pour la Reine enceinte. La bénédiction pontificale donnée, Louis XVI a baisé l'Évangélique puis a gagné l'Archevêché par le passage intérieur. En raison de l'heure avancée, on ne chanta pas le *Te Deum*.

MM. les chanoines ayant déposé leur costume de chœur sont montés dans les appartements du palais archiépiscopal et la Compagnie a été présentée au Roi. Le Doyen a complimenté Sa

(25) Voir pièce justificative n° VI, a).

Majesté⁽²⁶⁾ et lui a offert le pain et le vin en signe d'hommage. Chacun des assistants fut alors présenté personnellement par le Cardinal. Après avoir reçu plusieurs corps constitués, dont l'Académie alors présidée par M. Poulain, trésorier de France au bureau des Finances, et pris un repas, le monarque a quitté l'Archevêché par la rue des Bonnetiers, tendue de tapisseries, puis, par la rue Grand-Pont est allé jusqu'au port, avant de gagner Gaillon où il devait passer la nuit dans le château des archevêques de Rouen. Le Cardinal de la Rochefoucauld qui l'accompagnait avait en effet l'honneur de lui offrir l'hospitalité⁽²⁷⁾.

Telle fut, à la veille de la Révolution, la dernière visite d'un roi de France dont le Registre capitulaire a consigné le souvenir. Le bourdon « Georges d'Amboise » qui se trouva alors fêlé ne frappait-il pas, dans l'allégresse des Rouennais, le premier coup du destin qui, quatre ans plus tard, allait secouer la Société, détruire la Monarchie et disperser le vénérable Chapitre de Rouen ?

La visite de Louis XVI, pour brève qu'elle fût, marque un dernier éclat dans l'histoire de l'illustre Compagnie qui, durant des siècles et jusqu'à la veille de la tourmente, avait su maintenir la prière publique du diocèse et le renom de l'Église de notre Cité.

(26) Voir pièce justificative n° VI, b).

(27) Abbé Julien Loth, *op. cit ut sup.*, pp. 103-105.

RÉFÉRENCES JUSTIFICATIVES

I

5 juillet 1786. — Réponse au Chapitre d'Auxerre.

Lecture est faite d'un projet de réponse au Chapitre d'Auxerre portant en substance :

1^o) Que l'Église de Rouen a des fonts baptismaux dont elle fait la bénédiction solennelle aux veilles de Pâques et de la Pentecôte, mais qu'elle n'a point conservé l'usage d'administrer le Baptême aux enfants, qu'elle a l'usage ou le droit de baptiser solennellement les adultes, droit qui n'est point exclusif, qui s'exerce de concert avec Mgr l'Archevêque et sans intervention des curés.

2^o) Que suivant l'usage du Chapitre, on donne aux chanoines étudiants dans les Universités une pension en argent sur la manse capitulaire, outre le gros de leur prébende particulière dont on leur laisse la jouissance, laquelle pension est fixe et égale, quel que soit le revenu de la prébende. Au moyen de cette pension, ils n'ont point de part aux distributions communes. Ledit projet a été approuvé, M. Rosset remercié, ordonné au secrétaire d'envoyer la lettre.

II

Lundi 15 mai 1786. — *Collecte (ou prière) pour la grossesse de la Reine.*

CAPITULANS : MM. le Chantre, l'archidiacre Marescot, Rosset, Gaillard, Duval, Papillaut, de Mésonval, de Goyon, de Quiefdeville, Mesnager, Bourdeaux, Osmont, Clémence, de Marbeuf, Dubosc, Ravette, de Boisville.

M. le Promoteur a dit qu'hier, après matines, il avait trouvé entre les mains des sacristes deux exemplaires d'une ordonnance de Mgr le Cardinal-Archevêque, qui prescrit une collecte pour la grossesse de la Reine, lesquels exemplaires leur avaient été apportés par un inconnu pour être affichés dans les deux sacristies. Sur quoi lui, dût Promoteur, avait fait surseoir à afficher lesdits exemplaires jusqu'à ce que la Compagnie à laquelle la dite ordonnance n'avait jamais été communiquée en eût délibéré ; qu'il estimait

que vu l'intention de sa Majesté au sujet des dites prières paraissait notoire, il était à propos d'en ordonner. Sur quoi délibéré, il a été ordonné pour se conformer sans délai à l'intention de S.M., que la collecte « Pro Regina prœgnante » sera dite à toutes les Messes qui se célébreront en cette Église, excepté celles des fêtes solennelles et triples, et celles pour les défunts, jusqu'à ce que la Reine soit accouchée, ce qui sera pareillement exécuté dans les paroisses de la juridiction du chapitre, et néanmoins, il a été arrêté qu'il sera fait à mondit Seigneur le Cardinal Archevêque des représentations sur ce que son ordonnance à laquelle est jointe la lettre du Roi a été publiée sans aucune communication, ni conférence préalable avec la Compagnie. M. Rosset a été prié de concerter avec M. le Promoteur le détail des motifs des dites représentation et d'en rapporter.

Le 26 mai, MM. Rosset et Clémence, promoteur, ont fait leur rapport en conséquence de la délibération du 15 mai. Sur quoi délibéré, Mesdits sieurs ont été priés de faire à Mgr le Cardinal Archevêque au nom de la Compagnie les représentations dont l'objet a été arrêté par ladite délibération et dont ils ont expliqué aujourd'hui les motifs.

Le 31 mai, MM. Rosset et Clémence, commissaires députés pour faire à Mgr le Cardinal-Archevêque les représentations arrêtées par la Compagnie, sur ce que son ordonnance portant qu'il sera dit à toutes les messes la collecte « pro Regina prœgnante », a été publiée sans aucune communication ou conférence préalable avec le Chapitre, faisant rapport de leur commission, ont dit que Mgr le Cardinal-Archevêque avait témoigné beaucoup d'égards pour la Compagnie et l'intention où il est que ses ordonnances pour faire dire des collectes dans toutes les églises du diocèse soient préalablement communiquées au Chapitre. Sur quoi, Mesdits Sieurs remerciés, il a été dit que l'exécution des intentions de Mgr le Cardinal, annoncées par MM. les Commissaires sera une preuve de concert et d'union toujours très précieuse à la Compagnie.

III

Vendredi 21 avril 1786. — Adjudication des Moulins de la Ville.

CAPITULANS : MM. le Doyen, le Chantre, le Trésorier, Duval, Ruellon, Rosset, Perchel, Gaillard, de Sozay, d'Angerval, Desmoulins, de Goyon, de Quiefdeville, Rondel, Mesnager, Bourgeois, de Lurienne, de la Bruyère, de Morlet, Sevaistre, Clémence, d'Omonville, de Marbeuf, Le Sueur, Manoury, Delacroix, Decan, Dubosc, de Lanney.

Ce jourd'hui, 21 avril 1786, dans le chapitre de l'Église métropolitaine de Rouen, Primatiale de Normandie, les Grand et Petit Moulin de la Tuerie, situés en cette Ville, tenus actuellement par le sieur Marin Le Brasseur, dont le bail finit à la St Michel prochain, proclamés et criés à la barre du Chapitre, après plusieurs enchères consécutives, ont été finalement adjugés au sieur Jacques Delestre, meunier, demeurant en cette Ville, rue Malpalu, paroisse de St Maclou, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le temps et espace de 9 années qui commenceront audit jour de St Michel prochain et finiront à pareil jour de l'année 1795, moyennant le prix et somme de 3030 livres de loyer par chacun an, et en outre aux clauses et conditions qui ont été publiées et qui suivent, savoir :

1^o) L'adjudicataire sera tenu et obligé de faire et fournir et faire placer entretenir à ses frais et dépens pendant le cours des dites 9 années, et

rendre en bon et dû état à l'expiration d'icelles les roues, rouets, arbres tournants, mouvants, tournants, lanternes, traiteaux, palis, bris, pitons, battes, volettes, bultures, cuves, trémies, augets, trémillons, fers, nilles, postier, nouettes, enchevêtrures, chaises, traits, chignolles, moulinets, cables, vintaines, vannes, élingues, ratelier, pinces, marteaux, masses, ciseaux, pipeux et taillans, crémaillères et rouleaux, coins, les 2 brancards fournis de poids jusqu'à 150 livres pesant pour chaque brancard et généralement toutes les choses et ustensiles nécessaires aux dits moulins.

2°) Ledit adjudicataire sera tenu d'entretenir de grosses et menues réparations, les talus de la rivière du Robec, du côté desdits moulins, ainsi que les tampanes, neugraviers et degrés, parce que dans le cas où les dits objets tomberaient en réédification par défaut de la part dudit adjudicataire, les frais de réédification seront à sa charge.

3°) Sera tenu l'adjudicataire de voiturer et placer à ses frais et dépens les meules neuves qui seront fournies par le Chapitre s'il en est besoin, et les rendre à la fin de la jouissance tournantes et mouvantes, faisant du bled farine, desquelles meules il payera la diminution à raison de 15 livres par pouce, à l'effet de quoi l'épaisseur en sera constatée par procès-verbal à son entrée en jouissance.

4°) Entretiendra ledit adjudicataire les bâtiments dépendants desdits moulins de toutes réparations locatives et rendra à l'expiration du bail en bon et dû état d'icelles.

5°) Ne pourra ledit adjudicataire demander aucun intérêt, dédommagement ni diminution sur le prix de son adjudication pour chômage des dits moulins, soit à cause du remplacement des meules, grosses réparations ou réédifications, inondations, avallasses d'eaux, curage de la rivière, maladies, disette, stérilité, guerre ou autres accidents prévus et imprévus.

6°) Il payera annuellement à la recette du Chapitre le prix de son fermage en espèces d'or ou d'argent ayant cours, et non autrement, en 4 paiements égaux de 3 mois en 3 mois aux 4 termes de l'an accoutumés, dont le premier terme échéra au jour de Noël, et continuera ainsi de terme en terme jusqu'à l'expiration du bail, fin de bail, fin de paiement. Payer aussi les droits de Contrôle de la présente adjudication et les frais du bail qui sera passé en conséquence devant Notaire, dont il fournira l'expédition en forme exécutoire. Payera aussi pour le vin du dit bail les 2 sols pour livre du prix de la dite adjudication, 6 livres pour l'huissier et 3 livres pour le suisse.

7°) Sera tenu ledit adjudicataire de comparoître aux plets à la décharge du Chapitre, de manière qu'il n'en soit inquiété, de faire sa résidence avec sa famille dans lesdits moulins, d'en conserver les droits et les possessions sans souffrir aucune entreprise, novation ni usurpation à peine d'en répondre personnellement.

8°) Sera tenu ledit adjudicataire de fournir sous huitaine bonne et suffisante des prix, clauses et conditions de la présente adjudication parce que dans le cas où la personne qu'il présentera ne sera point agréée par le Chapitre, le Chapitre sera libre de donner lesdits moulins à une autre personne que l'adjudicataire, lequel ne pourra rétrocéder l'effet de son bail en tout ou partie sans le consentement par écrit du Chapitre.

9°) Ledit adjudicataire demeurera obligé par corps et biens tant au paiement du prix principal de son bail qu'à l'exécution des clauses et conditions d'icelui; auxquelles charges et conditions le sieur Delestre s'est volontairement obligé et a offert pour caution M. le Marquis de Soquence. Lecture faite et signé sur le Registre du Contrôle. M. Rondet, Intendant des affaires, a été autorisé à passer ledit bail devant notaire.

IV

16 août 1786. — *1^{er} Chapitre Général : démission des charges.*

CAPITULANS : MM. le Doyen, le Chantre, le Trésorier, l'archidiacre Marescot, Duval, Rosset, Perchel, Gaillard, de Sozay, Desmoulins, de Mésonval, de Belmesnil, Rondel, Mesnager, Bourgeaux, de Lurienne, de la Bruyère, Bridelle, de Morlet, Osmont, Sevaistre, Clémence, d'Omonville, Le Sueur, Manoury, Tuvache, Decan, Baston, Ravette, de Lanney, Le Manissier, Picot.

Ce jourd'hui, comme il est accoutumé, MM. les chanoines ainsi que les chapelains et autres officiers du Chapitre de la Fabrique, ont remis entre les mains du Chapitre leurs charges et offices. Sur quoi ouï M. le Promoteur, il est dit que MM. les chanoines, les chapelains et officiers exerceront leurs charges par provision jusqu'à ce que le Chapitre y ait pourvu.

17 août 1786. — *2^{eme} Chapitre Général : distribution des charges.*

CAPITULANS : MM. le Doyen, le Chantre, le Trésorier, les archidiacres Marescot et Bordier, Grésil, Duval, Ruellon, Rosset, Perchel, Gaillard, de Sozay, Desmoulins, de Mésonval, de Goyon, de Quiefdeville, Rondel, Mesnager, Bourgeaux, de Lurienne, de la Bruyère, Bridel, de Morlet, Osmont, Sevaistre, Clémence, d'Omonville, Le Sueur, Tuvache, Manoury, Decan, Baston, Dubosc, de Lanney, Le Manissier, Picot.

Ce jourd'hui, comme il est accoutumé, a été procédé à la distribution des charges et offices du Chapitre et de la Fabrique en la manière qui suit :

- A la visite de l'église paroissiale de Saint-Étienne-la-Grande-Église : M. le Chantre (2^e année), M. Desmoulins (1^{re} année).
- A l'audition des comptes du Chapitre : Président : M. le Trésorier (5^e année), anciens commissaires : MM. d'Osmond, Duval ; commissaires logés : MM. Desmoulins (2^e année), Papillaut (1^{re} année) ; non logés : MM. de la Bruyère (2^e année), de Morlet (1^{re} année), mes dits sieurs nommés par ordre du tableau, conformément au règlement du 18 août 1778.
- Aux causes d'office des hauts jours du Chapitre : M. le Chantre, président (28^e année) ; Conseillers : MM. Grésil, Duval, de Mésonval, Rondel ; Procureur général : M. Mesnager.
- A la charge de Maître des Testats et Intestats ecclésiastiques et autres dépendances de la Juridiction du Chapitre : M. Grésil (27^e année).
- A la garde des sceaux du Chapitre : M. Grésil.
- A l'Intendance des affaires du Chapitre : M. Rondel (13^e année).
- A l'Intendance de la petite sacristie : M. Desmoulins (1^{re} année).
- Pour Promoteur aux causes d'office du Chapitre : M. Clémence (3^e année).
- A l'Intendance des maisons du Chapitre et de la Fabrique : MM. de Quiefdeville et d'Omonville (1^{re} année).
- A la visite des églises paroissiales dépendantes de plein droit de la juridiction du Chapitre : MM. qui iront tenir les ples des seigneuries du

Chapitre, lesquels sont priés de déposer sur le bureau du Chapitre les procès-verbaux qu'ils auront dressés pour les communiquer à M. le Promoteur et ensuite remis aux Archives.

A la garde des clés de la Chambre : MM. d'Osmond, Duval.

A la charge de Pénitencier du Chapitre : M. Bourgeaux.

Pour examiner ceux qui désirent recevoir les Saints Ordres, ou qui prétendent aux bénéfices à charge d'âmes dépendant de la juridiction du Chapitre : MM. Rosset, Osmont, Tuvache, Baston, de Boisville, Picot ; mon dit sieur Tuvache prié de veiller sur les études des jeunes clercs attachés à cette Église.

A l'intendance des Archives : MM. Perchel et d'Omonville.

A l'intendance de la Commune, des collèges et des chapelles de cette Église. des prébendés des 15 marcs et 15 livres fondées en cette Église : MM. le Trésorier, Perchel et Mesnager.

A l'intendance de la Bibliothèque de cette Église : M. Rosset.

A l'intendance de la Bourse des Enfants de chœur : M. le Chantre.

A l'intendance de la Maîtrise : MM. les intendants « ad domos » auxquels MM. le Trésorier et Dubosc sont priés de se joindre pour le spirituel.

A la visite des maisons canoniales qui viennent à vaquer par mort, ou qui sont demandées à vie naturelle, et pour faire dresser procès-verbal de l'état d'icelles afin d'être adjudgées à ceux de MM. qui sont en tour d'être logés, ainsi qu'il a été jugé au Chapitre de 1698 : MM. les intendants « ad domos ».

A la visite des maisons canoniales aux fins de Quittus de MM. les adjudicataires ainsi qu'il a été jugé au Chapitre de 1698 : MM. de Sozay (1^{re} année), M. Bourgeaux (2^e année).

Pour Intendant et receveur de la Fabrique : M. de Mésonval (2^e année).

Pour Secrétaire et greffier du Chapitre : M^e Léonard Dupuys, prêtre, petit prébendé des 15 marcs.

Pour Poncteur et Distributeur : M^e Philippe-Nicolas Leleu, prêtre, chapelain de chœur.

Pour Sacriste à la Grande Sacristie : M^e Jean-Jacques-Joachim Dezeaunée, prêtre, chapelain titulaire de cette Église.

Pour Sacriste à la petite sacristie : M^e Jean-Pierre Deville, prêtre, chapelain titulaire de cette Église.

Pour Poncteur des Chapelains : M. Jean-Jacques-Hilaire Mignot, prêtre, chapelain de chœur.

Pour Poncteur des Musiciens : M^e Antoine-Joseph Mutet, prêtre, chapelain de chœur de cette Église.

Pour maître des Enfants de chœur en Musique : M^e Marie-Louis-Urbain Cordonnier, clerc, petit prébendé des 15 livres.

Pour maître des Enfants de chœur en la langue latine, chargé de l'administration économique de la Maîtrise : M^e François Houlbrèque, prêtre, petit prébendé des 15 livres.

Pour Bibliothécaire de cette Église : M^e Jacques Crevel, prêtre, petit prébendé des 15 marcs.

Pour Clerc de chœur : M^e Jacques Feret, clerc habitué de cette Église.

Pour Messenger du Chapitre : M^e Auguste-Georges-Théodore Barabé.

Pour Organiste de cette Église : M^e Charles Broche.

Pour Clerc de l'Œuvre : M^e Jean Bizelet.

Pour balayeur et garde de la porte du chœur du côté de l'Archevêché : Michel Jardin.

Pour suisse de cette Église : Jean-Gaspar Baldinger.

V

A) Du 26 mai 1786. — Assemblée générale des Notables.

CAPITULANS : MM. le Doyen, le Chantre, le Trésorier, l'archidiacre Bordier, Ruellon, Rosset, Perchel, Gaillard, d'Angerval, Desmoulins, de Mésonval, Rondel, Mesnager, de la Bruyère, Bridelle, de Morlet, Osmont, Sevestre, Clémence, d'Osmonville, Le Sueur, Decan, Baston, Ravette, de Boisville, de Lanney.

Se sont présentés en Chapitre MM. Chapuis et Mery, Échevins députés de l'Hôtel de Ville, ayant leurs toques et habits de cérémonie, accompagnés de deux Galonniers ayant aussi leurs habits de cérémonie, lesquels Galonniers sont restés en dehors. Les dits sieurs ayant été invités par M. le Doyen de s'asseoir et se couvrir, ont dit qu'ils venoient inviter la Compagnie d'assister par ses délégués à l'assemblée générale des Notables qui doit se tenir dimanche prochain, 28 de ce mois, dans la Grand'Salle des audiences du Palais, pour le rapport des Comptes de l'Hospice Général. Sur quoi a été répondu à Mesdits Sieurs par M. le Doyen après les avoir remerciés, qu'il sera nommé des députés pour assister à ladite assemblée et les dits sieurs retirés, MM. Rondel et Mesnager ont été députés pour assister au nom du Chapitre à ladite assemblée générale des Notables, auxquels se joindra M. Gaillard, comme administrateur de l'Hôpital Général.

B) Lundi 29 mai 1786. — Assemblée générale des Notables.

CAPITULANS : MM. le Doyen, le Chantre, le Trésorier, Duval, Ruellon, Rosset, Perchel, Gaillard, d'Angerval, Desmoulins, de Goyon, Rondel, Mesnager, Clémence, d'Osmonville, Manoury, Ravette.

MM. Rondel et Mesnager, députés par la délibération du 26 de ce mois, auxquels s'était joint M. Gaillard, comme administrateurs de l'Hôpital Général, ont dit qu'en exécution de la Commission à eux donnés par le Chapitre, ils ont assisté à l'assemblée générale des Notables qui s'est tenue le jour d'hier 28 de ce mois à 8 heures du matin dans la grande salle des audiences du Palais pour le rapport des Comptes de l'Hospice Général ; qu'ils ont pris séance sur le banc qui était à droite de M. le Président, à la suite de MM. les députés du Parlement, MM. les députés de la Chambre des Comptes étant sur le banc à gauche vis-à-vis ceux du Parlement ; qu'ils ont donné leur voix immédiatement après les députés des Cours souveraines et avant M. le Maire, et qu'ils ont signé les délibérations dans le même ordre. Oui lequel rapport, Mesdits sieurs ont été remerciés.

VI

A) *Discours de Mgr le Cardinal à l'entrée de Sa Majesté dans l'église.*

Sire,

« Dans un Royaume où tous les cœurs sont au Monarque, la venue du Souverain est la félicité des sujets. La nôtre, Sire, est de pouvoir admirer avec la France et l'Europe entière, un jeune Roi qui, après avoir signalé le commencement de son règne par des victoires, vole aux extrémités de son Empire afin d'affirmer sur des bases solides la gloire de ses succès. Comblé des grâces de Votre Majesté, qu'il est glorieux pour moi, Sire, de porter à vos pieds le tribut d'hommage, de respect et de soumission d'un Clergé dont la régularité des mœurs, l'utilité du zèle et des lumières, fait la consolation du premier Pasteur et l'estime du public. »

B) *Discours de M. le Doyen au Roi lorsque la Compagnie a été présentée à Sa Majesté.*

Sire,

« La Providence avait réservé à la gloire de Votre Règne de forcer la mer et de donner à la Normandie un port dans l'Océan. Entreprise qui étonne l'Europe et dont le succès assurera le repos de la Nation. Parmi les applaudissements de vos fidèles sujets, Votre Majesté veut bien distinguer notre voix. Pénétrés de cette nouvelle faveur, nous regardons comme le plus heureux de nos jours celui où il est permis de nous présenter au pied du trône et d'offrir d'un cœur unanime au plus grand et au meilleur des Rois l'hommage de nos vœux, de notre amour et de notre reconnaissance. »

Le Surréalisme

par Georges MAC GRATH

(Séance du 9 novembre 1974)

EN juin dernier, l'Académie tenait séance au musée Victor-Hugo de Villequier aménagé de si intéressante manière par Mlle Elisabeth Chirol.

Au cours de cette réunion, M. J.-P. Ribaut, professeur à la Faculté Catholique de Lille, nous apprit comment, en 1827, l'un de nos confrères d'alors, Ulrich Guttinguer, poète et ami de Victor Hugo, put, non sans difficulté, obtenir de l'Académie l'admission de celui-ci comme membre correspondant.

A l'issue de notre séance, commentant cette initiative auprès de notre Président, M. Burckard, je lui disais : « Au fond, ce qui a été évoqué ce soir, c'est un peu comme si de nos jours, l'on demandait à l'Académie de recevoir l'un des princes, ou plutôt, le terme est davantage d'actualité, l'un des « barons » du Surréalisme. Et, ajoutai-je, en définitive, pourquoi pas ? ».

Parole imprudente, car dans l'instant M. Burckard me répondit : « Bien, M. Mac Grath, je vous inscris donc pour une conférence sur le Surréalisme en novembre prochain ».

Pris de court, intéressé aussi (le Surréalisme m'a toujours étonné, intrigué, par son aspect insolite), j'acceptais.

Et voici comment, sans avoir au départ de lumière particulière sur ce mouvement, je suis amené à vous en parler ce soir. A la vérité — pure coïncidence d'ailleurs — c'est bien le moment ou le temps d'en parler. Car 1974, et c'est passé assez inaperçu, est l'année du cinquantenaire de la publication en 1924 du premier *Manifeste* d'André Breton (le pape du Surréalisme).

Ce premier code (si l'on peut dire) du mouvement surréaliste fut suivi du deuxième *Manifeste* d'André Breton, publié en 1930.

Ces deux *Manifestes* sont vraiment les ouvrages de base de ce mouvement extraordinaire, qui malgré quelque essoufflement bien compréhensible, se poursuit encore aujourd'hui, avec ses héros connus, respectés ou vilipendés, et, pour ne parler que des plus célèbres toujours existants : Henri Michaux et Philippe Soupault en poésie, Salvador Dali en peinture.

Nous n'évoquerons aujourd'hui que le Surréalisme en littérature, en poésie plus particulièrement.

Tous les recueils littéraires de notre époque : les anthologies poétiques par exemple, continuent toujours à faire une part importante au Surréalisme ; citons entre beaucoup d'autres : *Le panorama critique des nouveaux poètes français* de Jean Rousselot (éditions Seghers), ou *La poésie contemporaine de la langue française* de Serge Brindeau (éditions Saint-Germain).

Nous avons en 1974, en dehors des noms déjà cités, toute une pléiade d'écrivains surréalistes fidèles aux manifestes d'André Breton : Malcolm de Chazal, Alain Jouffroy, Guy Cabanel, Gérard Legrand ; deux femmes : Joyce Mansour et Thérèse Plantier ; Roger Arnould Rivière, Henri-Simon Faure, Claude Durmont, Louis Aldebert et bien d'autres encore moins connus ou moins affirmés.

Et puisque cette école aura profondément marqué notre littérature, revenons à son point de départ et posons-nous la question : qu'est-ce donc que le Surréalisme ?

Il me semble utile en effet de poser cette question, car en vérité, si le déchaînement de mots, voire de syllabes sans suite, si la phraséologie compliquée, le langage assez incompréhensible, ou en tout cas peu abordable des poètes surréalistes, sont bien connus, ce qui l'est moins, c'est le pourquoi de ces propos apparemment échevelés.

Afin de répondre à la question ainsi posée, il nous faut faire ici un peu d'histoire.

Nous sommes en 1916, en pleine guerre. Un groupe d'artistes et d'écrivains, insurgés contre l'absurdité de leur époque (on peut les comprendre devant l'immense tuerie qui se déroule à nos frontières) veulent tout remettre en question, y compris les modes d'expression traditionnels. Ce mouvement touche à tout ce qui nous environne et qui, par définition, est stupide.

Rien n'existe, ou en tout cas n'a de valeur. Rien n'est rien, ne sert de rien. Pas plus que le reste, l'art n'existe, n'a d'importance. Tout arrive cependant, mais cela ne mérite aucun intérêt. Pour exprimer son désespoir devant ce monde absurde, on cherche un mot dérisoire. On trouve : *DADA*.

Comme l'écrit Léon-Pierre Quint « on se moque avec *Dada*

de toutes les valeurs établies, on abat des idées. Il s'agit de danser en trépignant sur un monde qui n'a aucun sens ».

Dada, c'est Tristan Tzara, le dandy au monocle, qui le lance publiquement et superbement, en 1916, dans un café de Zurich. Tous ceux qui participèrent avec lui au lancement de ce mouvement sont disparus aujourd'hui. Le dernier d'entre eux est décédé en juin dernier, à l'âge de 90 ans, c'est Ribémont-Desaigne, qui apparut sur nos téléviseurs quelques jours avant sa fin, en clôture à l'émission de Bernard Pivot « Ouvrez les guillemets ».

Le Surréalisme prend la succession de *Dada* et certains adeptes de cette appartenance se rallient au mouvement nouveau.

Dada portait sa propre condamnation : détruire pour détruire. cela ne mène nulle part.

En 1922, André Breton, tenté un instant par *Dada*, écrit dans *Littérature* : « Lâchez tout, lâchez *Dada* ». Et il lance le Surréalisme qui, devant la face incompréhensible des choses, se donne pour mission de rechercher, de découvrir, au-delà du réel, un sens à la vie, aux événements, à tout ce qui nous entoure. Au-delà du réel... d'où son nom : le Surréalisme.

Cette recherche, elle porte sur la part d'inconscient, de mystère qui est en nous, et que jamais jusqu'à présent l'on n'a pu saisir. Ce sont nos rêves, nos hallucinations, nos délires, les sommeils hypnotiques, tout ce qu'en nous-mêmes nous ne maîtrisons pas, qui par exemple relève de l'automatisme.

De même, il faut essayer de saisir l'insolite, le bouleversant, les contrastes, les oppositions ; les appréhender, les exprimer, en tirer peut-être une philosophie, une manière d'être.

Breton va jusqu'à écrire : « la beauté, devenant semblable au tremblement des mains dans l'alcoolisme ».

Et voici qu'un grand nombre de penseurs de toutes nationalités : des poètes, Paul Eluard, Aragon, en France ; des philosophes, Morhange, Politzer ; des peintres, le plus connu étant Pablo Picasso ; des communistes, Sadoul, Marcel Fourier ; un ouvrier, Sunbean ; un cinéaste, Louis Busnel ; un adolescent, Jacques Béron, viennent grossir les rangs de cet étrange rassemblement.

Jean-Pierre Quint écrit : « Je crois que ce faisant, nous avons assisté à l'une des plus étonnantes entreprises, à l'une des plus vastes aventures poétiques de notre temps ».

Mais pour découvrir ces sources secrètes, « ces énergies mutantes », comme les appelle Tristan Tzara, lui-même rallié au Surréalisme, et qui sont à l'origine de toute création artistique, comment faire ? On peut entre autres, dit André Breton, recourir à l'écriture automatique. Qu'est-ce que cela veut dire ?

« Placez-vous dans l'état le plus passif que vous pourrez, dit A. Breton, écrivez vite, sans sujet préconçu, assez vite pour ne pas retenir, et ne pas être tenté de vous relire... Continuez autant qu'il vous plaira ».

L'écriture automatique, dit Julien Benda, est une méthode d'investigation esthétique et psychologique valable pour la poésie et pour le roman. L'image, dit Marcel Reymond, est la voie de toute connaissance, « n'admettant évidemment d'autre connaissance que la sensation ».

Thibaudet, dans la N.R.F. en 1925, écrit : « La nouvelle vague Rimbaldienne, celle du Surréalisme, existe par une conscience : la conscience de l'inconscience ». Aragon pour sa part s'exprime ainsi : « Nous éprouvions tous la force des images ; nous avions perdu le pouvoir de les manier ; nous étions devenu leur domaine, leur monture, et dans un lit au moment de dormir, dans la rue les yeux grands ouverts avec tout l'appareil de la terreur, nous donnions la main aux fantômes. Le repos, l'abstention du Surréalisme firent disparaître ces phénomènes ».

Mais tout cela, en vérité, est-il bien nouveau ? On peut répondre que non, du moins pour une part.

J.-J. Rousseau, et à l'époque moderne Marcel Proust, Paul Valéry, André Gide, en littérature, sans oublier Sigmund Freud en médecine, ont fait appel aux mystères du subconscient.

Mais à leur différence, les Surréalistes font de cette recherche, de cette constante observation des images communiquant avec l'au-delà, le but unique de leur présence ici-bas, de leur activité, de leurs entreprises, de leur finalité.

Cependant, et c'est curieux, car cela suppose un certain ralliement aux formes habituelles de notre société, ils s'organisent et créent, sous la direction d'André Breton, un bureau de recherches surréalistes.

Par ce moyen, la littérature, la poésie, ouvertures suprêmes sur l'inconnu, l'incompréhensible, le néant, deviendront méthode de protection et de connaissance.

Avec une telle conception de la poésie, on est loin des églogues de Virgile, des poèmes galants de la Renaissance, loin même du souffle puissant du romantisme, bien-entendu, à mille lieues du Parnasse, peut-être un peu parent, un peu cousin du symbolisme, mais qui demeure si différent quand même.

Découvrir l'univers et ses contradictions au travers de l'évasion poétique, quelle tâche exaltante, extraordinaire, pour les écrivains et les poètes.

Grâce au rêve, déclaraient Naville et Benjamin Péret, « la

mort n'a plus de sens obscur, et le sens de la vie devient différent ». Il s'agit de déterminer, dit André Breton, « un certain point de l'esprit, d'où la vie et la mort, le réel et l'imaginaire, le passé et le futur, cessent d'être perçus contradictoirement ». Éluard écrit : « il y a incontestablement un autre monde, mais il est en celui-ci ».

Le cinquantenaire du *Manifeste* d'André Breton est passé bien inaperçu, disais-je tout à l'heure. Pas tout à fait quand même ; une émission lui a été consacrée à la télévision. L'on a vu et entendu (c'était en fin septembre) Lise Deharme, disciple d'André Breton, évoquer son maître, ses amis, son entourage, féminin en particulier. « André Breton, a-t-elle dit, aimait les femmes en tant qu'êtres sensibles ». Séparé de son épouse, qu'il continuait à voir cependant, il a vécu longtemps avec une amie : l'ondine, avec laquelle il a fini par rompre. Puis il a rencontré Éliisa, alors qu'elle connaissait le drame de la rupture ; il lui resta fidèle jusqu'à sa mort, en 1966.

Après avoir tenté de créer un bureau de recherches surréalistes, André Breton a voulu aussi avec ses amis, dont Gaston Gallimard, publier une revue : *La Société du Présent*, vouée inévitablement à l'échec, pour cause d'impécuniosité.

Le souvenir du fondateur du Surréalisme a été célébré discrètement cet été, en la petite commune du Quercy, Saint-Cirq-la-Popie, près de Cahors, où ce Normand de Tinchebray s'est fixé en 1951, et qu'il n'a plus voulu quitter ensuite. « Par delà bien d'autres sites d'Amérique et d'Europe, Saint-Cirq, écrit-il, a disposé sur moi un seul enchantement, celui qui fixe à jamais ; j'ai cessé de me désirer ailleurs ».

Au château du XII^e siècle tout proche, une exposition rappelait l'écrivain et ses amis en littérature, et en surréalisme : Max Ernst, Magritte, Dali, Picabia.

Après avoir présenté bien succinctement la thèse surréaliste, attardons-nous un instant sur une tendance, celle d'un groupe, qui va s'attacher plus particulièrement à l'étude de la représentation des délires paranoïaques. Cette tendance qui devait conduire tout droit à l'antipsychiatrie d'aujourd'hui, fut par exemple celle de Robert Desnos, mort en déportation le 8 juin 1945, au Revier de Terezine (après un an de Buchenwald). Robert Desnos a écrit « qu'il faut affranchir définitivement l'imagination par le long, l'immense dérèglement des sens ».

Il y a tout un groupe de surréalistes visionnaires, qui recher-

chent dans la drogue le moyen d'atteindre « aux cieux intérieurs » d'Antonin Artaud, « aux sources glauques » d'Henri Michaux.

Il faut atteindre ce cap de l'hallucination provisoire, et atteindre ce domaine inexploré où l'on trouvera, comme l'écrit Jean Rousselot, « une faune, une flore, sur lesquelles Dieu essaierait en vain d'exercer son autorité, des zones mentales dont la profondeur n'a jamais été sondée ».

Cela peut conduire, mais on ne l'exclut pas, à la démence et au suicide.

Antonin Artaud, délibérément, s'est enfermé dans ce chaos mental, cherchant à atteindre par les stupéfiants l'extrême abandon, le délire, l'épilepsie, le gâtisme. Finalement, il fallut l'interner à l'asile de Rodez, où il mourra d'un cancer. Jean Rousselot parle de son cas comme d'un exemple terrible d'autocrucifixion.

Henri Michaux, que beaucoup aujourd'hui considèrent comme l'un des plus grands poètes de notre temps, entreprend une tentative assez désespérée de dévoilement du réel, par l'expérience systématique de diverses drogues, notamment la mescaline (1).

Actuellement, à Paris, à l'Espace Cardin, l'Orbe Théâtre présente « Khoma » d'Henri Michaux, évoquant l'angoisse, les hallucinations, l'égarement même de ce poète extraordinaire ; et le spectateur a l'impression d'être lui-même englouti, tandis que grimacent autour de lui ses démons et ses phantasmes (2).

Jean-Pierre Duprey, né à Rouen en 1930, est déjà, alors qu'il n'est encore qu'élève du Lycée Corneille, adepte du Surréalisme. Il a constamment présente à l'esprit la hantise de la mort. Celle-ci lui commande des images, des textes, qu'il envoie à André Breton qui le félicite en lui écrivant : « Vous êtes certainement un grand poète, doublé de quelqu'un d'autre qui m'intrigue » (3). Après être passé de la poésie à la sculpture, Jean-Pierre Duprey se suicide en 1959.

Un autre poète surréaliste de qualité, Roger Arnould Rivière, à la même époque, se donne la mort à 30 ans.

Et ne faut-il pas citer ici Boris Vian, le poète de l'humour noir, qui incontestablement, par une vie désordonnée a précipité sa fin.

Et avec lui combien d'autres encore, avides de connaissance et d'éternité ?

(1) BRINDEAU (Serge) : *Poésie contemporaine*.

(2) GALLEY (Mathieu) : *Le Quotidien de Paris* du 25 octobre 1974.

(3) BRINDEAU (Serge) : *op. cit.*

Sans avoir la prétention d'être complet, il nous faut parler maintenant d'une autre tendance déviationniste du Surréalisme : le Lettrisme.

Son fondateur Isidore Isou le définit ainsi : « La Lettrie est l'art qui accepte la matière des lettres réduites et devenues simplement elles-mêmes (s'ajoutant ou remplaçant totalement les éléments poétiques ou musicaux) et qui les dépasse pour mouler dans leur bloc des œuvres cohérentes... L'idée centrale du nom — la Lettrie, le Lettrisme — est qu'il n'existe rien dans l'esprit qui ne soit ou qui ne puisse devenir lettre ».

Epopopopoï popoï, popopoï popoï...
Trioto, trioto, totobrix...
Kikkabaü kikkabaü
Torotoro - torolililix !

Mais à la vérité, je fais volontiers mienne la remarque de Pierre Seghers selon laquelle « un poème fait d'onomatopées ne sera jamais qu'une harmonie imitative ou suggestive », à moins, comme l'écrit Henri Michaux, que « l'homme ne redevienne un être comme au premier jour ».

Efforçons-nous maintenant de dire si après cinquante années d'existence, le Surréalisme — un mouvement unique dans notre histoire littéraire — a pu atteindre son but, son dessein, ou du moins s'en rapprocher. Afin de répondre à cette question, c'est encore à Jean-Pierre Quint que je vais donner la parole : « Le poète, dit-il, ne peut s'établir sur le plan métaphysique, rien ne répond dans cet univers de solitude où il voudrait s'établir ; nul écho ne vient de la transcendance ».

Donc : pas de réponse à ces interrogations angoissées, à ces appels désespérés au surréel.

Devant ce silence, cette carence (aisément prévisible), il s'est produit alors quelque chose d'extraordinaire, d'inattendu : il en est résulté une forme comique très particulière, un humour hautain, de provocation, qui en nous apportant un certain soulagement devrait, écrit Jean-Pierre Quint, « nous rendre le sens de la liberté par delà la révolte absurde de l'adolescence, et la révolte absolue de l'âge mûr — une révolte supérieure de l'esprit ».

Voici quelques exemples de cette révolte et de cet humour particulier : « C'est Lacenaire qui montant sur l'échafaud déclare : je n'aurais pas voulu mourir un vendredi ; cela m'aurait porté malheur ; il y aurait peut-être eu un Dieu ».

C'est Jerry qui à la veille de sa mort, questionné sur ce qui pourrait lui faire plaisir, répond « un cure-dents ».

André Breton parle « d'un couteau sans lame à qui manque le manche ». Ce comique s'efforce de créer en nous un sentiment d'inexistence. On cherche à utiliser les moyens les plus cocasses, les plus choquants, les plus usés, pour aboutir à des effets inattendus, tourner en dérision, ce qui est considéré volontiers comme le témoignage d'une certaine grandeur, d'une certaine noblesse, ou d'une certaine beauté.

André Breton a publié une anthologie de l'humour noir, qui ne comprend pas que des surréalistes. Mais avec les ancêtres qu'il se donne, la parenté est évidente : Swift, Sade, Nietzsche, Edgar Poe, Rimbaud.

Depuis lors cette tendance n'a cessé de s'affirmer, jusqu'à une époque toute récente, en prenant toutefois un tour un peu différent. Elle s'est quelque peu affinée avec Prévert, en prenant un ton recherché, voire même un peu mondain (ce qui constitue un véritable paradoxe). Il suffit pour s'en rendre compte de lire son « Dîner de têtes à Paris-France » ou bon nombre de ses poèmes publiés dans son recueil *Paroles*.

Est-ce, entre autres, à cause de cela, à cause par exemple de l'immense succès de librairie remporté par Prévert (et pas toujours, vous vous en doutez, en milieu populaire) que cette tendance à l'humour noir se retrouve peu chez les surréalistes d'aujourd'hui ? Leurs écrits sont durs, désespérés, tout de rupture avec le monde tel qu'il existe, qu'ils condamnent sans rémission. L'ouvrage de Serge Brindeau, déjà cité, ou la revue *Tel Quel* en apportent l'éloquente démonstration.

D'autres revues éphémères : *Néon* (1948), *Médium* (1952), *Le Bief* (1958-1960), *La Brèche* (1961), *Phases* (1969-1971) s'étaient voulues surtout provocantes, dénonçant avec violence les pontifes : Paul Claudel, par exemple, et on ne sait pas trop pourquoi le Général Weygand. Puis elles s'orientèrent peu à peu avec Raymond Abellio vers la métapsychique et la psychanalyse. C'était s'éloigner par trop des buts définis par Breton : « changer la vie ; changer le monde », qui demeure toujours le « leit motiv » d'un surréalisme devenu plus que jamais éthéré et transcendental.

Les poètes surréalistes de ces dix dernières années semblent surtout marqués par l'obsession de la sexualité et de l'érotisme (domaine dont ils n'ont pas l'exclusivité) et aussi celle de la mort et du néant.

Mes chers confrères, avant de clore cette étude qui n'a d'autre objet que de retracer brièvement les diverses étapes de ce demi-siècle de surréalisme, je me dois d'évoquer, au moins un instant,

les départ, les ruptures parfois retentissantes, survenus au sein du mouvement.

Beaucoup eurent lieu à des fins politiques, de politique révolutionnaire, cela va sans dire.

Dans sa recherche au plus profond du subconscient d'une finalité nouvelle qui ne nous décevrait pas, le Surréalisme devait inévitablement côtoyer les partis politiques prônant la révolution. Un certain nombre de Surréalistes franchirent le pas et entrèrent au Parti Communiste : le transfuge le plus voyant étant Louis Aragon en 1934.

En différentes époques eurent lieu les départs moins retentissants, mais non moins définitifs, de Morhange, Politzer, Lefèvre, Desnos. Aujourd'hui la ligne de démarcation entre « le surréalisme sans limite », comme l'appelle Serge Brindeau, et le gauchisme révolutionnaire est parfois bien floue.

Par contre, la différence entre Surréalisme et Marxisme est l'évidence totale. L'un, le Surréalisme, est marqué par un sentiment de vertige et d'angoisse, d'échec aussi, devant ses tentatives inefficaces de changer le monde ; l'autre, le Marxisme, se veut d'essence scientifique et confiant dans son avenir.

★ ★

Mes chers confrères, pardonnez-moi cette longue analyse et tous ces propos sur un sujet que certains parmi vous peut-être trouveront rebutant, décevant, voire inutile.

Mais ne devons-nous pas faire leur place à tous les courants de la pensée contemporaine, même bien entendu à ceux qui peuvent nous apparaître très éloignés de nos convictions, de notre genre de vie. Et même à ceux, que nous pouvons juger destructeurs, ou au moins dangereux ou néfastes.

Même s'ils sont ainsi (encore n'est-ce que le fruit d'un jugement purement subjectif), n'apportent-ils pas cependant quelque chose de nouveau, à notre époque, à notre langue, et donc en un certain sens à notre société ?

Et cet apport (même s'il est jugé négatif en définitive) nous ne pouvons ni l'ignorer, ni le négliger.

C'est la raison, la motivation de mon propos, de notre rencontre d'aujourd'hui.

De vous être prêtés à cette rencontre, et de m'avoir avec une grande patience écouté, je veux en cet instant, très sincèrement, et très modestement, vous remercier.

les départs les plus rapides... du mouvement.

Beaucoup croient que... l'atmosphère est sans air.

Dans sa recherche au plus profond du subconscient d'une finalité nouvelle qui ne nous découvrirait pas les satisfactions habituelles... au Parti Communiste; le langage le plus précis étant celui d'usage en 1934.

En différents groupes... l'absence totale. L'un le suréalisme est marqué par un sentiment de vertige et d'angoisse... d'essence scientifique et constant dans son avenir.

Il faut noter la différence... tout ces propos sur un sujet que certains paraissent vouloir trouver rebattant... Mais ne devons-nous pas faire tout cela à tous les moments de la pensée contemporaine...

peuvent nous apporter les éléments de nos convictions... chose de nouveau à notre époque; à notre langage et donc en un certain sens à notre société.

C'est la raison, la motivation de mon propos, de notre temps d'aujourd'hui.

De vous être prêtés à cette rencontre, et de m'avoir avec une grande patience... ce sera modestement votre remerciement.

Pierre Patris
gentilhomme de Caen et poète

par Georges DETHAN

(Séance du 21 décembre 1974)

PIERRE Patris n'est pas tout à fait inconnu. Ses beaux vers chrétiens, redécouverts dès 1916 par Robert Vallery-Radot (1), ont été repris depuis une dizaine d'années dans plusieurs anthologies, en particulier celles de M. Raymond Picard (2) et de M. Jean Rousset (3). Mais, à part ce dernier critique qui le range parmi « les lyriques de la mort » (4), les historiens récents de la littérature le mentionnent seulement en passant parmi les disciples « obscurs » de Malherbe (5). Peut-être convient-il de le tirer un instant de cette pénombre.

J'ai rencontré autrefois Patris dans l'entourage de Gaston d'Orléans auquel notre poète fut attaché (6). L'étude de ce milieu jette quelque lueur sur sa personnalité : elle permet de dater de façon approximative certaines pièces, restées inédites ou dispersées (7), qui sont elles-mêmes autant de jalons dans l'œuvre et l'existence de notre poète.

DE MALHERBE A VOITURE

La vie de Pierre Patris n'a été contée de façon sommaire que par son compatriote Daniel Huet (8) et les quelques notices qui lui ont été consacrées dans des dictionnaires ou des ouvrages de bibliographie (9) sont puisées à cette unique source. C'est elle aussi qui sert de base à la seule monographie qui lui ait été dédiée, celle parue en 1862 dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences et Lettres de Caen* sous la signature de M. Thery (10). Faut-il

s'étonner si cette notice insiste essentiellement sur les origines normandes du poète dont elle reconstitue la généalogie de façon un peu plus complète qu'Huet? Elle n'est d'ailleurs pas sans mérite ni sans utilité à qui veut retracer les débuts provinciaux de Patris⁽¹¹⁾.

Il était donc né à Caen, sur la paroisse Saint-Jean, en 1583, d'une famille de juristes ayant des prétentions à la noblesse. Son grand-père, Étienne Patris, venait de Beaucaire; il fut professeur de Droit civil puis conseiller au Parlement de Rouen. Son père Claude, conseiller au bailliage de Caen, avait épousé la fille du lieutenant-civil⁽¹²⁾, Marguerite de Bourgueville. Le jeune Pierre s'orienta donc naturellement vers les études juridiques. A vingt-cinq ans, le 19 août 1608, il soutint ses thèses devant la Faculté de Droit de Caen. Il ne semble pas d'ailleurs que son diplôme de docteur lui ait jamais procuré la moindre charge ni qu'il l'ait utilisé pour exercer une profession juridique. Le seul titre dont, en 1613, il orne son premier écrit publié est celui de « gentilhomme de Caen ».

Il s'agit d'une participation à un recueil de vers dédié à « la Pucelle d'Orléans »⁽¹³⁾. Pierre Patris, en effet, descendait d'un des frères de Jeanne d'Arc par Jeanne Le Fournier, mère de son aïeul Étienne Patris⁽¹⁴⁾. Son lointain cousin, Charles du Lys, qui publiait ces pièces, lui avait demandé sa collaboration. Le « gentilhomme de Caen », fier de cette parenté comme de sa mère Bourgueville, fait parler en ces termes « la France à la Pucelle » :

*Un cœur si généreux et si haut n'eut peu estre
De basse extraction.*

Selon lui, Charles VII, en annoblissant Jeanne et les siens, n'avait fait que leur rendre *ce que peut-être enfin la rigueur de quelque âge/leur avoit interdit*. Ainsi s'expliquait-il qu'une simple roturière ait pu sauver la France. Celle-ci exprimait sa reconnaissance à la bergère en des vers bien frappés :

*Sans tes efforts dont ont repris naissance
Et ma gloire et ma paix,
Je serois misérable, aux prisons du silence
Enfermée à jamais,
Ou pour le plus, hélas ! quelque chétive histoire
En ferait mention
Et vivrois seulement par la triste mémoire
De ma destruction. (15)*

Par leur fermeté et un certain bonheur d'expression, ces vers prouvent que leur auteur avait été à bonne école. Quels furent

les rapports de Pierre Patris avec Malherbe, son compatriote et aîné de près de trente ans⁽¹⁶⁾ qui l'appelait « mon meilleur et plus certain ami »⁽¹⁷⁾ ? Les témoignages n'abondent pas^(17bis), mais on peut penser que, lié avec les Patris comme avec la plupart des fonctionnaires royaux de Caen, Malherbe avait, dès l'enfance de Pierre, attisé ses dons de poète ; qu'après son installation à la Cour, en 1605, il n'oublia pas le jeune homme et l'encouragea à cultiver les muses. De cette sollicitude, on peut trouver l'indice dans une lettre que Malherbe adressait, le 28 février 1624, à l'un de ses correspondants caennais :

« Je vous remercie des vers que vous m'avez envoyés. Il ne partira jamais rien de M. Patris que je n'estime pour son mérite et que je n'aime pour l'affection qu'il me porte »⁽¹⁸⁾.

C'est lui peut-être qui procura à son émule normand une charge auprès du frère cadet de Louis XIII. En janvier 1625, Pierre Patris était déjà compté parmi les « gentilshommes ordinaires » de Monsieur, alors duc d'Anjou⁽¹⁹⁾.

On savait à la Cour qu'à la différence du roi, plus guerrier qu'intellectuel, l'adolescent Gaston aimait la compagnie des gens d'esprit. Malherbe s'était jadis attendri aux récits de son enfance et lui avait dédié récemment un sonnet. Tristan l'Hermite entra alors à son service, en attendant Voiture⁽²⁰⁾. Patris déjà quadragénaire mais qui garda toute sa vie une remarquable jeunesse d'esprit, sut vite se faire apprécier de son maître de dix-sept ans. Il fut bientôt, au témoignage d'un autre gentilhomme du prince, Nicolas Goulas, « très agréable à Monseigneur et à toute la Cour »⁽²¹⁾, Gaston « l'appelait dans sa familiarité », à son petit coucher, et se confiait volontiers à lui « car c'était, poursuit Goulas, un esprit admirable, de bonne compagnie, gai, fertile en pensées plaisantes et nouvelles, faisant des vers à merveille et si divertissant qu'il était impossible de ne le pas aimer quand il voulait se communiquer et plaire ». Dès juin 1625, il fut, semble-t-il, de ceux que Monsieur désigna pour accompagner à Londres sa sœur Henriette mariée à Charles I^{er} d'Angleterre⁽²²⁾. Fut-il du premier « conseil de vauriennerie » que le prince avait fondé pendant l'été de 1624 pour se venger du renvoi de son cher précepteur, le colonel d'Ornano, ou seulement de celui qu'il reconstitua pendant l'hiver de 1626 après la mort du colonel ? C'était une assemblée de spirituels et joyeux vivants où étaient débattues des questions fort légères. Patris en fut tout de suite l'un des « grands vicaires »⁽²³⁾.

L'influence du milieu rabelaisien où était entré Patris va se substituer à celle de son premier maître, le laborieux limeur de

rimes parfaites, l'écrivain difficile pour lui comme pour les autres que fut le bougon Malherbe. La vie du vieux poète s'achève au milieu de difficultés financières dont il fait à Patris la confiance⁽²⁴⁾. Après la mort en duel de son fils, en juillet 1627, il semble qu'il ait reporté une part de son affection et de ses inquiétudes sur son protégé dont il aurait pu être le père ; il s'émeut de son sort au siège de La Rochelle où Patris accompagne Gaston, devenu duc d'Orléans, et qui est impatient, comme toute sa jeune cour, d'éprouver pour la première fois sa valeur guerrière⁽²⁵⁾. Craintes qui ne sont pas vaines, la mélancolique allusion de Tristan l'Hermite à la mort de Maricour en témoigne⁽²⁶⁾. En fait c'est Malherbe qui, en octobre 1628, disparaît. Pierre Patris l'a sans doute pleuré, peut-être même chanté en vers, mais il ne reste rien de sa production de cette époque. Sauf quelques rimes burlesques écrites à l'instigation de Voiture.

Entré au début de 1628 dans la maison de Monsieur, Vincent Voiture n'avait pas tardé, en effet, à se lier d'amitié avec Patris qu'il introduisit à l'hôtel de Rambouillet. Avant de devenir un cercle de précieux, la chambre bleue de l'incomparable Arthénice était un endroit où la jeunesse de cour s'amusait avec plus ou moins d'esprit et beaucoup de gaieté⁽²⁷⁾. Elle se moquait alors d'un poète hurluberlu, le sieur de Neufgermain, dont elle publia en 1630 les œuvres en les faisant précéder d'hommages fantaisistes⁽²⁸⁾. Gaston d'Orléans lui-même ne dédaigna pas de participer à ce recueil auquel contribuèrent et Patris et Voiture. Ce dernier donnait la réplique à son camarade de la maison de Monsieur, auteur d'une *Plainte des consonnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain*. Cette pièce parut alors fort spirituelle et contribua à la renommée de Patris dans le monde étroit des ruelles. Il faut se forcer aujourd'hui pour la trouver ingénieuse. Les consonnes délaissées n'admettaient parmi les élues qu'une seule rivale, la lettre F. Car écrivait Patris,

*C'est par elle que ce commence,
France, climat heureux et doux.*

Par contre, elles se rebellaient contre le choix des autres :

*Nous ne voulons blasmer personne
Mais que fit D pour qu'on luy donne
Ces excez de grâce inouis ?*

A cette époque de sa vie, Pierre Patris, « gentilhomme de Caen »⁽²⁹⁾ et bon Français, petit-neveu de la Pucelle et poète libertin, n'avait pas encore rencontré Dieu.

Les années suivantes ne seront guère favorables aux Muses. Patris a suivi à l'étranger son maître révolté contre Richelieu. C'est de Bruxelles qu'il écrit, le 2 mars 1632, la seule lettre qui soit connue de lui⁽³⁰⁾. Elle est adressée à un gentilhomme du duc de Bellegarde⁽³¹⁾ et lui donne des nouvelles de la petite troupe des exilés français. Le ton en est plaisant, dégagé et moqueur sans méchanceté. « Je me rapporte de tout à la providence », écrit Patris. A-t-il déjà été témoin du « cas extraordinaire et diabolique » survenu au château d'Egmont, en Hollande, et qu'il racontera beaucoup plus tard à Segrais⁽³²⁾ ? Une chaise à porteurs se serait déplacée d'elle-même dans les airs et Patris, sans se démonter, se serait contenté de dire en badinant : « Monsieur le diable, les intérêts de Dieu mis à part, je suis votre serviteur, mais je vous prie de ne me pas faire peur davantage ! ». Cet incident mystérieux l'aurait toutefois vivement impressionné et, selon Segrais, « ne contribua pas peu à le faire dévot ». L'heure de la conversion est loin pourtant d'avoir sonné pour lui et, si nous acceptons cette histoire, il ne faut y voir qu'un lointain avertissement du destin.

En fait, c'est avec beaucoup d'insouciance que Patris partage la vie de chevalier errant de son maître. Goulas rapporte que lors d'une halte à Nancy, en juin 1632, notre poète, ravi de retrouver des amis, « descendit de son cheval, emporté de passion, le laissa là et s'en courut à eux ». Il ne s'inquiéta de sa monture que le lendemain et ne la retrouva que par hasard. Dès lors, commente Goulas, il résolut « de faire le destin son intendant et de le charger de la conduite de ses affaires »⁽³³⁾. Un tel trait, s'il l'a connu, a dû enchanter La Fontaine !

LES CHANSONS DE MONSIEUR PATRIS

A la fin de 1634, Monsieur se réconcilie avec son frère et va s'établir à Blois avec sa cour. Patris, dont l'indemnité de gentilhomme ordinaire est de 1.000 livres par an, devient aussi bénéficiaire d'une pension de 2.000 livres et il est parfois favorisé de largesses « en considération de ses services »⁽³⁴⁾. Il signe maintenant : *De Patris*, et il est de toutes les parties fines de Gaston. Car le prince frivole, apparemment lassé de la politique, a fait de son château des bords de Loire une abbaye de Thélème, une vraie cour d'amour.

Doit-on faire remonter à cette époque certaines des pièces profanes, des chansons que Patris a composées sur des airs de Lambert, de Moulinié et autres musiciens de Gaston d'Orléans, en artiste sachant accorder à la musique celle de vers souples,

déliés, chantants ? Peut-on voir dans le *couplet* suivant une allusion indiscreète aux amours de Monsieur avec la belle tourangelle Louison Roger contrariées par un jeune rival ?

*Pour faire l'amour à Blois,
C'est trop d'un quand on est trois
Et, de l'avis de tous ceux
Qui débitent des fleurettes,
C'est assez quand on est deux.* (35)

En réalité, la notoriété de Patris comme parolier de chansons galantes est un peu postérieure. Lorsqu'en juin 1642, Scarron rencontre, aux eaux de Bourbon, Monsieur et sa cour, il ne fait pas allusion au talent poétique mais seulement aux qualités d'honnête homme de « Monsieur Patris, quoique Normand, homme de prix » [Scarron était du Maine et trop voisin de la Normandie pour ne pas la dénigrer] (36). C'est sous la Régence que les amateurs recherchèrent et diffusèrent les « couplets de chansons de M. Patris »... « qui sont si nouveaux qu'il n'y a point encore d'air », ajoute Conrart dans une lettre à Félibien (37). On peut toutefois supposer que cette activité n'était pas pour lui nouvelle et qu'elle avait pris naissance dans l'aimable atmosphère de la cour de Blois (37^{bis}).

Les morts successives de Richelieu et de Louis XIII et l'établissement de la Régence ont rendu à Gaston d'Orléans influence et prestige. Il fait profiter les siens de sa faveur retrouvée. Patris se voit attribuer la charge de « premier maréchal des logis » et celle de « capitaine et gouverneur du comté et château de Limours » ; il conserve sa pension et profite parfois de « dons extraordinaires » (38). Vers lui se tournent ceux qui recherchent les bonnes grâces du prince, tel Tristan l'Hermite qui voudrait bien revenir dans la maison de Gaston (39). Monsieur n'apprécie pas seulement son entrain, mais aussi « sa probité, sa sagesse, sa générosité, sa discrétion » qui, selon Goulas, en faisaient le confident de la plupart des courtisans du Luxembourg, devenu « Palais d'Orléans » (40).

Car Gaston est revenu à Paris qu'il ne quitte plus désormais que pour s'illustrer chaque printemps sur la frontière du Nord. Patris paiera son tribut d'hommages à ses exploits guerriers, mais il le fera à sa manière badine, un peu comme Voiture, à la même époque, imagine pour chanter la gloire de Condé la lettre de la carpe au brochet. Sa plaisanterie un peu forcée ne manque pas de verve. Il parle de Gravelines assiégée pendant l'été 1644 comme d'une beauté rétive :

*Gaston, dans l'amour qu'il lui porte
Ne met plus ailleurs son désir.
Il n'en bouge, il couche à sa porte,
C'est tout son soin et son plaisir
Et n'est jour ni nuit qu'il ne donne
Une aubade à cette mignonne.*

*Qu'elle fasse un peu la cruelle
Le premier et le second jour,
Ce n'est pas chose fort nouvelle
A qui sait ce que c'est qu'Amour.
La plupart de celles qu'on aime
Ne font-elles pas tout de même? (41)*

Gravelines fut prise et, l'année suivante, le duc d'Orléans reprit la route de la Flandre. Patris ne l'accompagnait pas ; souffrant, il était resté au château de Limours, la demeure de plaisance du prince en Ile-de-France dont il était « capitaine ». Il imagina d'envoyer à l'un de ses amis, alors à Béthune au milieu de « l'ost redouté de nostre maistre », une épître en vers (42). Il confiait ses pensées au filet d'eau d'une source dont il espérait la guérison de son mal de poitrine. Que ce ruisseau, augurait-il,

*Se traîne avec ses replis
Jusqu'à la rivière du Lys...
Et s'aïlle de vous enquérant
Avec son patois murmurant
Des gourmandes qu'aura l'Espagne
Avant la fin de la campagne.*

L'idée était fine mais un peu trop diluée (la pièce ne comporte pas moins de 234 vers !). Décidément le chansonnier Patris n'était pas fait pour l'épopée !

A la fois plus brèves et plus personnelles sont quelques autres pièces que les *Mémoires* de l'époque nous permettent de dater du temps de la Fronde : un court vaudeville, *Saint-Mesgrin vous n'estes pas sage...*(43), qui se rapporte sans doute à la cour effrontée faite en 1649 par le jeune marquis de Saint-Mesgrin à la petite princesse de Condé (44), et deux chansons pour *Mademoiselle de Remencourt*, une fille d'honneur de Madame, courtisée en vain par Patris et peut-être avec plus de fortune par l'abbé de La Rivière, ministre favori de Gaston. La première exprime de façon piquante le dépit amoureux du poète :

*Reprenez, Remenecourt,
Dès ce jour
Votre amitié sans amour !
Fussiez-vous cent fois plus belle,
Sans lui, je ne veux pas d'elle. (45)*

La seconde, une gavotte, témoigne aussi de la jalousie de Patris qui décrit le service amoureux auquel s'est astreint le galant abbé. C'est un bon exemple de sa veine profane ; elle mérite d'être citée en entier :

*Parce qu'il ne vous dit rien
Vous niez qu'il vous cajole
Mais si vous l'entendez bien
Qu'est-il besoin de parole ?
Servir et persévérer
C'est assez se déclarer.*

*Il est nu-teste et debout
Auprès de vous à la foire
Au hoc (45^{bia}), il vous cède tout,
Au bal, il vous sert à boire,
Servir...*

*Soupirs, regards, petits soins,
En amour tout est langage.
Souvent qui parle le moins
En témoigne davantage.
Servir...*

*Mon plus sensible regret
Dedans ce fâcheux rencontre
Est qu'il est l'amant secret
Et moi celui que l'on montre.
Servir... (46)*

L'aimable Remenecourt se lassa des assauts de ses vieux galants. Elle se fit carmélite au grand couvent de Paris et, commente la Grande Mademoiselle, « elle y est demeurée la meilleure religieuse qui se puisse » (47).

C'est encore la fille de Gaston qui raconte qu'en mai 1651, elle fit un petit voyage à Limours : « J'y menai avec moi la plus agréable compagnie et la plus belle... C'étaient Madame de Frontenac et Mesdemoiselles de La Loupe » (48). Voilà probablement qui donna l'occasion au capitaine du château de Limours de composer son *Epistre à Mesdemoiselles de La Loupe* (49). Il s'agit

de conseils à de jeunes beautés encore timides, tels que peut en donner un vieux fou de poète, enfin d'un « petit traité » :

*Qui vous enseignera, s'il vous plaist de le lire
Comme l'on fait l'amour, comme il faut s'y conduire
Et par quelle manière on peut suivre ses lois
Pour en cueillir les fruits sans se piquer les doigts.*

Le chantre des « soupirs, regards, petits soins », bien que presque septuagénaire, restait vert et fleuri. Il concluait son « petit traité » par un appel direct :

*Bannissez-les moy donc, tous ces amants de paille,
Des lyons en parole, en effet rien qui vaille,
Et plutost en prenez quelqu'un de bonne foy,
Fut-il, Dieu me pardonne, aussy mal fait que moy.
J'entends à demy-mot ce qui vous fait sousrire
Et pourrais bien encore, à ma commodité,
Amuser quelque temps une honneste beauté.*

Il semble en effet que Patris vieillissant ait « amusé » plus d'une beauté et les aveux du « pécheur pénitent » ne nous laissent pas douter que ces amusements n'étaient pas innocents. Certaine élégie non plus, dans laquelle le poète se promet de causer avec sa belle « plus haut que la jartière »⁽⁵⁰⁾. Au reste, les chansons de Patris qui nous ont été conservées sont la plupart badines, mais nullement licencieuses. Elles viennent d'un galant dont l'âge a limité les prétentions et atténué les ardeurs. Leurs thèmes sont, avec la jalousie : [*Il me doit céder la place / Attendu ma qualité,* exige de son rival le « gentilhomme de Caen »]⁽⁵¹⁾, la timidité d'un amant qui n'ose se déclarer : [*Faudra-t-il et brusler / Et mourir sans parler ?*]⁽⁵²⁾, le dépit d'un barbon un peu ridicule :

*Quand je m'approche pour vous dire
Ce qu'il faut pour me soulager,
On s'en moque, l'on en veut rire
Et cela me fait enrager.* ⁽⁵³⁾

et surtout, exprimé avec une pudeur ravissante et cette naïveté spéciale à Patris que Daniel Huet appelait « niaiserie », le motif de l'amitié amoureuse. C'est lui qui inspire au poète mûrissant ces vers si musicaux (toute la pièce serait à transcrire) :

*L'amitié que j'ai pour vous
A mille charmes si doux
Que j'y resve tout le jour
Et quelquefois, je vous jure,
Je l'appellerais amour.* ⁽⁵⁴⁾

Il n'est peut-être pas sans signification que, parmi ces pièces adressées à Margot, à Olimpe, à Iris, à Sylvie, les plus sages, comme les plus nombreuses, soient celles destinées à Philis. C'est à cette Philis que le poète prône l'amoureuse amitié et s'il désire s'enfermer avec elle, « ce n'est que de peur du vent » (55). D'ailleurs, elle ne le reçoit que « devant le monde » (56) et il doit lui écrire de sa « maison des champs », Limours, sans doute (57). Jaloux de ses rivaux, il lui donne des avis de prudence qui lui vaudront d'être traité de « docteur inhumain » par son ami Verderonne (58). Faut-il voir en cette Philis une seule personne ou ce masque gracieux a-t-il recouvert plusieurs visages ? C'est en tout cas le nom qu'a révééré Patris en la dernière saison de ses amours profanes. Seule, la conversion le fera se résigner à un définitif *Adieu à Filis* (59).

LE PÉCHEUR PÉNITENT

Cette conversion de Patris, c'est, bien que tardive, la grande affaire de sa vie, celle qui lui a dicté son unique volume et principal titre de gloire, un assez mince recueil — 87 pages, 1.400 vers — paru sans nom d'auteur à Blois au début de 1660, *La Miséricorde de Dieu sur la conduite d'un pécheur pénitent*. Les contemporains n'ont retenu que la fin de cet en-tête et nous parlerons comme eux du *Pécheur pénitent* (60).

En fait, cette conversion remontait déjà à quelques années. Il faut en placer la date entre l'épître libertine aux demoiselles de La Loupe (mai 1651 ?) et la semaine sainte d'avril 1653 qui vit l'ouverture en France du jubilé du milieu du siècle (61). (Pour en obtenir l'indulgence, Patris montra — un des poèmes du *Pécheur pénitent* l'atteste (62) — une ardeur toute neuve); c'est-à-dire à l'époque où Gaston d'Orléans lui-même opère son retour à Dieu (63).

Ce grand changement dans la vie du poète s'est fait par étapes. Au zèle ardent, intransigeant du néophyte succède, sous l'influence d'un ami, puis dans l'épreuve d'une grave maladie, une méditation plus profonde, une religion plus apaisée.

La première attitude se décèle dans les vers sur le jubilé, stigmatisant « ce Satan aujourd'hui de mon âme exilé ». On la retrouve dans un « monorime » (64), fort médiocre d'ailleurs et qui ne fut pas recueilli dans le *Pécheur pénitent*, sur la mort, survenue en octobre 1653, d'un compagnon libertin de Monsieur, le baron des Ouches (65). Ce dernier s'était repenti *in extremis* et

le moins qu'on puisse dire de la pièce de Patris est qu'elle manque singulièrement de charité chrétienne.

Patris subissait-il déjà l'ascendant du dévot et humble ami qui lui montra le chemin de la perfection ? On peut en douter. On peut aussi se demander qui était cet ami. Le fait suivant nous fournirait-il une indication pour formuler une hypothèse ?

En 1654, le capitaine du château de Limours, comprenant que l'exil blésois de Monsieur — qui vaincu de la Fronde a fui la capitale — sera sans doute définitif, renonce à tout établissement à Paris. Il y possède en effet une maison près du Palais d'Orléans. Le 17 août, il la cède à bail pour le loyer de 350 livres par an ; somme modeste, car la demeure est fort bien située sur le fossé d'enceinte, entre les portes Saint-Germain-des-Prés et Saint-Michel, possède « porte cochère, cour et jardin » communiquant avec le parc du Luxembourg. Et celui auquel Patris loue sa maison dans d'aussi bonnes conditions n'est autre que... Blaise Pascal⁽⁶⁶⁾.

Comme écrit très justement M. Jean Mesnard qui nous a révélé ce fait, « les propriétaires de Pascal ne doivent pas nous être indifférents, parce qu'ils ne l'étaient pas à lui-même... Les agences n'existaient pas alors. On trouvait une maison par relations »⁽⁶⁷⁾. Il ne nous dit pas toutefois comment les deux hommes s'étaient connus. S'étaient-ils rencontrés à Port-Royal-des-Champs, très proche de Limours, furent-ils présentés l'un à l'autre par Arnauld d'Andilly qui avait fait partie autrefois de l'entourage de Monsieur⁽⁶⁸⁾ ? Jusqu'à quel point d'intimité allèrent leurs relations ? Nous n'en savons rien et nous ne pouvons que nous demander timidement si l'ami qui dirigea vers Dieu le « pécheur pénitent » n'était pas le futur auteur des *Pensées*.

*Duc et pair de là-haut et mieux auprès du Maistre
Que votre humilité ne me le fait paroistre,
Je ne m'estonne point, veu comme vous vivés,
Des consolations que vous en recevés.* ⁽⁶⁹⁾

Ainsi Patris, au seuil de son ouvrage, évoque-t-il son ami. Curieux exorde ! « Duc et pair de là-haut », qu'est-ce à dire ? Pascal, s'il s'agit de lui, aurait-il un jour, dans son « humilité », comparé sa roture à la noble naissance du duc de Roannez qu'il tentait à la même époque d'arracher (aussi ?) au tourbillon du monde⁽⁷⁰⁾ ? Quelles sont ces « consolations » dont l'ami du « pécheur pénitent » aurait été favorisé ? Rappelons que l'illumination pascalienne de la « nuit de feu » où fut rédigé le fameux mémorial advint le 23 novembre 1654 dans la maison de Patris. Celui-ci soupçonna-t-il quelque chose des « secrettes communications de Dieu à son âme » ? Doucement, il pressait son ami de

lui en révéler le mystère :

*A quel propos si secret
N'avez-vous point de parole
Pour me découvrir l'attrait
Dont parfois Dieu vous console ?
Hé ! pour augmenter ma foy,
De grâce, dites-le moy. (71)*

Patris était une cigale et, même sur ces graves matières, conservait l'air et le ton de la chanson.

Le « pécheur pénitent » s'est donc séparé de Philis, il a jeté au feu » tous [ses] vers de jeunesse » (72). Mais il sait, comme Pascal, la fragilité de l'homme :

*Quelle pitié, Seigneur, de la pensée humaine ! (73)
Atome je me trouve, atome je me vois. (74)*

Il pense que *dès sept ans le démon [nous] possède* (75) et il éprouve la nécessité de la pénitence (76). D'autant que ses résolutions se heurtent à la tentation. S'il y résiste d'abord, il finit par y succomber et il « retombe dans son péché » (77) ; il n'a pu extirper de son cœur certain « désir » qui a pris « racine en [son] lâche penser » : *C'est d'Amour que je parle et de son dur empire, explique-t-il* (78). Repentant, il se dispose à la communion après avoir assuré à son Sauveur :

*Quelques tentations désormais qui m'exercent
Par Toy je me riray d'Amour et de ses lois
Je n'auray plus les yeux que sur ta sainte croix
Ny ne seray blessé que des clous qui te percent. (79)*

Il n'ignore pas toutefois qu'il reviendra, « cet obstiné démon de péché d'habitude » (80), et n'a confiance qu'en Dieu pour trouver la paix à laquelle il aspire.

Cette paix définitive il ne l'acquerrera qu'en perdant la vie. Le sentiment de la mort, déjà présent dans les premiers poèmes du *Pécheur pénitent* (81), se fera encore plus vif et plus pressant lorsque Patris tombera victime, à Blois, d'une affection qui faillit lui être fatale.

Tout commença par un fort « mal de teste » que ses médecins ne prirent pas au sérieux (82). En peu de temps, « un catherre et la fièvre » enflammèrent sa poitrine, lui ôtant « le moyen même de respirer » (83). Les remèdes finirent pourtant par l'emporter, l'ayant « presque ressuscité » au moment où chacun le croyait près d'expirer (84).

Les vers qui décrivent l'évolution de cette maladie et des sentiments qu'elle inspira au poète sont les moins ignorés de Patris et ce sont eux qu'ont repris les anthologies récentes⁽⁸⁵⁾. Le péril où il se trouva développa en lui l'obsession de la fin, à tel point que, se croyant *un pied dans le sépulcre et tout prest d'y descendre*⁽⁸⁶⁾, il composa lui-même son « épitaphe »⁽⁸⁷⁾. Son récit, certes, est pathétique et nous fait assister, comme l'a écrit M. Jean Rousset, à « une agonie extatique dramatiquement imaginée »⁽⁸⁸⁾. Mais il ne manque pas non plus de réalisme.

Patris ne fait que rappeler avec vigueur les transes par lesquelles il a passé, sans complaisance morbide ni lâche abandon. Dès qu'il eut commencé de recouvrer la santé, il accepta de bon cœur le « répit »⁽⁸⁷⁾ que lui accordait la Providence. Avec sa gaîté habituelle, à peine mêlée d'un soupçon d'amertume, il interpelle un dévot qui, le voyant dans de pieuses dispositions, avait souhaité sa fin. Il va donc falloir, s'écrie-t-il, me cacher pour lire de bons livres ou donner l'aumône,

*Autrement, d'une ardeur de charité cruelle,
Vous allés aussitôt prier Dieu qu'il m'appelle !*⁽⁹⁰⁾.

Cette franchise parfois naïve, cette langue simple et directe du *Pécheur pénitent* nous permettent d'apprécier l'art sans détours de Patris. Elles parviennent encore à nous toucher, nous faisant partager la détresse pathétique comme la bonne humeur communicative de l'aimable poète.

LES DERNIÈRES ANNÉES

Ce n'est pas lui qu'avait désigné le sort. Au moment où s'imprimait son recueil, Patris apprit que Gaston d'Orléans était tombé à son tour gravement malade. Il crut pouvoir se réjouir d'un « subit amendement » et, pour achever son ouvrage, donna au libraire une ultime pièce, pleine d'affection pour son maître :

*Comme je ne l'ay point quitté
En quelque lieu qu'il ait esté
Au tombeau je le voulois suivre
Mais puisqu'il en est de retour
Plus que jamais j'ayme le jour
Et ne demande plus qu'à vivre.*

Il dut y ajouter une dernière strophe : l'événement avait déjoué son heureux présage et Monsieur, *ce bon Prince estoit passé / de cette vie à l'éternelle*⁽⁹¹⁾.

Gaston fit seul le voyage et Patris ne l'accompagna pas aussitôt dans l'au-delà. La veuve du prince défunt lui confirma sa charge de gouverneur de Limours⁽⁹²⁾ et en fit son « premier escuyer »⁽⁹³⁾. Désormais, il allait vivre dans sa petite cour du Luxembourg, où Madame s'étant réinstallée donna un appartement à notre poète.

Tout dévot qu'il fût devenu, Patris continuait à faire des vers et à fréquenter les beaux esprits⁽⁹⁴⁾. C'est ainsi qu'il retrouva à Paris son jeune compatriote caennais Daniel Huet qui louera plus tard « sa probité, son courage et sa fidélité ». « Il avait, ajoute Huet, l'esprit très naturel et infiniment agréable et, avec son accent normand dont il ne s'était jamais pu défaire et une niaiserie affectée qu'il avait apportée de Caen et qui y est fort familière, il était d'une conversation charmante »⁽⁹⁵⁾. Par l'intermédiaire de Huet, Patris recevait les lettres que Jean Chapelain adressait à ses doctes confrères de l'Accademia delle Crusca ; lui-même les faisait passer dans le paquet qui partait régulièrement du Palais d'Orléans pour Florence, la fille aînée de Madame étant mariée au Grand-Duc⁽⁹⁶⁾. Il rencontre alors, dans l'entourage de Mademoiselle, Jean Segrais, un autre compatriote⁽⁹⁷⁾, et l'on veut croire que c'est lui qui informa Pascal de la détresse des pauvres de Blois, victimes du rigoureux hiver de 1661-62 et qui n'ont plus « le bon duc Gaston »⁽⁹⁸⁾ pour les secourir⁽⁹⁹⁾. On sait qu'ému de leur misère, Pascal voulait affecter à leur soulagement les bénéfices de l'affaire des carrosses publics à cinq sols. Mais l'auteur des *Provinciales* est déjà condamné et c'est en moribond qu'à la fin de juin 1662, il quitta la maison de Patris pour mourir chez sa sœur, Madame Périer.

Patris ne réoccupera pas sa demeure parisienne mais la donnera, le 19 février 1664, « pour l'avancement de sa fortune », à « Messire Pierre de Patris, son fils »⁽¹⁰⁰⁾. Fils naturel sans doute, puisqu'aucun document ni témoignage ne nous apprend que notre poète ait jamais été marié⁽¹⁰¹⁾.

En juillet de cette même année 1664, une figure nouvelle se glisse dans l'entourage de Madame douairière, le « bonhomme » Jean de La Fontaine. C'est un esprit curieux qui fait son miel de tout, poésies légères ou livres de dévotion. Il n'a pas manqué de lire *Le Pêcheur pénitent*, d'en admirer la hauteur d'inspiration, d'en sentir la profonde et totale sincérité et plus tard il dira son goût très vif pour « cette manière d'écrire si originale, si agréable et si naïve »⁽¹⁰²⁾. Peut-être alors apprécie-t-il surtout la forme plaisante de certains hymnes dont la religion n'est pas trop sévère. Tel celui qui commence de façon assez provocante par : *J'adore une amante nouvelle*, et dont nous rassure seulement la conclusion : *Elle s'appelle Pénitence*⁽¹⁰³⁾. Ou tel le sautillant can-

tique pour des filles hospitalières : La Fontaine put y trouver un modèle accompli de ce « vers varié », selon l'expression de Paul Valéry⁽¹⁰⁴⁾, dont il allait tisser ses *Fables* :

*Au lieu de ces plaisirs volans
Qui font passer le plus beau de la vie
Dans la sotte envie
D'avoir des galands...
Nous sommes très contentes
Et n'avons pas tort
D'estre icy pénitentes
Jusques à la mort... (105)*

Ces rimes musicales, ce sont celles mêmes des chansons d'amour que Patris a gardées inédites, sinon détruites. Quel dommage que ces petits trésors se perdent ! On imagine La Fontaine s'efforçant de vaincre les scrupules du vieil écuyer de Madame. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il fasse lui-même son choix, revoie ses manuscrits avant de les publier, plutôt que de s'exposer à des éditions clandestines et tronquées ? Patris se laisse convaincre. Les *Airs et vaudevilles de cour*, par exemple, dédiés en 1665 à Mademoiselle, comprennent cinq de ses anciennes chansons⁽¹⁰⁶⁾. Il en a ajouté une pour s'étonner de l'insistance de ses amis à lui faire reprendre la plume :

*Quoy, faut-il de la façon
Demander une chanson
Comme si j'estois poète ! (107)*

Poète, il l'était bien et allait en fournir, avant de s'éteindre, une nouvelle preuve à La Fontaine. Celui-ci en effet rassemblait les éléments d'un très sérieux « recueil de poésies chrestiennes »⁽¹⁰⁸⁾, que Patris voulut bien enrichir de deux poèmes inédits⁽¹⁰⁹⁾.

Le premier est intitulé *Traité que fit l'imagination de Mademoiselle de N... avec elle-mesme quand elle entra en religion*. Patris se laissait encore guider par l'*odor di femmina*. S'il avait quitté Philis, c'était pour envoyer Nanette « au sermon »⁽¹¹⁰⁾. Il se mêlait maintenant de donner des avis à une novice dont il n'avait pas approuvé la vocation subite. Du moins, lui disait-il en substance, gardez libre votre imagination, soyez une bonne religieuse, observez les lois du silence et du jeûne, mais laissez vagabonder votre esprit, ne vous coupez pas du monde et prenez des nouvelles de ceux que vous y avez connus.

*Pour vous en divertir en ce lieu solitaire...
Entre nous quelquefois vous y prendrez plaisir.*

Et sans doute est-ce lui-même que, sous le masque de « l'Imagination », il proposait pour de plaisantes visites ⁽¹¹¹⁾.

Quant à l'autre pièce qu'il donna en primeur à La Fontaine, elle était d'un genre bien différent. Il l'avait composée « estant sur le point d'entrer dans sa quatre-vingtième année », soit en 1662, au cours d'une nouvelle crise et alors qu'il se croyait à l'agonie ⁽¹¹²⁾. Dans ce beau *Discours sur l'espérance de la résurrection des corps après la mort*, résonne l'écho baroque et poétique des écrits de Pascal sur la misère et la grandeur humaines. Patris y compare son « triste cadavre » au « plus vif éclat » de l'astre du jour ; mais, à la fin du monde, son âme survivra au soleil :

*Il n'est rien après tout qu'une beauté mortelle
Et, de sa fonction un jour destitué,
Il sera, sous mes pieds, comme un flambeau tué.*

Tandis que lui, s'il mérite la grâce du salut, entendra Dieu en personne lui dire :

*« Venez, corps glorieux, venez mon bien-aimé ! »
Et non pas, ô malheur ! ces paroles cruelles :
« Allez, maudit, allez aux flammes éternelles ! »* ⁽¹¹³⁾

Dans ce *Recueil de poésies chrestiennes* qui parut au début de 1671, La Fontaine avait fait à Patris un double honneur : celui, assez singulier, d'imprimer ses vers en italique, « afin de les distinguer des autres », celui surtout de les faire précéder d'une notice, la seule de l'ouvrage ⁽¹¹⁴⁾. Le « pécheur pénitent » y était loué avec une intelligente sympathie. Voir ainsi son talent consacré par un émule dont le génie commençait à poindre fut son ultime satisfaction mondaine. Le 6 octobre 1671, la mort vint le prendre au Palais d'Orléans, à l'âge de 88 ans ⁽¹¹⁵⁾.

Le lendemain, « la cour et la ville » se récitaient les vers qu'il avait composés à ses derniers moments, « pièce fameuse », écrivait encore Robert Vallery-Radot en 1916 ⁽¹¹⁶⁾, vers « célèbres, trop connus pour être cités », jugeait Théry il y a un siècle ⁽¹¹⁷⁾. S'ils ont préservé longtemps de l'oubli le nom du poète, suffira-t-il de redire cet émouvant *dixain* pour ranimer sa mémoire chez nos contemporains ?

*Je songeais l'autre jour, de douleur consumé,
Côte à côte d'un gueux qu'on m'avait inhumé
Moi qui ne pus souffrir ce honteux voisinage
En mort de qualité je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici !
« Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.*

— Coquin, répondit-il d'une insolence extrême
 « Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même !
 « Ici tous sont égaux. Je ne te dois plus rien.
 « Je suis sur mon fumier comme toi sur le tien. » (118)

Le « gentilhomme de Caen » n'était plus. Pierre Patris « pénitent » avait définitivement tué la marionnette.

De ces derniers vers de Patris, le Père Bouhours a écrit « qu'ils sont une espèce d'épigramme qui, toute sereine et triste qu'elle est dans le fond, a un air plaisant et je ne sais quoi de ce comique que souffre le proverbe et le quolibet » (119).

C'est fort bien définir l'art de notre poète qui garde son fond de gaieté jusqu'aux portes du tombeau. Patris lui-même, « quoy qu'il ait fait des vers remplis de morale et de dévotion », n'aurait eu d'autre prétention que d'« estre le premier auteur du style enjoué dont Voiture s'est servi » (120). On se tromperait donc si on le tenait pour un écrivain ennuyeux, parce qu'édifiant, et d'une tristesse morbide pour avoir évoqué les fins dernières de l'homme. Cette fascination que la mort a exercé sur Patris vieillissant trahit en fait un profond attachement à la vie.

Aussi l'auteur chrétien, le « pécheur pénitent » s'explique par le mondain qui l'avait précédé et ne doit pas être dissocié du chansonnier profane. Daniel Huet l'avait bien vu : « quoiqu'il ne fît plus de vers que sur des matières de piété, écrit-il du Patris qu'il a connu, il ne laissait pas d'y apporter le même tour d'esprit « qu'aux poèmes » licencieux de sa jeunesse ». Ce tour d'esprit, cette manière qui, selon La Fontaine, lui était « naturelle », ce « style enjoué », c'était là son originalité. En devenant dévot, sa muse perdit-elle de sa force et de sa verve ? C'était l'avis du jésuite Huet ; selon lui, les derniers vers de Patris sentaient « le terroir normand (?) et le déclin de l'âge ». Tandis que La Fontaine voyait dans les pièces de piété du *Pécheur pénitent*, dans ces « beaux vers », mêlés « si à propos avec ceux d'un autre style » plus familier, « tant de feu que l'on ne s'aperçoit point que ces fruits de ses larmes et de sa pénitence soient ceux d'un âge aussi avancé que le sien » (121).

Nous croyons aussi que l'inspiration de Patris s'est progressivement enrichie. Sa conversion, en renouvelant ses thèmes, a revigoré un art qui valait surtout par l'agrément de la forme. Le souffle de la grande poésie est passé sur les exercices de style d'autrefois. Si Patris a écrit dans sa maturité des vers délicieux, seul le très grand âge l'a fait accéder au sublime.

En comparant les œuvres profanes de Patris, si méconnues, avec celles, plus graves, de sa vieillesse, nous avons tenté de faire sentir ce qui les relie, cette veine « si originale, si agréable et si naïve » qui charmait La Fontaine. Mais sans doute avons-nous eu tort de chercher un auteur en celui qui fut d'abord un honnête homme de son temps, un compagnon de Gaston d'Orléans dont il suivit l'évolution, du libertinage à la dévotion, un « gentilhomme de Caen » qui faisait quelquefois des vers (122).

NOTES

- (1) *Anthologie de la poésie catholique*, Paris, Crès, 1916, pp. 80-81, repris dans J. GOUBERT et L. CRISTIANI : *Les plus beaux textes sur l'au-delà*, Paris, La Colombe, 1950, pp. 152-153.
- (2) *La poésie française de 1640 à 1680*, Paris, SEDES, 1964, pp. 149-156.
- (3) *Anthologie de la poésie baroque*, Paris, Colin, 1961, t. II, pp. 161-163.
- (4) *Idem*, p. 300. Voir aussi Jean ROUSSET : *La littérature de l'âge baroque en France : Circé et le paon*, Paris, Corti, 1953, pp. 105-106 et 115.
- (5) Par exemple MM. Antoine ADAM : *Histoire de la Littérature française au XVII^e siècle*, Paris, Domat-Montchrestien, 1948, t. I, p. 45, et René JASINSKI : *Histoire de la Littérature française*, Paris, Boivin, 1947, t. I, p. 319.
- (6) Voir G. DETHAN : *Gaston d'Orléans*, Paris, Fayard, 1959, pp. 108, 164-165, 323, 440, 442, 455 ; Claude-Kurt ABRAHAM : *Gaston d'Orléans et sa cour. Étude littéraire*, Chapel Hill, 1964, pp. 33, 36, 39, 108-109, 126-127. Cet auteur pense (p. 108) qu'il ne reste des « poésies libres » de Patris que « quelques pièces sans intérêt ».
- (7) Ces pièces sont répertoriées dans la remarquable *Bibliographie des recueils collectifs* de Frédéric LACHÈVRE, aux t. I (p. 272), II (p. 406), III (p. 467) et IV (p. 164). Lachèvre n'a omis de la production de Patris qu'une chanson, publiée en 1661, et une strophe inédite (voir *infra* notes 37^{bis} *in fine* et 54 ; voir aussi notes 35 et 46). Il néglige toutefois de fournir les numéros des pages ou folios où se trouvent pour la première fois, dans les 11 recueils imprimés et les 4 manuscrits signalés, des vers de notre poète : les voici donc, suivant les dates des recueils ou les cotes du manuscrit : *Recueils* 1613 (pp. 31, 50-51) ; 1656 (p. 275) ; 1658 (pp. 338-345) ; 1660 Sercy (pp. 247-250) ; 1661 (pp. 26-27, 249-250, 376) ; 1665 (pp. 43, 45, 47, 98-99, 101, 109) ; 1666 (p. 158) ; 1671 La Fontaine (pp. 384-388) ; 1689 (p. 11) ; 1692 (pp. 24-26, 80) ; *Recueil des plus beaux vers mis en chant*, III^e partie, s. d., vers 1670 (pp. 84-85, 428-429). *Manuscrits* : B.N. 1726 (f. 23 v^o), 19142 (f. 193-195), 19145 (f. 21) ; Bibl. Maz. 2244 (f. 10) ; Bibl. La Rochelle 673 (f. 136 v^o). L'ensemble fait plus de mille vers (exactement 1.063) qui complètent fort utilement ce que nous apprennent de lui-même et de son art les 1.402 vers du *Pêcheur pénitent*, le seul ouvrage dû entièrement à Patris.
- (8) Daniel HUET : *Origines de la ville de Caen*, 1702, pp. 384-386. Voir aussi ses *Mémoires*, trad. en français par Nisard, pp. 115-116. Comme sources contemporaines de la vie de Patris, ajoutons les notices à ses œuvres des *Recueils* de 1671 (due à La Fontaine) et de 1692 (anonyme).
- (9) Abbé GOUJET : *Bibliographie française*, 1756, t. XVII, pp. 226-234 ; NICERON : *Mémoires*, t. XXIV, pp. 169-170 ; TITON DU TILLET : *Parnasse français*, etc... Voir aussi MICHAUD : *Biographie Universelle*, t. XXXII, p. 262 ; GREUTE : *Dictionnaire des Lettres françaises*, XVII^e siècle, p. 789 ; CIORANESCU : *Bibliographie de la Littérature française au XVII^e siècle*, 1967, t. III, p. 1588.

- (10) Il en a été publié un tiré à part : *Pierre Patris*, lecture faite en séance, le 28 juin 1861, par M. Théry, membre titulaire de l'Académie des Sciences et Lettres de Caen. Hardel, 1862, in-8, 20 pages.
- (11) « J'écris Patris avec Huet et l'abbé Goujet et non Patrix avec La Monnoye, Titon du Tillet et plusieurs autres. On lit Patris dans l'épithaphe gravée sur le tombeau du poète et aussi dans le registre des licenciés en Droit reçus à l'Université de Caen ». (THERY : *op. cit.*, p. 3). Ajoutons que notre poète a toujours signé Patris, mais que l'orthographe avec un x se trouve déjà chez ses contemporains, p. ex. chez Scarron, Goulas et La Fontaine.
- (12) Charles de Bourgueville, sieur de Bras, avait écrit une histoire de Caen et de sa région, parue à Caen en 1588 : *Les Recherches et antiquitez de la province de Neustrie...* ainsi qu'un *Discours de l'immortalité de l'âme et résurrection des corps*, Paris, 1564.
- (13) *Recueil de plusieurs inscriptions proposées pour remplir les tables d'attente estans sur les statues du roy Charles VII et de la Pucelle d'Orléans... sur le pont d'Orléans...* Paris, Edme Martin, 1613. Une seconde édition en fut donnée par le même libraire en 1628.
- (14) Voir THERY, *op. cit.* et Henri EMEDY : *Le sang de Jeanne d'Arc au pays de Falaise*, Falaise, 1967, 48 pages, pp. 22-23.
- (15) Cette pièce se trouve aux pp. 50-51 du *Recueil* cité. Patris y avait aussi donné (p. 31) un premier poème, un huitain assez ridicule sur ce thème : la Pucelle étant une bergère, les Anglais avaient fui devant elle comme des moutons.
- (16) Malherbe était né en 1555. Voir le catalogue de l'exposition *Malherbe et les poètes de son temps*, Paris, Bibl. Nat., 1955 ; Patris n'y est pas cité.
- (17) Dans une lettre à Colomby du 5 novembre 1627 (*Œuvres*, Éd. des Grands Écrivains de la France, t. IV, p. 79).
- (17^{bis}) Celui de Racan, par exemple, repris par Tallemant des Réaux dans son « historiette » sur Malherbe (Éd. Mongrédien, t. I, p. 181, ou Éd. Adam, t. I, p. 122) est assez imprécis : Patris aurait été un des hôtes habituels de Malherbe en son logis parisien et l'on peut penser qu'il n'attendit pas d'avoir quitté Caen définitivement pour participer aux repas, d'ailleurs frugaux, offerts par le vieux poète. Mais pourquoi Louis Arnould, dans son *Racan* (1896), p. 163, veut-il qu'il ait été un « cousin » de Malherbe ?
- (18) *Œuvres*, t. IV, p. 62 (à M. du Bouillon-Malherbe). Dans la même lettre, Malherbe envoyait à son correspondant des copies d'un sonnet de sa plume en le priant de les transmettre, « une à M. d'Escageul et l'autre à M. Patris ».
- (19) « Estat du payement des gages des officiers domestiques de la maison de Monseigneur, frère unique du Roy, pour une année commençant le premier jour de janvier et finissant le dernier jour de décembre 1625 » (Bibl. Nat., Cabinet des mss., ms. fr. 20 614, f. 105 à 111). On y trouve nommé parmi les « gentilshommes ordinaires », aux appointements de mille livres, « le s^r de Patrix ».
- (20) G. DETHAN : *Gaston d'Orléans*, p. 38 sq. On trouve un sonnet « à Monseigneur, frère du roi » dans les *Œuvres* de Malherbe (t. I, p. 259).
- (21) Nicolas GOULAS : *Mémoires*, Paris, Éd. Ch. Constant, 1879-1882, t. I, p. 13.
- (22) Une lettre de Malherbe, de Paris, 12 juillet 1625, parlant de « Monsieur Patris », ajoute : « Il est aujourd'hui en Angleterre ». (Catalogue d'autographes Marc Loliée, Bulletin LVII, p. 7).

- (23) *La Vie du Maréchal J.-B. d'Ornano* de Jean CANAULT, récemment rééditée par l'abbé Charay, Grenoble, 1971, p. 76, et surtout les *Mémoires dits de Gaston d'Orléans* (en réalité de Jean Lasseré. Cf. art. de G. Dethan dans *XVII^e siècle*, N° 45 (1959), pp. 292-297). Coll. Michaud et Poujoulat, t. IX, p. 571.
- (24) Lettre de Malherbe « à M. de Patris, gentilhomme ordinaire de Monseigneur », de Paris, le 30 mars 1627 (*Œuvres*, IV, pp. 111-112).
- (25) A Colomby, Paris, 5 novembre 1627 : « Dieu les veuille tous conserver et M. Patris en particulier »... (*Idem*, p. 77).
- (26) Dans le poème *La Mer* qui commence ainsi : « Depuis la mort de Maricourt / J'ay l'esprit plein d'inquiétude... » (*Vers héroïques*). Maricourt, « gentilhomme de Picardie » de la suite de Monsieur, avait été tué sous les murs de La Rochelle le 15 septembre 1627 (GOULAS : *Mémoire*, I, p. 34).
- (27) Sur tout ceci, voir Émile MAGNE : *Voiture et l'hôtel de Rambouillet*, t. I *Les Origines*, Paris, 1929, pp. 120 (note 5), 125, 165-167, etc.
- (28) *Les Poésies et rencontres du sieur Neufgermain*, Paris, Jacques Jacquin, 1630. Les pièces de ce volume dues à Patris et à Voiture ont été rééditées dans le *Recueil des plus belles pièces des poètes françois...* Paris, Barbin, 1692, t. V, pp. 21 à 30.
- (29) Il se disait « seigneur de Sainte-Marie » et se faisait parfois appeler M. de Patris (les comptes de la Maison de Monsieur et la lettre de Malherbe, citée note 24, en témoignent).
- (30) Conservée aux Archives des Affaires Étrangères, Correspondance Politique, *Pays-Bas* 9, fol. 266, elle est entièrement autographe. Signée P. Patris, elle est cachetée de cire noire, ne portant ni armoiries ni même aucune empreinte. J'en ai donné un extrait dans mon *Gaston d'Orléans*, p. 108.
- (31) Roger de Saint-Lary, duc de Bellegarde (1562-1646) avant d'entrer au service de Gaston d'Orléans comme premier gentilhomme de sa chambre, avait été le protecteur de Malherbe.
- (32) SEGRAIS : *Œuvres diverses* (dit aussi *Segraisiana*), Amsterdam, 1732, t. II, pp. 162-164.
- (33) N. GOULAS : *Mémoires*, t. I, pp. 171-172.
- (34) Voir les *États de la maison de Monsieur* pour 1626 (Bibl. de l'Arsenal, ms. 4208, fol. 3) ; pour 1628 (Arsenal, ms. 4209) ; pour 1629 (Arsenal, ms. 4210, f. 58 v° : la rétribution de « gentilhomme ordinaire » qui en 1626 et 1628 était de 600 livres, passe alors à 1.000 livres) ; l'*État des pentions* accordées par Monsieur en 1635 (Aff. Étr., Mém. et doc., France 819, f. 243-244 ; « le sieur Patris » y est porté pour 2.000 livres) ; l'*État des sommes payées par commandement de Monseigneur* en 1637 (Arsenal, ms. 6637, fol. 40 : ordre de Gaston, du 9 décembre 1637, de payer « au sieur Patris, l'un des gentilshommes de ma chambre, la somme de 1.000 livres, de laquelle nous luy avons fait don en considération de ses services » et f. 41 v° acquit, du 16 mars 1638, signé de Patris).
- (35) Bibl. Nat., Mss., ms. fr. 1726 (provenant de Daniel Huet), f. 23 v°, où il se trouve recopié avec une autre poésie sous le titre : « Chansons de Patris sur l'air d'un ballet qu'on dansait à la Cour ». Ce couplet a été repris et allongé de deux autres strophes, le premier vers (*Pour faire l'amour à Blois*) devenant : *Sous les amoureuses loix*, et dans cet état publié dans le recueil *Airs et Vaudevilles de Cour*, Paris, Sercy, 1665, p. 43. On le trouve aussi, avec la transition d'un quatrain

inédit, à la suite de la copie manuscrite d'une autre chanson (*L'amitié que j'ai pour vous*) et comme en faisant partie dans Bibl. Mazarine, ms. 2244, f. 10.

(36) SCARRON : *La seconde légende de Bourbon* dans *Œuvres* (Paris, 1786), t. VII, pp. 12-18 (le passage sur Patris est p. 15).

(37) Lettre du 6 septembre 1647, publiée dans René KERVILER et Edouard DE BARTHELEMY : *Valentin Conrart...* Paris, 1881, p. 377. Voir aussi p. 397 : « Il n'a point esté mis d'air à la chanson de M. Patris » (du 8 novembre 1647).

(37^{bis}) Ne pourrait-on aussi faire remonter à cette première période blésoise un charmant *Caprice* de 12 vers écrit lors d'un petit voyage du poète (en compagnie de Monsieur et de sa cour?) :

Dans mon humeur inquiète
 Me promenant en poète
 Parmi ces prés et ces bois
 Je languis, soupire et pleure
 Et fais ce compte à toute heure
 Par mes doigts
 De dix jours qu'à mon dommage
 Doit durer notre voyage.
 Cher objet de mes soucys,
 Puisque j'en ay passé quatre,
 Me semble qu'à bien rabattre
 Reste à six.

Cette pièce est restée inédite (Bibl. Nat., ms. fr. 19142, fol. 193 v^o). Nous serions aussi tentés d'attribuer à cette époque le poème sur l'« air de M. Lambert » (un musicien de Gaston) qui commence ainsi : « Amans infortunez qui n'avez d'espérance... » (publ. dans *Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant...*, Paris, Sercy, 1661, pp. 26-27, sous la signature de M. Patris).

(38) Patris est passé de « gentilhomme ordinaire », « gentilhomme de la chambre », aux appointements de 1.800 livres par an (*État de la maison de Monsieur* en 1646, Arsenal, ms. 6533, f. 97 v^o). Il est déjà qualifié « gentilhomme de la chambre » dans un ordre de Gaston, du 3 décembre 1644, de lui payer comptant 3.000 livres, « en considération de ses services » (Arsenal, ms. 6637, f. 153 : au verso l'acquit autographe et signé de Patris est daté de « Paris, ce 18 juillet 1645 »). Dans le même État de 1646, on trouve « M^r Patris » également mentionné (f. 109) comme « premier maréchal des logis », aux appointements de 2.000 livres. Ceux-ci seront de 3.000 livres en 1650 (Arsenal, ms. 6419, f. 44). Par contre, la charge de capitaine du château de Limours n'est pas mentionnée. On ne peut douter cependant qu'elle ait été attribuée à Patris : elle figure sur son épitaphe dans l'église du Calvaire et la Grande Mademoiselle écrit (*Mémoires*, Ed. Chéruel, t. II, p. 64) dans les pages consacrées à l'année 1657 : « Patris qui est capitaine du château de Limours... ». Certaine « épître » dont nous parlerons plus loin et qui doit être datée de 1645 donne à penser que, dès cette époque, Patris était logé à Limours. Mais probablement ce logement avait semblé à Monsieur un avantage suffisant, sans qu'il soit assorti d'une rétribution : ou bien cette charge de capitaine de Limours n'était-elle qu'un aspect de celle de « premier maréchal des logis » ? D'ailleurs, Patris recevait toujours régulièrement la pension qu'il touchait déjà en 1635 (voir note 34), soit 2.000 livres (*État des pensions de 1658*, Arsenal, ms. 6533, f. 397 : « A M. de Patris 2.000 livres »). Ainsi c'est près de 7.000 livres qu'il recevait annuellement de son maître, dons extraordinaires mis à part (par exemple en 1646

- un « don » de 4.000 l. relevé sur un « État particulier », publ. par LACHÈVRE : *Le Libertinage au XVII^e siècle*, t. VI, p. 119). On ne peut donc s'associer au blâme discret de Huet envers Monsieur : « Ses longs et fidèles services auprès d'un maître qui l'affectionnait et qui l'estimait ne lui valurent [à Patris] que le gouvernement de Limours, un logement dans le palais d'Orléans et quelque pension assez modique » (*Origines de Caen*, loc. cit.).
- (39) G. BERNARDIN : *Tristan l'Hermitte*, p. 238, qui cite et commente le « madrigal » de Tristan paru dans les *Vers héroïques* (p. 62) et intitulé : « A M. de Patris, lui faisant voir l'ode que j'ai composée à la gloire de M. l'abbé de La Rivière ».
- (40) N. GOULAS : *Mémoires*, t. II, p. 460.
- (41) Cette « chanson de Mr Patris » se trouve à la Bibl. Nat., Mss. ms. fr. 19142, fol. 193, ainsi qu'à la Bibl. Mazarine, ms. 2244, f. 84 (version incomplète). Elle a été publiée par Frédéric LACHÈVRE : *Le Libertinage au XVII^e siècle*, t. VI (1919), pp. 80-82, d'après le *Nouveau recueil de chansons et airs de cour...*, publ. « à Paris, chez Marin Leché » en 1656, p. 155, où elle comporte 48 vers.
- (42) Cette « Epistre » a été publiée deux fois (avec variantes) dans des recueils : 1^o *Poésies choisies...*, quatrième partie, Paris, Sercy, 1658, pp. 338-345, signée M. et 2^o *Recueil des plus belles pièces...*, Paris, Barbin, 1692, t. IV, pp. 90-100, sous la signature Patris, mais adressée à tort « A S.A.R. feu Mgr le duc d'Orléans ». Le texte de cette seconde édition est plus correct (parfois même expliqué par une note) car la première, anonyme, était assez fautive, ce qui permet de supposer qu'elle a été faite sans l'aveu de Patris.
- (43) Il a été publié dans les *Airs et Vaudevilles de cour dédiés à S.A.R. Mademoiselle...*, Paris, Sercy, 1665, p. 47, sous la signature : M. Patris.
- (44) Mlle DE MONTPENSIER : *Mémoires*, t. I, pp. 207-208. Saint-Mesgrin fut tué au combat du Faubourg Saint-Antoine en juillet 1652.
- (45) *Recueil des plus belles pièces...*, Barbin, 1692, t. IV, dans la notice consacrée à Patris, non paginée (entre pp. 80 et 81). Mlle de Remencourt y est orthographiée *Remercourt*, ce qui fausse le vers. L'éditeur commente ce petit poème, fait « sur une dame pour laquelle M. l'abbé de La Rivière, qui était pour lors le favori de Monsieur, avait de l'inclination ».
- (45^{his}) Le hoc était un jeu de cartes alors à la mode.
- (46) *Recueil des plus beaux vers mis en chant*, Paris, 3^e partie, Robert Ballard, s. d. (vers 1670), pp. 428-429, où ce poème est intitulé « gavotte ». C'est sa seule version complète : on trouve les strophes 1 et 3 sous le titre *Pour Mademoiselle de Remencourt* et sous la signature « Patris », dans Bibl. Nat., ms. fr. 12680, f. 215 ; et la strophe 3 seule (*soupirs, regards, petits soins...*) dans le *Recueil...* de 1692 (notice sur Patris, entre pp. 80 et 81).
- (47) *Mémoires*, Éd. Chéruel, t. I, p. 310, à la date de 1651. Peut-être Mlle de Remencourt ne fit-elle que suivre dans la retraite son ami, l'abbé de La Rivière, que Monsieur avait disgracié en janvier 1650 (sur leurs rapports, voir GOULAS : *Mémoires*, t. III, p. 179). Le 23 avril 1651, le gazetier Loret indique que Mademoiselle a accordé une pension « à la belle Remencour », sans doute pour lui permettre d'entrer au couvent (*Muze historique*, Éd. Livet, t. I, pp. 111-112).
- (48) Mlle DE MONTPENSIER : *Mémoires*, Éd. Chéruel, t. I, pp. 309-310. Cf. LORET, *op. cit.*, t. I, p. 123 (à la date du 5 juin 1651).

- (49) Cette pièce inédite de 206 vers est conservée en manuscrit à la Bibl. Nat., ms. fr. 19142, f. 193 v^o-195 (« de Mr Patris »). Elle est de toutes façons antérieure à 1652, date à laquelle Catherine, l'aînée des deux filles de Charles d'Angennes, baron de La Loupe, se maria à Louis de La Trémoille, comte d'Olonne. Sa sœur Madeleine épousa en 1655 le maréchal de La Ferté-Saint-Nectaire. Les deux sœurs, d'abord prudes, ne tardèrent pas, une fois mariées, à se montrer moins rigoureuses et même à défrayer la chronique scandaleuse. On sait la place que tient Mme d'Olonne dans l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin.
- (50) *Jalousie, élégie*, dans *Poésies choisies*, cinquième partie, Paris, Sarcy, 1660, pp. 247-248. Non signée, cette pièce de 102 alexandrins est attribuée à Patris par Lachèvre, *op. cit.*, t. II, p. 406, d'après le *Recueil de Conrart*, t. XXIV, in-4^o.
- (51) *Airs et Vaudevilles...* (1665), pp. 436-437 : cette gavotte, signée « M. Patris », commence ainsi : « Philis je n'en scaurois rire / Je suis un peu trop jaloux ». Voir aussi la pièce citée à la note précédente et qui porte le titre de *Jalousie*.
- (52) Pièce inédite conservée à la Bibl. Nat., ms. fr. 19145, f. 21, sous le titre *Paroles pour un air* et la signature « Patris » : elle commence ainsi : « Ah ! je me cache en vain / Le feu qui me dévore »...
- (53) *Airs et Vaudevilles...* (1665), p. 101, sous le titre *Sarabande* et la signature « M. Patrix ».
- (54) *Recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant...*, Paris, Sercy, 1661, pp. 249-250, sous le titre de « gavotte ». La pièce qui comporte huit strophes de cinq vers chacune, n'est pas signée. On la retrouve, sous le titre « Autre chanson par M. Patrix » dans le ms. 2244, f. 10, de la Bibl. Mazarine où elle comporte une strophe de plus, restée inédite, qui la relie sans transition à un autre poème de Patris : *Sous les amoureuses loix*, nouvelle version de *Pour faire l'amour à Blois* (voir note 35).
- (55) C'est le dernier vers de l'air « Sous les amoureuses loix... » (voir note précédente) qui a été publié dans *Airs et Vaudevilles...* (1665), p. 43.
- (56) *Airs et Vaudevilles...* (1665), p. 101 : poème intitulé *Sarabande* et signé M. Patrix, il commence ainsi : « Enfin après tant de contrainte... », et l'on peut y lire : « Ne vous voir que devant le monde / Ma Philis, ce n'est pas assez ».
- (57) *Suite de la première partie du recueil des plus beaux vers qui ont esté mis en chant*, Paris, Sercy, 1661, p. 376. Pièce écrite sur l'air de « M. le m[arquis] de Maulévrier » commençant par ce vers : « Philis, dans ce désert me voici de retour » et signée M. Patris. Cosme Savary, marquis de Maulévrier, était maître de la garde-robe de Gaston d'Orléans : il écrivait, selon Goulas (*Mémoires*, II, p. 458) « d'une manière toute fleurie et toute galante qui montre la beauté et l'excellence de son esprit ».
- (58) Le poème de Patris (Couplets sur l'air de la duchesse) et la *Response* de Verderonne ont été publiés à la suite l'un de l'autre dans le *Recueil des plus beaux vers mis en chant*, 3^e partie, Paris, Robert Ballard, s. d., pp. 84 à 86. Charles de l'Aubespine seigneur de Verderonne, un moment chancelier de Monsieur, a laissé des vers dans des recueils collectifs et on lui attribue des mazarinades. Dans sa « response » à Patris, il appelle Philis « aimable Parthenice ». On sait que c'était le nom de précieuse de la marquise de Sablé, celui sous lequel elle est représentée dans le *Grand Cyrus*. Il serait cependant hasardeux d'identifier Philis avec la frileuse marquise qui, vivant

confinée dans son salon où elle recevait les beaux esprits, avait renoncé à la galanterie et devait devenir une des « pénitentes mondaines de Port-Royal », selon l'expression d'Émile Magne. Rappelons toutefois que cette ancienne précieuse, née vers 1599, était une fervente de l'amitié, préférée par elle à l'amour (voir N. IVANOFF : *La Marquise de Sablé*, Paris, 1927, p. 198).

- (59) C'est le titre d'un des premiers poèmes du *Pécheur pénitent* (pp. 5-9).
- (60) En voici le titre et l'adresse en entier : *La Miséricorde de Dieu sur la conduite d'un Pécheur pénitent, avec quelques autres pièces chrétiennes, le tout composé et mis en lumière par luy-même en réparation du passé, dédié à S.A.R. Mgr le duc d'Orléans*. A Blois, chez Jules Hotot, imprimeur et libraire de S.A.R., 1660. Deux des exemplaires de la Bibliothèque Nationale (YE 1259 et YE 1260) portent l'ex-libris de Daniel Huet, évêque d'Avranches, et l'un d'eux (YE 1259) cette indication manuscrite (de la main de Huet ?) : « Par Pierre Patris ». Celui que possédait Monmerqué aurait été corrigé « de la main de Patris ». (TALLEMANT : *Historiettes*, Ed. Monmerqué, t. II, p. 460, n. 1).
- (61) Je remercie mon ami, M. Raymond Darricau, de m'avoir fourni cette précision. Cf. Jean LORET : *La Muze historique...*, t. I, p. 359 (lettre du 5 avril 1653) : « Du saint jubilé l'ouverture / Change icy mainte créature... ».
- (62) Pages 43-45 : « Satyre contre le diable au sujet d'un Jubilé ».
- (63) Cf. LORET, *op. cit.*, t. I, p. 314 (lettre du 31 décembre 1652) : dès son retour dans son apanage de Blois, Gaston d'Orléans a fait « profession d'une ardente dévotion ». Voir sur cette conversion G. DETHAN : *Gaston d'Orléans*, pp. 437-442.
- (64) Cette pièce a été publiée sous le titre d'*Épitaphe*, sans signature (et probablement sans l'aveu de Patris) dans *Poésies choisies...*, Paris, Sercy, 1656, troisième partie, p. 275. On la trouve en copie, dans un ordre de vers assez différent et avec l'indication : « Monorime de M. Patris sur la mort de M. des Ouches qui commandait les Suisses de feu M. le duc d'Orléans » à la Bibl. Nat., ms. fr. 19144, f. 49 v°. Tous les vers (il y en a 21) se terminent en *ut*. Par ex. : « D'espérance et de vent cet homme se reput / Et du poison de cour à pleine gorge il but », etc...
- (65) Gabriel de La Béraudière, baron des Ouches, mourut à Blois le 18 octobre 1653, selon une gazette manuscrite conservée à la Bibl. Nat. (ms. fr. 5844, f. 189). Un mois auparavant, le 21 septembre, le Père jésuite Le Cointe qui avait reçu la confession générale de Monsieur, écrivait du baron : « [Il] a longtemps mené publiquement une vie très licentieuse dans la cour de S.A.R. Dieu enfin depuis peu l'a touché extraordinairement dans une grande et longue maladie de laquelle il n'est pas encore revenu... ». (Arch. des Aff. Etr., Mém. et Doc. France 892, f. 359).
- (66) SAINTE-BEUVE : *Port-Royal*, éd. de 1867, t. III, p. 60, pensait que Patris avait seulement « prêté » sa demeure à Pascal. En 1955, M. Jean Mesnard, dans une étude intitulée « Les demeures de Pascal à Paris » (*Mémoires de la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques de Paris et de l'Île-de-France*, t. IV (1952), pp. 21-61) révélait et commentait l'acte du 17 août 1654 dont une analyse sera donnée cinq ans plus tard par une publication des Archives Nationales : *Documents du minutier central concernant l'histoire littéraire (1650-1700)*, Paris, P. U. F., 1960, p. 292. Il revint sur ce sujet dans son monumental ouvrage sur *Pascal et les Roannez*, Paris, Desclée, 1965, t. II, p. 746.

- (67) Jean MESNARD, art. cité, p. 60.
- (68) Cf. Mlle DE MONTPENSIER : *Mémoires*, Ed. Chéruef, t. III, pp. 64 et 67 sq., raconte qu'en 1657 elle passa par Limours où elle fut reçue par Patris : « quelqu'un me dit que le Port-Royal des Champs n'était qu'à deux lieues de Limours ». Ce « quelqu'un » était-il Patris ? En tous cas, il donna envie à Mademoiselle d'aller visiter la célèbre abbaye : elle s'y rendit et rencontra dès son arrivée Arnauld d'Andilly qu'elle avait connu au service de Monsieur, son père (*id.* p. 72). Ou alors si Philis était bien Madame de Sablé (voir *supra*, note 58), est-ce dans son salon, fréquenté par Méré, d'Andilly ...et Pascal, que Patris aurait rencontré le futur auteur des *Provinciales* ?
- (69) *Le pécheur pénitent*, p. 1.
- (70) C'est vers la fin de 1653 que Pascal devient un familier d'Artus de Roannez, duc et pair de France, en 1654 qu'il rompt avec le monde et en 1655 que Roannez le suit dans sa conversion. (Cf. J. MESNARD : *Pascal et les Roannez*, op. cit.).
- (71) *Le Pécheur pénitent*, p. 78.
- (72) *Idem*, dans la première pièce de vers du recueil (sans n° de page).
- (73) *Idem*, p. 9.
- (74) *Idem*, p. 22.
- (75) *Idem*, p. 21.
- (76) On trouve dans le volume d'autres thèmes d'une religion plus classique et qui n'ont rien de particulièrement janséniste. Par exemple dans le beau poème (pp. 73-74) où Patris manifeste sa foi en la Présence réelle (« Quel danger y a-t-il de croire fermement / Qu'il est comme il a dit dans le Saint-Sacrement ? »). Il faut souligner aussi l'attachement du poète à son devoir d'état : point ne lui semble besoin de se faire ermite : « au palais d'Orléans je peux sauver mon âme / comme dans un désert » (p. 7) et la Grande Mademoiselle témoigne qu'à Limours, il continuait de tenir pour ses hôtes « fort bonne table » (*Mémoires*, t. III, p. 64). Lui-même donnait ce conseil à un magistrat « qui voulait quitter sa charge pour mieux servir Dieu » : « ...gardés votre office / malgré vos envieux et malgré leur malice / ... Faites bien votre charge, allez votre chemin » (*Pécheur pénitent*, p. 68).
- (77) *Idem*, p. 12.
- (78) *Idem*, p. 19.
- (79) *Idem*, pp. 17-18.
- (80) *Idem*, p. 23.
- (81) En particulier dans la pièce intitulée : « La paix de son âme dans la cour et parmi les nuages de la mort qu'il avait devant les yeux » (pp. 23-24) : « On coupe le sapin qui doit être ma bière... Travaillés, fossoyeurs, travaillés dès cette heure / A creuser ma funèbre et dernière demeure... ».
- (82) *Idem*, p. 29. Patris n'en voulait pas d'ailleurs aux médecins. Après tout ils l'avaient sauvé : « Estime qui voudra leur science incertaine / Ils ont connu mon mal, ils m'ont tiré de peine » (pp. 38-39).
- (83) *Idem*, p. 39.
- (84) *Ibidem*.
- (85) En particulier celle de M. Raymond PICARD : *La poésie française de 1640 à 1680*, Paris, SEDES, 1964, pp. 149-156, qui publie la plupart des

- poèmes de Patris concernant sa maladie (*Pécheur pénitent*, pp. 31 à 37), la pièce « Il se recommande aux prières d'un ami » et l'« Épitaphe de l'auteur » (*Idem*, pp. 46-47, 53-54).
- (86) *Idem*, p. 36.
- (87) « Épitaphe de l'auteur » (*Idem*, pp. 53-54).
- (88) *La littérature de l'âge baroque en France, Circé et le Paon*, Paris, Corti, 1953, p. 115.
- (89) *Le Pécheur pénitent*, p. 38.
- (90) *Idem*, p. 41 (poème intitulé : « Il se plaint à son ami d'une parole qu'il avait dite en sa maladie »).
- (91) *Idem*, pp. 85-87. Gaston d'Orléans mourut à Blois le 2 février 1660. Patris lui dédia son ouvrage en ces termes : « Votre vie si chrestienne nous ayant donné sujet de croire que Dieu vous a fait miséricorde, je ne m'adresse plus à vous que là-haut dans le ciel pour vous supplier d'agréer ce dernier hommage ». Il resta fidèle à sa mémoire et faisait célébrer des offices à son intention (LORET : *Muze historique* du 27 mars 1661).
- (92) Patris semble avoir été menacé dans sa jouissance de la capitainerie de Limours, mais l'avoir cependant gardée. Tallemant des Réaux, dans ses manuscrits conservés à la Bibliothèque de La Rochelle (ms. 673, f. 136 v^o), recopie un « couplet de Patris contre le président de Lamoignon qui luy fist oster la capitainerie de Limours, disant qu'il faisoit manger à ses lapins tous les bleds des pauvres gens, et quand il y fut, loin de détruire la garenne, il l'affirma deux mille cinq cents livres : Quand de tels saints la mort prendra / Ramasse leur os qui voudra / Pour moy, je n'en chargeray guère / Mon reliquaire ». Tallemant ajoute que Lemoignon et Patris se réconcilièrent et que le poète retrouva son bien. Cf. la notice sur Patris du *Recueil des plus belles pièces...* (1692), après p. 80, dont l'auteur anonyme semble avoir eu vent de cette affaire.
- (93) C'est un des titres que portait son épitaphe dans l'église du Calvaire.
- (94) On lit en particulier dans la notice consacrée à Patris par le *Recueil des plus belles pièces...*, Paris, Barbin, 1692, t. IV : « Il avait la conversation fort agréable et on dit que quand il rencontrait des compagnies où l'on parlait de sciences, il disait à ceux qui l'accompagnaient qu'il allait goûter de leur vin ».
- (95) *Origines de la Ville de Caen*, p. 385. Daniel Huet, né en 1630 à Caen, avait 47 ans de moins que Patris et ne l'a probablement connu que dans son extrême vieillesse ; dès 1651 pourtant, à l'âge de 21 ans, il s'était établi à Paris et ses rapports avec le poète peuvent remonter à cette époque de la Fronde ; ils auraient été rapidement interrompus par la retraite à Blois et à Limours du « gentilhomme de la chambre » de Monsieur.
- (96) Lettre de Jean Chapelain à M. de Brioux, conseiller à Caen, de Paris, le 4 juillet 1661 (Bibl. Nat., Mss, nouv. acq. fr. 1887, f. 192 v^o : copie).
- (97) Né en 1625 à Caen, Jean Segrais entra en 1648 au service de la Grande Mademoiselle. Lorsqu'il connut Patris, celui-ci « étoit fort dévot » (*Segraisiana*, t. II, p. 113).
- (98) Ainsi l'appelait Guy Patin.
- (99) Voir Jean MESNARD : *Pascal*, Paris, 1951, p. 113, qui suggère que ces misères auraient pu être signalées à Pascal par Charles de Bernières.

Mais ce dernier, qui était Normand, n'avait pas de lien particulier avec le Blésois, à la différence de Patris qui y avait longtemps vécu.

- (100) Ainsi qu'il ressort d'un acte notarié dont la transcription est conservée aux Arch. Nat. (Y 205, f. 93-94) et qui avait été signalé par Émile MAGNE : *La fin troublée de Tallemant des Réaux*, Paris, 1922, p. 158, n. 1. Par cet acte : « Messire Pierre de Patris, premier mareschal des logis de feu Mgr le duc d'Orléans, capitaine et gouverneur pour le Roy des comtés de Limours et Montlhéry, demeurant dans le palais d'Orléans », donne à son fils la maison « scize à Saint-Germain des Près lès Paris sur les fossés entre les portes dudit Saint-Germain et de Saint-Michel », à la condition toutefois que celui-ci soit « constitué en quelque charge, selon sa naissance et qualité » ou « pourveu par mariage convenable à sa condition ».
- (101) La notice du *Recueil...* de 1692 dit expressément de Patris : « Il estoit garçon ».
- (102) *Recueil des Poésies chrestiennes et diverses dédié à Mgr le Prince de Conty par M. de La Fontaine*, Paris, Pierre Le Petit, 1671, p. 375.
- (103) *Le pécheur pénitent*, pp. 84-85.
- (104) Art. La Fontaine dans *Dictionnaire des Lettres françaises*, ss. la dir. de Mgr G. Grente, XVII^e siècle, Paris, 1954, p. 558.
- (105) *Le Pécheur pénitent*, p. 76.
- (106) Patris donna aussi un vaudeville au recueil *Vaudevilles de cour dédiés à Madame*, paru chez Sercy en 1666 (p. 158). Le tome I (1661) et le tome III (s.d.) du *Recueil des plus beaux vers mis en chant* contiennent chacun deux pièces de lui. Fût-ce avec son agrément ? Elles parurent en tous cas sous son nom.
- (107) *Airs et Vaudevilles...* 1665, p. 45. Cette innocente et brève (10 vers) « chanson à danser » a pour couplet : *Allez au sermon, Nanette / Allez, allez au sermon.*
- (108) Voir note 102.
- (109) Outre ces deux poèmes, le *Recueil* de La Fontaine reprend cinq pièces du *Pécheur pénitent*.
- (110) Voir note 107.
- (111) *Recueil de Poésies chrestiennes...*, 1671, pp. 386-388.
- (112) Est-ce à cette occasion qu'à ses amis qui, le voyant revenir à la vie, le pressaient de se lever, il avait répondu cette boutade trouvée si « plaisante » par Mme de Sévigné : « Hélas, Messieurs, ce n'est pas la peine de se rhabiller ! ». Patris avait alors 80 ans, selon la marquise (*Correspondance*, Ed. G. Gailly, t. II, p. 375 : lettre du 13 octobre 1677 à Bussy-Rabutin).
- (113) *Recueil de Poésies chrestiennes...*, pp. 384-385. Ce beau poème a été repris dans l'anthologie de Robert Vallery-Radot (1916) et dans celle de MM. Goubert et Cristiani (1950). Voir note 1.
- (114) Page 375. Puis venait un choix de poèmes jusqu'à la page 389.
- (115) Il fut enterré dans l'église des religieuses du Calvaire, attenant au Palais du Luxembourg (elle existe encore, bien que désaffectée). Cf. HUET : *Origines de la Ville de Caen*, p. 386, et PIGANIOL DE LA FORCE : *Description de Paris*, t. VI, p. 330, qui donne son épitaphe dans cette église : « Cy gist Maître Pierre de Patris, premier maréchal des logis de S.A.R. Monsieur, frère unique du feu Roi Louis XIII d'heureuse mémoire, capitaine et gouverneur du comté et château de Limours,

Montléry et premier Ecuyer de feu S.A.R. Madame Douairière, lequel est décédé au Palais d'Orléans. le 6 octobre 1671, âgé de quatre-vingt huit ans ». Madame était morte le 2 mars 1672, cinq mois après son « premier Ecuyer » ; l'inscription est donc postérieure à cette date. On remarquera qu'elle ne fait aucune allusion à l'œuvre poétique de Patris ni ne reprend nullement, fut-ce par un extrait, la très humble « épitaphe de l'auteur » (« de cent folles amours l'éternelle victime et l'infâme jouet de mille vanités ») parue dans le *Pêcheur pénitent* (p. 53). Elle est sans doute l'œuvre de son fils et s'applique au « mort de qualité » plutôt qu'au converti.

- (116) *Anthologie de la poésie catholique*, p. 78.
- (117) *Op. cit.*, n. 10, p. 17. Cf. la *Biographie universelle* de Michaud, (*loc. cit.*) : « Peu de jours avant sa mort, il fit ces vers si connus... ».
- (118) Ce dixain fut édité dans *Ramas de poésies vieilles et nouvelles...*, Cologne, Pierre Marteau, 1692, p. 11, sans signature. L'abbé Goujet cite d'après l'*Anti-Bouillet* de Ménage, p. 318, cette pièce « si souvent réimprimée depuis séparément et que Patris ne fit, à ce qu'on prétend, que lorsqu'il était près de la mort ».
- (119) P. BOUHOURS : *Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit* (1687), dialogue second, cité par l'abbé Goujet, *op. cit.*, p. 234.
- (120) Selon l'auteur anonyme de la notice du *Recueil des plus belles pièces...*, Barbin, 1692, p. 80.
- (121) *Origines de la Ville de Caen*, pp. 385-386, par Huet, et *Recueil de Poésies chrestiennes...* (1671), p. 375. par La Fontaine, déjà plusieurs fois cités.
- (122) Il nous reste un agréable devoir à remplir, celui de dire ce que nous devons aux travaux qui ont rendu possible cette petite étude : ceux des érudits disparus qui, de Lachèvre à Émile Magne, de Bernardin à Louis Arnould, etc... ont si bien déblayé le terrain pour les chercheurs d'aujourd'hui. M. Georges Mongrédien qui en a connu certains et les a si brillamment continués s'associerait sans doute à cet hommage. Lui-même a donné de Patris (au t. I, p. 197, de sa belle édition de Tallemant des Réaux) une première bibliographie qu'en novembre 1963 (neuf ans déjà !) le Professeur René Pintard voulait bien enrichir à notre intention. C'était le résultat de patients travaux d'approche dont il acceptait de se dessaisir en faveur de « l'historien de Gaston d'Orléans ». Exemple d'un désintéressement bien rare et dont nous lui restons profondément reconnaissant comme de l'encouragement que constituait un tel geste. Puisse-t-on ne pas avoir trop déçu sa bienveillante confiance !

Montée et premier étage de la S.A.R. Madame Louise, le
 est décrit au livre d'histoire de la ville de Cahin
 soit au 1. Madame est morte le 2 mars 1871, cinq mois après son
 premier mariage : l'inscription est donc postérieure à cette date.
 On remarque qu'elle ne fait aucune allusion à l'épouse précédente de
 l'époux ni de l'époux précédent, l'usage est en effet de ne pas
 mentionner de l'époux. La date de son décès est l'épouse précédente
 de l'époux, soit de celle venue de sa fille et son époux, soit
 de sa fille et son époux, de son fils et son époux, soit
 de sa fille et son époux, de son fils et son époux, soit
 de sa fille et son époux, de son fils et son époux, soit

(118) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (119) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (120) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(121) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (122) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (123) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(124) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (125) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (126) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(127) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (128) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (129) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(130) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (131) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (132) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (133) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (134) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (135) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (136) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (137) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (138) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (139) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (140) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(141) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (142) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (143) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(144) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (145) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (146) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(147) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (148) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (149) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

(150) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (151) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.
 (152) Anthonie de la notice enloupée, p. 78.

Un triple centenaire

1675-1975

L'abbé François Farin

Clerc matriculier de Saint-Godard
et historien de Rouen

par l'abbé André FOURÉ

(Séance du 8 novembre 1975)

L'ANNÉE 1975 sera marquée dans nos annales par une double commémoration : celle du bicentenaire de la naissance du musicien Boïeldieu et celle du centenaire de la mort du savant abbé Cochet. Ces deux événements ont pu faire oublier le tricentenaire du décès de l'abbé François Farin, considéré comme « le premier historien rouennais ». Il existe quelques rapprochements entre la personne de cet ecclésiastique et celle de l'archéologue ou du musicien. L'abbé Farin fut en effet organiste et si son œuvre n'apporte rien à Boïeldieu, ses travaux furent appréciés par l'abbé Cochet qui ne manque pas de s'y référer, tout comme A. Déville, Périaux, Mgr Loth, l'abbé Jouen, Georges Dubosc ou le marquis de Frondeville. Son nom est souvent cité dans nos *Précis*. S'il était né un siècle plus tard, il eût honoré la Classe des Lettres de notre Compagnie.

C'est le 17 mars 1605 que vint au monde François, fils de Pierre Farin et d'Anne Doucet. Il fut baptisé dans l'église Saint-Denis de Rouen (1). Son père, employé dans la famille de Claude Eudes de Bérengeville, conseiller au Parlement, jouissait de l'estime de ses maîtres. En 1600, il avait bénéficié du legs de 120 écus, don d'un chanoine, frère du magistrat, ce qui lui avait permis de fonder un foyer. Le 19 mai de la même année, il portait sur les fonts

de Saint-Sauveur le petit Claude de Bérengeville. Quand François naquit, il eut pour parrains et marraine François de Bérengeville, Jacques du Bosq et Ysabeau Turgot, enfants de parlementaires unis par de proches liens de famille⁽²⁾. L'un d'eux se souviendra de son filleul pour lui faire obtenir un bénéfice ecclésiastique. Les Farin eurent encore deux autres fils, dont Gilles, sacriste de la Cathédrale de Rouen, qui mourra en 1674, un an avant son frère.

Où François fit-il ses études ? Aucune confidence de nous éclaire, mais on pourrait penser au Collège des Jésuites, déjà bien florissant. Là, les jeunes gens attirés par la cléricature pouvaient se former à la grammaire, à la philosophie, à la théologie, mais ce n'est qu'hypothèse. « On voit dans ses ouvrages, écrit Mgr Loth, par les citations qu'on y rencontre, que Farin connaissait Homère, Cicéron, Tacite ou Sénèque. On trouve aussi, dans les introductions à plusieurs de ses chapitres, une connaissance sérieuse de l'histoire. Sans grand succès, il se mêlait même parfois de poésie. Ce qui est certain, c'est qu'il fut formé, non seulement aux lettres humaines et aux sciences ecclésiastiques par des mains exercées, mais encore au goût des choses artistiques, dont le plus aimable, le plus élevé, celui de la Musique, et qu'il eut de bonne heure, comme érudit, une notoriété bien établie. »⁽³⁾

Tonsuré en 1614, il aura le bénéfice de chapelain de Notre-Dame-du-Val, à Veules-les-Roses⁽⁴⁾. Le domaine était celui d'une ancienne léproserie (qui sera réuni en 1695 à l'hôpital de Grainville-la-Teinturière). Assisté de son père, car il est encore mineur, il signe, le 13 mars 1617, une procuration à Guillaume Hüe, son fermier, afin de régler la location d'une terre sur la paroisse de Gueutteville⁽⁵⁾.

La jouissance du bénéfice n'était pas de tout repos, le droit de propriété étant contesté à l'Archevêché par les paroisses Saint-Martin et Saint-Nicolas de Veules, ainsi que par celle de Sotteville-sur-Mer. Un jugement de 1631 débouta les demandeurs au profit du diocèse.

Autre objet de litige : de quelle autorité spirituelle relevait la maladredie, l'Archevêque de Rouen ou l'Abbé de Fécamp ? Si, en 1614, Mgr d'Aubigné faisait la visite canonique de la chapelle, le promoteur de l'abbaye sommait encore, en 1646, le chapelain à comparaître au synode de Fécamp, sous peine de privation de son temporel !

Le 13 novembre 1650, après démission du titulaire, l'abbé Guillaume Ameline, François Farin était pourvu du priorat en vertu d'une provision signée de son archevêque François I^{er} de Harlay. Réaction de l'abbaye qui met en doute la validité de la nomination : il faudra un arrêt du Parlement, en juin 1654, pour

confirmer l'élu dans sa « paisible et légitime possession ». Il s'agissait moins d'une question de « gros sous » que d'une question de prestige, si l'on sait que le domaine ne comptait qu'une dizaine d'acres et ne donnait qu'un revenu d'une centaine de livres... et le bénéficiaire devait encore défalquer les honoraires du prêtre qui assurait la messe chaque semaine et chaque fête de la Vierge. François Farin marqua son passage en la chapelle, petit édifice toujours debout, par l'offrande d'un tableau représentant une Annonciation, comme l'atteste le procès-verbal de visite du Grand-Prieur de Fécamp, le 19 novembre 1646, en présence de Messire Nicolas Le Guay « faisant office de chapelain en l'absence du titulaire. » (6)

Après son ordination, François Farin fut incorporé à la paroisse Saint-Godard de Rouen, dont était curé l'abbé Amelin qui ne lui survivra d'ailleurs que de quelques mois. Il sera d'abord prêtre habitué et organiste, à partir de 1637. Le 25 avril 1639, il devient « cleric matriculier », chargé à ce titre du mobilier et des ornements, des archives, du règlement des affaires contentieuses. En l'absence du curé, il reçoit les testaments et procède aux inhumations.

Organiste, il aura à cœur d'avoir un instrument digne de l'église alors fréquentée par une population riche et nombreuse où se rencontraient bon nombre de magistrats. Ruiné lors des troubles de 1562, le nouvel instrument fut commandé en 1632. Une souscription apporte 1.000 livres à la Fabrique et le devis est demandé au chanoine Titelouze, le célèbre organiste de la Cathédrale dont Farin fut peut-être l'élève. On veut un orgue comparable à celui des Cordeliers... il faudra compter une dépense de 5.000 livres et de 200 autres « pour le vin ». L'exécution sera confiée à Guillaume Lesselier et à Claude de Villers, facteurs à Rouen. Pierre Hastin fait la plateforme, Guillaume Le Tuillier, la menuiserie, Étienne Mazeline, la sculpture. Le 9 septembre 1641, l'instrument est jugé parfait selon les principaux organistes de la Ville : Isaïe Le Prévost pour les Cordeliers, Jacques Lefebvre pour la Cathédrale, Nicolas Roussel pour Saint-Ouen et Pierre Mallet pour Saint-Maclou. Le titulaire, François Farin, aura la joie de procéder à l'inauguration solennelle. L'orgue était en bonnes mains : les livres de comptes se font l'écho de réclamations auprès des Messieurs de la Fabrique pour l'entretien ou l'amélioration de l'instrument... En 1648 par exemple, Farin obtiendra que l'on ajoute un jeu de cornet et qu'on « repasse tous les tuyaux »... En 1663, l'abbé devient à son tour facteur de l'orgue et reçoit

pour gages 20 livres attribuées jusque-là à Claude de Villers. Les marguilliers étaient pourtant assez avarés de leurs deniers : quand Farin fut nommé clerc matriculier, on lui fit remarquer que, financièrement parlant, il ne pouvait cumuler deux fonctions et, en 1643, on refuse de lui rembourser des partitions qu'il a fait venir pour la fête patronale ! (7).

Homme de goût, François Farin n'était pas insensible à la qualité des vitraux de son église : « Ses vitres sont les plus belles qui soient en France, écrit-il. Les couleurs en sont vives et éclatantes : c'est ce qui a donné lieu de dire d'un vin bien coloré : « il est de la couleur des vitres de Saint-Godard ». Il apprécie en particulier la verrière consacrée à l'histoire de saint Romain et celle où figure l'arbre de Jessé. Au sujet de cette dernière, il rapporte une tradition qui en faisait « une copie de Michel-Ange ou de Raphaël » (8). En 1864, l'abbé Lanchon, curé de la paroisse, publiait le premier la signature « Arnoult de la Poii ». Il appartiendra à M. Jean Lafond de reconnaître l'œuvre d'Arnoult de Nimègue et d'y faire une place de choix dans la magistrale étude qu'il publiait en 1941 dans le *Précis* de l'Académie (9) après avoir déjà donné sur le même sujet une importante communication dans le *Bulletin des Amis des Monuments rouennais* en 1911. Dans les comptes de la paroisse, on note fréquemment des interventions pour l'entretien des fenêtres et, en 1664, quand il fut question de remplacer le maître verrier Jean Bezoche qui travaillait pour Saint-Maclou, la Fabrique choisit, sur les conseils de l'abbé Farin, le maître Guillaume Le Vieil qui, lui, œuvrait à la Cathédrale.

Le « clerc matriculier » était chargé des archives. C'est à François Farin que l'on doit d'avoir conservé les pièces d'un long procès entre sa paroisse et celle de Saint-Patrice au sujet d'un problème de juridiction sur les maisons construites sur l'emplacement du château de Philippe-Auguste. Un arrêt du Parlement de Paris en date du 31 mars 1643 déboutait Saint-Patrice de ses prétentions et mettait fin à une affaire pendante depuis quelque 40 ans ! L'archiviste réunira précieusement tous les documents et notera : « Pièces que moy, j'ay mises dans le sac du proceds dudit château pour en donner une parfaite intelligence et pour les mettre au jour si jamais on remuait ledit proceds ». Il ne fut jamais ouvert pour une nouvelle discussion sur les limites paroissiales, mais, quelque 200 ans plus tard, il sera l'objet d'une publication de notre confrère Jean Félix sous le titre « Le château fortifié » (10).

Le mémoire principal du dossier est une série d'éclaircissements d'un chapitre de *La Normandie chrétienne* parue en 1659 et dédiée aux chanoines de l'Église métropolitaine de Rouen qui avaient souscrit pour 200 livres (11).

L'abbé Farin savait en effet employer les loisirs que lui laissait son ministère : il avait la passion de l'Histoire et, très tôt se mit à rassembler des notes en vue d'écrire celle de nos archevêques. Or voici qu'en 1647, il est devancé par Dom Pommeraye, le religieux de Saint-Ouen. Farin n'en conçoit aucune amertume et il note avec la modestie qui était l'un des traits saillants de son caractère : « J'ai été prévenu par un savant et vertueux bénédictin qui l'a mise au jour et l'a déduite si amplement qu'il n'a rien laissé dire aux autres... ».

Sa documentation ne sera pas pour autant perdue, car il va l'utiliser pour un travail qui prendra une autre forme que prévue. Il se limitera donc aux archevêques canonisés et les présentera comme modèles de vertu :

Saint Nicaise est le modèle de la Foi,
 Saint Victrice, de la Justice chrétienne,
 Saint Godard, de la Dévotion,
 Saint Evode, de la Chasteté,
 Saint Romain, de l'Humilité,
 Saint Prétextat, de la Patience,
 Saint Ouen, de la Tempérance,
 Saint Hugues, de l'Obéissance,
 Saint Ansbert, de la Charité,
 Saint Remy, de la Libéralité.
 Saint Léon enfin, celui de la Douceur...

Longue litanie, un peu artificielle, qui a souvent l'emphase d'un panygérique dans le goût de l'époque. L'auteur rapporte avec complaisance tout ce qu'il y a de merveilleux dans la biographie de ses héros, mêlant histoire et légende. De ce livre un peu indigeste, on apprécie surtout les digressions... ces fameuses digressions « ce qu'on retient quand on a tout oublié »... Ici, la légende de saint Romain source d'inspiration pour l'auteur du vitrail de l'abside nord de l'église Saint-Godard, là encore le cérémonial de la libération du prisonnier le jour de l'Ascension... plus loin, la procession du Corps Saint à travers la Ville depuis la Cathédrale jusqu'à Saint-Godard, le jour de l'Ascension... là enfin les éléments du fameux procès du Château fortifié.

Bien accueillie, cette *Normandie chrétienne* ne devait pas rester sans lendemain. Elle annonçait en effet le travail qui a justement retenu l'attention des historiens de notre Ville. L'auteur prévenait ses lecteurs en leur rappelant que Dom Pommeraye « l'a obligé à tourner ses pensées ailleurs et traiter les autres parties de l'histoire de Rouen que ce religieux n'a pas touchées ». Il rend hommage au P. Taillepiéd, un Cordelier qui a écrit en 1658 un

Recueil des Antiquités et singularités de la Ville de Rouen (12), ainsi qu'à André du Chesne, auteur d'une publication sur les Historiens de France, citée avec éloge par Henri Frère (13).

Pour son nouveau livre, Farin continua à s'inspirer de la méthode intitulée dans sa *Normandie chrétienne* : « Je n'ai pas seulement fouillé dans les archives et les vieux parchemins qu'on avait ensevelis, mais aussi, j'ai feuilleté plusieurs chartes, chroniques et registres irréprochables. J'ai consulté plusieurs auteurs fidèles et authentiques qui pouvaient m'apprendre quelque chose, de sorte que je n'ajoute rien du mien et même, j'ai si peu d'inclination à déguiser les choses que je serais fort empêché de feindre pour plaire ». Volonté de sérieux dans la documentation, volonté encore de loyauté, qualités maîtresses de véritables historiens qui tâchent de ressusciter le passé en toute objectivité et sans passion... cela suppose une certaine humilité dont Farin donne l'exemple : « Je n'écris pas pour acquérir de l'honneur, outre que je ne suis point capable de rien faire qui soit digne de l'estime des hommes, je ne croirais pas agir en chrétien, ni encore moins en prêtre, si je me proposais cette fin. » (14)

C'est en 1668 que parurent, chez Jacques Hérault, dans la Cour du Palais, les trois volumes de l'*Histoire de Rouen*. L'ouvrage était dédié aux maires et échevins de la Ville : MM. Jacques du Hamel, François de Lempérière, Étienne Godescar, Jacques de Fermanel, Nicolas du Four, Henry de Saint-Ouen de Bihorel (15).

Le premier tome contient « la fondation de la Ville, ses accroissements, ses privilèges... ».

Le deuxième note l'origine des églises paroissiales, collégiales, chapelles et hôpitaux.

Le troisième est consacré aux monastères et aux diverses communautés.

« L'ouvrage, écrit Henri Frère, est justement estimé et a servi de point de départ aux auteurs qui ont traité de l'histoire de notre ville ».

« Ce vaste ouvrage qui fait date, demeure, dira Mgr Loth, malgré ses imperfections, le répertoire le plus complet, le plus méthodique, le plus judicieux, de nos antiquités et nos traditions locales. Tous les écrivains de notre province sont unanimes à reconnaître le mérite et l'utilité de cette œuvre magistrale ».

Plusieurs rééditions anonymes parurent pendant le XVII^e siècle, puis, en 1710, Jean Le Lorrain, chapelain de la Cathédrale, reprit le texte original, en ajoutant quelques précisions et corrigeant quelques détails. En 1731, l'imprimeur du Souillet, aidé d'un « solitaire » retiré à Utrecht, Dom Ignace, chartreux de Rouen, augmente encore l'œuvre primitive avant de céder son privilège

à Bonaventure Le Brun qui le remanie suivant des Mémoires fournis par la Noblesse (16).

La dédicace est un hommage au Premier Président Camus de Pontcarré (17). Mgr Loth regrette que ces dernières éditions manifestent quelque injustice à l'égard de François Farin : son nom est à peine cité ! « Il semble, en effet à ces tard venus qu'ils ne peuvent conquérir leur place au soleil sans écarter dédaigneusement ceux qui les ont devancés, et c'est dans ce but qu'ils se donnent un malin plaisir de rechercher non seulement les fautes de leurs prédécesseurs, ce qui est légitime, mais de les étaler, de les grossir, de les généraliser et d'en prendre occasion pour leur contester leur mérite et leur renommée... ce n'est pas là un travers chimérique, ajoute le prélat... tous ceux qui ont écrit en ont plus ou moins souffert ! » (18).

L'œuvre de l'abbé Farin n'est sans doute pas parfaite. Il n'a pas le sens critique de l'Histoire tel que nous l'entendons et son style ne peut rivaliser avec celui de Pierre Corneille, son contemporain. Le livre, y compris les adjonctions postérieures, demeure pourtant une mine précieuse pour qui se penche sur le passé de notre ville. Il n'est pas dans notre propos d'analyser les trois tomes de 1668 devenus les six petits volumes de 1738. Description des monuments civils et religieux, narration des cérémonies ou souvenir de coutumes tombées en désuétude... mais encore et surtout, listes de magistrats ou de clercs ayant appartenu au Parlement, aux diverses juridictions dont le siège était à Rouen, membres de la Municipalité, archevêques, archidiaques, chanoines du Chapitre, sans oublier la transcription de dizaines de textes relevés sur les tombes ou les pierres de fondation dans les églises et chapelles... Le recueil irremplaçable fut largement utilisé par A. Déville dans son ouvrage sur les tombeaux de la Cathédrale et, récemment, nous pouvions, grâce à lui, reconstituer les inscriptions de deux plaques tumulaires conservées dans le jardin de notre Musée des Antiquités. C'est à juste titre qu'Henri Frère pouvait écrire : « L'Histoire de Farin est une publication hors-ligne qui n'a pas encore été remplacée ».

Le clerc matriculier assumait son ministère à Saint-Godard où il passera toute sa vie sacerdotale. En 1647, il perdait son père, vraisemblablement retiré chez lui et qui était inhumé aux frais de la Fabrique en considération des services rendus par son fils à la paroisse (19).

Agé de 70 ans, un bel âge pour l'époque, l'abbé Farin mourra à son tour le 8 septembre 1675 et sera enseveli le lendemain dans le cimetière qui entourait alors l'église.

Avec une pointe d'humour, Mgr Loth écrit : « Les personnages investis alors des dignités de l'Église et de la Cité ne se souciaient guère de l'humble prêtre... Peut-être même qu'en le voyant passer à travers les rues de la Ville, les pas pressés, les bras chargés de manuscrits, souriaient-ils de la manie de ce bonhomme... cependant la postérité a laissé dans le plus profond oubli les noms de ces puissants d'un jour, tandis que le nom de Farin vivra chez nous, tant qu'il y aura des amis des traditions et du glorieux passé de Rouen. » (20)

Envers l'abbé Farin qui lui éleva un monument en écrivant son Histoire, la Ville s'est montrée parcimonieuse.

Seule une rue... une toute petite rue, rappelle son nom... rien dans l'église Saint-Godard ne manifeste son souvenir.

Il était convenable que notre Compagnie réparât cette injustice. Devant elle, il y a cent ans, Mgr Loth consacrait un hommage à l'historien. C'est dans le même esprit que nous voulons ajouter le nôtre en manifestant notre fidélité et notre gratitude au modeste « clerc matriculier » du clergé de Rouen.

NOTES

- (1) Arch. dép. Registre paroissial de Saint-Denis de Rouen, année 1605.
- (2) Marquis DE FRONDEVILLE : *Les Conseillers du Parlement de Normandie sous Henri IV et sous Louis XIII (1594-1640)*, publication de la Société de l'Histoire de Normandie, 1964.
- (3) Abbé Julien LOTH : *Farin, historien de Rouen*, Rouen, Cagniard, 1876, page 7.
- (4) Arch. dép. Série G 9574.
- (5) Ch. DE BEAUREPAIRE : *Bull. de la Comm. dép. des Ant.* T. VII, p. 369.
- (6) *Ibidem*, T. VI, pp. 497 sq.
- (7) Arch. dép. Série G 6620 et 6621
- (8) FARIN : *Histoire de la Ville de Rouen*, Rouen, Bonaventure Le Brun, 1738, T. IV, p. 401.
- (9) J. LAFOND : *La résurrection d'un maître d'autrefois : le peintre verrier Arnoult de Nimègue*, in *Précis analytique de l'Académie de Rouen*, années 1940 et 1941, et Rouen, Imp. Lainé, 1942.
- (10) J. FÉLIX : *Le château fortifié : éclaircissements de Farin sur un chapitre de sa Normandie chrétienne*. Rouen, publ. de la Sté rouennaise des Bibliophiles, Imp. de Espérance Cagniard, 1884.
- (11) FARIN : *La Normandie chrétienne...* Rouen, Louys Du Mesnil, 1659.
- (12) F.N. TAILLEPIED : *Recueil des Antiquitez et singularitez de la Ville de Rouen*, François Vaultier, 1658.
- (13) H. FRÈRE : *Manuel du Bibliographe normand*, Rouen, Le Brument, 1858, T. I.
- (14) Abbé J. LOTH : *ut sup.*, p. 29.
- (15) FARIN : *Histoire de la Ville de Rouen, divisée en trois parties...* Rouen, Jacques Hérault, 1668, 3 vol. pet. in-12.
- (16) *Histoire de la Ville de Rouen...* Nouvelle édition revue et corrigée et augmentée, Rouen, J. Amyot (et Eustache Hérault), 1710, 3 vol. in-12 (édition de Jean Le Lorrain).
Histoire de la Ville de Rouen divisée en 6 parties... par un solitaire... Rouen, Louis du Souillet, 1731 : 2 vol. in-4° ou 6 vol. in-12, avec un plan de Rouen.
- (17) *Histoire de la Ville de Rouen*, par M. F. Farin, Prieur du Val... Rouen, Bonaventure Le Brun, 1738, 6 vol. in-12.
- (18) Abbé LOTH : *ut sup.*, p 27.
- (19) Arch. dép. : Série G 6621.
- (20) Abbé LOTH : *ut sup.*, p 30.

- (1) Arch. dép. Régence paroissiale de Saint-Denis de Rouen, année 1875.
- (2) Mémoires de Rouenville : Les Consuetudes du Portement de Normandie sous Henri IV et sous Louis XIII (1594-1610), publication de la Société de l'Histoire de Normandie, 1861.
- (3) Abbé Julien Fournier, Histoire de Rouen, Rouen, Garnier, 1876, page 7.
- (4) Arch. dép. Seine-Inférieure, année 1875.
- (5) Chronique rouennaise, publi. de la Compagnie des Arts, t. VII, p. 301.
- (6) Mémoires de Rouen, année 1875.
- (7) Paris : Histoire de la Ville de Rouen, Rouen, Bénédictine, la Haye, 1778, t. IV, p. 101.
- (8) J. Lacroix : La rénovation d'un maître d'antiquaire ; le peintre vertueux Amour de Niémeque, in Paris antiquaire de l'Académie de Rouen, années 1870 et 1871, et Rouen, imp. Lahou, 1871.
- (9) J. Félix : Le château fortifié : établissements de Paris sur un chapitre de la Normandie chrétienne, Rouen, publ. de la Société rouennaise des Bibliophiles, imp. de l'Épiscopat, 1884.
- (10) Paris : La Normandie chrétienne... Rouen, Loup Du Meunil, 1869.
- (11) F.N. TALLEUR : Recueil des Antiquités et singularités de la Ville de Rouen, François Vaucler, 1878.
- (12) H. FÉREL : Manuel du Bibliographe normand, Rouen, Le Brunnet, 1878, t. I.
- (13) Abbé J. Lottin : in sup., p. 50.
- (14) Paris : Histoire de la Ville de Rouen, divisée en trois parties... Rouen, Jacques Hérisse, 1865, 2 vol. in-12.
- (15) Histoire de la Ville de Rouen... Nouvelle édition revue et corrigée et augmentée, Rouen, J. Amyot (et Eustache Hérisse), 1710, 2 vol. in-12 (édition de Jean La Courville).
- (16) Histoire de la Ville de Rouen divisée en 6 parties... par un sabbatier... Rouen, Louis du Soulier, 1771 : 1 vol. in-4° ou 6 vol. in-12, avec un plan de Rouen.
- (17) Histoire de la Ville de Rouen, par M. F. Fénel, Précur du Val... Rouen, Bénédictine Le Brun, 1776, 6 vol. in-12.
- (18) Abbé Lottin : in sup., p. 52.
- (19) Arch. dép. : Série G 661.
- (20) Abbé Lottin : in sup., p. 50.

Georges Bizet et ses parents

par André RENAUDIN

(Séance du 8 octobre 1975)

Au tricentenaire de l'érudit François Farin dont vous a parlé M. l'abbé Fouré, je ne puis ajouter qu'un simple centenaire : celui de la mort, pour Georges Bizet. S'il y a beaucoup à rappeler pour le retour d'un troisième siècle, il y a peut-être à découvrir encore pour celui d'un seul. C'est ce que j'ai tenté, voici quelques années déjà, autour de l'auteur lyrique de *Carmen*. Le nom de l'abbé Farin ne se trouve même pas dans le dictionnaire alors que celui de Georges Bizet s'y affirme encore dans toute sa gloire.

Je vous avais parlé de lui, peut-être un peu à la légère, au cours de mon « remerciement », lors de la réception en votre Compagnie, le 17 mai 1961, ayant André Haumesser pour parrain. Nous avions l'un et l'autre choisi de parler sur le théâtre. Et, à ce propos, j'ai enchaîné sur *Carmen* et sur son compositeur, indiquant que son père, Adolphe-Amand, était né à Rouen en 1810 et le père de ce dernier à Yvetot.

Voulant depuis en savoir davantage, comme si j'avais souhaité vérifier l'authenticité de mes sources, j'entrepris des recherches. Elles demeurèrent longtemps sans résultat. Jusqu'au jour où, égaré par un détail relevé dans une chronique d'Ernest Laut, publiée par *Le Petit Journal* de 1938, je m'adressai à la mairie de La Mailleraye-sur-Seine citée pour être celle des ascendants. Le maire, M. Henri Malou, effectua cette vérification. De manière négative. Mais la secrétaire de mairie, Mme Gérard Dupont, s'avisa que le meilleur moyen de connaître la date de naissance d'un défunt consistait à s'enquérir de celle de sa mort.

Adolphe-Amand Bizet père étant décédé à Paris, on devait interroger l'État Civil parisien. Or, il y a, vous le savez, vingt arrondissements... Elle interrogea donc les vingt maîtres de l'État

Civil. Dix-neuf répondirent négativement. Le dernier, positivement.

Adolphe-Amand était décédé dans le huitième arrondissement. C'était alors le quartier chic de la capitale.

Le vingt décembre mil huit cent quatre-vingt six à deux heures trente minutes, est décédé en son domicile, 5 avenue de Messine, Adolphe-Amand BIZET, 76 ans, né à Rouen (Seine-Maritime), rentier. Fils de Guillaume-Michel BIZET, et de Catherine-Geneviève CORNU, son épouse, tous deux décédés... Veuf de Aimée-Marie-Louise-Léopoldine DELSARTE. Dressé le 20 décembre 1886 à la mairie du huitième arrondissement de Paris.

Pour extrait certifié conforme, etc.

Pour sa part, la Ville de Rouen, service de l'État Civil, fit connaître à la date du 20 décembre 1972 :

Du samedi dix-huit août 1810, devant moi, soussigné adjoint, faisant fonction d'officier public de l'État civil, sous délégation de M. le Maire, est comparue Mme Hanry, sage-femme, rue Martainville n° 35, laquelle m'a déclaré que CATHERINE-GENEVIÈVE CORNU, épouse de GUILLAUME-MICHEL BIZET [mot répété en marge «BIZET»], toilier, absent, son mariage contracté [trois mots rayés] en la ville d'Yvetot (an six, 19 juin 1798), est accouchée [deux mots entourés d'un cercle, rayés et faisant l'objet d'un renvoi] le 16 de ce mois, à trois heures du soir, en son domicile, rue des Trois-Pucelles, n° 3, d'un enfant du sexe masculin, qu'elle m'a présenté, auquel il a été donné les prénoms d'ADOLPHE-AMAND, sur l'attestation de Claude Sovin (?), âgé de quarante-sept ans, marchand quai Napoléon, n°... et de Louis Boury, âgé de vingt-quatre ans, cordier, rue des Trois-Pucelles, n° 3, amis, lesquels témoins et la déclarante ont signé, avec nous, lecture faite.

Suivent effectivement les signatures des témoins, de la sage-femme et de l'adjoint au maire. On note que le père est dit « toilier », alors que l'un des témoins est réputé « marchand » et le second « cordier ». Comme s'il y avait une nette différence entre l'état du premier, et la qualité du père comme du second témoin.

En effet, si l'on se reporte à l'acte de mariage⁽¹⁾ établi à Yvetot pour les parents Biset (le nom est écrit cette fois avec un « s »), nous relevons des éléments significatifs :

1°) Le premier jour de messidor an VI est le 19 (ou le 20) juin 1798 ;

(1) Copie délivrée par la Mairie d'Yvetot le 13 février 1973.

- 2°) Les jeunes époux sont : Guillaume-Michel-Jérôme Biset, toilier, âgé de 21 ans, un mois et 14 jours, né et domicilié en cette commune, et Catherine-Geneviève Cornu, fileuse de coton, âgée de 23 ans, 10 mois et 23 jours, née et domiciliée en cette commune ;
- 3°) Le marié est fils de Louis-Guillaume Biset, « défenseur de la Patrie » (donc aux armées) et de feu Marie-Anne, Elisabeth Gaumont, en son vivant domiciliée en cette commune.
La mariée est fille de Constant Cornu, maréchal-ferrand, domicilié en cette commune, et de feu Geneviève Chapelle,
- 4°) Les quatre témoins sont : Pierre Alisart, toilier ; Jean Marcyllé, toilier ; François Rose, toilier, et Jacques Martin, tonnelier, tous âgés de plus de vingt-cinq ans et domiciliés même commune d'Yvetot ;
- 5°) Les témoins se sont déclarés aussi « amis » des époux. Ils ont signé l'acte ;
- 6°) Les époux « nous ayant déclaré *ne savoir signer* », précise l'acte de mariage établi sous la responsabilité de M. Pierre Marin Cornu, administrateur municipal.

On en conclut, par raisonnement, que les époux ne sachant ni écrire, *ni même signer* leur nom, sont effectivement de jeunes ouvriers puisque, s'il en était autrement, ils auraient été désignés de manière différente, l'un étant « toilier », la seconde « fileuse de coton ». Trois autres témoins étant réputés « toiliers » et non marchands, le quatrième « tonnelier », c'est-à-dire probablement ouvrier tonnelier, le père de la mariée étant désigné, lui, non pas ouvrier, mais maréchal-ferrand.

Enfin, les deux époux sont nés à Yvetot.

Je ne suis pas allé plus loin en ce qui les concerne, mais j'ai eu l'occasion de retrouver, par hasard, en fin de mes propres investigations, un autre chercheur, M. Beaufreton, ancien libraire à Nantes, avant de cesser son commerce pour rejoindre, ces derniers temps, la région parisienne.

Son travail — encore inédit — porte en une douzaine de pages dactylographiées sur la reconstitution de six générations depuis le dix-septième siècle, et en Auvergne cette fois, au pied du Puy Mary, dans la paroisse de Falgoux, Mais il s'agit d'une famille VIZET dont voici une généalogie résumée :

Première génération : Jean VIZET, 21 ans, et Elis GREFFULHE, 17 ans ;
3 enfants.

Deuxième génération : Le cadet Jean VIZET, né en 1670, épouse, à

21 ans, Jeanne MAIGNE, à Falgoux, carrefour et transit entre l'Espagne et les Flandres.

Troisième génération : Un fils, Géraud VIZET, né le 7 juin 1692, devient colporteur et marchand ambulant, transportant à dos de mulet les toiles du pays. Il aboutit à Yvetot où il épouse, à 23 ans, le 17 juin 1715, Marguerite VAUTIER, 35 ans. Quatre enfants meurent en bas âge et la maman peu avant la dernière. Une sœur de la disparue, Françoise VAUTIER, la remplace, que Géraud épouse.

Quatrième génération : Un fils, Jérôme, né en 1722 à Yvetot, épouse à 21 ans Catherine TALBOT le 11 juin 1743, née à Ouville près d'Yvetot ; six enfants.

Cinquième génération : L'aîné, Jérôme, né le 12 juillet 1744, sera le bisaïeul du compositeur. Devenue veuve, Catherine TALBOT, mère de famille nombreuse (l'aîné avait sept ans), trouve un « soutien » auprès de Jean-Baptiste LEMIRE.

Sixième génération : Il y eut six enfants. Le cinquième étant Louis-Guillaume. Il mourra à 47 ans, en 1796, à l'hôpital d'Aix-la-Chapelle, nous apprend toujours M. Beaufreton. Louis-Guillaume fut qualifié « défenseur de la Patrie » dans l'acte de mariage de son fils Guillaume-Michel-Jérôme BISET, toilier, et Catherine-Geneviève CORNU, à Yvetot, les futurs grands-parents du compositeur.

Ayant ainsi rejoint la souche paternelle, nous notons que Adolphe-Amand Bizet (*huitième génération*) fut baptisé à la Cathédrale de Rouen, le père, 33 ans, étant militaire, et la maman, 23 ans. Guillaume-Michel, le père, vivra jusqu'en 1830. La famille selon M. Beaufreton, exploitait « un commerce de toile » rue des Trois-Pucelles. Ce qui ne nous paraît pas évident. Mais tout en restant sur nos positions respectives, nous sommes d'accord pour constater que la rue des Trois-Pucelles était voisine de la rue Grand-Pont. Et que le domicile familial était distant du Théâtre des Arts (premier du nom) à moins de cent mètres. La rue des Trois-Pucelles, au droit de la rue Grand-Pont, était la dernière à gauche en descendant celle-ci, à côté de la Porte Grand-Pont. Elle était parallèle à deux petites voies fort courtes, la rue Binet et la rue des Boutiques. Ces deux dernières se heurtaient au pignon en façade de l'ancien logis des Caradas. La rue de la Savonnerie, au contraire, dépassait celle-ci. Les trois petites rues furent rasées, vers 1830, pour réserver l'emplacement de la place des Arts, elle-même détruite en 1940. Le maire de Rouen, marquis de Martainville, justifiait cette mesure à la séance tenue par le conseil municipal de Rouen le 2 octobre 1828, par la nécessité d'assainir « un quartier infect ». Nous n'imaginons guère, en conséquence, qu'il ait pu être aussi un quartier de commerce...

Nous nous plaisons à reconnaître que l'attrance de la scène du théâtre, construite à l'angle de la rue Grand-Pont et de la rue des Charrettes, a pu être grande pour le jeune Adolphe-Amand Bizet. Bien que celui-ci ait commencé par être apprenti-coiffeur. Comme on le retrouve, plus tard à Paris, devenu soudain professeur de chant, on peut imaginer sans grand risque d'erreur qu'il disposait d'une belle voix et qu'il n'était pas vilain garçon. On suppose la seconde mention à travers l'acte de mariage, lors de son union, avec une demoiselle Aimée Delsarte. Pour sa part notre correspondant avait relevé la première sur « son inscription » en vue du service militaire (qu'il ne fit pas, étant fils de veuve). Inscription déclarée de « coiffeur et perruquier ».

M. Beaufreton indique dans son texte avoir supposé qu'Adolphe-Amand avait pu être inscrit parmi les petits maîtrisiens de Saint-Evode. Il n'a pu en apporter la preuve et nous-mêmes pas davantage, les registres d'inscription et de contrôle ne paraissant pas être accessibles, si, toutefois, ils existent encore.

On peut situer le départ du jeune Adolphe-Amand pour Paris dans la période de 1830, quand il avait vingt ans. Pour ce qui est du premier cas, je dispose, pour ma part, d'une lettre inédite dont je dois la communication à M. Jean-Loup Real Del Sarte, demeurant à Paris, parent direct du sculpteur Maxime Del Sarte, arrière-petit-neveu d'Aimée Del Sarte, née Bizet. Lettre écrite par l'oncle Roland, beau-frère de Nicolas Toussaint Del Sarte (lequel était le père de la jeune fille dont Adolphe-Amand demandait la main). Aimée Del Sarte vivait depuis peu à Paris. C'était une pianiste fort habile, sinon émérite. Son frère François, lui-même chanteur et professeur de chant de grande notoriété, avait écrit à la famille, c'est-à-dire au beau-frère du papa Del Sarte, à Raillencourt. La lettre est datée du 22 juillet 1837. Elle a trait au « projet » de mariage :

Mon bon ami,

J'ai écrit à ta sœur le 19 courant, je l'engage à venir à Raillencourt, sa présence y est nécessaire et j'aurais lieu d'être étonné qu'elle ne se rendît pas à nos désirs maintenant que je connais la cause qui la retient à Paris. Et quel moment, grand dieu, choisissez-vous pour un mariage? vous, mes bons amis, qui connaissez toute l'antipathie de votre grand-maman pour le mariage, c'est au moment où elle a tant besoin de consolations et de soins que vous formez des projets si contraires à ses vues. Ah! j'étais bien loin de m'attendre à une semblable confiance de ta part, mon cher chéri, je ne pensais pas que ta lettre, en la recevant, dût produire sur nous l'effet qu'elle a produit, j'en tremble encore. Tu dois t'en apercevoir à mon griffonnage.

Maintenant que tu connais le trouble où tu nous a jetés, je vais te faire part de mes réflexions.

Ta sœur, dis-tu, ne peut rester seule à Paris? J'en conviens et je dis même que la chose est impossible. Mais à côté de cette impossibilité, je place maintenant le sort qui peut attendre ta sœur en épousant un homme qui n'a pas encore d'état, qui n'a rien, et qui, malgré toutes les qualités qu'il possède, peut ne pas réussir. Dis-moi de quel côté la balance doit pencher...

Le moment que tu choisis, mon bon ami, est inopportun, de toute manière... laissez au moins refroidir les restes de ma pauvre sœur avant de songer à contracter une union à laquelle plus tard je serais loin de m'opposer si celui que vous voulez me donner pour neveu peut, par son travail, rendre heureuse celle dont le malheur ferait le tourment de ma vie : tu sais, mon bon ami, par ce qui m'en a été dit, que le jeune homme dont tu me parles peut réussir, qu'il a même de grandes chances de succès ; je sais qu'il a fort bonne conduite. Mais n'est-il pas mortel? Et alors que deviendrait ta sœur?

Attendre, voilà l'ultimatum de ma volonté. Si je ne suis pas en harmonie avec vous, agissez selon vos vues et que Dieu répande sur vous ses bénédictions. Voilà mes vœux...

Je m'arrête. Ta grand'maman et ton parrain sont bien peïnés... Voir ta sœur, voilà nos désirs. Nous avons à causer avec toi aussi si tu peux venir. Je voudrais bien vous voir tous deux et vous presser sur mon cœur. Songez que pour le 29 de ce mois, je dois être de retour à Mézière.

Au revoir, mon bon ami, je t'embrasse comme je t'aime. Ta grand-maman et ton parrain en font autant. Je n'ai pas le courage de t'en dire davantage aujourd'hui...

Ton oncle, ROLAND.

Le mariage eut lieu cependant le 26 décembre 1837, soit cinq mois plus tard. Au lieu d'être réputé « au moins sur le papier — « coiffeur-perruquier », Adolphe-Amand était devenu « professeur de chant ». Sa jeune femme qui était appelée à donner de nombreuses leçons de piano était inscrite sous la dénomination de « rentière ». Une substitution d'états avait donné satisfaction à la famille.

Un fils naquit, ce fut Georges Bizet, le 16 mars 1838. Il eut le grand chagrin de perdre sa mère en 1861. Elle avait 45 ans.

Le papa habita chez son fils et, plus tard, rue de Messine dans l'appartement que sa bru, devenue veuve, laissa à sa disposition. Elle était la fille de Fromenthal Halévy (1799-1862), le compositeur de « La Juive ». Le mariage avait eu lieu le 3 juin 1869.

On sait que « Carmen » fut créée sur la scène de l'Opéra-Comique le 3 mars 1875, non sans froideur d'accueil, mais que l'ouvrage fut repris, le 21 avril 1883, cette fois avec un succès qui ne cessa de s'affirmer par le monde. A Paris, la millième représentation eut lieu le 23 décembre 1904. La deux-millième le 29 juin 1930 et la trois-millième (à Paris) après l'entrée au répertoire du Palais Garnier (1959), le 1^{er} octobre 1960. Il y a déjà quinze ans ! Mais Georges Bizet ne connut pas plus sa réussite que sa mère qui avait cependant tant fait pour la provoquer. Ce fut le papa Adolphe-Amand qui en savoura les avantages, grâce aux libéralités dont il bénéficia de la part de Marie Halévy, veuve du compositeur.

Pour ce qui est du papa, il s'était fort bien débrouillé en donnant des leçons de chant. Il eut même quelques réussites parmi ses élèves. On peut aussi apprécier sa culture musicale en sachant qu'il fut, lui-même, un compositeur, certes amateur. Tout en nous ayant laissé une douzaine de morceaux de musique, vocales, un cahier d'esquisses de romances, des fantaisies, un morceau écrit pour voix de basse (peut-être semblable à la sienne), une étude pour piano dédiée à son fils, un quatuor, une cantate, une valse pour piano et orchestre, un cahier de fugues. Toutes pages que conserve le département musique de la Bibliothèque nationale.

Adolphe-Amand Bizet survécut longtemps à son fils, puisqu'il mourut le 20 décembre 1886, à l'âge de 76 ans. Il fut inscrit au registre d'État Civil sous la mention « rentier ». Fort consolante pour la double perspective d'avenir attachée d'une part à celle de professeur de chant et d'autre part à celle de ses débuts, en sa première qualité de coiffeur-perruquier.

NOTA. — Cette communication avait précédé la conférence faite le 15 novembre 1975 dont elle est un bref aperçu. Le texte complet publié par « le Courrier Cauchois » à Yvetot (à partir du 23 août 1975) a fait l'objet d'un tiré à part hors-commerce à deux cents exemplaires pour « les Amis du Théâtre des Arts ».

On sait que « Carmen » fut créée sur la scène de l'Opéra-Comique le 3 mars 1875, non sans froides d'accueil, mais que l'ouvrage fut repris le 21 avril 1887, cette fois avec un succès qui ne cessa de s'affirmer par le monde. A Paris, la millième représentation eut lieu le 27 décembre 1904. La deux-millième le 29 juin 1930 et la trois-millième (à Paris) après l'entrée au répertoire du Palais Garnier (1929), le 1^{er} octobre 1930. Il y a déjà quinze ans ! Mais Georges Bizet ne connaît pas plus sa réussite que sa mère qui avait cependant tant fait pour la provoquer. Ce fut le papa Adolphe-Amand qui en savoura les avantages, grâce aux librettistes dont il bénéficia de la part de Marie Halévy, veuve du compositeur.

Pour ce qui est du papa, il s'était fort bien débrouillé en donnant des leçons de chant. Il eut même quelques réussites parmi ses élèves. On peut aussi apprécier sa culture musicale en sachant qu'il fut, lui-même, un compositeur, certes amateur. Tout en nous ayant laissé une douzaine de morceaux de musique, vocaux, un cahier d'opéras de romances, des fantaisies, un morceau écrit pour voix de basse (peut-être semblable à la sienne), une étude pour piano dédiée à son fils, un quatuor, une cantate, une valse pour piano et orchestre, un cahier de fugues. Toutes pages que conserve le département musique de la Bibliothèque nationale.

Adolphe-Amand Bizet survécut longtemps à son fils, puisqu'il mourut le 30 décembre 1886, à l'âge de 76 ans. Il fut inscrit au registre d'état Civil sous la mention « veuve ». Fort consciencieux pour la double perspective d'avoir attaché d'une part à celle de professeur de chant et d'autre part à celle de ses débuts, en sa première qualité de colleur-pertuisier.

NOTA. — Cette communication avait précédé la conférence faite le 12 novembre 1932 dont elle est un bref aperçu. Le texte complet publié par « Le Courrier Cerdanais » à Yvertois (5^e partie du 25 août 1932) a fait l'objet d'un tiré à part hors-commerce à deux cents exemplaires pour « les Amis du Théâtre des Arts ».

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Robert BLONDEL

(1883-1974)

M. Robert Blondel, décédé le 21 juillet 1974, était né à Rouen le 11 août 1883. Élève au Lycée Corneille, à la Musterschule de Francfort, au pensionnat des Frères de Passy, il fut orienté vers la carrière industrielle par son père, M. Émile Blondel, qui avait fondé lui-même à Saint-Léger-du-Bourg-Denis, en 1887, une usine pour la teinture sur cotons filés.

Licencié ès sciences à la Faculté de Caen, il compléta ses études à l'École Supérieure de Chimie de Mulhouse, alors sous régime allemand, déjà spécialisée dans la teinture et l'impression des étoffes. Aucun établissement de ce genre n'existait en France. Il était même exceptionnel qu'un cours sérieux en ces matières y fut donné. Le plus souvent une étude sommaire en était faite, à titre complémentaire, au cours de chimie organique. La seule chaire, subventionnée par les industriels, fut créée à Nancy en 1920.

Robert Blondel devint l'associé puis le successeur de son père. Il sut donner à l'établissement de Saint-Léger-du-Bourg-Denis un développement remarquable et une organisation des plus modernes. Il y adjoignit une retorderie-filterie.

Ses fonctions absorbantes de chef d'industrie ne l'empêchèrent pas de prendre des initiatives d'intérêt professionnel ou général. Il se dévoua en particulier à l'enseignement technique. Les ingénieurs spécialisés manquaient dans notre région, si riche cependant en industries textiles et tinctoriales. Il administra l'Institut Chimique, créé par son père pendant la première guerre mondiale, dont l'installation avenue de Caen était modeste, les professeurs rares et les crédits limités. Cet Institut, dirigé par notre ancien confrère Abel Caille, forma cependant d'excellents ingénieurs qui, pour la plupart, firent carrière en Normandie. Robert Blondel y faisait lui-même profiter les étudiants de son expérience de technicien de la teinture. L'implantation d'une Université à Rouen donnerait plus tard sa consécration et son développement à l'Institut Chimique qui, sous la dénomination d'Institut Émile-Blondel, deviendrait l'Institut National

Supérieur de Chimie Industrielle, Robert Blondel en étant le président-fondateur.

C'est aussi à l'initiative de Robert Blondel qu'est due la création du Centre de Recherches des industries textiles de Rouen, l'un des cinq laboratoires français fonctionnant sous les auspices de l'Institut Textile de France et installé dans les locaux, rue Méridienne, de l'École des contre-maîtres. Avec le concours du Syndicat cotonnier de l'Ouest et de la Chambre de Commerce, Robert Blondel créa enfin le Bureau officiel de conditionnement des textiles. A Paris, il joua un rôle très important au comité technique permanent et surtout à la présidence de la commission de normalisation des essais et contrôles de cet Institut. Président d'honneur de l'Association des Chimistes de l'industrie textile, il en fut le délégué à la Fédération internationale des chimistes à Bâle.

Depuis longtemps vice-président de la Société Industrielle de Rouen, il en prenait la présidence en 1943 et donnait un nouvel essor à cette institution, reconnue alors d'utilité publique, tant sur le plan social que sur le plan technique.

Dans le temps de cette présidence il assumait celle du comité rouennais de la Croix-Rouge, puis, pendant treize ans, celle du comité départemental.

Robert Blondel était encore président-fondateur de l'École Textile, devenue École Industrielle de Rouen, gérée par la Société Industrielle, du Centre de Recherches textiles, du Centre associé de Rouen-Évreux du Conservatoire national des Arts et Métiers, au conseil de perfectionnement duquel il appartenait, vice-président de la Commission technique de l'Institut Textile de France, etc...

Ces activités et ces titres valurent à Robert Blondel de nombreuses distinctions : la croix d'officier de la Légion d'honneur, celle de commandeur de l'ordre national du Mérite et de commandeur de l'ordre des Palmes académiques, celle d'officier de l'ordre de la Santé publique, de l'ordre du Commerce et de l'Industrie, de l'ordre du Mérite pour la recherche et l'invention, la médaille d'or de l'enseignement technique et la croix de chevalier de l'ordre de Léopold I^{er} de Belgique pour services rendus à l'industrie belge.

Cette notice succincte ne saurait omettre les sept années et demi sous l'uniforme militaire de Robert Blondel : la guerre de 1914-1918 et celle de 1939-1945 où il fut mobilisé pareillement dans les transports autos. Mis, avant cette dernière, en affectation spéciale à son établissement industriel, il préféra un poste aux armées avec alors le grade de commandant. Ses états de service lui avaient valu les croix de guerre 14-18 et 39-40, la croix des Services militaires volontaires et sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur.

Élu membre résidant de l'Académie le 23 février 1952, Robert Blondel y fut reçu le 14 février 1953. Il y rapporta à plusieurs reprises ses impressions de grand voyageur : jusqu'aux derniers mois de sa vie, en effet, il ne cessa de visiter le monde, l'Amérique, l'Afrique, l'Asie. Et il assistait souvent, avec une aimable discrétion, aux séances de la Compagnie.

Louis LEMARIGNIER

(1897-1974)

Louis Lemarignier m'écrivait le 11 mai qu'atteint d'un infarctus, il était depuis une quinzaine en traitement à l'hôpital Beaujon et il me chargeait de vous transmettre à tous « ses meilleures pensées ». Allant mieux, semblait-il, il arrivait peu de jours après, pour achever de se rétablir, à la Maison des cardiaques convalescents de Saint-Sébastien-de-Morsant, aux environs d'Évreux. Au matin du 29 il ne se réveillait pas et, le 1^{er} juin, il était inhumé au cimetière de Levallois.

Son éloignement de Rouen, ces dernières années, avait interrompu son assiduité à nos séances. Il y revenait cependant très volontiers, selon l'occasion ; le 6 avril encore il signait — pour la dernière fois — notre registre des présences et il s'asseyait parmi nous avec la discrétion et l'aménité qui lui étaient habituelles.

Né le 26 juin 1897 à Rouen — où son père dirigeait la Compagnie d'assurances « La Mutuelle-Vie » — Louis Lemarignier achevait ses classes de latin-langues au Lycée Corneille lorsqu'à la fin de 1915 il fut mobilisé dans l'aérostation. C'est dans cette spécialité des ballons d'observation — que les poilus nommaient « saucisses » — qu'il servit au front et particulièrement en 1917, aux abords du Chemin-des-Dames. Démobilisé en 1919, il eut un emploi à l'administration des mines de la Sarre. Puis, à partir de 1922, il s'occupa d'affaires d'exportation et voyagea alors beaucoup, du Portugal à la Scandinavie, de l'Italie à l'Angleterre. Il séjournait à Londres de 1926 à 1928, de 1938 à 1939. Au début de la guerre de 39, mobilisé de nouveau, il était attaché au Cabinet militaire du ministre de l'Air.

Rentré à Rouen après l'armistice, il devenait directeur commercial d'une importante boulonnerie de la rive gauche. Mais, depuis longtemps déjà, en marge de ses activités professionnelles, Louis Lemarignier, pour lequel son affectation aux ballons de 17-18 avait correspondu à ses curiosités et enclenché ses recherches, satisfaisait son goût de sonder le ciel pour y recueillir des observations touchant les rapports de l'astrophysique et de la météorologie. Ses études le firent accéder dès 1927 à la Société astronomique de France et, dès 1935, à la Société de géographie de Washington.

Il animait l'Observatoire de Rouen, à la fontaine Sainte-Marie ; il y créait un poste de météorologie pour l'établissement d'une climatologie régionale. Il était membre du Comité départemental de météorologie ; il était aussi du bureau de la Société normande d'études préhistoriques et de la Société des Amis des Sciences.

Si son expérience des affaires structurée par un stage à l'École d'organisation scientifique du travail le qualifiait pour professer à la Société industrielle de Rouen, sa compétence d'astronome le disposait à donner des conférences de vulgarisation sur la météorologie. Cette compétence reconnue lui entrouvrait nos portes le 30 juin 1945. Un de nos concitoyens, M. Lejolviet, avait communiqué à notre Académie un calendrier perpétuel

tellement ingénieux qu'une explication paraissait nécessaire. Notre classe des sciences manquant alors d'un mathématicien-astronome, Louis Lemarignier fut invité à désarticuler, à remonter et à faire comprendre le mécanisme de cet éphéméride sans fin. Son exposé fut tel que la Compagnie souhaita aussitôt se l'agréger et, après les formalités d'usage, un peu lentes toujours, elle l'élisait membre résidant le 9 avril 1948. Elle le recevait le 20 novembre.

Le discours qu'elle entendit ce jour-là eut justifié son appel s'il en avait été besoin. Il révélait davantage les qualités intellectuelles de Louis Lemarignier, appliqué à la fois à la connaissance des lois qui meuvent le ciel et à leur utilisation sur la terre : agricole, industrielle, maritime, médicale, urbaine. Il rappelait que notre Académie en disputait dès sa fondation. Nos statuts ne fixaient-ils pas à deux le nombre des astronomes dans notre classe des sciences et les dix académiciens qui cultivaient l'art de guérir s'intéressaient avec Lecat aux influences du temps sur l'évolution de la maladie à Rouen. Des 46 mémoires scientifiques présentés alors, 35 concernaient l'astronomie. Louis Lemarignier — avant de jalonner et d'expliquer les progrès et les fruits des études climatologiques — apprenait à ses auditeurs quelle place avait tenue la lune dans les débats de nos prédécesseurs, pour ou contre ses pouvoirs attractifs ou féconds. M. Pellet, répondant au récipiendaire, ouvrait lui-même le dossier du procès de la lune qu'il feuilletait à travers nos archives.

Il subsiste aussi dans celles-ci une communication, en mai 1949, de Louis Lemarignier, sur l'étude du climat rouennais et régional et, à partir d'un enregistrement précis et prolongé des phénomènes atmosphériques, sur ses effets quant aux végétaux, aux animaux, à l'agriculture et à la santé.

Louis Lemarignier présida l'Académie en 1962. Pendant cette année-là furent reçus MM. Charles Schneider, Jérôme Carcopino, membre de l'Académie française, l'amiral Lemonnier, Dom Hesbert, et célébré, au Palais des Consuls, le tricentenaire de Blaise Pascal — autant de séances solennelles qui marquèrent la présidence de Louis Lemarignier. Assurant sa fonction avec un scrupule vigilant et beaucoup de délicatesse, il en fut tout simplement heureux.

Il ne cessa pas d'être heureux d'appartenir à l'Académie de Rouen et, alors qu'il cherchait peut-être des refuges contre sa tristesse et sa solitude après la mort de son épouse, en voyageant, en séjournant chez son fils au sémaphore de Port-Bail ou chez son neveu à Luneray — où, ces derniers temps, il se faisait construire une demeure — il aimait toujours rencontrer à l'Académie, dans un climat qui lui plaisait, les uns et les autres, ayant pour chacun la même gentillesse attentive et discrète. Nous lui devons une même pensée amicale et le même hommage attristé.

R.-G. NOBÉCOURT.

Pierre-Maurice LEFEBVRE

(1904-1975)

C'est avec une vive consternation que les Rouennais ont appris le décès subit de M. Pierre-Maurice Lefebvre. Bien connu de nos concitoyens pour son œuvre architecturale fort importante, il l'était peut-être plus encore par son appartenance depuis 1945 au Conseil municipal de Rouen.

Notre confrère, dont la réception à l'Académie s'était déroulée le 19 juin 1948, fut président de notre Compagnie durant l'année 1960. Fidèle à nos réunions dans la mesure où sa charge d'adjoint au maire le lui permettait, il laisse parmi nous un grand vide et sa disparition nous cause une profonde tristesse.

De rapport agréable et courtois, sensible et fin, il appartenait à cette génération comptant encore des hommes souffrant des outrances, des éclats et des attaques qu'il aurait souhaité, en ce qui le concernait, plus sereines et plus modérées. Cette forme d'inadaptation à notre époque où la réussite d'une action exige le plus souvent une vigueur parfois brutale, le plaçait dans des situations difficiles, inconciliables avec son tempérament calme et mesuré. Nous sentions bien lors de nos récentes séances l'ambiguïté de sa position le conduisant à défendre des thèses que nous avons peine à croire être les siennes. Ce faisant, il pratiquait ce qu'il jugeait être son devoir, c'est-à-dire respecter une obligation de ralliement aux options décidées par la Municipalité dont il était un serviteur apprécié et dévoué.

Né à Rouen le 22 février 1904, il était le fils d'un architecte fort réputé qui fonda son agence en 1896. Après de solides études au lycée Corneille puis à l'École Régionale d'Architecture de Rouen, il obtenait brillamment le titre d'« Architecte Diplômé par le Gouvernement » en décembre 1930.

Sa passion pour l'archéologie était profonde et pût s'exprimer, notamment, lors de la restauration du château historique de Verteuil en Charente qui lui fut confiée par le comte Gabriel de La Rochefoucauld. Il assumait en outre la direction de travaux importants réalisés dans un hôtel particulier, rue de l'Université, résidence parisienne de son client, descendant de l'auteur des célèbres *Maximes*.

L'architecture normande avait pour lui un attrait tout particulier, ce qui lui permit d'obtenir une réussite remarquable lors de la construction du château de Notre-Dame-de-Gravenchon réédifié en 1930 par le marquis de Lillers à la suite d'un incendie ayant détruit le précédent édifice. Malheureusement, ce château cédé par les enfants du marquis de Lillers à la ville de Notre-Dame-de-Gravenchon, a été récemment démoli et il n'en subsiste rien.

Il est impossible de citer toutes les réalisations dues au talent de Pierre-Maurice Lefebvre ; elles sont trop nombreuses et toutes de qualité. Elles touchent à tous les domaines : constructions publiques et administratives, scolaires, universitaires, industrielles, culturelles, hôtelières...

L'Habitat a été de sa part l'objet d'une attention vigilante et nous lui devons l'édification d'H.L.M., de pavillons et de villas dans différentes régions de France et plus spécialement en Seine-Maritime.

Ses mérites lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur, les Palmes académiques et la croix des Services militaires volontaires.

Attaché durant près de vingt ans à l'Agence de son père, M. Pierre-Adrien Lefebvre, devenue ensuite l'Agence Pierre Lefebvre et Fils, j'ai participé selon les étapes successives de ma carrière à toute cette activité que je ne me rappelle pas aujourd'hui sans émotion. L'atmosphère familiale qui régnait en cette agence, l'amitié qui me liait à Pierre-Maurice Lefebvre et à son frère Camille, étudiant-architecte, décédé en quelques jours à l'âge de 25 ans, l'appui sans limite que j'ai trouvé près d'eux, m'ont toujours inspiré à leur égard des sentiments de vive reconnaissance.

C'était l'époque où Pierre-Maurice Lefebvre était président du Groupe Ozanam et membre dirigeant, sur le plan local, de l'Association Catholique de la Jeunesse Française. Militant convaincu et d'une foi à toute épreuve, il fut toute sa vie un chrétien sans défaillance. Ses convictions religieuses lui furent d'un grand secours lors des malheurs qui le frappèrent : il eut la douleur de perdre une toute petite fille qui se noya dans le bassin de la propriété familiale de son épouse en Limousin et, il y a quelques années seulement, son gendre, le Docteur Elie, mari de sa fille Marie-Evelyne. Il eut aussi des consolations : ses fils Jean-Pierre et Dominique, devenus architectes, suivent ses traces dans la carrière qu'ils ont choisie, sa fille Monique est devenue, en religion, Sœur Marie-Wandrille, dans la communauté des Sœurs de la Providence, ses petits-enfants.

Ce matin-même, j'apprenais le décès de Mme Pierre-Maurice Lefebvre survenu cinq jours après celui de son mari. Nous ne pouvons qu'être frappés par ce rapprochement des deux époux dans la mort et nous les unissons dans l'hommage silencieux que nous allons rendre à la mémoire de Pierre-Maurice Lefebvre.

Raoul LEROY.

Jean LAFOND

(1888-1975)

L'amitié qui unit, leur vie durant, mon père à M. Jean Lafond, me vaut le redoutable honneur de rendre hommage à celui qui vient d'être ravi, le 1^{er} octobre (1), à la Science et à la grande affection des siens.

Cette amitié s'était épanouie — malgré une différence d'âge de sept ans — dès leur jeunesse, sur leur idéal commun et leur commune passion de l'histoire de l'Art (2). Lorsqu'il accueillit Jean Lafond au sein de notre Compagnie, Pierre Chirol a évoqué leurs conversations d'étudiants sous le péristyle du lycée Louis-Le-Grand où leur dialogue eut « étonné le concierge, s'il eut été homme indiscret », puisque c'était « d'amour archéologique qu'il s'agissait ». Il lui apportait en cachette les œuvres d'Arcisse de Caumont et de Camille Enlart ! (3).

La réception académique de Jean Lafond, le 3 avril 1925, se déroula sous la présidence de son oncle Albert Dupré, le père du grand organiste. Comme son cousin germain Marcel, virtuose tout enfant, Jean Lafond ressentit dès sa prime jeunesse l'attrait de sa vocation que, finalement, tous les événements favorables et contraires servirent.

Albert Dupré l'évoque petit garçon jouant avec des images, mais rejetant « avec un profond dédain » tout ce qui n'était pas « reproductions d'œuvres célèbres... de peinture ou d'architecture » (4).

Brillant élève du lycée Corneille, il y remporte le prix d'honneur. Le voilà ensuite à Paris en rhétorique supérieure, où il a la chance exceptionnelle d'avoir comme professeur Émile Mâle. Émile Mâle qu'il retrouve l'année suivante à la Sorbonne. Celui qui restera sans doute un des plus grands noms de l'histoire de l'Art dans la première moitié du XX^e siècle, le pousse à se consacrer à ce qui l'a fasciné dès l'âge de 16 ans (5) « la branche inexplorée du vitrail normand ». Dès lors, il commence à travailler à une thèse de doctorat sur Engrand Le Prince, le peintre-verrier de Beauvais, auteur du fameux vitrail des chars de Saint-Vincent de Rouen. La première étude qu'il consacre à ce maître parut en 1909 dans le *Bulletin de la Société des Amis des Monuments Rouennais*. Il la considérait comme son premier ouvrage véritablement scientifique, puisqu'elle vient en tête de sa bibliographie publiée en hommage à ses travaux dans la *Revue de l'Art* (6).

Une vocation précoce n'est pas forcément exceptionnelle. Mais ce qui est plus rare et la marque d'un grand esprit est le caractère novateur — j'allais dire prophétique — de sa conception des choses.

Si vous relisez le discours de réception de Jean Lafond, consacré à *l'Archéologie et la Jeunesse*, vous y découvrirez comme moi, avec émerveillement, l'archéologue qui tient à débarrasser ce terme de tout le contexte péjoratif qui l'enveloppait alors. Il conseille de « mieux interroger les monuments pour combler les lacunes des bons ouvrages ». « Il faut, dit-il,

dessiner, photographier, lever des plans », et il voit là un moyen d'intéresser les jeunes, ce qui se réalise actuellement.

Enfourchant sa bicyclette, il sillonne la campagne normande, d'où sa conception de l'archéologie, « le plus complet des sports » (7). Déjà, il voit comment ce mode de transport est remplacé par l'automobile et l'avion qui faciliteront encore les comparaisons, mais ce sage ajoute : « Ce jour-là, peut-être, on regrettera la primitive bicyclette qui nous laissait du moins le temps de penser, quand elle n'allait pas jusqu'à nous imposer des méditations salutaires » (8).

Comme les meilleurs esprits de son temps, il souligne qu'un chef-d'œuvre, pour être goûté, ne doit pas être isolé. Il a fallu attendre plus d'un tiers de siècle pour que cette vérité passe dans la législation avec la loi Malraux (9).

Les travaux de M. Lafond dépassent donc de loin les études — parfois si ennuyeuses — qualifiées d'érudites. Ce n'est pas — au contraire — qu'il dédaigne les fondements sur lesquels tout savant doit s'appuyer : ce chasseur d'images est familier des manuscrits, des estampes, de l'hagiographie, etc... (10) et, ce qui est plus rare encore à cette époque, il tient compte des impératifs de la technique, si contraignants quand il s'agit du vitrail. Mais, en fin de compte, la synthèse est claire, lumineuse comme ses vitraux, et toujours relevée de cet humour qui lui était propre.

L'auteur, qui a pris cinq ou six fois ses devanciers en flagrant délit d'erreurs, va-t-il en concevoir quelque sottise vanité ? Avec son optimisme foncier, il qualifie cette suffisance de « défaut de jeunesse » et préconise comme remède « de fréquenter les vrais maîtres » (11).

Tel nous apparaît en 1925, à travers les trois discours parus dans notre *Précis*, la personnalité de Jean Lafond qui avait déjà établi l'identité d'Arnould de la Pointe et d'Arnould de Nimègue, le grand maître verrier de Tournai dont la gloire resplendit toujours dans les verrières rouennaises.

En 1925, Jean Lafond avait déjà subi l'épreuve de la première guerre : blessé et laissé pour mort sur le champ de bataille de Charleroi, il avait été ramassé par l'armée allemande. Il demeurera donc prisonnier pendant plus de quatre années, à Zossen, puis à Cottbus (12).

Le jeune marié qu'il était alors ne connaîtra donc son fils aîné qu'à l'âge de 4 ans. Mais cette longue captivité — par chance dans des camps modèles — avait permis à cet angliciste, familier des langues mortes, de devenir un parfait germaniste, comprenant également le russe et quelques langues slaves.

Ces années de guerre, grâce à des envois incessants de livres, avaient donc été mises à profit pour parfaire ses humanités. Mais jamais sa connaissance du vitrail ne lui semblait suffisante pour entreprendre cette thèse de doctorat dont on parlait depuis 1913.

Trois ans plus tard, la mort de son père, le grand journaliste Joseph Lafond, qui avait jadis facilité à son fils l'étude de ses peintres-verriers (13), faisait du « dauphin du *Journal de Rouen* », comme disait mon père, le directeur-rédacteur en chef du plus ancien quotidien de province. Ce terme de « dauphin » me paraît particulièrement juste : le dauphin hérite du royaume, avec tout ce que cela comporte de grandeur et de facilités d'une

part, mais de responsabilités et de servitudes d'autre part. Il sera remarquablement aidé, au début, dans cette tâche par son frère André, très prématurément décédé en 1932.

Doué d'une exceptionnelle ouverture d'esprit, Jean Lafond travaille alors à développer le Journal. Les années fastueuses d'entre les deux guerres, si elles lui laissent peu de loisirs pour entreprendre de grands travaux archéologiques, lui permettent du moins d'augmenter chaque jour une extraordinaire bibliothèque spécialisée, celle qui va constituer maintenant le fonds du futur Centre International du Vitrail à Chartres. Elles le voient également assidu aux séances de la Commission des Antiquités et des Amis des Monuments Rouennais où ses communications témoignent de l'éclectisme de ses connaissances et de son amour de Rouen.

Mais la guerre survient à nouveau. Les années d'occupation où le journal est en sommeil⁽¹⁴⁾ et où la vie mondaine a cessé, favorisent une recrudescence de son activité artistique. En compagnie de mon père et de Jean-Valéry Hélot, il recense les œuvres d'art encore debout et dresse un casier archéologique de la ville. Il publie des commentaires des dessins de Juliette Billard⁽¹⁵⁾ qui demeurent des pages magistrales sur Rouen⁽¹⁶⁾.

Puis ce sont les événements que l'on sait avec le départ précipité de l'hôtel Chanoine-Davranche, place de l'Hôtel-de-Ville, les mois dans la clandestinité et l'exil en Suisse. Sans se laisser abattre, malgré le déchirement des épreuves personnelles qui s'ajoutent aux autres — un fils en prison en France et un fils déporté dans les camps de concentration nazis — toujours entouré, il est vrai, de l'immense affection de sa femme et de sa fille, Jean Lafond se réfugie de nouveau dans l'étude des chers vitraux, études publiées parfois sous le pseudonyme de Georges des Verrières⁽¹⁷⁾.

En 1952, M. et Mme Jean Lafond s'installent à Paris. Son existence entière sera désormais consacrée à l'étude de la peinture sur verre. Les groupements savants tiennent à le compter parmi leurs membres : la Société française d'Archéologie, le Comité français du « Corpus Vitrearum Medii Aevi », le Royal Archaeological Institute et la Société des Antiquaires de France qu'il présidera en 1973. Il donne des articles à toutes leurs revues internationales, ce qui ne l'empêche pas de rester fidèle à sa Normandie natale ; nous relevons son nom dans tous les bulletins tant de la Seine-Maritime que de l'Eure et du Calvados⁽¹⁸⁾.

Les Universités américaines voudraient alors bénéficier de sa science et l'invitent à faire une série de conférences. Il refuse et préfère se consacrer aux grands travaux parmi lesquels le tome II du « Corpus » consacré à la vitrerie du chœur de Saint Ouen de Rouen. Cet ouvrage, couronné par l'Académie française, reste un modèle.

S'il a travaillé jusqu'à sa dernière heure — ces sept dormants d'Ephèse publiés dans les Actes du symposium sur l'an 1200 réuni à l'occasion du centenaire du Metropolitan Museum de New York, sont parus à la veille de sa mort — il le doit à la juste intuition d'André Chastel qui, en 1964, le mit en rapport avec Mme Perrot. Passionnée de l'histoire du vitrail, comme celui qui allait devenir son bon maître, Françoise Perrot a été pour lui une collaboratrice exceptionnelle qui lui a permis de donner jusqu'au bout le meilleur de lui-même. Il eut la joie de la voir nommer membre correspondant de notre Académie. Elle le remplacera parmi nous.

Il est à la fois bien triste et merveilleux de la voir prendre séance pour la première fois, aujourd'hui-même.

Comme tous ceux qui ont eu le privilège de le bien connaître, elle appréciait chez lui cet esprit original et primesautier — d'une étonnante culture, et d'une insatiable curiosité, toujours amusant, parfois caustique, mais sans aucune méchanceté, car il était profondément bon, — et sa sensibilité artistique qui s'étendait, bien sûr, au domaine musical.

Son souci de ses amis plus jeunes était grand. Personnellement je lui dois, outre de nombreuses indications sur la Renaissance rouennaise, qu'il connaissait mieux que quiconque, ma nomination de membre correspondant des Antiquaires de France, sans laquelle le colloque Cochet de juillet dernier n'aurait pas pris sa véritable dimension.

Il nous plaît de remarquer que ses ultimes démarches eurent lieu sur notre sol ; la dernière conférence publique qu'il donna aux Amis des Monuments Rouennais eut lieu à Rouen en 1971 : il s'agissait de mettre en lumière l'importance capitale de la vitrerie de Saint-Vincent et de la voir tirer à tout prix des caisses.

Ses dernières visites furent pour Rouen. Au mois de juillet, il voulut parcourir les voies piétonnes, revoir la Cathédrale sur laquelle il préparait une nouvelle étude, visiter l'Exposition Cochet, et embrasser son vieil ami, M. Rouault de la Vigne, qui venait de subir une grave opération des yeux.

Puis il partit pour Saint-Wandrille faire sa retraite annuelle près de son plus jeune fils, Dom Gérard Lafond. Nous reconnaissons là l'amour de sa ville et de ses monuments, son activité intellectuelle, la fidélité aux amitiés d'antan et à Dieu qui l'avait conduit sa vie durant par des chemins imprévisibles. En laissant le fauteuil présidentiel des Antiquaires de France, il y a deux ans, il s'est plu à évoquer cette « roue de fortune » représentée sur les manuscrits du Moyen Age, si souvent feuilletés et médités : il l'avait expérimentée.

Mais ces chemins l'ont conduit à la réalisation sereine de sa vocation de lumière. C'est ce qu'ont symbolisé ses petits-enfants en déposant sur son cercueil cette extraordinaire croix de fleurs jaunes où ils ont voulu évoquer le jaune d'argent du XIV^e siècle, si cher à leur grand-père, ce jaune d'argent qu'il avait célébré et suivi de verrière en verrière.

A la suite de Viollet-le-Duc, les archéologues et les historiens de l'Art ne s'intéressaient guère aux vitraux postérieurs au XIII^e siècle. C'est Jean Lafond qui contribua à révéler les splendeurs des verrières des XIV^e, XV^e siècles et de la Renaissance. Son nom restera celui d'un grand pionnier en cette « terra incognita » qu'il se plaisait à évoquer.

Elisabeth CHIROL.

NOTES

Table des Matières

- (1) Il était né le 5 septembre 1888.
- (2) Cette amitié était née tout naturellement de celle qui unissait leurs mères et grand-mère Mme Gustave Chirol et Mme Dupré-Vésinet.
- (3) *Précis de l'Académie* 1925, Rouen, 1926, pp. 98-99.
- (4) *Ibid.*, pp. 84-85.
- (5) Son premier article sur les vitraux de Saint-Patrice parut dans la revue clandestine des lycéens *Les Études* en 1904. Cf. *Précis*, *op. cit.*
- (6) Par F. Perrot, pp. 95 et 96 du N° 10, 1970.
- (7) *Ibid.*, pp. 90-91.
- (8) *Ibid.*, p. 92.
- (9) En 1962.
- (10) *Ibid.*, p. 103.
- (11) *Ibid.*, p. 95.
- (12) Zossen près de Berlin. Cottbus à la frontière polonaise. Il reviendra dans les derniers en janvier 1919, en passant par le Danemark et l'Angleterre. M. Lafond était sergent dans l'infanterie.
- (13) Son père lui donna en effet la possibilité de séjourner un certain temps dans diverses localités, et en particulier à Beauvais, avant d'assumer un poste de rédacteur au Journal.
- (14) Faut-il fermer la porte du Journal? M. Lafond ne pense pas devoir saborder le vieux quotidien rouennais qui fait vivre 250 personnes. Des censeurs au jugement hâtif le lui reprocheront.
- (15) *Vieux toits de Rouen*, Rouen, Lecerf, 1942 ; *Vieilles maisons et hôtels de Rouen*, Rouen, Ed. Lafond, 1944.
- (16) Juliette Billard qui était née le 17 février 1889 est décédée à la maison de retraite de la Compassion, le mardi 7 octobre 1975, moins d'une semaine après M. Jean Lafond.
- (17) Quand les esprits furent un peu calmés, on conseilla à M. Lafond de se constituer prisonnier. Il passa alors en jugement devant le tribunal militaire de Metz le 11 décembre 1953 où le sénateur Coty, à la veille de son élection à la présidence de la République, viendra témoigner pour lui ; il contribuera à son acquittement en déclarant qu'il lui avait conseillé de maintenir le Journal pendant l'Occupation.
- (18) *Bulletin des Amis des Monuments Rouennais. Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie, des Antiquaires de Normandie à Caen et des Nouvelles de l'Eure.*

Table des Matières

	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1975	9
CHRONIQUE DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE :	
— ANNÉE 1974	17
— ANNÉE 1975	19
PRIX DE L'ACADÉMIE	23
 LE CENTENAIRE DE L'ABBÉ COCHET	
<i>La personnalité et l'œuvre de l'abbé Cochet</i>	27
par M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.	
<i>L'abbé Cochet, un prêtre du XIX^e siècle</i>	37
par M ^{me} NADINE-JOSETTE CHALINE.	
<i>L'abbé Cochet, l'abbé Langlois, et la formation archéologique du clergé diocésain au XIX^e siècle</i>	45
par M. PHILIPPE DESCHAMPS.	
<i>L'abbé Cochet et la politique</i>	53
par Maître JACQUES GIFFARD.	
<i>L'abbé Cochet et l'Administration</i>	71
par M. GEORGES MAC GRATH.	
Le Discours de réception de l'abbé Cochet à l'Académie Royale de Rouen	79
Les Communications de l'abbé Cochet à l'Académie de Rouen	93
 L'ÉLECTION DE VICTOR HUGO A L'ACADÉMIE DE ROUEN	
<i>Ulric Guttinguer, Victor Hugo et l'Académie de Rouen</i>	99
par M. JEAN-PIERRE RIBAUT.	
Le Discours de réception d'Ulric Guttinguer	121
Le Rapport d'Ulric Guttinguer proposant l'élection de Victor Hugo	127

DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de M. MAURICE MORISSET (16 février 1974) :	
« Sophonisbe »	133
Réponse de M. R.-G. NOBÉCOURT :	
Un collègue ecclésiastique il y a cinquante ans :	
le Petit Séminaire de Rouen	151
Discours de réception de M. FRANÇOIS DE BEAUREPAIRE	
(26 octobre 1974) :	
Les Origines des noms de lieux	163
Réponse de M. FRANÇOIS BURCKARD :	
Les Archives et l'histoire de l'Art	177

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>L'Administration et la Justice</i>	195
par M. GEORGES MAC GRATH.	
<i>Paul Labbé, poète normand</i>	213
par M. VICTOR BOUTROLLE.	
« Othon », vingt-septième pièce de Pierre Corneille.. .. .	219
par M. MAURICE MORISSET.	
<i>Les Françaises à la conquête des emplois publics</i>	233
par Maître JACQUES GIFFARD.	
<i>La vie quotidienne au Chapitre de Rouen</i>	
<i>à la veille de la Révolution</i>	247
par M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.	
<i>Le Surréalisme</i>	267
par M. GEORGES MAC GRATH.	
<i>Pierre Patris, gentilhomme de Caen et poète</i>	277
par M. Georges DETHAN.	
<i>L'abbé François Farin, « cleric matriculier »</i>	
<i>et historien de Rouen.</i>	307
par M. l'abbé ANDRÉ FOURÉ.	
<i>Georges Bizet et ses parents</i>	317
par M. ANDRÉ RENAUDIN.	

HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

ROBERT BLONDEL	325
LOUIS LEMARIGNIER	327
PIERRE-MAURICE LEFEBVRE.. .. .	329
JEAN LAFOND	331





Dépôt légal 2^e Tr. 1977

